e musée du Jeu de paume va fermer ses portes

FESTIVAL D'AVIGNON — NUMÉRO SPÉCIAL

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 12886 - **4,50 F** Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine — VENDREDI 4 JUILLET 1986

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE L'EUROPE ET LES ÉTATS-UNIS

Recul des Douze

Afin d'éviter une guerre commerciale qu'elle jugeait inévitable en l'absence d'un geste de sa part, la Communauté européenne vient de s'incliner devant les Etats-Unis. Ses négociateurs affirment l'avoir fait au moindre prix. La concession est certaine, mais son innocuité reste à vérifier. Les Etats-Unis, par dérogation à l'application normale des règles de la politique agricole commune, se voient garantir jusqu'à la fin de l'année le droit d'exporter vers l'Espagne au moins autant de maïs et de produits équivalents que l'an passé.

Sur le plan politique, la reculade est sérieuse. C'est une *entorse patente* à la préférence communautaire. On avait dit et répété que l'adhésion de l'Espagne et du Portugal constituait une occasion rêvée pour les partenaires *européens exportateurs* de prendre la place des Etats-Unis. A l'évidence, Washington n'est pas prêt à leur laisser le terrain libre.

***La Communauté* avait toujours indiqué que, conformément aux obligations contractées auprès du GATT, elle ne se déroberait pas à une négociation *sur les effets de l'élargissement*. Mais, ajoutait-elle, cette négociation devait être globale, porter aussi bien sur les échanges industriels — où les Américains *devraient être gagnants* — que sur les échanges agricoles, où ils devraient perdre. Le rapport est favorable aux Etats-Unis dans la proportion de un à cinq, *proclamait-on*, à la légère, à Bruxelles. L'administration Reagan, que ces propos n'impressionnaient guère, avait annoncé depuis longtemps que, *faute d'arrangement concernant* les exportations de maïs, elle taxerait un certain nombre d'importations en provenance de la CEE. Le 16 juin, les ministres des affaires étrangères des Douze confirmaient que, en cas de représailles américaines, il y aurait contre-représailles de leur part. Ils ajoutaient cependant — *en retrait de leur position initiale* — qu'ils étaient prêts à traiter de manière isolée l'affaire du maïs vers l'Espagne.**

« Il faut savoir ce qu'on veut », s'est écrié M. Willy De Clercq, le vice-président de la Commission qui a conduit les pourparlers. De fait, pour la grande majorité des pays de la CEE, le souci *prioritaire* était d'éviter l'affrontement. Même les Français étaient divisés, et les céréaliers pourraient ne pas souffrir autant qu'ils l'avaient cru, *compte tenu de* mauvaises récoltes en Espagne, il y aura semble-t-il dans l'Europe des Douze de la place pour les producteurs de maïs français comme pour les exportateurs américains.

On ne peut ignorer non plus le caractère exacerbé de l'inquiétude américaine. En mai dernier, pour la première fois depuis trente ans, les Etats-Unis ont enregistré un déficit de leur commerce extérieur agricole. En dépit de la baisse du dollar, leurs échanges extérieurs dans leur ensemble plongent plus qu'ils ne se redressent. Et les élections approchent.

L'arrangement de M. De Clercq est peut-être le moins mauvais qu'il pouvait obtenir. Son goût amer tient moins à ses composantes propres qu'au fait qu'il s'inscrit dans la droite ligne d'un comportement où la fermeté de la CEE a toujours été purement verbale.

(Lire nos informations page 24.)

ITT-CGE : numéro deux mondial dans les télécommunications

Les groupes français CGE (Compagnie générale d'électricité) et américain ITT (International Telephone and Telegraph) ont annoncé leur intention de fusionner leurs activités de télécommunications. Un communiqué commun publié, le mercredi 2 juillet, à New-York, indique que les deux partenaires sont « parvenus à un accord en vue de créer une société commune » détenue à 30 % par ITT et à 70 % par un holding regroupant différentes entreprises européennes autour de la CGE. Les pouvoirs publics français ont approuvé la publication de ce communiqué.

Le groupe constitué par la CGE et ITT serait le numéro deux mondial des télécommunications, derrière le géant américain ATT (American Telephone and Telegraph), avec un chiffre d'affaires de 9,6 milliards de dollars et une implantation dans soixante-quinze pays. La gestion en *serait assurée par* la CGE, tandis que M. Rand Araskog, PDG d'ITT, serait nommé président du conseil de surveillance.

L'opération reste soumise à l'approbation du gouvernement français (la CGE est nationalisée), qui doit intervenir avant la fin juillet, mais on souligne dans les ministères concernés que le *communiqué n'aurait pu être* publié sans l'accord de l'Etat français, à la fois actionnaire de la CGE et principal client de cette société. Sans réponse fin juillet, les partenaires reprendraient leur liberté. Au groupe CGE, on indique que le canadien Northern Telecom est également sur les rangs pour signer un accord du même type avec ITT.

Voilà plusieurs mois, voire plusieurs années, que des conversations sont engagées entre M. Rand Araskog et M. Georges Pebereau, PDG de la CGE. ITT, en difficulté, cherche à se retirer des télécommunications. Le groupe américain a râté l'introduction de l'électronique dans les centraux téléphoniques, que réussissent vers 1975-1978 CIT-Alcatel (filiale de CGE) ou Northern Telecom. Pour combler son retard, ITT essaie de sauter une étape en développant un central d'avant-garde : le System 12. Mais beaucoup de problèmes surgissent dans l'écriture complexe des logiciels.

ÉRIC LE BOUCHER.

(Lire la suite page 25.)

LA COHABITATION EN ACTE

M. Mitterrand a signé la loi sur la privatisation

Le président de la République a promulgué la loi d'habilitation autorisant le gouvernement à agir par ordonnances dans le domaine économique et social, qui est publiée au « Journal officiel » de ce jeudi 3 juillet. Le Conseil constitutionnel avait, le 26 juin, déclaré cette loi « non contraire à la Constitution sous de strictes réserves d'interprétation ». Le Conseil a fait de même, mercredi, pour la loi habilitant le gouvernement à redécouper par ordonnances les circonscriptions législatives. La gauche comme la majorité peuvent trouver des éléments de satisfaction dans cette décision.

« Les socialistes ne doivent pas être très satisfaits, le président de la République non plus » : M. Pasqua est sûr de son fait. Et pourtant, il se trompe : le Conseil constitutionnel a trouvé le moyen de satisfaire tout le monde, droite et gauche. La *« troisième voie »* (1), inaugurée le 26 juin par le juge suprême dans sa décision sur la loi d'habilitation économique et sociale — ni conformité ni annulation, mais validation *« sous de strictes réserves d'interprétation »*, — lui vaut de réduire ses détracteurs au silence, au moins officiellement. La droite se félicite du *« bon point »* donné au gouvernement. La gauche se rassure car le Conseil limite l'action du gouvernement. Et, surtout, il arme le président pour un éventuel contrôle, par lui-même, de la constitutionnalité des ordonnances, lorsque celles-ci seront soumises à sa signature.

C'est bien le moins : dans cette affaire, qui concerne au premier chef le suffrage universel, puisqu'il s'agit du découpage des circonscriptions, la représentation parlementaire a été écartée au profit du gouvernement, dont la *« légitimité »*, pour parler comme les gaullistes, n'est jamais qu'indirecte. Que le Conseil permette le contrôle par une instance — en l'occurrence le président de la République — qui est directement issue du suffrage universel est donc un moindre mal.

Encore faut-il que ce contrôle-là intéresse le président. Revient-il à l'arbitre qu'il veut être de s'ériger en juge des élégances constitutionnelles ?

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 8.)

(1) Voir l'article d'Olivier Duhamel : « Le Parlement des juges » (*le Monde* du 1er juillet).

Nouvelle fuite de pyralène à Villeurbanne



De nouveaux prélèvements devaient être effectués jeudi 3 juillet dans le sous-sol de la région lyonnaise où plusieurs centaines de litres de pyralène ont pénétré. Le mélange particulièrement visqueux s'est échappé des transformateurs EDF détruits, dimanche et lundi, à Villeurbanne, par un incendie. Une autre fuite de pyralène froid d'une dizaine de litres a été décelée jeudi matin près d'un autre transformateur, toujours à Villeurbanne. C'est un violent orage qui, cette fois, serait la cause de l'accident.

(Lire nos informations page 11.)

La guérilla aux Philippines

Les négociations entre le pouvoir et les communistes ont commencé.

PAGE 6

New-York en fête

M. et Mme Mitterrand au centenaire de « Miss Liberty ».

PAGE 2

Coup de fouet aux exportations

Le gouvernement annonce des mesures d'encouragement « sans précédent ».

PAGE 24

Le mystère de Kheops

Deux architectes français sont convaincus que la Grande Pyramide n'a pas livré tous ses secrets.

PAGE 12

Le Monde LIVRES

- L'ami Francis Carco.
- Le premier roman de Jean-Noël Schifano.
- Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech.

Pages 19 à 23

Nous publions au centre de ce journal un numéro spécial FESTIVAL D'AVIGNON pages I à VIII.

L'ORDRE MORAL APRÈS L'ORDRE MILITAIRE

La Turquie, démocratie en pointillé...

De notre envoyée spéciale

Istanbul. — C'était la fin du ramadan. Le Grand Bazar débordait jusqu'à la rive de la Corne d'or, dans les ruelles alentour, englouties sous une marée humaine, à croire que toute la ville avait déboulé des collines ce matin-là, pour venir se noyer dans cette effervescence commerçante et bon enfant des veilles de fête.

Bonimenteurs inlassables, sous *le soleil de plomb, à vanter* les qualités d'une lingerie bon marché ou de jeans copiés sur place, dont le modèle original vaut l'équivalent d'un demi-mois de salaire de petit fonctionnaire dans les quelques magasins de luxe apparus récemment ; vendeurs sauvages, dont le maire d'Istanbul, en mal de rigueur fiscale et d'assainissement à coups de bulldozer, n'est d'évidence *pas près de* venir à bout ; des femmes aux allures paysannes, au vêtement coloré, évitant soigneusement de piétiner les étalages à même le sol ; d'autres rigoureusement coiffées d'un foulard sombre, enveloppées du cou aux chevilles d'un imperméable gris, version urbaine d'un costume islamique que ne tempèrent ni l'élégance ni la chaleur ; et partout des enfants, myriades d'enfants joufflus et visiblement bien nourris qu'on venait habiller pour les festivités.

A deux pas de cette cohue, dans un îlot de calme et d'ombre fraîche comme sait en ménager *Istanbul*, une *cour carrée abrite* les échoppes des bouquinistes : des livres religieux surtout, aux couvertures reliées gravées de lettres d'or ; quelques divines surprises aux saveurs surannées de voyage en Orient ; des titres de nouveautés présentés sur tous les étals, visiblement les succès du moment : le livre d'une femme sur les femmes, la traduction du *Tête de Turc* de l'Allemand *Günter* Wallraff, qui se déguisa en travailleur immigré pour décrire la dureté de cette condition. Un autre best-seller manque, épuisé : un recueil d'articles de l'hebdomadaire *Nokta*, l'un des organes de presse qui ont le plus efficacement lutté, ces derniers mois, contre les atteintes aux droits de la personne en Turquie.

Ce jour-là, les quotidiens aux couleurs délavées et aux titres tapageurs font leur « une » avec la photo d'une étudiante d'Izmir qu'un policier, la jugeant par trop décolletée, a rossée à l'entrée de la faculté. Triste mésaventure, mais beau succès de presse pour la demoiselle, au demeurant fort décente. Il suffit de tourner les pages pour voir que d'autres dames montrent davantage, un bikini suffisant à les protéger des rigueurs de la nouvelle loi sur la protection des mineurs. *Playboy* version turque a fait un malheur dès son apparition dans les kiosques, à la fin de l'année dernière, contraignant à réagir le premier ministre, proche des milieux religieux. Une loi cloître désormais sous emballage de cellophane la « pornographie » au sens très large et impose aux muses de la presse quotidienne des poses moins suggestives.

La Turquie a changé ces dernières années beaucoup plus rapidement que son image en Europe. L'ordre moral s'est substitué à l'ordre militaire, sans parvenir toutefois à s'imposer à tous et en ménageant des zones de tolérance. En même temps, les mos*quées* sont devenues trop petites pour contenir les fidèles à l'heure de la prière. Le jeûne n'a jamais été aussi largement observé que cette année (1). Les Turcs ont découvert les voitures japonaises, la vidéo, les boutiques Benetton, mais leur revenu moyen ne cesse de diminuer (moins 50 % en huit ans), et les richesses n'ont jamais été aussi inégalement distribuées. Les militaires ont légué au pays, avant de rentrer dans leurs casernes, un véritable carcan institutionnel.

CLAIRE TRÉAN.

(Lire la suite page 3.)

(1) Voir, à propos du réveil de l'islam en Turquie, *le Monde* des 27 et 28 mai.

étranger

DIPLOMATIE

LE CENTENAIRE DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ

New-York en fête

Le président de la République et Mme Mitterrand quittent Paris ce jeudi 3 juillet en fin de matinée pour New-York, où ils étaient attendus à 16 heures (10 heures, heure de New-York). Ils devaient participer dans la soirée aux cérémonies marquant le centenaire de la statue de la Liberté aux côtés du président et de Mme Reagan. Auparavant, M. Mitterrand devait avoir une rencontre avec des membres de l'Académie des sciences et recevoir la communauté française au consulat général. La journée de vendredi sera essentiellement marquée par un déjeuner de travail avec le chef de la Maison Blanche. M. Mitterrand devrait regagner Paris vendredi, peu avant minuit.

De notre envoyé spécial

New-York. – Déjà en proie, en temps normal, à de fréquents accès d'effervescence, New-York la blasée a la fièvre. La célébration du centenaire de la statue de la Liberté lui a tourné la tête. On la savait mère de toutes les audaces, marraine de toutes les extravagances. On ne soupçonnait pas, sous la carapace durcie à l'épreuve, cette âme de bluette prête à fondre de plaisir au spectacle féerique que lui donnent, ce jeudi 3 juillet, l'Amérique et son magicien David Wolper.

Newsweek a comparé l'événement aux fastes déployés jadis à Versailles par le Roi-Soleil et à ceux des orgies romaines sous l'empereur Néron. Miss Liberty est femme de grande vertu. La comparaison, dans Le dernier cas, ne vaut que par l'ampleur des moyens déployés. Mais quels moyens !

Pour rallumer la flamme dorée à neuf de la statue, vigilante gardienne se dressant à la pointe de Manhattan comme à la proue d'un navire, un éclair lumineux déclenché par un faisceau laser. Pour émerveiller les quelque dix millions de visiteurs attendus jusqu'à dimanche, un feu d'artifice de quarante mille pièces annoncé comme le plus grand jamais organisé aux Etats-Unis. Et un peu partout dans la ville des dizaines et des dizaines d'orchestres, latinos, italiens, irlandais, juifs, bref, de toutes les communautés ethniques qui forment la nation américaine.

New-York a grandi grâce aux immigrants qui, durant deux siècles, ont eu la témérité de traverser l'Océan. Dans cette fête du souvenir, hommage devait être rendu aux gens de la mer. Vendredi 4 juillet, après que le président Reagan aura passé en revue, à bord du cuirassé *Iowa*, une trentaine de bâtiments de guerre des Etats-Unis et de quatorze pays amis, une immense régate réunira deux cent soixante-cinq voiliers. Certains, comme le trois-mâts *Belem*, ont, eux aussi, près d'un siècle d'âge.

A événement extraordinaire, moyens de sécurité exceptionnels ; 10 millions de dollars ont été débloqués pour financer les opérations de la police, qui va tenir sur le pied de guerre pendant quatre jours jusqu'à vingt-deux mille hommes. Quatre-vingt-dix vedettes garde-côtes patrouillent dans la baie de Manhattan, assistées de deux cent cinquante embarcations plus légères. Jamais, paraît-il, depuis la fin de la guerre, on n'avait vu ici pareille mobilisation de la marine. Huit hélicoptères survolent en principe la ville en permanence.

Par son ampleur, sa démesure, l'événement est profondément américain. Par sa signification aussi. Le 4 juillet est aux Etats-Unis le jour de la fête nationale – Independence Day – et l'Amérique en profite pour rendre grâce à cette liberté dont elle a voulu faire son credo. Au point qu'il paraît presque indiscret de se mêler à cette fête de famille, même si, pour reprendre l'expression employée un jour par le secrétaire d'Etat George Shultz, on en est le *« meilleur ami »*. La statue de la Liberté, œuvre de l'Alsacien Bartholdi, est un don de la France aux Etats-Unis. Mais peu d'Américains le savent et le *Guide officiel des festivités* se contente d'indiquer que sa création a été inspirée par *« un jeune européen »*.

La même brochure signale que pour le dévoilement de la statue, jeudi, M. Mitterrand est *« aussi invité »*, mais on y chercherait en vain d'autre mention de la présence du président de la République française aux diverses cérémonies de cette commémoration, et notamment vendredi de la revue navale à la fin de laquelle il devait faire une brève visite sur le vaisseau *Jeanne-d'Arc*.

L'examen des rapports Est-Ouest

Tout en ne cachant pas que certains « détails » protocolaires aient pu faire l'objet entre Paris et Washington d'examens laborieux, on affirme, du côté français, *« respecter les intentions »* de la puissance invitante et l'on se réjouit que, seul chef d'Etat étranger à être au côté de M. Reagan, M. Mitterrand ait droit à *« beaucoup d'égards »*.

On se félicite, en particulier, que l'entretien d'une heure, prévu entre les deux hommes vendredi à la fin des célébrations communes, se soit finalement transformé en déjeuner de travail. Ce cadre, estime-t-on, devrait favoriser des échanges de vues plus approfondis et un peu plus prolongés.

N'est-ce pas, après tout, la substance qui compte ?

Les séquelles des dissensions à propos du raid américain sur la Libye en avril dernier ayant été depuis lors effacées, du moins au niveau des gouvernements, la rencontre entre MM. Reagan et Mitterrand devrait surtout être consacrée, indiquait-on dans l'entourage du président français, à l'examen des rapports Est-Ouest. La conjoncture s'y prête doublement. Comme en mars 1984, lors de sa précédente visite, le président de la République fera suivre son voyage aux Etats-Unis d'un déplacement à Moscou.

A ce sujet, M. Reagan est sans doute désireux de mieux connaître les intentions de M. Mitterrand. En outre, chacun des deux interlocuteurs devrait être curieux de connaître les sentiments et impressions qu'inspire à l'autre la personnalité de M. Gorbatchev.

D'autre part, quelque chose apparemment bouge dans les négociations de Genève sur les armements stratégiques, à la suite des propositions faites à la mi-juin par les Soviétiques. On pense toutefois, à l'Elysée, que ni les Etats-Unis ni l'Union soviétique ne sont contraints à conclure rapidement un accord. On estime, par ailleurs, qu'au-delà des déclarations récentes de M. Reagan visant à s'affranchir des limitations prévues dans le traité SALT-2, ce qui compte par-dessus tout, c'est l'équilibre des forces entre les deux superpuissances, mais aussi en Europe.

Autrement dit, M. Mitterrand réaffirmera ici, comme la semaine prochaine à Moscou, qu'il est exclu, pour lui, aujourd'hui comme hier, d'accepter la prise en compte de la force de dissuasion française dans la négociation de Genève. Il est probable aussi qu'il plaidera fermement pour un maintien du traité ABM sur la limitation des systèmes antimissiles.

A propos, enfin, de l'initiative de défense stratégique, M. Mitterrand devrait réaffirmer sa position, qui recoupe celle qu'avait exprimée le 19 mai M. Raymond, ministre des affaires étrangères, lors de sa première visite à Washington : une participation de la France en tant qu'Etat à ce projet est hors de question, ce qui n'empêche nullement les entreprises françaises qui le souhaitent de travailler avec des firmes américaines à des recherches communes.

MANUEL LUCBERT.

AU DÉJEUNER DE LA PRESSE DIPLOMATIQUE

M. Raimond juge « paradoxalement confortable » sa situation de ministre des affaires étrangères de la cohabitation

M. Jean-Bernard Raimond était, le mercredi 2 juillet à Paris, l'hôte à déjeuner de l'Association de la presse diplomatique. Interrogé sur la façon dont, personnellement, il vivait son rôle de *« ministre des affaires étrangères de la cohabitation »*, il a notamment répondu : *« C'est une situation que je trouve paradoxalement assez confortable, car je me sens assez libre de mes mouvements. Je connais les points de vue de MM. Chirac et Mitterrand. Il n'y a pas eu à ce jour de difficulté sur de grandes questions ; quant aux difficultés qui ont pu surgir sur les questions de personnes, elles ont été réglées, chaque fois, d'une manière positive pour tout le monde. »*

M. Raimond a cité comme exemple de crise potentielle, mais qui n'a finalement pas eu lieu, entre Matignon et l'Elysée, l'affaire du raid américain contre la Libye : *« Sur un sujet aussi sérieux, les trois personnes qui avaient à en traiter, c'est-à-dire le président, le premier ministre et le ministre des affaires étrangères, avaient exactement la même position, et par conséquent il n'y a eu aucune difficulté. »*

A propos du prochain voyage de M. Mitterrand à Moscou, M. Raimond a jugé *« bonnes »* les relations franco-soviétiques, mais il a indiqué que le déséquilibre des relations commerciales et l'amélioration des relations culturelles seraient évoqués à l'occasion de cette *« visite utile »*.

« Une étape »

Il a, par ailleurs, rappelé la position traditionnelle de la France à propos des négociations Est-Ouest sur la réduction des armements, en particulier le refus de Paris de voir la force française de dissuasion prise en compte par les deux superpuissances, du moins aussi longtemps qu'une réduction très significative de leurs propres arsenaux nucléaires n'aura pas été opérée.

S'agissant des otages français détenus au Liban, le ministre des affaires étrangères a voulu considérer la libération de MM. Rochot et Hansen, d'Antenne 2, comme *« une étape »* et *« une bonne indication pour la suite du processus »*. Mais il s'est refusé à fournir des détails sur le processus de négociation en question et sur une possible libération nouvelle à l'occasion du 14 juillet. M. Raimond a insisté sur le fait qu'il n'y avait *« aucun marchandage »* de la part de la France dans cette affaire. Et il a rappelé que, si Paris avait souhaité normaliser ses rapports avec Téhéran, la politique de la France à l'égard de l'Irak n'avait, elle, aucunement changé. Quant à la Syrie, a-t-il ajouté, *« il est normal qu'elle intervienne dans le processus de libération des otages »*.

Interrogé sur la position française à l'égard de l'Afrique du Sud, M. Raimond a réaffirmé la *« condamnation absolue du régime de l'apartheid »* par Paris, et a rappelé qu'il était favorable à des mesures *« positives »* en faveur des victimes, plus qu'à des sanctions générales et obligatoires, dans le cadre de la Communauté européenne, sanctions d'ailleurs écartées pour l'instant par Bonn et Londres.

A propos de l'initiative de défense stratégique américaine, le ministre des affaires étrangères a estimé qu'il n'y avait pas de divergence de fond entre MM. Mitterrand et Chirac sur l'éventuelle participation des firmes françaises, à titre privé, à sa mise en œuvre. *« L'IDS n'est finalement pas pour moi un problème de cohabitation »*, a-t-il assuré après avoir rappelé que la position américaine avait elle-même beaucoup évolué.

Enfin, M. Raimond a évoqué le problème posé par l'hostilité d'une partie de l'opinion allemande (et aussi luxembourgeoise) à la mise en marche de la centrale nucléaire française de Cattenom, située dans une région frontalière. Il a insisté sur le fait que cette centrale serait dotée d'un système d'alerte encore plus fiable que d'ordinaire et que ses rejets seraient soumis à des contrôles particulièrement stricts. *« Il faut tenir compte, dans un esprit ouvert, des inquiétudes des uns et des autres*, a-t-il conclu, *mais il faut aussi continuer à aller de l'avant. »*

LA SESSION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ONU

La surcharge de l'ordre du jour exclut pratiquement tout résultat concret

De notre correspondante

Genève. – Ecourtée pour des raisons financières, la session du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), qui s'est ouverte le mercredi 2 juillet au Palais des nations, devra affronter, comme tous les ans, un ordre du jour trop chargé pour que l'on puisse espérer que l'examen des différents points qui y sont inscrits débouche sur des résultats concrets.

S'il doit étudier en priorité, comme l'a rappelé son président, M. Manuel Dos Santos (Mozambique), les relations entre la monnaie, les finances, le flux des ressources, la dette, le commerce, les matières premières et le développement, il aura également à se prononcer sur les points les plus divers : politique économique et sociale internationale, rapport du haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, souveraineté permanente sur les ressources nationales dans les territoires occupés, université des Nations unies, participation effective et intégration des femmes au développement, coopération régionale, sociétés transnationales, etc.

M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, a estimé, dans son discours d'ouverture, que *« l'économie mondiale est sortie du marasme où elle se trouvait au début des années 80 »*, mais qu'il subsistait de nombreux déséquilibres. Il a estimé que, dans la totalité des pays pauvres, les espoirs de croissance étaient inférieurs de plus de la moitié aux perspectives de la *« stratégie internationale du développement »*. Et il a insisté sur le fardeau de la dette qui accable un grand nombre de pays d'Afrique et d'Amérique latine.

Face à cette situation, M. Perez de Cuellar préconise une série de mesures « vigoureuses », dont, naturellement, la réduction des taux d'intérêt, et, pour les pays les plus désavantagés, l'annulation d'une partie de la dette, ou son remboursement en monnaie locale. Il a également évoqué les répercussions de la détérioration des cours des matières premières sur la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les pays du tiers-monde, même ceux qui ne sont pas endettés. Il a conclu : *« J'espère qu'à sa prochaine session, la CNUCED* (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) *parviendra à une étude approfondie sur cette question. »*

ISABELLE VICHNIAC.

EUROPE

LA VISITE DU CHEF DU GOUVERNEMENT D'ANKARA A LEFKOSHA

« L'Etat chypriote turc doit vivre éternellement »

déclare M. Turgut Ozal

Le premier ministre turc, M. Turgut Ozal, qui effectue une visite dans la partie nord de Chypre occupée par les troupes d'Ankara a déclaré, le mercredi 2 juillet, à Lefkosha, quartier nord de la capitale Nicosie, qu'il souhaitait voir l'Etat chypriote turc *« vivre éternellement »*. Accueilli avec enthousiasme par la population, M. Ozal a rencontré le dirigeant chypriote turc, M. Rauf Denktash, et adressé un avertissement au Chypriotes grecs, les accusant de *« refuser la réconciliation »*.

Pendant ce temps, à Nicosie, des Chypriotes grecs ont empêché des journalistes et des diplomates de franchir la « ligne verte » qui sépare la ville en deux. Une grève générale de dix minutes pour protester contre la présence à Chypre de M. Ozal a été très suivie.

A Athènes, le porte-parole du gouvernement grec, M. Militiades Papaioannou a indiqué que la visite de M. Ozal *« viole de façon flagrante »* les résolutions de l'ONU et a accusé la Turquie de *« jouer un double jeu »* dans l'affaire chypriote.

D'autre part, à Paris, M. Spyros Kyprianou, président de la République de Chypre, devait rencontrer, ce jeudi, successivement MM. Mitterrand et Chirac pour leur exposer les raisons du refus, par les Chypriotes grecs, du mémorandum présenté le 12 juin dernier par M. Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies (*le Monde* du 3 juillet).

Au Quai d'Orsay, on rappelle que Paris soutient l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre. Le ministère français des affaires étrangères indique que la France est favorable à la poursuite de la mission de M. Perez de Cuellar. Le gouvernement français avait dénoncé, en 1983, la proclamation de la prétendue « République turque de Chypre du Nord ». – (*AFP, Reuter.*)

Union soviétique

Plusieurs « refuzniks » font appel à M. Mitterrand

De notre correspondant

Moscou. – Le professeur Nahoum Meiman a écrit, le mardi 1er juillet, à M. Mitterrand pour lui demander d'intervenir en faveur de sa femme Inna lorsqu'il rencontrera M. Gorbatchev à Moscou, le 7 juillet prochain. Mme Meiman, qui est âgée de cinquante et un ans, souffre depuis 1983 d'un cancer pour lequel elle a déjà été opérée à quatre reprises. Elle n'a plus d'espoir que dans un traitement à l'étranger, aux Etats-Unis, en France ou en Israël, mais les autorités ne la laissent pas sortir, sous prétexte que son mari a effectué des recherches mathématiques entre 1949 et 1955 qui pouvaient avoir des applications militaires.

M. Meiman avait remis une première lettre à M. Mitterrand par l'intermédiaire de MM. François Léotard et Michel Noir qui lui avaient rendu visite en avril 1984 à Moscou. *« L'automne dernier la tumeur est réapparue, mais les médecins ont décidé de ne pas procéder à une nouvelle opération. Depuis lors, ma femme n'est plus soignée et sa tumeur grossit toujours. Ses douleurs deviennent de plus en plus aiguës »*, écrit M. Meiman.

M. et Mme Meiman ont tous deux déposé sans succès depuis longtemps des demandes de visa pour Israël. Les autorités reprochent sans doute également à M. Meiman son activité passée au sein du comité moscovite de surveillance des accords d'Helsinki, dont il est un des deux derniers membres non emprisonnés et non exilés, et le « punissent » ainsi à travers sa femme.

« Il est immoral et inadmissible de sacrifier la vie d'une personne humaine au nom de l'hypothétique sécurité de l'Etat. Monsieur le président, j'espère qu'il n'est pas encore trop tard pour sauver ma femme, et je vous demande de toute mon âme de persuader M. Gorbatchev de lui permettre d'aller se faire soigner à l'étranger », conclut M. Meiman.

Un groupe de « refuzniks », des juifs soviétiques qui cherchent à émigrer en Israël avec leur famille, ont également rédigé un appel à M. Mitterrand. Il s'agit de MM. Checkanovsky et Rosentsveig, ainsi que de Mme Feoktistova. Leur demande de visa remonte à cinq ans. Ils avaient manifesté le 2 juin devant la statue de Gogol sur un boulevard du centre de Moscou. Ils avaient presque aussitôt été arrêtés et deux d'entre eux ont été condamnés à quinze jours de prison pour *« troubles de l'ordre public »*.

Répression accrue contre un mouvement pacifiste indépendant

Les autorités ont enfin accentué la pression sur un groupe pacifiste qui existe depuis juin 1982 et se propose d'*« établir la confiance entre l'URSS et les Etats-Unis »*. Le noyau est composé de onze personnes, qui ont rendu leur nom public et organisent chaque mardi des séminaires sur des sujets tels que la non-violence ou l'emprise de l'idéologie militariste, dans des appartements privés de Moscou ; quelques centaines de sympathisants gravitent autour de ce groupe unique en son genre et les séminaires sont généralement fréquentés par environ soixante-dix personnes chaque semaine.

Le Groupe pour la confiance, comme on l'appelle désormais, a manifesté le 20 mai dans la rue piétonnière du Vieil-Arbat, et le 31 mai parc Gorki pour réclamer davantage d'informations sur les causes de la catastrophe de Tchernobyl. Ils demandent en outre la tenue d'un référendum, prévu dans la Constitution, sur la poursuite du programme nucléaire civil.

M. Iouri Medvedkov et son épouse Olga, les principaux animateurs du groupe, ont été chassés le 15 mai dernier de l'Institut de géographie dépendant de l'Académie des sciences où ils travaillaient tous les deux. Ils ont été avisés il y a quelques jours qu'ils ne pourraient plus jamais retrouver un emploi à l'Académie des sciences. Ils ont décidé de manifester chaque soir rue Kropotkine dans le centre de Moscou pour protester contre cette mesure. Le couple a été interpellé dans la rue, ou consigné à son domicile, plus de vingt fois depuis un an.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du Monde »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.



La Turqu

EUROPE

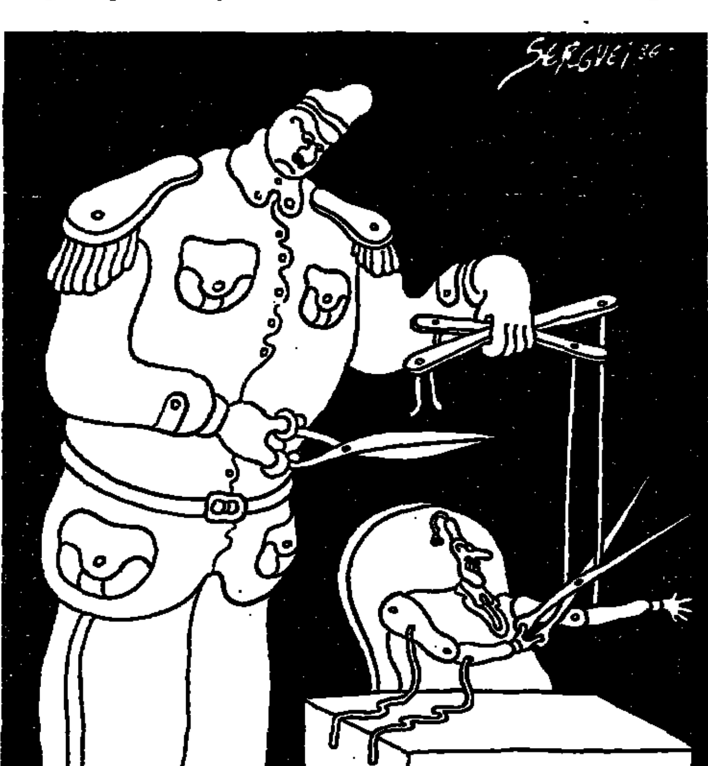
La Turquie, démocratie en pointillé...

(Suite de la première page.)

Mais la Constitution en forme de code pénal dont ils avaient accouché en 1982 n'a jamais été aussi abondamment violée, et le dogme ataturkiste de la laïcité, dont ils se voulaient les garants, n'a jamais, depuis soixante ans, été aussi ouvertement bafoué. La police turque dispose, certes, de pouvoirs exorbitants ; mais ce pays ne s'est jamais aussi sincèrement ému que ces derniers mois des pratiques indignes qui ont pu avoir cours dans les commissariats ou les prisons.

A tenter de mesurer à l'aune européenne le chemin parcouru sur la voie du retour à la démocratie, on risque de se perdre. Une chose est sûre : les militaires turcs ont dû avaler un certain nombre de couleuvres depuis qu'en 1983 ils rendirent les affaires à un gouvernement civil. Le grand dessein du général Evren – l'avènement d'une société apolitique, ordonnée et sans conflits, comme seul peut la concevoir un esprit de soldat, a fait long feu.

L'état-major avait ses bêtes noires. Outre les « terroristes » au sens large, tous ceux qui laissèrent s'installer l'anarchie ou qui, selon lui, la fomentèrent : les hommes politiques, les journalistes, les intellectuels, surtout universitaires, les syndicalistes. Or, dans bien des domaines, la discipline a cédé. Dans la presse par exemple. Au prix de quelques périphrases lorsqu'elle veut s'en prendre à l'institution militaire, elle peut remplir à peu près librement sa mission d'information et de critique. Dans le champ politique ensuite, où le premier revers est venu dès les élections de 1983, lorsque le parti créé pour devenir celui de la majorité et dirigé par un général mordit la poussière (il s'est aujourd'hui dissous) et arriva très loin derrière la formation de M. Ozal, le premier ministre.



Dessin de SERGUEI.

Le retour du politique

Les anciens ténors, en principe interdits de politique jusqu'en 1992, on fait un retour en force dans l'arène, sous couvert de leurs hommes liges. L'ancien premier ministre conservateur, M. Demirel, accueille en sultan, dans sa maison d'Ankara, l'incessant défilé de ses fidèles, organise des meetings et dirige, par personne interposée, le Parti de la Juste Voie désormais représenté au Parlement. M. Ecevit, ancien premier ministre social-démocrate, est le stratège du parti que dirige sa femme. Même M. Erbakan, abominable aux militaires, car il draine les courants intégristes de l'islam, a repris du service à l'enseigne du Parti de la prospérité.

Le Parlement issu des élections douteuses de 1983 sort métamorphosé de la valse des scissions, fusions, changements d'étiquettes du *mois de mai*. Il est plus représentatif, presque tous les partis ayant désormais des députés. Mais il suffisait de quelques pas dans les couloirs de l'Assemblée nationale au début du mois de juin pour sentir, aux restes d'effervescence, que nombre de ces hommes prétendus nouveaux en politique avaient déjà succombé aux charmes pervers des intrigues et des combinaisons.

Le général Evren, qui a tombé l'uniforme en 1982 pour devenir président de la République, a eu la sagesse d'accepter ce qu'il ne pouvait empêcher. Quant au premier ministre, M. Turgut Ozal, à qui ces réajustements parlementaires évitent d'avoir à convoquer des élections anticipées, il a joué d'emblée la carte du pluralisme, en autorisant tous les partis légaux à se présenter aux municipales de *1984*, ce qui fit apparaître le Parti social-démocrate de M. Inonu comme la véritable opposition à son gouvernement.

Tout cela ne fait certes pas une démocratie. Dans le domaine strictement politique, le pluralisme renaissant se heurtera, en 1988, à une loi électorale rigide qui favorise le bipartisme ; les monstres sacrés de la politique turque ont peu de chances de voir levée avant cette échéance l'interdiction qui pèse sur leur candidature. Si la presse s'est émancipée, dans des domaines que les militaires annexaient pratiquement naguère à de la défense nationale, le carcan n'a pas cédé partout.

Le « dessert des sociétés solides »

« *La démocratie* », dit un proche collaborateur du premier ministre, M. Akarçali, « *c'est le dessert des sociétés économiquement solides.* » Le message est clair : la démocratisation a ses limites ; aucune libéralisation n'est à attendre dans les domaines où elle risquerait de compromettre une politique économique de rigueur extrême sur laquelle repose l'essentiel du projet Ozal. Libéralisme, ouverture à l'étranger et assainissement financier sont une potion d'autant plus amère pour les ouvriers et les fonctionnaires, en particulier, que la recette n'est pas encore parvenue à contenir l'inflation (30 % environ). Elle serait inapplicable dans un régime qui, à niveau de développement égal, respecterait les normes occidentales en matière de libertés syndicales.

C'est pourquoi M. Ozal s'est appliqué à renforcer la législation restrictive léguée par les militaires, qui rend toute grève vaine, interdit pratiquement de créer un nouveau syndicat (un seul est toléré) et qui abolit *de facto* toute négociation paritaire.

Pourtant, la loi ne suffirait pas à garantir la *paix sociale dont* jouit actuellement M. Ozal. Les statistiques de chômage et de pouvoir d'achat doivent être tempérées dans un pays où joue encore à plein la solidarité familiale et où persiste une importante activité économique parallèle. En outre, si les temps sont durs, ils n'ont jamais été vraiment prospères.

S'il a opté sans ambiguïté pour les remèdes de cheval style FMI, M. Ozal a su se garder une marge de manœuvre : on module la pression fiscale, on crée des fonds sociaux qui, mis en œuvre au coup par coup, désamorcent les tensions.

Telle taxe sur les produits de luxe importés finance, en partie, le fonds de logement. La TVA est introduite mais selon un système original qui prévoit le *remboursement partiel des consommateurs* en fin de mois sur présentation des tickets de caisse : façon de faire passer la pilule en transformant chaque Turc en contrôleur fiscal. La politique économique de M. Ozal se veut pédagogique, comme ses projets en matière de nouvelles chaînes de télévision. Elle ne sera pas sans effet sur les comportements, même si l'on peut douter que les plus démunis entendent les appels à l'esprit d'entreprise ou à la vérité des prix des services publics.

Les difficultés de la gauche

Les restrictions au droit syndical et d'association ont l'insigne avantage, pour M. Ozal, de renvoyer à gauche, dans le Parti social-démocrate que dirige M. Inonu, des courants radicaux qui n'ont pas le moyen de s'exprimer ailleurs. M. Basturk – l'ancien dirigeant de la centrale syndicale de gauche (DISK), dissoute par les militaires, – a reçu une véritable ovation fin mai au congrès de ce parti (le SDPP), tandis que certains représentants du corps diplomatique se faisaient vertement conspuer par la salle, au point que l'ambassadeur américain, en dépit des excuses présentées par les dirigeants, préféra quitter la place.

L'incident était pain bénit pour la droite qui dénonce l'incapacité du SDPP à contenir les infiltrations gauchistes ou communistes en son sein, devant une opinion qui se satisfait, dans sa grande majorité, d'un éventail politique réduit (toute organisation d'obédience communiste est interdite) et assimilerait volontiers le radicalisme de gauche au terrorisme.

A cette difficulté d'imposer dans le parti la ligne sociale-démocrate pour laquelle M. Inonu a résolument opté, s'ajoute la division entretenue de l'extérieur par l'ancien premier ministre, M. Ecevit, qui dénonce toute « *collaboration* » avec le régime issu du coup d'Etat de 1980, et refuse de s'allier, fût-ce dans l'opposition, au Parti social-démocrate. Enfin, il n'est pas aisé de définir à gauche un projet économique crédible, alors que M. Ozal jouit du bénéfice de l'innovation dans ce pays qui, *depuis soixante ans*, n'avait jamais rompu avec les dogmes du protectionnisme et de l'étatisme.

Le temps lui est néanmoins compté. Il devra parvenir rapidement à juguler l'inflation et à faire venir aides et capitaux étrangers. A ces investisseurs qui se passent aisément du « dessert » démocratique, M. Ozal offrira du moins le fromage : zones franches, systèmes de concession, ou abondante main-d'œuvre bon marché.

Reste à garantir la stabilité. Un régime militaire ou sous surveillance militaire ? Sûrement pas. Le pays a tâté de la démocratie, n'y renoncera pas au profit de l'armée et ne tolère les barrières qui lui sont imposées qu'à titre provisoire. L'armée a regagné ses casernes d'elle-même, sans esprit de retour, après les interventions de 1960, de 1971 et de 1980.

La popularité du général Evren

Alors la stabilité dans la démocratie ? C'est la seule façon pour la Turquie de se faire admettre, *non dans la famille occidentale* mais dans celle, plus étroite et plus exigeante, de l'Europe. Elle suppose une évolution des mentalités et des comportements politiques qui paraît, à ce jour, encore incertaine. L'Assemblée nationale a fait, depuis le début de la législature, un véritable travail parlementaire, ce qui est assez nouveau par rapport aux mœurs qui prévalaient jusqu'en 1980. Mais l'effervescence du mois de mai a montré aussi qu'on pouvait très vite, ici, perdre de vue les enjeux réels.

D'autre part, même s'ils ne veulent pas de l'armée au pouvoir, beaucoup de Turcs continuent cependant de la considérer comme un garde-fou. De ce fait, le général Evren conserve une incontestable popularité.

Enfin et surtout, le désenchantement de la politique va de pair avec un spectaculaire réveil de l'engagement religieux que le premier ministre encourage. L'islam semble bien compenser l'absence de participation sociale et se présente par ailleurs – sous ses formes dominantes – comme un facteur d'ordre. C'est vraisemblablement pourquoi les militaires tolèrent la remise en cause progressive de la laïcité par le gouvernement de M. Ozal.

La gauche, pour qui progrès et laïcité vont de pair, mesure la difficulté de regagner le terrain perdu. M. Ozal veut réconcilier l'islam et les valeurs propres à l'Europe. Dans une Turquie en quête de sa véritable identité, c'est un pari audacieux sinon téméraire.

CLAIRE TRÉAN.

(2) Seuls trois partis avaient été autorisés à présenter des candidats.

AMÉRIQUES

Pérou

APRÈS LE MASSACRE DES MUTINS DU SENTIER LUMINEUX

L'opposition de gauche redoute une emprise croissante des militaires

De notre correspondante

Lima. — Les procès en cours contre des membres du Sentier lumineux *ont été provisoirement suspendus* à Lima. Plusieurs accusés, terroristes présumés, ont été tués au cours des mutineries ou fusillés le 19 juin. Parmi ceux-ci, l'idéologue Antonio Diaz Martinez, qui avait dit devant le tribunal le 17 juin qu'une opération *visant à exterminer les prisonniers* politiques était en cours. D'après le journal *la Republica*, il a été enterrés au cimetière d'Imperial, un village côtier situé à plus de 100 kilomètres au sud de la capitale. Des soldats l'auraient inhumé clandestinement le dimanche 22 juin à l'aube.

Jusqu'à présent, l'armée n'a remis aucune *liste* de prisonniers permettant d'identifier les victimes. Le sort des détenus de la prison de Lurigancho est cependant connu : *tous sont* morts, la plupart ont été fusillés. M. Javier Diez Canseco, sénateur de la Gauche unie et membre de la commission des droits de l'homme du Sénat, estime que, sur cent cinquante-deux inculpés de terrorisme internés *au* Fronton, trente-quatre sont en vie, trente et un ont été tués et quatre-vingt-sept ont « disparu ». Dans la prison de femmes du Callao, deux ont été tuées et six ont « disparu ».

En tout, près de deux cents détenus auraient donc été fusillés. Un monstrueux carnage auquel les senderistes ont déjà répondu par de sanglantes représailles. Outre l'attentat contre le train des touristes de Machu-Picchu, qui a fait huit morts et quarante blessés, plusieurs personnes ont été assassinées, notamment quatre ingénieurs en mission à Ayacucho, qui appartenaient à l'APRA, le parti au pouvoir. Un écriteau sur l'une des victimes a annoncé que, *« pour chaque combattant tué par les réactionnaires, dix apristes mourront »*...

Boucs émissaires ?

L'opinion publique se demande aujourd'hui qui sont les responsables. Jusqu'à présent une démission, celle du ministre de la justice, *M. Luis Gonzales Posada*, un limogeage, celui du directeur de la garde républicaine, le général Maximo Martinez Lira (*le Monde* du 2 juillet) ont eu lieu.

Le général Martinez et M. Gonzalez Posada vont-ils être les seuls à payer pour le massacre dans les prisons ? Etre les boucs émissaires pour couvrir les responsables politiques et militaires et éviter des tensions entre le gouvernement et l'armée ?

Le communiqué du 18 juin, *annonçant* que les *prisons* sont *maintenant* zones militaires, a indiqué clairement que l'armée prenait le contrôle de la répression des mutins.

Lorsque le 27 juin, le président Alan Garcia a déclaré, sur un ton de défi, en faisant vraisemblablement allusion aux coupables : *« Ou ils s'en vont tous, ou c'est moi qui m'en vais »*, cet avertissement semblait destiné aux chefs militaires, notamment au chef du commandement *conjoint, le général Monzon.*

Conscient des réactions que cette menace pouvait provoquer au sein de l'armée, l'APRA a pris contact avec des gouvernements amis pour les informer d'une possible réaction hostile des militaires. Immédiatement, les présidents de l'Argentine, de la Colombie, de l'Equateur, du Costa-Rica, ont envoyé des messages de solidarité.

« Je ne crois pas à la possibilité d'un putsch, affirme le général à la retraite et sénateur de la Gauche unie, M. Fernandez Maldonado. (...) *Je crois plutôt à la possibilité d'un processus de pouvoir derrière le trône ». (...) Faire appel à l'armée pour maîtriser une mutinerie de prisonniers politiques, c'est entrer dans un champ miné qui peut nous conduire à l'asphyxie des institutions démocratiques. »*

La responsabilité politique, elle, retombe sur l'exécutif, et particulièrement sur le cabinet puisque, selon la Constitution, le chef de l'Etat ne peut être tenu pour responsable. D'autres ministres, notamment celui de l'intérieur, pourraient démissionner *dans les prochains* jours.

En faisant appel à l'armée pour rétablir le « principe d'autorité » dans les prisons, l'*exécutif* n'a pas donné carte blanche pour tuer. Pourtant, le désastre était prévisible. Les soldats ne font pas la guerre avec des gaz lacrymogènes. *« Ils sont entraînés pour tuer »*, comme le dit le général Cisneros, ancien ministre de l'intérieur et chef de file des « durs » de l'armée. D'ailleurs, avant que la mutinerie n'éclate, le général Cisneros déclarait à la revue *Oiga : « Si les sendéristes préfèrent mourir plutôt que d'être transférés dans la prison de Canto-Grande, il faut leur faire plaisir. C'est une des rares satisfactions que nous pouvons donner aux subversifs. »*

Après les signes avant-coureurs d'un possible putsch ressentis par le président Garcia et son entourage, les tensions sont retombées. Critiquant *« l'opposition qui essaie de fomenter la haine entre civils et militaires »*, l'APRA, a publié un communiqué qui déclare : *« L'armée mérite le respect. Le peuple et l'armée sont un seul ensemble nationaliste et révolutionnaire. »*

NICOLE BONNET.

● *Démission de vingt-deux hauts fonctionnaires du ministère de la justice.* — Vingt-deux hauts fonctionnaires du ministère de la justice ont démissionné en signe de solidarité avec le ministre, M. Luis *Gonzalez Posada, qui a renoncé à* ses fonctions, lundi, à la suite de l'exécution d'une centaine de détenus par les forces de l'ordre dans la prison de Lurigancho, a-t-on appris, mercredi 2 juillet, de source judiciaire. — *(AFP.)*

Chili

TROIS MORTS A SANTIAGO

La capitale a été paralysée par le mouvement de grève générale

Le gouvernement chilien a décidé d'engager des poursuites judiciaires contre les organisateurs du mouvement de grève nationale de quarante-huit heures qui a paralysé la capitale le mercredi 2 juillet et qui devait se poursuivre ce jeudi.

Trois personnes ont été tuées mercredi à Santiago et environ deux cents manifestants ont été arrêtés par les forces de l'ordre qui patrouillent dans les quartiers populaires de la périphérie de Santiago, où des barricades ont été dressées.

Le gouvernement estime que l'ordre de grève a été peu suivi mercredi, mais a encore accru les mesures exceptionnelles de sécurité, et a décidé de confier à l'armée le soin d'assurer un fonctionnement normal des moyens de transport ce jeudi.

Santiago-du-Chili *(AFP, UPI)*. — Deux hommes et une fillette tués, de nombreuses arrestations, une série d'attentats à l'explosif et la paralysie quasi totale des transports en commun ont marqué mercredi 2 juillet, à *Santiago-du-Chili*, la première journée de grève générale de deux jours, considérée comme un test pour le régime du général Pinochet.

Selon des sources ecclésiastiques, M. Boris Vera, un comptable âgé de vingt-quatre ans, a été tué par balles par des inconnus alors que des manifestants érigeaient des barricades dans le quartier populaire de La Victoria (sud de la capitale), et un ouvrier, M. Aqueveque, âgé de vingt et un ans, a subi le même sort *dans* le quartier de Cerro-Navia. Par ailleurs, une fillette de treize ans, Nadia Fuentes Concha, a été tuée par balles par des inconnus dans le quartier de La Florida, également au sud de la capitale, alors qu'elle sortait faire des courses.

De nombreuses arrestations ont eu lieu dans ces quartiers ouvriers lors de perquisitions et de manifestations. Des patrouilles de soldats et des policiers ont été postés dans différents secteurs de la capitale où plusieurs attentats à l'explosif se sont produits mercredi, notamment contre des entreprises industrielles.

L'activité était très réduite dans le centre de Santiago mercredi matin, des commerçants ayant décidé de ne pas ouvrir leur boutique, tandis que de nombreux travailleurs, par manque de transports, restaient bloqués à *la périphérie* de la ville.

Si le métro fonctionnait normalement sous la surveillance de soldats, la plupart des autres moyens de transport en commun avaient quasiment disparu, et les quelques autobus qui tentaient de circuler étaient lapidés ou contraints de s'arrêter, leurs pneus étant crevés par des clous ou autres objets pointus lancés sur la chaussée par des manifestants.

Les associations professionnelles, fédérations d'étudiants, syndicats des camionneurs, commerçants, et le Commandement national des travailleurs paraissaient unis et déterminés à observer le mouvement de grève de quarante-huit heures lancé *par l'Assemblée du civisme pour un* retour de la démocratie.

« Nous voulons nous livrer à une petite épreuve de force et savoir combien nous sommes », a déclaré Juan Luis Gonzalez, président de l'Assemblée, qui affirme représenter quatre millions de travailleurs, soit un tiers de la population du Chili.

« Je souhaite, a dit M. Gonzalez, *exprimer de toute façon la satisfaction de notre assemblée car de nombreux Chiliens ont surmonté la peur des représailles pour manifester de façon pacifique en faveur d'une restauration de la démocratie. »*

Des attentats en province

Selon un porte-parole de « l'assemblée du civisme », de nombreux responsables syndicaux ont été arrêtés dès les premières heures du mouvement de grève nationale, en particulier le président du collège des *professeurs*, M. Osvaldo Verdugo, et le secrétaire général de la fédération des camionneurs de Santiago, M. Rodriguo Ahumada.

Des attentats ont été signalés en province. L'un d'eux a endommagé la voie ferrée de Valparaiso à la ville voisine de Quilpue et le trafic a été interrompu. Une bombe a explosé à Punta Arenas, dans l'extrême Sud et un *quartier* de Conception a été privé d'électricité à la suite d'un sabotage.

Le commandement militaire de la région de Santiago, décidé de restreindre les activités de quatre stations de radio. Les radios visées — Radio Chilena, de l'Eglise catholique, Radio Cooperativa, Radio Carrera et Radio Santiago, toutes trois liées à l'opposition — devront dorénavant se limiter à diffuser des *informations officielles*, des programmes musicaux et des messages publicitaires.

« Voilà une preuve supplémentaire de la violence institutionnalisée que les Chiliens vivent actuellement », a déclaré M. Gonzalez en prenant connaissance de ces deux décisions du gouvernement.

Le syndicaliste Rodolfo Seguel a, quant à lui, affirmé que la grève avait été suivie à 95 % dans la capitale et que les informations en provenance du reste du pays étaient *« très satisfaisantes »* et répondaient aux espoirs formulés par les organisateurs du mouvement.

Les autorités chiliennes ont en revanche affirmé que les services vitaux du pays — l'*activité portuaire*, les mines, les banques — avaient été peu affectés par le mouvement. L'armée et la police seront toutefois chargées jeudi — seconde journée du mouvement — d'assurer un fonctionnement normal des moyens de transport pour prévenir une paralysie de l'activité et auront également pour mission de garantir la vie et l'intégrité physique des personnes.

LE VOYAGE DU PAPE EN COLOMBIE

Jean-Paul II dénonce la tentation de la violence et recommande la défense de la vraie doctrine de l'Eglise

Le pape devait quitter Bogota, ce jeudi 3 juillet, pour rencontrer des paysans colombiens au sanctuaire marial de Chiquinquira, à 200 kilomètres au nord de la capitale. La retransmission télévisée de sa rencontre avec les jeunes, mercredi, a été interrompue quelques minutes : image coupée, un homme a salué le pape et invité les Colombiens à *« une réflexion chrétienne sur la réalité injuste de l'Amérique latine »*. Cette action a été revendiquée par le mouvement M.19.

De notre envoyé spécial

Bogota. — *« Jean-Paul II ami, la Colombie est avec toi »*, crie la multitude sur laquelle a fleuri une mer de parapluies multicolores. *« Colombiens, amis, la pluie est avec vous »*, répond drôlement le pape qui vient de célébrer la première messe de son trentième voyage dans le parc Simon-Bolivar de Bogota. Et à la foule un peu interloquée il explique : *« Mais si ! La pluie est un bienfait de Dieu. »*

Ce fut le seul moment d'humour de ce mercredi 2 juillet, presque tout entier consacré au problème de la paix. Car la Colombie est le pays de la guerre, de la guerre civile qui a sévi ici à plusieurs reprises.

Ce *qu'on appelle* « la Violence » a, de 1948 à 1953, provoqué la mort de deux cent mille à trois cent mille personnes, et le spectre d'un affrontement entre citoyens plane de nouveau. La guérilla reste très active. Les autorités estiment sa force à vingt mille hommes armés ; son activité est sensible sur le quart des vingt-trois départements.

Naguère limitée aux régions rurales, elle a, ces dernières années, gagné les villes sous l'impulsion d'une nouvelle formation, le M.19, qui associe des chrétiens et des marxistes. Jean-Paul II a pu apercevoir, place Bolivar, avant d'entrer à la cathédrale pour y rencontrer les prêtres et les religieux de Bogota, le théâtre d'un des plus récents affrontements entre le M.19 et les forces armées : le palais de justice, à la *façade* encore *trouée d'impacts* d'obus. En novembre dernier, quatre-vingt-quinze personnes — des guérilleros et des magistrats que ceux-ci avaient pris en otages — ont été tuées lorsque l'assaut a été donné par l'armée.

Jean-Paul II n'entend certes pas jouer les médiateurs. Mais il ne pouvait non plus ignorer que sa visite ici intervient à un moment crucial pour le pays et qu'il susciterait des espérances à la mesure du prestige de la papauté dans un pays où le catholicisme est demeuré aussi traditionnel que profondément ancré dans la conscience populaire. Que faire ? Evidemment pas se rendre à leur QG révolutionnaire comme le lui avaient proposé, à Rome, les chefs de la guérilla. *« En tant qu'organisateur du voyage du pape, je suis opposé à cette hypothèse pour des raisons de sécurité »*, a déjà dit le Père Roberto Tucci, ajoutant : *« D'autres motifs vont dans le même sens : ils touchent à la morale et aux rapports entre l'Eglise et l'Etat. »*

Sur ce sujet, Jean-Paul II s'est, à plusieurs reprises, exprimé mercredi : *« De cette ville de Bogota, je lance un appel pressant à ceux qui s'entêtent dans les chemins de la guérilla, afin qu'ils orientent leurs énergies — inspirées peut-être par des idéaux de justice — vers des actes constructifs de réconciliation qui contribuent vraiment au bien du pays »*, a-t-il déclaré à la fin de son homélie au parc Simon-Bolivar devant une demi-million de personnes. Et le soir, à plusieurs dizaines de milliers de jeunes réunis dans un stade de Bogota, le pape a demandé de *« ne pas se laisser séduire par la tentation de la violence qui toujours engendre une violence supérieure, sans jamais aboutir au succès promis par ceux qui en ont donné le signal »*.

Des chrétiens dignes de ce nom

Comment alors répondre à cette évidente impuissance de la jeunesse face à *« la corruption, l'injustice et la violence »* de cette minorité qui s'accommode très bien des *« déséquilibres économiques et de l'injustice sociale, du chômage croissant et de la pauvreté insultante »* du plus grand nombre ? En n'oubliant pas, explique le pape, la foi de leurs pères dans le Dieu des chrétiens, plus forte que ces *« idoles »* que sont *« la richesse, les plaisirs, les utopies politiques »* et en la mettant au service d'une *« nouvelle ère de paix, de justice, d'égalité et d'amour »*.

Pour que les plus jeunes entendent un appel en apparence aussi utopique, il faut naturellement, a martelé Jean-Paul II, que leurs aînés se comportent eux aussi en chrétiens dignes de ce nom. Ce devoir est encore plus impérieux, a-t-il précisé, pour ceux qui ont des responsabilités. D'où cet appel, le 1er juillet, *lancé aux dirigeants chrétiens du* monde économique et politique, en présence du chef de l'Etat, de quatre de ses prédécesseurs, conservateurs ou libéraux, et de son successeur élu, M. Barco, à ne pas oublier que *« certaines crises historiques auraient pu avoir d'autre issue si les réformes nécessaires, les durs sacrifices opérés à temps, avaient prévenu l'explosion des révolutions du désespoir »*. Paul VI avait déjà fait cette mise en garde à Bogota lors de sa première visite dans cette ville en 1968.

Quant aux responsabilités des évêques, Jean-Paul II les a vigoureusement reprises, le 2 juillet, devant ses « frères » colombiens et latino-américains successivement réunis aux sièges du secrétariat permanent de l'épiscopat national et du secrétariat général du CELAM (Conseil épiscopal latino-américain). *« Soyez maîtres en vérité »*, leur a-t-il demandé, c'est-à-dire *« défendez la vraie doctrine contre les silences suspects, les ambiguïtés trompeuses, les relectures subjectives, les déviations menaçant l'intégrité et la pureté de la foi »*. Jean-Paul II a aussi rappelé l'ordre des *« fidélités »* auquel il importe de se conformer : à l'Esprit, à la Parole, à l'Eglise, et à l'Homme.

Devant le CELAM, il y eut un échange dense mais courtois. Jean-Paul II a reconnu, citant les deux récents documents de la Congrégation pour la doctrine de la foi, *« l'utilité et la nécessité d'un dialogue de la libération »* à condition, bien sûr, que cet apport se développe *« sans rupture avec la tradition de l'Eglise et en accord avec sa doctrine sociale »*. Et Mgr Quarracino, argentin, président du CELAM, a salué dans son discours le *« magistère opportun et positif »* de Jean-Paul II, qui a su *« signaler des positions inacceptables et aussi distinguer ce qu'il y avait de sain »*, afin que *« l'originalité de la théologie latino-américaine ne se perde pas en effets sectaires et étrangers à la réalité catholique »*. A défaut d'avoir peut-être convaincu la jeunesse du sous-continent, Jean-Paul II peut certainement se flatter d'avoir, pour l'essentiel, ramené sur le bon chemin, celui de Rome, un épiscopat latino-américain qui, il y a peu, semblait s'orienter vers des voies de traverse. Il aura en somme *« sauvé l'outil de travail »* en attendant des jours meilleurs.

JEAN-PIERRE CLERC.



AFRIQUE

République sud-africaine

780 détenus en vertu de l'état d'urgence vont être inculpés

Le bureau gouvernemental d'information a annoncé, le mercredi 2 juillet, que sept cent quatre-vingts personnes emprisonnées en vertu de l'état d'urgence vont être officiellement inculpées de meurtre, incendie volontaire et autres crimes et délits.

Ces accusés, selon un porte-parole officiel, Mme Henning, pourront être assistés par des avocats. Cette dernière a précisé que *« trois groupes »* ont déjà été inculpés au cours des dernières vingt-quatre heures de meurtre au moyen du supplice du « collier » (pneu arrosé d'essence placé autour du cou de la victime et incendié). Selon diverses sources indépendantes, sud-africaines et étrangères, le nombre d'arrestations depuis l'imposition de l'état d'urgence se situerait entre mille huit cents et trois mille.

Les autorités ont, d'autre part, mis en garde la population contre de nouveaux attentats à la bombe, après l'explosion qui a eu lieu, mardi, dans le centre de Johannesburg. Les habitants sont invités à se méfier des objets jetés dans les poubelles ou abandonnés sur la chaussée.

L'évêque anglican Desmond Tutu a sévèrement condamné ces attentats, qui, depuis le 14 juin, ont fait trois morts et une centaine de blessés. Condamnant *« de façon véhémente et sans équivoque de tels actes de terrorisme »*, il a souligné : *« Les problèmes de notre pays ne peuvent être résolus par la violence de l'injustice, de l'oppression et de l'exploitation, ni par la violence de ceux qui cherchent à renverser un tel système de répression. »*

Alors que le président sud-africain, M. Pieter Botha, a lancé mercredi un nouvel appel aux chefs de file modérés de la communauté noire, leur demandant de le rejoindre pour des *« négociations »* dans un climat de paix, le COSATU, la plus grande centrale syndicale du pays, a adressé un ultimatum au gouvernement, exigeant que celui-ci accepte ses revendications avant le 10 juillet, faute de quoi la centrale syndicale aura recours à des *« mesures efficaces »*.

Le COSATU demande notamment que cessent *« tous les harcèlements, représailles et tentatives d'intimidation exercés sur les délégués syndicaux »*, ainsi que la libération de tous ses responsables emprisonnés.

La centrale s'est prononcée en faveur d'une journée d'action, probablement le 14 juillet, qui pourrait se traduire par un abstentéisme massif. Les syndicats estiment en effet que les employeurs ont une part de responsabilité dans les *« attaques »* contre le mouvement syndical, en raison de leur passivité devant la politique de répression mise en œuvre depuis l'instauration de l'état d'urgence.

Les autorités de Pretoria ont confirmé l'expulsion d'un journaliste, M. Heinrich Beuttgen, de la première chaîne ouest-allemande de télévision, et accusé les journalistes étrangers de donner une *« fausse image »* de l'Afrique du Sud, en ignorant délibérément les réformes intervenues depuis quelques mois.

L'ambassade de France à Pretoria a, d'autre part, été informée de l'arrestation, mercredi matin, d'un photographe indépendant travaillant pour l'Agence France Presse.

Les informations concernant la répression et les violences raciales demeurent toujours fragmentaires en raison des restrictions imposées à la presse. Ainsi, selon la Société internationale pour les droits de l'homme de Francfort, l'assistant de l'évêque Isaac Mokoena, M. Archibald Mthiya, aurait été tué par balles samedi 28 juin, à Soweto, lors d'un service religieux qu'il célébrait à la place de l'évêque. Celui-ci avait reçu des menaces de mort émanant de groupes de Noirs radicaux. – *(AFP, Reuter, UPI, AP.)*



PROCHE-ORIENT

Egypte

Guerre sainte contre les « cassettes de Satan »

De notre correspondant

Le Caire. – *« La vidéo est l'œuvre maléfique de Satan. Elle répand le vice et l'immoralité, et éloigne les croyants de l'adoration d'Allah. »* La phrase revenait inlassablement dans le discours des prédicateurs maximalistes musulmans. Certains de leurs fidèles ont donc décidé de remédier à cet état de choses.

Dans la nuit du jeudi 26 au vendredi 27 juin, quatre magasins de location de cassettes vidéo ont été incendiés dans le quartier populaire de Choubra, au Caire. Au même moment, une grande épicerie fine du quartier résidentiel de Zamalek prenait feu : elle vendait de l'alcool et de la charcuterie, autres *« œuvres de Satan »*. Mardi dernier, à Choubra, un cinquième vidéo-club était incendié.

L'enquête a démontré que tous les attentats avaient été perpétrés de la même manière : un bidon d'essence déversé sous la porte des magasins. Les regards se sont aussitôt tournés vers les milieux maximalistes musulmans. Une trentaine d'islamistes, dont quatre conscrits appartenant à l'organisation extrémistes Al Djihad (La guerre sainte), ont été appréhendés en vertu de la loi sur l'état d'urgence.

L'affaire a semblé assez grave pour provoquer l'intervention personnelle du président Moubarak dans un entretien accordé à l'hebdomadaire officieux *al Moussawar*. Selon le raïs, la plupart des accusés appartiennent à l'organisation Al Djihad et avaient été déjà arrêtés à la suite de l'assassinat du président Sadate en octobre 1981.

M. Moubarak a toutefois tenu à minimiser le courant maximaliste, dont il a estimé les effectifs à *« quelques centaines de jeunes irresponsables »*. Mais il a accusé *« certains partis d'opposition d'encourager, sciemment ou inconsciemment, les courants extrémistes au sein de la jeunesse »*. Il a ajouté qu'il ne comptait pas recourir à une vague d'arrestations massives comme en septembre 1981, quand mille cinq cents personnes appartenant à l'opposition, au courant islamiste et au milieu copte avaient été appréhendées.

Le président égyptien s'est dit convaincu que *« le phénomène extrémiste sera circonscrit grâce à la coopération des différentes instances démocratiques »*. L'hebdomadaire *al Moussawar* met cependant en garde, dans son éditorial, contre *« le laisser-faire qui pourrait permettre la constitution en Egypte de milices confessionnelles ou religieuses à la libanaise »*.

De son côté, l'hebdomadaire de l'opposition marxiste nassérienne *al Ahali* affirme que les incendies de la semaine dernière ne sont pas les premiers du genre. D'autres magasins de location de cassettes vidéo auraient déjà été incendiés le mois dernier au Caire et dans certaines provinces de Haute-Egypte. La capitale compte plus de sept mille magasins de ce type.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

● *Rencontre Arafat-Radjavi.* – Le dirigeant palestinien et le chef des Moudjahidin du peuple (opposition iranienne) ont eu un entretien le mercredi 2 juillet à Bagdad, où M. Radjavi s'est installé le 7 juin dernier. – *(AFP.)*

● *Le dialogue entre les deux Yémen.* – Le président du Yémen du Sud, M. Abdallah Saleh, et celui du Yémen du Nord, M. Haidar Abou Bakr al Ahar se sont rencontrés le mercredi 2 juillet à Tripoli.

Ils ont convenu de reprendre le dialogue sur le processus d'unification entre les deux pays amorcé en 1982 et interompu en janvier dernier lors des affrontements d'Aden. – *(Reuter.)*

Liban

Journée de « grève nationale contre la guerre »

De notre correspondant

Beyrouth. – L'espace d'une journée, ce jeudi 3 juillet, le Liban se trouve réunifié dans une même grève de protestation contre la catastrophe socio-économique qui déferle sur le pays et se résume en un chiffre : le dollar à plus de 40 livres libanaises alors qu'il en valait 4 il y a trois ans, le franc étant coté à plus de 6 LL. Les prix grimpent à l'avenant. Beyrouth semble bien, de ce fait, être devenue la ville la moins chère au monde pour les porteurs de devises étrangères et la plus ruineuse pour ses propres habitants.

Pour la première fois depuis le début du conflit, les deux secteurs, musulman et chrétien, de la ville, et le reste du pays dans leur sillage participent à une même « grève contre la guerre ». Certes, depuis longtemps, le majorité silencieuse lui est hostile, et il y a eu de généreuses initiatives spontanées parties de la base : « marche de la paix », « journée du blanc », etc. Mais, dès que ces manifestations prenaient de l'ampleur, telle ou telle milice se chargeait de les faire tourner court en expédiant quelques obus bien ajustés sur le lieu prévu des retrouvailles entre l'Est et l'Ouest.

Cette fois, c'est la CGTL (Confédération générale des travailleurs du Liban), présidée par un chrétien sans pour autant être désertée par l'autre camp, qui a déclenché le mouvement, en annonçant qu'elle le répéterait en le faisant monter d'un cran, de jeudi en jeudi, jusqu'à aboutir à des manifestations de rues. On voit mal cependant, malgré l'acquiescement général, comment celles-ci pourraient se rejoindre, sinon symboliquement, de part et d'autre de la ligne de démarcation.

Le point faible de cette « grève contre la guerre » est peut-être que tout le monde peut s'y joindre à bon compte, non seulement les belligérants des deux camps, mais aussi les salariés et les patrons, l'Etat et les milices, tous unis, sans que cela tire trop à conséquence contre *« l'hydre qui engloutit le pays »*.

Au-delà de ce mouvement, quelles mesures pratiques peuvent en effet être prises dans un pays dont le gouvernement ne s'est pas réuni une seule fois depuis bientôt un an et demi ? Un gouvernement dont la division a suscité à Beyrouth-Ouest un « contre-gouvernement » constitué des seuls ministres musulmans réunis autour du président du conseil. Cet organisme, après avoir boycotté le chef de l'Etat, puis exigé sa démission, suggère désormais une démission simultanée du cabinet et du président de la République.

Reste la valeur symbolique du mouvement engagé ce jeudi. Il est suivi avec conviction et, pour la première fois, la grève ne se transforme pas en une journée de vacances. Même les plages et les lieux de détente sont fermés, ce qui n'est pas sans mérite sous le soleil de juillet au Liban.

L. G.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Condamnation de *Minute* pour diffamation et atteinte à la vie privée de Bertrand Delanoé.

La première chambre du Tribunal de grande instance de Paris, par jugement du 28 novembre 1984, confirmé par l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 20 février 1986, a condamné la SEPA, éditrice du journal *Minute*, à payer à Bertrand Delanoé la somme de cinquante mille francs à titre de dommages-intérêts pour avoir publié dans le nº 1166 daté du 11-17 août 1984 un article diffamatoire et portant atteinte à sa vie privée.

Me KIEJMAN,
avocat à la Cour.
La SCP BOLLET-BASKAL,
avoués à la Cour.

ASIE

LES COMMUNISTES PHILIPPINS ET Mme AQUINO

La lutte armée demeure l'un des moyens de la conquête du pouvoir

Des négociations se sont ouvertes, mercredi 2 juillet, entre les représentants de Mme Aquino – MM. Ramon Mitra, ministre de l'agriculture, et José Diokno, président de la Commission présidentielle des droits de l'homme, – et MM. Satur Ocampo et Antonio Zumel, délégués officiels du PC, pour tenter de mettre fin à dix-sept ans de guerre civile. Mais, après avoir corrigé ses erreurs d'analyse – notamment une « sous-estimation » de la popularité de la présidence philippine, – le PC insurgé a redéfini sa tactique afin d'exploiter les « espaces démocratiques » ouverts par le *nouveau régime de Manille.*

De notre envoyé spécial

Manille. – Sans cessez-le-feu sur le terrain et sans grande illusion de part et d'autre sur les résultats, les premiers pourparlers entre les émissaires du gouvernement de Mme Aquino et les chefs de l'insurrection communiste ont timidement commencé ces deux dernières semaines. *« Plus que des négociations, disons qu'ont été établis des contacts. Rien de plus »*, nous affirme-t-on de source communiste, en ajoutant : *« Pour que des négociations commencent, il faudrait qu'il y ait un cessez-le-feu. Il est théoriquement possible, mais il est loin d'être réalisé. »* Du côté officiel, on manifeste la plus grande réserve sur le déroulement éventuel de négociations annoncées en grande pompe lors de l'anniversaire des cent jours du gouvernement Aquino.

Les pourparlers entre les autorités et les chefs d'une guérilla, vieille de dix-sept ans et dont les moyens se sont considérablement accrus au cours des dernières années du régime Marcos – de source militaire, la nouvelle armée du peuple (NPA) compterait seize mille cinq cents hommes, contrôlerait près de 25 % du territoire national et aurait ouvert quarante-sept fronts à travers le pays – dépendent de la bonne volonté d'une troisième force : l'armée.

Or les militaires ne croient pas à ces négociations. Avant même la chute de Ferdinand Marcos, en février dernier, les officiers réformistes qui allaient porter le coup de grâce au régime, estimaient que la politique vis-à-vis des communistes prônée par Mme Aquino était démagogique sinon naïve. *« Il ne s'agit pas de défiance* a priori : *il n'y a pas jusqu'à présent de véritable politique de cessez-le-feu »*, affirme M. Ponce Enrile, ministre de la défense. Quant au général Ramos, chef d'état-major qui, avec M. Enrile, mena la révolte de l'armée contre Marcos, il estime que les communistes ne visent qu'à tirer profit de la campagne de réconciliation nationale inaugurée par Mme Aquino avec la libération des prisonniers politiques. Les communistes, pour leur part, n'ont pas voulu de militaires parmi les émissaires du gouvernement.

Sur le terrain, entre février et le milieu de juin, les affrontements entre l'armée et les rebelles ont fait plus de huit cents morts, soit neuf victimes par jour. Le général Salvador Mision, chef d'état-major adjoint, estimait, le 23 juin, que se dessinait une réduction des hostilités. Mais il reste à savoir si celle-ci est due à une volonté politique ou, tout bonnement, au commencement de la saison des pluies qui, traditionnellement, limite les activités militaires. Dans la province de Cagayan (nord-est de Luçon), île septentrionale de l'archipel et fief politique de M. Enrile, les affrontements n'ont pas diminué : clairement, le ministre de la défense entend dans « sa » province poursuivre les opérations de nettoyage et démontrer que la rebellion peut être matée.

Dans l'île de Negros, la crise du sucre et les structures féodales du système de production des haciendas conjuguées à la pauvreté et à la malnutrition ont favorisé, ces dernières années, l'implantation communiste. La NPA est présentée sur 65 % de l'île et bénéficie, estime Mgr Fortich, évêque de Bacolod, d'*« un soutien croissant dans la population »*. L'armée a déployé deux bataillons supplémentaires au début de mai. *« Loin de démanteler les forces de défense civile, organisées par les planteurs en armées privées, le gouvernement les a réactivées »*, affirme un responsable de la guérilla des environs de Bacolod. Le démantèlement des forces de défense civile, sortes de milices para-militaires, principales responsables des exactions et des violences dont sont victimes les populations civiles, est, avec le repli des troupes dans leurs casernes, l'une des conditions posées par les communistes à un cessez-le-feu. A Negros comme à Mindanao, les affrontements entre l'armée et les rebelles se poursuivent. La ligue des gouverneurs et des maires a officiellement demandé, la semaine dernière, à Mme Aquino le démantèlement des forces de défense civile et des armées privées qu'elles alimentent, mais M. Enrile a déjà fait savoir qu'il était opposé à une telle mesure pour des raisons de sécurité.

Le cavalier seul du Révérend Père Balweg

L'état-major est, d'autre part, hostile à un rappel des troupes déployées à travers le pays, ce qui laisserait les mains libres aux communistes. Ceux-ci ne cachent d'ailleurs pas que, si tel était le cas, ils continueraient leur *« travail politique »*.

Jusqu'à présent, il n'a été officiellement révélé qu'un contact entre un émissaire du gouvernement et la rébellion communiste : au milieu de juin, M. Butz Aquino, beau-frère de la présidente, sans fonctions officielles mais dirigeant du Mouvement social- démocrate, a rencontré l'ex-prêtre Conrado Balweg, passé à la guérilla en 1978. Défenseur des minorités ethniques de la Cordillera (chaîne de montagnes séparant Luzon en deux dans le sens nord-sud), Conrado Balweg luttait alors avec les Kalingas contre la construction de barrages sur la rivière Chico. Menacé par l'armée, il rejoignit la NPA et devint l'une des figures légendaires de la lutte dans la Cordillera. Début avril, Conrado Balweg, dont la tête avait été mise à prix par le régime Marcos (mesure qui vient d'être levée), s'est séparé de la NPA avec deux cents de ses hommes pour former l'Armée de libération des peuples de la Cordillera.

La scission de Conrado Balweg est symptomatique des revendications autonomistes des minorités des montagnes, que n'épousent pas forcément les communistes. Elle est aussi significative des forces centrifuges qui se font sentir dans les rangs de la NPA. C'est pourquoi le PC est absolument opposé au cessez-le-feu sur une base régionale proposé par le gouvernement, estimant que cela ne pourrait qu'accentuer les divergences dans ses rangs.

Selon un prêtre de la région de Baguio (province des montagnes au centre de Luzon), lié à Conrado Balweg, ce dernier contestait le principe de centralisme démocratique du PC, affirmant que *« les communistes ne sont pas assez attentifs aux aspirations populaires »*. Conrado Balweg est *actuellement en train de négocier* tant avec ses anciens compagnons communistes, qui cherchent à le récupérer, qu'avec le gouvernement qui voudrait obtenir sa reddition. Mais *« il n'est pas question, pour l'instant, qu'il rende ses armes »*, nous dit notre interlocuteur.

Le cas de Balweg (qui n'a ni renoncé à sa foi ni épousé l'idéologie marxiste) est révélateur de la composante catholique du mouvement communiste philippin. Mgr Fortich, évêque de Bacolod, nous a raconté que lors de sa visite, le 9 juin, dans une zone contrôlée par la NPA dans le sud de Negros, il a rencontré quatre de ses prêtres. Assumant apparemment des fonctions importantes dans la guérilla, ceux-ci ont respectueusement baisé l'anneau du prélat avant de lui soumettre les demandes du PC en vue d'un cessez-le-feu. Mgr Fortich, identifié avec la gauche de l'Eglise, actif au point qu'on l'a surnommé « commander Tony », est le premier prélat invité par la guérilla dans les « zones libérées », afin de servir d'intermédiaire avec le gouvernement.

« Les conditions posées par les communistes (repli de l'armée, démantèlement des milices et armées privées, plus une demande particulière dans le cas de Negros : la remise de 10% des terres des grands propriétaires aux paysans, afin qu'ils puissent les consacrer à des cultures vivrières) me semblent tout à fait raisonnables », estime Mgr Fortich. Mme Aquino avait personnellement demandé aux évêques de jouer un rôle d'intermédiaire entre le gouvernement et les rebelles. *« Plusieurs d'entre nous ont pris des contacts »*, explique Mgr Fortich : *« Nous en avons averti les autorités, mais, depuis, on ne nous a même pas demandé ce que nous avions obtenu »*, poursuit le prélat visiblement irrité, brandissant la feuille dactylographiée qui lui a été remise par les communistes. Mgr Fortich n'est pas le seul a être déçu par les atermoiements du gouvernement : Mgr Ricardo Vidal, évêque de Cebu et président de la conférence épiscopale, déclarait récemment qu'il avait décidé de suspendre son dialogue avec les communistes tant que le gouvernement n'aurait pas clarifié sa position : *« Je ne sais que répondre quand on me demande quelles sont les conditions d'amnistie ou la politique de réhabilitation des communistes »*, a-t-il expliqué.

Une nouvelle équipe

Au lendemain de la chute du régime Marcos, les communistes ont semblé en retard d'une révolution. Ayant appelé à boycotter des élections qu'ils considéraient comme une *« farce »*, ils s'étaient retrouvés isolés du mouvement populaire qui porta Mme Aquino au pouvoir. Trois mois plus tard, ils semblent loin d'être les perdants de la *« révolution démocratique »* de février, la récente découverte de charniers à Mindanao dans l'un de leurs camps, à Agusan-del-Norte, fait cependant planer quelques doutes sur la manière dont ils se comporteraient avec leurs dissidents ou ceux qu'ils considèrent comme des *« espions »* et peut ternir leur image d'*« armée du peuple »*.

Si le gouvernement Aquino paraît *avoir des difficultés* à définir sa politique vis-à-vis des communistes, ces derniers ont réagi avec promptitude *afin d'utiliser au maximum* ce qu'ils qualifient d'*« espaces démocratiques »* ouverts par le nouveau pouvoir. Ils sont en train de mettre sur pied une stratégie cohérente qui se développe sur plusieurs plans.

Tout d'abord, ils ont opéré une réorientation politique qui s'est traduite par une autocritique de la campagne de boycottage des élections et par des changements de personnes dans l'appareil dirigeant. *Ang Bayan*, organe du PC, a publié en mai un texte émanant du bureau politique qualifiant d'*« erreur »* tactique la décision de boycottage : celle-ci a conduit à *« sous-estimer les capacités et la détermination des réformistes bourgeois »*, à *« négliger les contradictions au sein des forces armées »* et à aller *« à l'encontre de la volonté populaire »*.

Cette réorientation politique se serait traduite, fin mai, par la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante : M. Rodolfo Salas, qui assumait les fonctions de président du comité central, depuis l'arrestation en 1977 de M. Jose Maria Sison, aurait été destitué et remplacé par M. Benito Tiamzon, ex-secrétaire régional du PC pour les Visayas. Le secrétaire général, M. Rafael Baylosis, jugé lui aussi responsable de l'erreur du boycottage, aurait également été limogé. En revanche, M. Satur Ocampo, négociateur officiellement désigné par le PC (et vieil ami de la famille Aquino) ainsi que M. Antonio Zumel, dirigeant du Front démocratique national (organisation de masse clandestine), tous deux opposés au boycottage, auraient renforcé leurs positions au sein du parti.

La rentrée de José-Maria Sison

Sur le plan tactique, les communistes comptent étendre leur front de lutte. *« Nous avons tiré une leçon de la « révolution de février »*, précise l'un de nos interlocuteurs. *« Il prévaut dans la population une aspiration certaine à des changements pacifiques dont il faut tenir compte. La lutte armée n'est pas condamnée (nous avons une longue tradition historique de révoltes), mais il ne faut pas négliger pour autant les autres moyens de conquête du pouvoir. »* Présent sur le front de la guérilla *(« le Parlement des collines »*, disent les Philippins), les communistes entendent compléter leur stratégie au niveau du *« Parlement de la rue »* (les organisations de masse qui se sont multipliées au lendemain de l'assassinat de Ninoy Aquino en août 1983). Des sympathisants ont commencé un *« travail politique »* en profondeur dans les villes (syndicats, mouvements divers).

Enfin, les communistes entendent apparaître, à visage couvert, sur un troisième « front » : la vie politique. José Maria Sison, fondateur en 1969 du PC *marxiste-léniniste*, libéré de prison en mars dernier, est en train de créer un parti, le Partito Ng Bayan (*Parti du peuple*), dont le Congrès devrait se tenir début juillet. Ce sera la première fois, depuis quarante ans, qu'un parti se réclamant du marxisme apparaîtra sur la scène politique philippine.

José-Maria Sison affirme avoir pris ses distances à l'égard du PC et définit le nouveau parti comme *« extérieur au mouvement communiste, mais non opposé à lui »*. *« Nous partageons les objectifs du Front démocratique national, mais nous entendons agir dans le cadre strictement parlementaire et nous sommes assez flexibles pour accepter une coalition avec d'autres formations »*, dit-il. Il n'en reste pas moins que Joma (diminutif de José-Maria), comme nous le dit un cadre clandestin, *« continue à véhiculer la ligne juste du PC et nous l'admirons pour sa flexibilité »*. Selon José-Maria Sison, *« le PC n'abandonnera pas les armes. En cas de coup d'Etat militaire, la NPA se mettrait d'ailleurs au service du « pouvoir du peuple »* (people's power) *de Mme Aquino. Il existe certes une aspiration populaire à une solution pacifique, et nous ne devons pas écarter, ou négliger, la chance qui est offerte par le gouvernement Aquino avec l'éventuelle ouverture de négociations. Ce gouvernement a restauré les libertés : bravo. Mais il n'a entrepris aucune des réformes demandées par le PC, à commencer par une réforme agraire. Dans l'immédiat, je ne vois pas pourquoi le PC devrait changer son programme ni même sa stratégie de lutte armée. Il n'a pas intérêt pour l'instant à agir dans un cadre légal. »*

Ce sera, en revanche, le rôle du Partito Ng Bayan. Il compte, dans son action, s'appuyer sur le mouvement Bayan, la principale organisation de masse de gauche, partiellement dans la mouvance du PC. Mais Bayan apparaît de plus en plus divisé sur l'attitude à avoir vis-à-vis du parti de José-Maria Sison. Son président, le vieux politicien Tanada, a déjà déclaré qu'il n'y participerait pas. Les tentacules communistes qui commencent à poindre inquiètent une partie de la gauche philippine.

PHILIPPE PONS.

A TRAVERS LE MONDE

ITALIE

Prison à vie requise contre les pirates de l'« Achille-Lauro »

Gênes. – Le procureur de la République, M. Luigi Carli, a requis le mercredi 2 juillet, devant le tribunal de Gênes, sept peines de prison à vie contre le principal auteur du détournement du paquebot *Achille-Lauro* et six de ses complices.

Parmi eux figure le dirigeant palestinien Aboul Abbas, jugé par contumace, soupçonné d'avoir été le « cerveau » de l'opération menée en octobre dernier, durant laquelle un juif américain âgé et handicapé, Léon Klinghoffer, avait été tué.

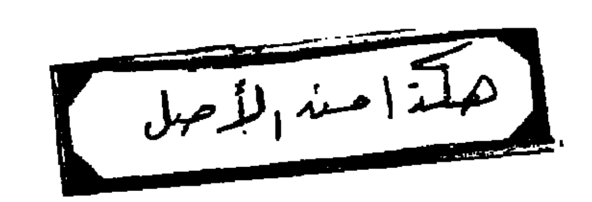
Résumant les débats à la fin du procès ouvert depuis deux semaines, M. Carli a également requis des peines de trois à trente ans de prison pour sept autres personnes, dont un autre des pirates. Il a cependant recommandé une peine minimale pour un troisième auteur du détournement, Ahmed El Assadi qui avait témoigné contre ses coaccusés. – *(Reuter.)*

TUNISIE

L'hebdomadaire indépendant « Réalités » suspendu pour six mois

La direction de ce périodique, qui a annoncé la nouvelle mercredi 2 juillet, va devoir répondre le 8 juillet devant la justice de diffamation à l'égard des autorités et de publication d'articles *« de nature à troubler l'ordre public »*.

Le dernier numéro de *Réalités*, qui publiait notamment un dossier sur *« la répression de la gauche en Tunisie »*, avait été saisi le 27 juin. C'est la quatrième fois depuis sa création, en 1978, que cette publication fait l'objet d'une suspension. Les hebdomadaires *Al Mostaqbal* et *Tarik el Jadid*, organes du Mouvement des démocrates socialistes et du Parti communiste, sont également suspendus pour six mois depuis le 9 mai pour les mêmes motifs que ceux retenus contre *Réalités*. – *(Corresp.)*



politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le gouvernement résiste aux pressions de sa majorité en faveur du rétablissement de la peine de mort

La police et la justice disposeront d'un peu plus de moyens pour lutter contre la criminalité et la délinquance. Ainsi en a décidé l'Assemblée nationale, le mercredi 2 juillet, en adoptant par 321 voix (RPR, UDF, FN) contre 252 (PS et PC) le troisième des projets de loi de M. Albin Chalandon sur la sécurité. Là encore la gauche n'a pas contesté la fin recherchée mais les moyens employés jugés dangereux, avec une opposition plus nette chez les communistes que chez les socialistes, même si pour la première fois depuis deux ans la discussion des textes du ministre de la justice donne l'impression que l'union de la gauche est reconstituée au Palais-Bourbon : les deux anciens alliés ont des positions très voisines, ne cherchent pas à s'en cacher, et s'épaulent mutuellement dans la défense de leurs arguments.

Plus que jamais, depuis plus d'une semaine que dure cette discussion, mercredi la majorité est apparue divisée, même si ses divergences d'appréciation sont camouflées par un refus d'aborder les questions fondamentales. En tout cas, quelques-uns des siens paraissent à l'évidence plus proches des positions défendues par le Front national que de celles proposées par le garde des sceaux dans ses projets.

La peine de mort en est, bien entendu, l'exemple le plus flagrant. Le gouvernement a refusé qu'un réel débat s'engage, estimant qu'un tel sujet méritait mieux qu'une discussion « à la sauvette » en annexe de celle d'un texte nettement moins important.

Celui-ci prévoit pourtant un sensible durcissement du régime carcéral pour les plus grands criminels en instituant une peine de prison incompressible de trente ans, l'extension de la procédure de comparution immédiate, assortie de nouvelles garanties, le retour de la notion d'« association de malfaiteurs » pour certains délits. Manque, aux yeux des socialistes, un renforcement de la lutte contre le recel, mais M. Albin Chalandon a promis un texte sur ce sujet pour la rentrée.

Pour enterrer un sujet, Georges Clemenceau créait une commission. **M. Jacques Chirac**, lui, annonce un débat pour plus tard... Le gouvernement ne veut pas rouvrir, pour l'instant, le dossier ô combien délicat de la peine de mort. Il sait ses électeurs, dans leur majorité, favorables au retour de la guillotine. Il sait ses soutiens parlementaires divisés. La situation politique lui paraît trop incertaine pour faire apparaître cette division au grand jour.

Les pressions n'ont pourtant pas manqué. Des députés RPR, menés par **M. Pierre Messmer**, leur président de groupe, ont déposé une proposition de loi, demandant le rétablissement de la peine capitale supprimée en 1981 par la gauche avec l'appui d'élus de droite, dont M. Chirac lui-même. Il a fallu les convaincre qu'un débat sur ce sujet, pour l'instant, était pour le moins inopportun. Ce fut fait pour l'essentiel. Mais le Front national n'a aucune raison d'avoir de telles pudeurs. Il a donc profité de la discussion de ce texte sur la lutte contre la criminalité pour déposer des amendements prévoyant le retour du bourreau.

Une intervention scandaleuse

Les arguments avancés n'ont rien d'original. **M. Georges-Paul Wagner** (FN, Yvelines) a souligné à nouveau que l'abrogation avait rendu *« inadéquate l'échelle des peines »*, et qu'une peine de prison incompressible était *« plus cruelle que la mort elle-même »*. Pour lui, la signature du protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme interdisant la peine capitale est inopérante car il la prévoit en cas de guerre, or *« le terrorisme*, dit-il, *est bien une nouvelle forme de guerre »*. **M. Bruno Gollnisch** (FN, Rhône) a renchéri sur cette argumentation en affirmant qu'il était inacceptable de *« limiter la souveraineté nationale »*. Les orateurs de l'extrême droite ont surtout tenté de faire comprendre à leurs collègues de la majorité que le vote de leurs amendements était *« la seule occasion de traiter cette question pendant cette législature »*. Ils ne furent pas entendus, si ce n'est par **M. Jean Bonhomme** (RPR, Tarn-et-Garonne) qui affirma publiquement ce que pensent nombre de ses amis : *« Seule la mort peut assurer la défense de la société. »*

M. Chalandon refusa de répondre sur le fond, se contentant de répliques assez procédurières : *« La peine de mort est un sujet infiniment grave qui s'impose à la conscience de chacun et d'une façon qui ne reflète pas nos clivages politiques. Il ne serait pas décent de l'aborder sous la forme d'une incidente et presque à la sauvette à l'occasion de l'examen de textes plus mineurs. Le débat sur la peine de mort doit être ouvert. »* Mais il se refusa à fixer une date précise, et seul **M. Claude Labbé** (RPR, Hauts-de-Seine), lui même partisan de son rétablissement, vit dans cette déclaration, du haut du perchoir, *« la promesse »* qu'il y aurait un débat.

Le rapporteur, M. Emmanuel Aubert (RPR, Alpes-Maritimes) qui avait voté l'abrogation en 1981, souhaita cette fois un référendum, et se réfugiant, comme le ministre derrière la Convention européenne, renvoya la responsabilité de son abrogation à M. François Mitterrand. Les socialistes et les communistes, plus sobrement, confirmèrent leur opposition irréductible à la peine capitale.

Ce faux débat aurait gardé une certaine tenue, sans M. Gollnisch. Evoquant le décès de la petite-fille de Cavanna, Le député FN du Rhône déclara : *« Si M. Cavanna avait passé sa vie a autre chose qu'à encourager la permissivité et le laxisme et à ridiculiser les valeurs essentielles, il n'aurait pas aujourd'hui la mort de sa petite-fille. »* En dehors du scandale provoqué à gauche par ces propos, l'orateur du Front national s'attira une ferme réplique de M. Jacques Toubon : *« S'il savait comment ces choses se passent, il n'en parlerai pas ici, et pas dans ces termes. »*

Le gouvernement, voulant éviter que sa majorité ne se prononce clairement, bloqua le vote sur les amendements de l'extrême-droite avec celui sur une autre partie de son texte acceptée par tout le monde. Malgré cela, les députés du FN et M. Bonhomme s'abstinrent volontairement, pendant que ceux du PC ne prenaient pas part au vote ; tous les autres, socialistes compris, votant comme le souhaitait M. Chalandon.

Le souhait d'une politique plus dure, exprimé par certains membres de la majorité, apparut aussi lors du vote sur l'allongement à trente ans de la peine de sûreté et sur l'impossibilité pour certains condamnés à la perpétuité de faire moins de vingt ans de prison. Un amendement du Front national rendant cette peine obligatoire – et non facultative selon la décision de la cour d'assises – fut aussi voté par MM. **Jean-Claude Dalbos** (RPR, Gironde), **Jacques Limouzy** (RPR, Tarn) et **Jean-Paul Fuchs** (UDF, Haut-Rhin).

Cette création d'une peine incompressible fut pourtant durement critiquée par la gauche, **M. Michel Sapin** (PS, Hauts-de-Seine) affirma qu'elle était *« dangereuse pour la sécurité dans les prisons, car il faut maintenir une lueur d'espoir dans l'esprit des détenus »*, et souligna les critiques des gardiens de prison. Plaidant comme dans une cour d'assises, **M. Jacques Peyrat** (FN, Alpes-Maritimes) lui répliqua qu'avant de penser aux gardiens, il fallait se préoccuper des victimes et de la protection de la société. Intervenant sur le même ton, **M. Michel Pezet** (PS, Bouches-du-Rhône) affirma que le principe de l'imcompressibilité de la peine revenait à *« nier que l'homme peut évoluer »*. Mais **M. François Bachelot** (FN, Seine-Saint-Denis) nia la possibilité de cette évolution.

La majorité fut plus modérée dans la défense de cette proposition. *« Elle ne remplace pas la peine de mort »*, souligna le ministre de la justice. *« C'est une solution modérée »*, ajouta-t-il, en convenant qu'il fallait revoir le système carcéral pour permettre au détenu de *« conserver la dignité à laquelle il a droit »*. **M. Aubert** lui expliqua qu'en dehors de l'aspect *« dissuasif »*, il fallait *« neutraliser »* certaines personnes *« particulièrement dangereuses »*. Le rapprochement fit aussi instituer une période obligatoire de *« semi-liberté »* avant la sortie de prison des personnes condamnées à cette peine de sûreté pour les réhabituer à la vie en société.

La majorité a dû ainsi naviguer entre son souhait de répondre au sentiment « sécuritaire » de son électorat, et son souci de ne pas trop donner la priorité à la répression.

THIERRY BREHIER.

La loi change, les « flags » restent

Cela fait une bonne décennie que les flagrants délits sont la cible de critiques acerbes. Après MM. Alain Peyrefitte et Robert Badinter, M. Albin Chalandon est le troisième garde des sceaux à jurer que, avec lui, cette procédure de jugement rapide va enfin s'améliorer. Que les textes changent, on en a l'habitude, on en aura connu quatre versions en cinq ans. La réalité, elle, est toujours aussi peu reluisante ou peu s'en faut.

M. Chalandon s'en est rendu compte en assistant récemment, aussi *incognito* que sa fonction le lui permettait, à une audience de la vingt-troisième chambre correctionnelle de Paris. C'est là que comparaissent les étrangers en situation irrégulière, les petits voleurs et de minables revendeurs de drogue. Tout un prolétariat de la délinquance, mal défendu souvent, morigéné par des magistrats facilement excédés et condamné aussitôt qu'introduit, hébété, les menottes au poignet, dans le box.

Cela va changer, c'est promis. M. Chalandon a pris la peine de demander une suspension de séance, le mercredi 2 juillet, à l'Assemblée nationale pour l'annoncer aux journalistes. On va augmenter le nombre des chambres correctionnelles spécialisées dans cette besogne, à Paris, à Lyon et à Marseille en particulier. *« Quelques dizaines de postes supplémentaires de magistrats »* vont être créés. Ils permettront, estime le ministre de la justice, de faire face au flot grossissant de la clientèle des « flags ».

Grossissant parce que, comme M. Peyrefitte, M. Chalandon a décidé de déférer aux tribunaux, sans instruction préalable, non seulement les délinquants pris sur le fait, mais aussi ceux qui, passibles de moins de cinq ans d'emprisonnement, auront trempé dans une affaire simple. Un amendement gouvernemental adopté dans la nuit de mercredi définit ainsi les nouveaux « flags » : il faudra que *« les charges réunies »* soient *« suffisantes »* et que l'affaire soit *« en état d'être jugée »*.

Le débat sur les « flags » n'est pas neuf, ni les arguments. Seule change la manière. Le registre de M. Chalandon est celui d'un pragmatique, sans *a priori*, ouvert, assurait-il, aux suggestions. Le garde des sceaux s'était ainsi laissé convaincre par Mᵉ Paul-Albert Iweins, président de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (modérées), d'assortir de garde-fous les nouvelles prodécures.

Les avocats, surtout ceux qui débutent dans la profession et sont commis d'office aux « flags », critiquent beaucoup cette procédure. Elle leur interdit, argumentent-ils, de préparer correctement la défense des prévenus, de rechercher les témoins, d'entendre les victimes. L'extension des « flags » ne va pas arranger les choses. Les dérapages, s'alarment-ils, seront encore plus nombreux. C'est aussi ce qu'ont essayé de faire valoir en séance les orateurs socialistes, MM. Michel Sapin, Jean-Pierre Michel et Philippe Marchand, en particulier. Vainement.

Un équilibre à trouver

Pourtant, M. Chalandon s'était laissé convaincre de porter de trente à soixante jours le délai que les tribunaux peuvent accorder aux prévenus privés d'une instruction, pour préparer leur défense. C'était sans compter avec M. Jacques Toubon (RPR). Soutenu dans sa contre-offensive par M. Paul-André Sadon, l'un des conseillers influents de M. Chalandon, le président de la commission des lois s'était beaucoup agité, lundi 30 juin dans la nuit, allant de l'un à l'autre dans l'hémicycle, afin de réunir une majorité contre le gouvernement et ce délai de soixante jours.

Conciliant, M. Chalandon avait finalement accepté de ramener celui-ci à quarante jours. Le garde des sceaux n'était pas prêt pour autant à ouvrir les hostilités. Au moment de vérité, mercredi dans la nuit, on l'a vu battre prudemment en retraite devant le rapporteur de la commission, M. Emmanuel Aubert (RPR) et retirer son amendement « quarante jours ».

Le texte, tel qu'il résulte des débats de mercredi, justifie beaucoup d'appréhensions. Il n'a été qu'à peine amélioré et si le délai maximum laissé aux prévenus pour préparer leur défense reste de trente jours, le délai minimum passe de cinq à douze jours. Il est prévu, de plus, qu'en cas de délits non flagrants, le tribunal pourra toujours solliciter du parquet une véritable instruction. C'est mieux, mais, au total, c'est peu.

Cela ne suffira pas, en tout cas, à calmer les avocats. A ceux-ci, les défenseurs du projet rétorquent qu'en obligeant, comme aujourd'hui, les juges d'instruction à s'occuper d'affaires simples, on les surcharge de travail et on ralentit le cours de la justice. Voyez, disent-ils, l'augmentation effarante du nombre de prévenus que la multiplication de ces instructions entraîne, ces détenus non encore jugés, donc présumés innocents, qui peuplent les prisons, dans l'attente anxieuse de leur jugement. Certes, mais entre une justice rapide et une justice expéditive il y avait un équilibre à trouver. M. Chalandon croyait l'avoir découvert. Il n'a pas su ou pas voulu l'imposer.

BERTRAND LE GENDRE.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

● *Hauts-de-Seine : compromis au PS.* – Le bureau exécutif du PS est parvenu, le mercredi 2 juillet, à dégager une solution de compromis pour la composition de la liste sénatoriale dans les Hauts-de-Seine. Comme cela était attendu (*le Monde* du 2 juillet), M. Robert Pontillon, sénateur sortant et proche de M. Pierre Mauroy, reste en tête de liste. Mᵐᵉ Françoise Seligmann prend la place de M. Bernard Le Savouroux, premier secrétaire fédéral, en deuxième position (tous deux sont membres du courant mitterrandiste). M. Pontillon devrait se retirer après les élections municipales de 1989, cédant ainsi la place à Mᵐᵉ Seligmann. M. Le Savouroux est troisième de liste.

En revanche, le bureau exécutif n'a pas réussi à dégager un arbitrage à propos de la contestation d'un vote en Guadeloupe. Il y a recherche de « supplément d'information » et les sections pourraient de nouveau être consultées. Enfin, quelques fédérations socialistes n'ont pas encore désigné leurs candidats.

● *Val-de-Marne : liste commune RPR-UDF.* – Alors que le RPR et l'UDF avaient présenté des listes séparées lors des scrutins du 16 mars dernier, les composantes de la majorité ont décidé de faire liste commune. Conduite par M. Alain Poher (CDS), président du Sénat, celle-ci devrait avoir la composition suivante : MM. Michel Giraud (RPR), sénateur, président du conseil régional de l'Ile-de-France, maire du Perreux et président de l'Association des maires de France, Jean Clouet (PR), conseiller général et maire de Vincennes, Lucien Lanier, proche du RPR, conseiller général, ancien préfet de la région Ile-de-France, ancien préfet du Val-de-Marne, Jean-Marie Poirier (UDF), conseiller général et maire de Sucy-en-Brie, ancien porte-parole de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République et Richard Dell'Agnola (RPR), conseiller général et maire de Thiais.

● *Le canton de Sarcelles nord-est sans conseiller général.* – Le Conseil d'Etat a rejeté, le mercredi 25 juin, le recours déposé par Mᵐᵉ Marie-Claude Beaudeau, sénateur communiste du Val-d'Oise, en raison du retard de quatre jours par rapport au délai légal d'un mois avec lequel le dépôt a été effectué. Ce recours faisait suite à la décision d'annulation, prise le 7 juin 1985, par le tribunal de Versailles, de l'élection de Mᵐᵉ Beaudeau dans le canton de Sarcelles nord-est, lors du renouvellement cantonal de mars 1985. Le tribunal avait alors jugé que la distribution, entre les deux tours du scrutin, d'un tract attribué au Front national et mettant en cause M. Michel Urviez, candidat UDF-CDS, était de nature à entacher le vote d'irrégularité. Le sénateur communiste ne l'avait emporté que par 3 211 suffrages contre 3 173 à M. Urviez, soit un écart de 38 voix. L'élection cantonale partielle devant avoir lieu en septembre, Mᵐᵉ Beaudeau devra mener conjointement deux campagnes puisque son siège au palais du Luxembourg est soumis au renouvellement au 28 septembre prochain.

Au Sénat

UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A LA PRÉSIDENCE

M. Jean Guyomarc'h, nommé par le bureau du Sénat secrétaire général de la présidence, à compter du 1ᵉʳ juillet, succède à M. Arnaud Tardan. Cette nomination s'accompagne de plusieurs autres, dont celle de M. Jacques Ollé-Laprune, jusqu'alors directeur du service du secrétariat général de la présidence comme directeur général des services législatifs.

[Né le 27 novembre 1923 à Bobigny (Seine-Saint-Denis), M. Jean Guyomarc'h, licencié en droit, est entré dans l'administration du Sénat comme secrétaire de la commission de la législation en décembre 1946. Successivement chef du secrétariat de la commission des lois (1966), directeur du service du matériel (1971), directeur du service des commissions (1972), M. Guyomarc'h occupait depuis juillet 1981, les fonctions de directeur général des services législatifs, adjoint au secrétaire général du Sénat.]

[Né le 24 novembre 1916 à Lescar (Pyrénées-Atlantiques), M. Armand Tardan, ancien élève de l'Ecole polytechnique, licencié ès lettres et de philosophie, fut fait prisonnier en juin 1940 alors qu'il venait de participer à la bataille des Vosges. Détenu en captivité juqu'en mai 1945, il est ensuite reçu au concours du Conseil de la République dans le cadre des administrateurs en décembre 1946. Affecté au service des commissions, notamment au secrétariat administratif de la commission des finances, il est nommé sous-chef de division en 1953 puis en 1957, chef de division. Chargé (mai 1958) des fonctions de directeur du secrétariat général de la présidence, avant d'être nommé à ce poste un an plus tard, M. Tardan, alors chargé de mission auprès du président du Sénat, a occupé cette fonction auprès de M. Poher lorsque ce dernier a assuré l'intérim de la présidence de la République en 1969. Il était directeur du cabinet de M. Poher depuis 1969, lorsqu'il a été nommé en 1971, directeur des services législatifs, adjoint au secrétaire général du Sénat, M. Pierre Lious, qu'il a remplacé en août 1976. Depuis juin 1981, M. Tardan portait le titre de secrétaire général du Sénat.]

POLITIQUE

Les réserves du conseil constitutionnel sur la réforme électorale

Saisi par les députés socialistes, le Conseil constitutionnel, réuni les mardi 1er juillet et mercredi 2 juillet, a examiné la conformité à la Constitution de la loi relative à l'élection des députés et autorisant le gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales.

Il a déclaré cette loi *« conforme à la Constitution, sous les strictes réserves d'interprétation qu'il énonce et que devront respecter les règles de délimitation des circonscriptions »*. Voici, selon le Conseil, l'énoncé de ces « réserves » :

Sur le principe même du recours aux ordonnances, le Conseil observe *« que la délimitation des circonscriptions électorales est une composante »* du régime électoral, *« que, dès lors (...), l'article 38 de la Constitution peut être mis en œuvre pour permettre l'intervention d'ordonnances à l'effet, de délimiter des circonscriptions électorales »*.

Sur l'atteinte au fonctionnement régulier des pouvoirs publics :

Répondant au grief selon lequel la France se retrouverait sans régime électoral au cas où les ordonnances seraient annulées ou deviendraient caduques, le Conseil estime *« que la caducité ou l'annulation pour excès de pouvoir de ces ordonnances aurait pour conséquence, selon le cas, de maintenir en application le régime électoral antérieur ou de le remettre en vigueur »*.

Sur le principe de l'égalité du suffrage :

Le Conseil rappelle que *« l'Assemblée nationale, désignée au suffrage universel direct, doit être élue sur des bases essentiellement démographiques »*.

« Si le législateur peut tenir compte d'impératifs d'intérêt général susceptibles d'atténuer la portée de cette règle fondamentale, il ne saurait le faire que dans une mesure limitée ».

Sur la règle réservant à chaque département une représentation d'au moins deux députés : le Conseil indique que par cette règle *« le législateur a entendu assurer un lien étroit entre l'élu d'une circonscription et les électeurs »*.

Il considère *« qu'eu égard, d'une part, à la répartition de la population sur le territoire national, et, d'autre part, au nombre très restreint de départements »* bénéficiant de la règle de deux députés, ces dispositions *« ne sont pas, par elles-mêmes, contraires à la Constitution »*.

Mais il ajoute *« qu'elles impliquent, toutefois, que les inégalités de représentation qui en résultent ne puissent être sensiblement accrues par le biais des règles qui président à la délimitation des circonscriptions »*.

La délimitation des circonscriptions

Sur la délimitation des circonscriptions à l'intérieur même du département : Le Conseil observe que *« le quatrième alinéa de l'article 5 de la loi autorise le gouvernement agissant par voie d'ordonnance à s'écarter de plus ou moins de 20 % par rapport à la population moyenne d'un département »* et que *« l'écart retenu répond au souci que la délimitation des circonscriptions respecte les limites cantonales »*.

Mais il relève que cette obligation de respecter les limites cantonales n'a pas une portée générale et est expressément écartée pour les villes de Paris, Lyon, Marseille, dans les départements comportant un canton non constitué par un territoire continu et dans les départements comprenant un canton de plus de quarante mille habitants.

Il considère que *« si, en elles-mêmes, les exceptions apportées au principe de l'égalité de suffrage ne procèdent pas, pour chacune d'elles, d'une erreur manifeste d'appréciation, elles pourraient par leur cumul aboutir à créer des situations où ce principe serait méconnu »*. Il faut donc interpréter les dispositions de l'article 5 comme suit :

1) *« La faculté de ne pas respecter les limites cantonales dans les départements comprenant un ou plusieurs cantons non constitués par un territoire continu ou dont la population est supérieure à quarante mille habitants ne vaut que pour ces seuls cantons. »*

2) La mise en œuvre de l'écart maximum de 20 % *« doit être réservée à des cas exceptionnels et dûment justifiés... et ne pourra intervenir que dans une mesure limitée et devra s'appuyer, cas par cas, sur des impératifs précis d'intérêt général »*.

3) *« La délimitation des circonscriptions ne devra procéder d'aucun arbitraire. »*

Le Conseil souligne *« que toute autre interprétation serait contraire à la Constitution »*.

Sur la délimitation des circonscriptions en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française : le Conseil considère que l'ordonnance *« devra déterminer les circonscriptions à l'intérieur des territoires en cause sur des bases essentiellement démographiques »*. Il ajoute que *« si le gouvernement a néanmoins la faculté de tenir compte d'impératifs d'intérêt général liés aux caractères spécifiques des territoires considérés, ce ne peut être que dans une mesure limitée »*. Il précise *« que toute autre interprétation serait contraire à la Constitution »*.

LES RÉACTIONS

Le gouvernement satisfait

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, s'est déclaré, le mercredi 2 juillet sur A 2, juste avant son passage à « L'heure de vérité », *« très satisfait »* de la décision du Conseil constitutionnel qui juge conforme à la Constitution, avec des réserves d'interprétation, la loi rétablissant le scrutin majoritaire. Selon le ministre, les attendus du conseil *« confirment que la procédure des ordonnances était légitime et conforme à la Constitution »*, en dépit de ce qu'avait dit l'opposition. M. Pasqua ne se formalise pas des réserves émises par le Conseil, car, dit-il, *« ce sont à peu près celles que j'avais souhaitées moi-même »*.

De son côté, M. Alain Juppé, porte-parole du gouvernement, a estimé qu'il s'agit d'un *« bon point »* pour le gouvernement. M. Juppé a souligné que *« l'ordonnance de délimitation des circonscriptions électorales va pouvoir désormais être (...) achevée et donc l'ensemble du dispositif de réforme de la loi électorale pourra être effectif dans les semaines qui viennent »*. M. Pasqua a précisé que le découpage électoral serait fixé aux alentours du 15 août.

De son côté, le PR estime que le conseil *« met fin aux manœuvres du PS destinées à empêcher les Français de choisir à nouveau leurs députés »*.

Enfin, Pierre Charpy, dans la *Lettre de la Nation*, organe du RPR, juge qu'il s'agit d'*« une nouvelle gifle »* administrée aux socialistes. Néanmoins, Pierre Charpy ajoute : *« La seule zone d'ombre dans cet avis est la phrase :* « La délimitation des circonscriptions ne devra procéder d'aucun arbitraire. » *En effet, s'il revient au Conseil d'Etat le pouvoir juridique de faire respecter cas par cas les règles fixées par le Conseil constitutionnel, qui peut être l'arbitre de l'« arbitraire » ? Le président de la République ? On peut donc s'attendre à tout, y compris à un scénario où François Mitterrand refuserait de signer les ordonnances et dissoudrait l'Assemblée, les nouvelles élections ayant alors lieu selon le système actuel. Mais encore faudrait-il que les socialistes aient une chance de les gagner. »*

M. Jospin : règles bienvenues

Pour sa part, le premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin, qui était l'hôte à déjeuner de l'Association de la presse anglo-américaine, a affirmé : *« Ce qui est intéressant, c'est que le Conseil constitutionnel émet des réserves qui concernent l'honnêteté du découpage, où les principes de la démocratie peuvent être mis en cause. »* Pour M. Jospin, ces réserves *« paraissent encadrer les projets gouvernementaux d'un certain nombre de règles qui me paraissent bienvenues »*.

ADDENDUM. – Dans l'article de Maurice Duverger, publié le 2 juillet, une note a été omise, qui complétait ainsi le dernier paragraphe : un aspect fondamental de la décision du Conseil constitutionnel des 25-26 juin 1986 est de clore le débat sur la signature des ordonnances par le président de la République. Le Conseil reconnaît de façon implicite mais claire le droit de refuser cette signature en *« considérant que la Constitution ne soumet le recours à cette procédure »* [des ordonnances] *à aucune autre « condition que celles énoncées à l'article 38 précité et à l'article 13 aux termes duquel le président de la République signe les ordonnances et les décrets délibérés en conseil des ministres »*. Faire de cette signature une « condition » des ordonnances, c'est reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une simple formalité, comme elle l'est pour la promulgation des lois. Le langage juridique est précis.

LA LOI D'HABILITATION PROMULGUÉE

La loi d'habilitation *« autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social »*, dont le texte avait été jugé conforme à la Constitution sous de *« strictes réserves d'application »*, a été signée le 2 juillet par le président de la République. Elle a été promulguée au *Journal officiel* du 3 juillet.

M. Mitterrand a signé

(Suite de la première page.)

Dans les circonstances actuelles, M. Mitterrand délivre deux types de signature. Dans un premier temps, il promulgue les lois. Or une loi, c'est une relation directe entre le Parlement, qui vote et qui contrôle, et le gouvernement. Le président n'a qu'un rôle d'enregistrement, assorti il est vrai de la possibilité, pour lui, de demander une seconde lecture. Mais, dès le départ, il avait indiqué à M. Chirac qu'il lui reconnaîtrait les moyens de gouverner qu'il avait accordés aux précédents gouvernements. Parole tenue : M. Mitterrand, sans attendre l'expiration du délai de quinze jours dont il dispose, vient de promulguer la loi d'habilitation économique et financière (privatisations, entre autres). C'est un signe de bonne volonté, mais qui ne saurait surprendre. Comme dit – fort justement, cette fois – M. Pasqua, *« il joue le jeu de la Constitution, c'est la moindre des choses qu'on doit attendre du président »*.

Restent les ordonnances : il s'agit, selon lui, d'une relation – directe – entre le président, qui signe ou ne signe pas, et le gouvernement. Et là, M. Mitterrand en avait prévenu M. Chirac dès leur premier tête-à-tête – le président juge *« selon sa conscience »* (2).

En clair, cela signifie que le chef de l'Etat se débarrasse d'argumentations juridiques par nature contradictoires. Il y aura toujours, il est vrai, des juristes pour juger que le président peut refuser de signer, et d'autres pour assurer qu'il est obligé de signer. En conscience, cela veut dire en opportunité. Et celle-ci est, naturellement, politique. Donc imprévisible. M. Pasqua l'a bien compris lorsqu'il essaie de dissuader le président en agitant la menace (si le président refuse de signer) d'un référendum, qui lui serait demandé par les deux Chambres.

Mais entre deux moyens d'arbitrage, par le suffrage universel, d'un conflit entre le président et le gouvernement, gageons que le président préférerait une élection présidentielle anticipée – les intentions de vote sont pour lui au rose fixe, nous disent la SOFRES et BVA – à un référendum voulu par la majorité.

Intellectuellement brillante, politiquement efficace puisqu'elle renforce son propre crédit, la construction du Conseil constitutionnel peut donc être concrètement inopérante : la conception présidentielle – politique et non juridique – en affaiblit la portée.

A moins que le gouvernement ne se montre équitable : après tout, il peut l'être par habileté, puisque le scrutin majoritaire favorise la principale force *dans chaque camp*, c'est-à-dire le RPR et le PS.

Mais la dimension la plus importante des décisions du Conseil n'est pas là : elle est dans ses vertus cohabitationnistes.

Finalement, le Conseil, prié d'arbitrer (3), renvoie aux acteurs de la *cohabitation, gouvernement et président*.

Le premier peut agir, gouverner sans se compromettre. Le second dispose d'un parfait alibi – la « sagesse » du juge suprême – et peut donc présider sans paraître se soumettre. L'un et l'autre sont donc renvoyés à la règle d'or de la cohabitation, qui oblige chacun à jouer le jeu, pour espérer se renforcer.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(2) Déclaration faite à Mont-de-Marsan le 14 juin (*le Monde* du 17 juin).

(3) *Arbitrage pour le moins contradictoire, sinon obscur.* Deux exemples : le Conseil pose comme règle que l'Assemblée doit être élue *« sur des bases essentiellement démographiques »*, mais il valide la règle, posée par le législateur, d'un minimum de deux députés par département. Or cette dernière règle contredit la première. Admettre deux députés au moins dans les petits départements, c'est détourner la fonction de l'Assemblée, qui doit assurer non pas, comme le Sénat, la représentation du territoire et des collectivités locales, mais celle des citoyens, laquelle dépend du recensement.

De même le Conseil pose trois réserves, sans préciser s'il juge inconstitutionnel leur cumul, ou le non-respect d'une seule d'entre elles.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 2 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, *le communiqué suivant* a été diffusé :

● CONVENTIONS INTERNATIONALES

Le ministre des affaires étrangères a présenté au conseil des ministres deux projets de loi autorisant la ratification de deux conventions internationales :

– La convention *franco-luxembourgeoise*, signée le 12 mars 1986, relative à la réalisation et à l'exploitation de certaines implantations industrielles sur la Moselle, définit les normes d'exploitation de la centrale nucléaire de Cattenom. Ces normes visent à préserver le régime de navigation sur la Moselle et la qualité de l'environnement. Cet accord témoigne de la volonté de la France de fournir au Luxembourg *les assurances et* les garanties que le Grand-Duché souhaitait obtenir ;

– L'avenant à la convention fiscale franco-autrichienne de 1959 a *essentiellement pour objet d'éviter* les doubles impositions qui auraient pu naître de l'application en France, pendant les deux années 1985 et 1986, de l'impôt sur les grandes fortunes.

● RAPATRIÉS d'AFN

Le secrétaire d'Etat aux rapatriés a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord.

Ce texte contient plusieurs mesures qui complètent les lois d'amnistie précédemment intervenues.

D'une part, il vise à permettre une révision effective des droits à pension de tout agent de droit public ayant bénéficié des lois d'amnistie.

D'autre part, il rend applicable à certains fonctionnaires les dispositions de l'ordonnance du *15 juin 1945* relative notamment aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre. Le projet étend le bénéfice de cette ordonnance aux personnes qui ne sont plus en activité et aux ayants cause.

Enfin, il propose une extension du champ d'application de la réparation fortaitaire aux conjoints survivants des personnes qui ont fait l'objet, pour des motifs politiques en relation directe avec les événements d'Afrique du Nord, de certaines mesures administratives d'expulsion, d'internement ou d'assignation à résidence.

Le texte comporte en outre deux dispositions. L'une permet aux intéressés de recouvrer leur ancienneté au titre de certains ordres et décorations. L'autre lève de plein droit le séquestre sur des biens appartenant à des personnes condamnées et ultérieurement amnistiées.

● DÉCENTRALISATION

Le ministre de l'intérieur a présenté au conseil des ministres une *communication sur* l'état actuel de la décentralisation et les perspectives en matière de déconcentration.

Engagées depuis plus de vingt ans, la décentralisation et la déconcentration constituent deux méthodes complémentaires d'adaptation de l'administration aux exigences de notre époque.

I. – Le bilan des lois de décentralisation depuis 1982 est contrasté. En effet, dans la pratique quotidienne, cette réforme a moins touché les *communes* que les *régions* et les départements où un changement profond s'est opéré par le transfert de l'exécutif aux présidents élus de ces collectivités et par une nouvelle répartition des compétences.

Mais cet ensemble législatif et réglementaire volumineux, complexe et parfois changeant *a eu* également, à l'expérience, certains effets pervers.

Une clarification et une simplification sont nécessaires pour corriger l'enchevêtrement actuel des attributions, l'alourdissement de l'appareil administratif, la rigidité des dispositions adoptées pour la fonction publique territoriale et la complexité croissante de mécanismes financiers *qui* règlent les *rapports* de l'Etat et des collectivités.

Les grands principes de la réforme ne doivent pas se traduire, comme on le constate parfois, par une *multiplication* des procédures, des contraintes insupportables dans la gestion du personnel de la fonction publique territoriale et, au total, par un coût financier supplémentaire aux dépens des contribuables locaux.

Responsable de la répartition des pouvoirs entre les *collectivités* publiques comme du niveau global des prélèvements obligatoires, l'Etat doit rechercher une clarification permanente dans ces domaines.

II. – L'autorité de l'Etat sur ses différents services territoriaux et le rapprochement de l'administration et de l'administré imposent un renforcement des mesures de déconcentration.

Les décrets du 10 mai 1982, qui confirment le préfet, commissaire de la République, comme l'unique représentant de l'Etat au niveau départemental ou régional doivent être appliqués dans toute leur étendue.

Ce double effort de simplification de la décentralisation et de poursuite de la déconcentration sera activement poursuivi par l'ensemble des départements ministériels concernés.

● ENGAGEMENT *DE LA RESPONSABILITÉ* DU GOUVERNEMENT

Le conseil des ministres a autorisé le premier ministre à engager devant l'Assemblée nationale, conformément à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, la responsabilité du gouvernement sur le vote du projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS MILITAIRES

L'amiral Beaussant devient inspecteur général de la marine

Sur la proposition du ministre de la défense, M. André Giraud, le conseil des ministres du mercredi 2 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **Marine.** – Est élevé au rang et à l'appellation d'amiral, le vice-amiral d'escadre René Beaussant, nommé inspecteur général de la marine, en remplacement de l'amiral Christian Brac de La Perrière, admis en deuxième section *(réserve)*.

Est nommé major général de la marine, le vice-amiral d'escadre Alain Denis.

Sont élevés au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre, les vice-amiraux Jacques Bisson, Alain Duthoit et Alain Coatanea.

Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Yves Goupil ; contre-amiral, le capitaine de vaisseau Jean Brunet.

● **Terre.** – Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, les généraux de division Jehan Poudelet et Eugène Danet.

Sont promus : général de division, le général de brigade Max Gayral ; général de brigade, les colonels Max Robert, José Hennebelle, Jean Varret, Gérard Brianconrouge ; commissaire général de brigade, les *commissaires colonels* Claude Arrieux et Aimé Cagnon (nommé sous-directeur « approvisionnements » *à la direction centrale du commissa*riat de l'armée de terre).

Sont nommés : chef de la mission militaire française auprès du commandant en chef des forces alliées du secteur Centre-Europe, le général de division Jean Salvan ; chef de la mission militaire française auprès du commandant suprême des forces alliées en Europe, le général de division Michel Jouslin de Pisseloup de Noray ; commandant supérieur des forces armées aux Antilles-Guyane, le général de division Lucien Béal ; commandant la 23e division militaire territoriale, le général de brigade Bernard Duval : commandant la 54e division militaire territoriale, le général de brigade Jean-Claude Gautier ; adjoint au général commandant la 3e région militaire, le général de brigade Jacques Leroy ; adjoint au général commandant la 11e division parachutiste et la 44e division militaire territoriale, le général de brigade Jacques Vidal ; chef du contrôle technique du matériel de l'armée de terre, le général de brigade Jacques Frecaut ; commissaire adjoint aux entreprises de travaux publics et de bâtiment, le général de brigade Hubert Javelot.

*Est mis à la disposition du minis*tre de la coopération, le général de division Robert Gastaldi.

Est placé auprès du premier ministre pour servir au secrétariat général de la défense nationale, le général de brigade Yann Rousseau-Dumarcet.

● **Air.** – Sont nommés : commandant les forces françaises stationnées à Djibouti, le général de division aérienne Yves Cazaux ; commandant le génie de l'air, le général de brigade aérienne Antoine Dumas ; commandant en second les forces aériennes stratégiques, le général de brigade aérienne Jacques Flori.

Est mis à la disposition du directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale, de l'enseigne*ment militaire supérieur* et du Centre des hautes études militaires, le général de brigade aérienne Jacques Richard de Soultrait.

● **Armement.** – Sont promus ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe Henry Durand et Alain Durollet.

Sont nommés : directeur des constructions aéronautiques, l'ingénieur général de première classe Jean Sandeau ; directeur des engins, l'ingénieur général de première classe Jacques Bouquet, adjoint au délégué aux programmes d'armement, l'ingénieur général de première classe Emile Arnaud ; adjoint au délégué général pour l'armement, *l'ingénieur général* de première classe Michel Delaye ; chargé de mission auprès du directeur des engins, *l'ingénieur général* de deuxième classe Didier Bienvenu ; chef du service technique des engins balistiques, l'ingénieur général de deuxième classe Jean Castellan ; adjoint au chef du service technique des programmes aéronautiques, l'ingénieur général de deuxième classe Gérard Bonnevalle.

● **Service de santé.** – Sont promus : médecin général inspecteur, le médecin général André Le Mer ; médecin général, les médecins chefs René Henane (nommé directeur du service de santé des forces armées aux Antilles-Guyane), Pierre Rieunau et Bernard Maistre (nommé médecin chef de l'hôpital d'instruction des armées Robert Picqué) ; *pharmacien chimiste général*, le pharmacien chimiste chef Claude Parado.

Est nommé directeur du service de santé du 3e corps d'armée et de la 2e région militaire, le médecin général Jacques Segalen.

● **Gendarmerie.** – Est promu général de brigade, le colonel André Hauteville.

MESURES INDIVIDUELLES

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du premier ministre : *M. Jean-Pierre Capron,* ingénieur en chef des mines, est nommé administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique.

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation : *M. Antoine Vorms,* conseiller référendaire, est nommé conseiller maître à la *Cour des comptes ; M. Etienne Delaporte,* administrateur civil hors classe, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes ; *M. Gilbert Rastoin,* conseiller référendaire, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes ; *M. Guy Thuillier,* conseiller référendaire, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes ; *M. Gérard Wolff,* conseiller référendaire, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes ; *M. René Groussard,* ingénieur agronome, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes ; *M. Hubert Poyet,* conseiller référendaire, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes.

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice : *M. Claude Jouven,* conseiller d'Etat, est placé, sur sa demande, en position de disponibilité pour convenances personnelles ; *M. Romée de Regnauld de Bellescize,* maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat ; *M. Philippe Renauld,* président hors classe de tribunal administratif, est nommé conseiller d'Etat ; *M. Jean Massot,* maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat ; *M. Michel Dupuch,* maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat ; *M. François Lagrange,* maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat ; *M. Renaud Denoix de Saint-Marc,* maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat ; *M. Jean-Louis Dewost,* maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat ; *M. Jean-François Thery,* maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat ; *M. Pierre Ligen,* maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé conseiller d'Etat.

Sur proposition du ministre de l'éducation nationale : *M. Roger Mas,* chef de service au Centre national des œuvres universitaires et scolaires, est nommé inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale.

Sur proposition du ministre délégué chargé de la fonction publique et du Plan : *M. Michel Prada,* directeur du budget, est nommé membre du conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration

POLITIQUE

A « L'HEURE DE VÉRITÉ » D'ANTENNE 2

M. Pasqua trouve que M. Mitterrand « joue bien » le jeu de la « cohabitation »

Invité de « L'heure de vérité » d'Antenne 2, mercredi soir 2 juillet, M. Charles Pasqua, après avoir cité des chiffres tendant à prouver l'accroissement de la délinquance entre 1980 et 1985, a dénoncé « *le laxisme du pouvoir précédent* » et estimé que « *les Français ont raison d'être inquiets* ».

A propos de la peine de mort, le ministre de l'intérieur, qui en avait voté l'abolition en 1981, constatant qu'aucune peine de substitution n'avait été instaurée, affirme que « *la suppression n'a pas dissuadé les grands criminels* » et qu'il « *faudrait consulter le pays par référendum* ». Toutefois, la France ayant ratifié la Convention européenne des droits de l'homme, il souligne que « *cette affaire est pour le moment sans objet* ».

Interrogé sur le trafic de la drogue, M. Pasqua répond : « *Il faut lutter aux deux bouts de la chaîne : contre les petits revendeurs, qu'il convient – lorsqu'il s'agit d'étrangers – d'expulser de France, et, pour permettre d'éliminer de gros traficants, il faut autoriser les services fiscaux et douaniers à effectuer des vérifications approfondies sur tous ceux qui n'ont pas de ressources reconnues. Sur le plan international, il faut des mesures draconiennes, comme la suppression des cultures des plantes à l'origine de la drogue dans les pays concernés.* »

A propos du projet de loi sur l'immigration, le ministre a reproché à l'archevêque de Lyon, Mgr Decourtray, « *de ne pas bien connaître le texte gouvernemental. L'expulsion par décision administrative n'ouvrira pas la voie à l'arbitraire puisque, en 1980 déjà,* déclare-t-il, *le Conseil constitutionnel, consulté sur l'éventualité d'une telle procédure, l'avait reconnue conforme à l'esprit des institutions* ». M. Pasqua a rappelé que le rétablissement des visas d'entrée « *fait l'objet de discussions* » avec les Etats qui sont à l'origine des flux migratoires.

Mais il a souligné qu'il y a matière à réflexion pour ce qui est de l'expulsion automatique des immigrés délinquants : « *Peut-être peut-on y introduire la notion de récidive. Le gouvernement n'est pas fermé* ».

Il a poursuivi : « *Je n'accepte pas les critiques qui consistent à dire que le gouvernement mettrait en péril les libertés et se laisserait dériver vers l'arbitraire.* »

« Le gouvernement c'est l'entraîneur »

La carte d'identité infalsifiable, a annoncé M. Pasqua, pourrait être mise en circulation avant la fin de l'année. Le ministre a rendu hommage à la police et déclaré : « *Nous apporterons aux forces de police ce qu'elles sont en droit d'attendre de nous, mais, s'il y a des excès et des délits, nous sanctionnerons* ».

M. Pasqua, d'autre part, s'est déclaré favorable à la modification de l'article 11 de la Constitution pour permettre l'instauration d'un référendum permettant de consulter les Français sur des problèmes de société : « *On pourrait y avoir recours si nous nous trouvons dans une situation de conflit avec le président de la République. Je le vois mal se dérober. On ne défend pas la démocratie contre le suffrage universel.* »

Justifiant la politique économique du gouvernement – « *Sans doute encore mal perçue par l'opinion, mais indispensable au redressement du pays* » – M. Pasqua a comparé la lutte engagée en faveur de l'emploi à un match du Mundial : « *Le gouvernement, c'est l'entraîneur, comme celui de l'équipe de France. Mais ce n'est pas l'entraîneur qui est sur le terrain. Ce n'est pas lui qui joue, ce n'est pas lui qui marque des buts.* » Si, pour le moment, il n'y a pas encore de poussée décelée dans cette direction, « *c'est parce que les Français ont douté de la capacité du gouvernement à gouverner en raison de sa faible majorité parlementaire.* »

Mais le ministre a rappelé que le gouvernement entend s'installer dans la durée : « *Il prend des mesures qui engagent une politique à long terme. Nous espérons que les Français retrouveront le moral. Nous, nous avons confiance.* »

Interrogé sur le découpage électoral qui suivra le rétablissement du scrutin majoritaire, M. Pasqua a dit : « *Ce sera un excellent exercice de cohabitation. Si tout le monde est satisfait, je serai moi-même très content. C'est ce que je vais essayer de faire. Je crois en la vertu de la démocratie. Il faut un découpage honnête et impartial, et il le sera (...). Je rassure pleinement ceux qui nous écoutent, et notamment les députés socialistes : ce découpage sera le plus impartial qui soit. Les considérants du Conseil constitutionnel sont en tous points conformes à ce que j'avais déclaré. Je vois mal le président de la République refuser de signer les ordonnances.* »

Enfin, le ministre de l'intérieur a reconnu que le président de la République « *joue le jeu de la Constitution* » et qu'il « *le joue bien. Dans une certaine mesure, sans doute par les nécessités de l'histoire. François Mitterrand se trouve être le complément indispensable du général de Gaulle : il restait à faire l'expérience que l'alternance était possible. Toutefois, je ne crois pas du tout que le système doive profiter davantage au président de la République plutôt qu'à tel autre.* »

Examen réussi

Les téléspectateurs d'Antenne 2 ont confirmé, le mercredi soir 2 juillet, l'image que M. Charles Pasqua donne de lui dans les sondages. Pour partielles, subjectives et non réfléchies que soient les réponses enregistrées à chaud par la SOFRES pendant « l'Heure de vérité » du ministre de l'intérieur, celles-ci correspondent tout à fait à la croyance d'une majorité de Français dans le bien-fondé des mesures sécuritaires décidées par le gouvernement. Ou plus précisément du sentiment que donne celui-ci de vouloir s'attaquer aux différents problèmes de la délinquance, qu'il s'agisse du grand banditisme, des petits larcins, du terrorisme ou de la drogue.

M. Pasqua a donc réussi son examen pour ce premier passage à cette émission-test des hommes politiques. Le ministre de l'intérieur y a en effet été surtout perçu par les téléspectateurs et présenté par les journalistes comme le véritable ministre de la sécurité et de l'ordre public, bien qu'il ait pris soin d'associer toujours à cette tâche M. Robert Pandraud, son minitre délégué.

L'ancien sénateur s'est lui-même prêté à cette fiction – connaissant son impact – et il est allé jusqu'aux limites de la défense de l'ordre moral. N'a-t-il pas demandé à chaque citoyen de faire sa « B.A. », conseillé aux parents de mieux surveiller leurs enfants et rappelé l'évêque de Lyon, primat des Gaules, à plus de retenue en évoquant un de ses prédécesseurs qui, sous l'Occupation, n'avait pas fait le bon choix ? M. Pasqua a usé avec talent de ses dons de pince sans rire, de son art de dévier les questions trop embarrassantes et il a su jouer habilement de son assurance ferme mais bonhomme.

Il s'en est pris sans nuance à la politique de ses prédécesseurs, mettant en cause l'ancien ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, et l'ancien garde des sceaux, M. Robert Badinter. Il n'a pas hésité non plus à dénoncer le rôle trop politisé, selon lui, des syndicats de la police.

Mais M. Pasqua est aussi – et peut-être surtout – un homme politique dont la fidélité au gaullisme n'a pas été entamée par son appartenance à un gouvernement de cohabitation. Il n'hésite pas à estimer que M. Mitterrand ne doit pas être « *très satisfait* » des décisions du Conseil constitutionnel, et il va même jusqu'à envisager un référendum pour trancher un éventuel conflit entre le chef de l'Etat et le gouvernement. Toutefois, il accorde avec un brin de condescendance un *satisfecit* au président de la République qui applique correctement les règles de la Constitution.

Au total, pour lui, le combat ne sera gagné que lorsque M. Chirac entrera à l'Elysée. Il va de soi que tel est toujours son objectif. Il le dit sans passion mais avec une certitude tranquille.

ANDRÉ PASSERON.

M. Marchais remet à plus tard la désignation du candidat communiste à l'élection présidentielle

M. Georges Marchais a donné, le mercredi 2 juillet, une conférence de presse, au cours de laquelle il a opposé au Parti socialiste, qui cherche seulement à « *prendre en 1988 la relève de la doite* », le Parti communiste, qui, lui, combat la politique du gouvernement et veut « *construire une autre société* ». L'accusation n'est pas nouvelle, la confrontation qu'elle prolonge n'est pas récente, mais le secrétaire général du PCF ne pouvait laisser passer sans réagir l'ambition réaffirmée par le PS, lors de sa récente convention nationale, de rassembler autour de lui la gauche.

S'employant donc – c'est bien le moins – à « marquer » le PS, M. Marchais a trouvé dans le comportement des socialistes de quoi rafraîchir une argumentation sans surprise quant au fond. M. Lionel Jospin n'avait-il pas lui-même invité le PS à s'occuper de contrer le gouvernement plutôt que de débattre de sa propre mutation ? C'était suggérer que, dans la première de ses fonctions, le principal parti d'opposition pourrait mieux faire. Encore cela ne dépend-il pas entièrement des socialistes. Le PCF mesure, lui aussi, les limites de ce que M. Marchais a appelé le « *commencement de riposte* » que provoque la politique de la droite sur le plan social.

Ce n'est pas, bien sûr, pour encourager le premier secrétaire du PS que M. Marchais a pris la parole, mais pour dénoncer le « *conglomérat* » socialo- centriste dont M. Jospin avait lancé l'idée sous le nom de conseil national de la gauche et pour confirmer – était-ce vraiment nécessaire ? – qu' « *il n'y a pas de place pour* [le PCF] *dans cette stratégie* ». Les communistes proposent « *une autre perspective* », qui, elle, n'exclut pas « *la perspective d'accords entre partis politiques* ». Conclusion du secrétaire général : « *Les rassembleurs, c'est nous !* »

Ce rituel exercice de tir contre le PS a été pour M. Marchais l'occasion de faire passer un autre message, autrement important pour les communistes. Prenant acte des déclarations faites depuis une semaine à droite comme à gauche, le secrétaire général du PCF estime que l'élection présidentielle n'est pas pour demain. « *Nous avons du temps devant nous* », a-t-il dit. La désignation du candidat communiste à cette élection et le choix d'une stratégie pour le second tour peuvent donc attendre.

Un délai pour normaliser

Le 12 mai dernier, pressé par une rumeur selon laquelle il avait décidé de se présenter de nouveau à cette élection et par l'ardeur mise par les amis de M. François Mitterrand à souhaiter que celui-ci brigue un second mandat, M. Marchais avait indiqué au comité central du PCF qu'il n'avait pas l'intention d'être candidat et qu'il n'avait pas l'intention d'être candidat et qu'il convenent de désigner « *dans des délais rapprochés* » celui qui représenterait le parti. Un mois et demi plus tard, il décide de surseoir à cette désignation.

En déclarant forfait le 12 mai, M. Marchais avait accordé un point à son opposition interne, puisqu'il reconnaissait que la rumeur – nullement innocente – de sa candidature affaiblissait sa cause auprès des militants. En admettant, ainsi, que son rôle à la tête du parti n'allait plus de soi et que l'heure approchait de désigner un autre homme pour représenter les communistes dans une bataille décisive, le secrétaire général avait, volontairement ou non, ouvert une phase de succession. Peut-être ne s'agissait-il pour M. Marchais que d'un repli tactique, mais les effets de cette manœuvre avaient été tels, sur un appareil ébranlé ou malmené dans plusieurs fédérations, que M. Marchais avait jugé nécessaire, le 2 juin, d'affirmer son intention de « *s'acquitter* » de son mandat « *jusqu'au bout* ».

Ce nouvel aveu de faiblesse pouvait encore être considéré comme un succès pour les opposants, de même que, le 17 juin, l'intervention de M. Marchais, au comité central, remettant à plus tard une offensive contre M. Pierre Juquin. La décision de différer la désignation du candidat du PCF pour la prochaine élection présidentielle est plus ambiguë. Elle signifie, certes, que M. Marchais ne se juge pas en mesure d'imposer un nom, mais on peut en conclure qu'aucun autre candidat ne s'est davantage imposé. En mettant cette question entre parenthèses pour le moment, M. Marchais se donne un délai pour tenter de mener à bien la normalisation qu'il n'est pas parvenu à obtenir, au sein de son parti, depuis les élections du 16 mars.

Les socialistes, naturellement, ne peuvent que se réjouir de cette perspective. Plus la direction du PCF se crispe sur les problèmes internes du parti, plus le PS, malgré son atonie actuelle, peut défendre sa stratégie de ressemblement comme la seule perspective qui s'offre aux adversaires de la majorité au pouvoir.

PATRICK JARREAU.

LES DÉCLARATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PCF

Le Conseil national de la gauche : une « structure attrape-tout »

Après avoir dénoncé la politique du gouvernement, dont les décisions « *aggravent la crise* », M. Georges Marchais, au cours de sa conférence de presse, le mercredi 2 juin, a déclaré : « *Ces dernières semaines ont vu se développer, dans le secteur public et dans des entreprises privées, un commencement de riposte que nous jugeons positif.* » Parlant ensuite de la convention nationale réunie par le PS les 28 et 29 juin, le secrétaire général du PCF a déclaré : « *Pour le Parti socialiste, ce n'est pas la politique pratiquée aujourd'hui, avec ses conséquences graves pour les travailleurs, qui est importante, ce qui compte, pour lui, c'est uniquement de se préparer à prendre, en 1988, la relève de la droite.* »

« *Sur la base de quelle politique,* a demandé M. Marchais, *le Parti socialiste entend-il mettre en place cette structure « attrape-tout », intitulée « conseil national de la gauche » et destinée à organiser des ralliements en sa faveur ? (...) Jospin s'en est tenu à évoquer de « grandes orientations de gouvernement », refusant net l'élaboration d'un projet précis pour sortir la France de la crise. Sans doute craint-il que ceux qui se sont prononcés pour le changement en 1981 ne tirent les enseignements de l'expérience écoulée, qui a vu le Parti socialiste ne pas tenir les engagements qu'il avait pris alors qu'il disposait de tous les pouvoirs.*

« *Aujourd'hui, ce qui est proposé n'est ni plus ni moins qu'un conglomérat, allant des socialistes aux centristes – « Ouvrons-nous de tous les côtés », a précisé Fabius – et glanant, çà et là, quelques trotskistes ou un socialiste honteux comme Fizbin. Evidemment, il n'y a pas de place pour notre parti dans cette stratégie.* »

M. Marchais a affirmé que le PCF travaille, lui, à la réalisation d'un « *rassemblement populaire majoritaire* », ce qui « *n'a rien à voir avec l'image d'un Parti communiste replié sur lui-même, comme ne cesse de le répéter les dirigeants socialistes* ». « *Contrairement à leur objectif de nous écarter et de nous affaiblir, afin de retourner au pouvoir, nous, communistes, nous ne rejetons pas – bien au contraire – la perspective d'accord entre partis politiques* », a dit M. Marchais, en précisant qu'il ne s'agit pas, pour le PCF, de « *revenir à la conception ancienne de l'union au sommet à partir d'un programme, qui écartait le mouvement populaire de son rôle décisif pour aller de l'avant* ».

COMMUNICATION

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE LA CHAINE CULTURELLE

M. Bernard Faivre d'Arcier persiste et signe

La Société d'édition de programmes de télévision (SEPT) devait présenter à la presse, ce jeudi 3 juillet, le premier film qu'elle a produit, *la Puritaine*, de Jacques Doillon, avec Michel Piccoli et Sandrine Bonnaire. M. Bernard Faivre d'Arcier, président du directoire de la société, devait parler, à cette occasion, de la future grille de programmes de cette chaîne culturelle et européenne. Il se dit d'ores et déjà optimiste pour l'avenir d'une initiative qui ne figure pas, jusqu'à présent, dans le projet de loi sur la réforme de l'audiovisuel de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

M. Bernard Faivre d'Arcier est confiant. Il fait preuve d'une sagesse puisée peut-être dans le *Yi-king*. Une citation tirée de ce *Livre du changement*, classique chinois à l'origine de certaines théories taoïstes et confucéennes, est affichée, en effet, sur sa porte : « *Le sept est le chiffre de la jeune clarté, qui naît lorsque le six, nombre de l'obscurité, s'accroît d'une unité.* »

Optimiste ? « *Pourquoi pas ?* répond-il. *Je n'ai pas de raison de penser que la Sept sera remise en cause. Et puis, le temps travaille pour nous.* » C'est que la petite équipe de douze personnes mise en place à la mi-février par l'ancien conseiller culturel de M. Laurent Fabius n'a pas chômé. En quatre mois d'activité, elle a constitué un conseil de surveillance de cinq personnalités (Mme Coline Serreau, cinéaste, MM. François Gros, professeur au Collège de France, Georges Duby, historien, membre de l'Institut, Jean-Marie Drot, responsable de la Villa Médicis, à Rome, et Patrice Chéreau, directeur du Théâtre des Amandiers de Nanterre) qui s'est réuni quatre fois. Elle a aussi dépensé 60 millions de francs (le cinquième du budget de 300 millions de francs débloqué par l'Etat pour la chaîne culturelle) pour coproduire plus d'une centaine d'heures de programmes.

M. Faivre d'Arcier annonce le baptême de la Sept pour fin 1987. « *Le lancement du satellite TDF 1, prévu au printemps 1987, est inéluctale, puisque le projet est franco-allemand,* dit-il. *Sur les quatre canaux disponibles, un sera forcément attribué à une chaîne culturelle.* » A ses yeux, celle-ci doit être « *alternative et complémentaire* » des chaînes existantes. Contrairement au projet Desgraupes, qui était généraliste, avec des variétés et des informations, « *la Sept se conçoit comme une maison d'édition, productrice d'œuvres de qualité, comparable à Channel Four, la chaîne culturelle privée britannique* ».

Une nécessité incontournable

Il insiste sur l'originalité de cette nouvelle chaîne, sur le plan de la création, et sur sa dimension européenne. La grille des programmes, déjà élaborée, « *mise sur la qualité, pas la quantité* ». Les émissions – fictions, documentaires, cinéma, théâtre, musique, cours linguistiques et éducatifs – seront diffusés à partir de 20 h 30 (en respectant le sacro-saint carrefour de 20 heures), puis rediffusées une fois, le lendemain, de 17 h 30 à 20 h 30. L'accent sera mis sur le week-end, avec une soirée dominicale thématique, en direct, autour d'un événement culturel, artistique ou scientifique, à l'échelle européenne (Festival de Venise ou d'Edimbourg, Foire du livre à Francfort, etc.)

On espère coproduire avec les pays européens, créer un club d'achats et trouver des sponsors internationaux. L'enjeu est de taille – le marché européen, – et M. Faivre d'Arcier a déjà pris des contacts avec d'autres télévisions. « *Notre projet,* explique-t-il, *pourrait se définir comme une chaîne d'initiative française, à caractère culturel et à vocation européenne. Nous songeons à ouvrir le capital de la Sept à d'autres télévisions, en gardant 51 %, et à inviter des personnalités étrangères à siéger dans notre conseil de surveillance.* »

L'idée fondamentale est de trouver un nouveau public, pas « élitiste » mais ayant des intérêts minoritaires, en faisant de la « contre-programmation », qui consiste moins à concurrencer les autres chaînes – film contre film – qu'à élargir le choix des téléspectateurs. « *Nous visons des publics ciblés,* note M. Faivre d'Arcier. *Au lieu de chercher à battre des records d'audience, nous préférons intéresser tous les téléspectateurs occasionnellement.* »

Les membres du conseil de surveillance abondent dans le même sens. Pour M. Georges Duby, « *la chaîne culturelle est une des réponses à la requête du président de la République, qui avait demandéau Collège de France de réfléchir à l'éducation des jeunes* ». M. Patrice Chéreau se place, lui, sur le terrain de la création artistique. Il insiste sur la structure légère de l'instrument proposé par la Sept. S'il considère la privatisation de TF 1 comme « *une idiotie* », il ne défend pas cette chaîne publique « *en l'état, avec ses lourdeurs et ses contraintes* ». Pour lui, « *la chaîne culturelle, grâce à la légèreté des équipes et à la modicité des coûts, permettra des expériences nouvelles dans le domaine de la création. Un exemple : au lieu de filmer les pièces de théâtre, je suis en train de chercher une nouvelle façon de présenter le théâtre à la télévision, en devenant moi-même réalisateur-vidéo. Les chorégraphes aussi doivent passer derrière la caméra* ».

Du point de vue économique, M. Faivre d'Arcier rappelle que les frais sont réduits au minimum (4 % du budget est consacré à la gestion de la société, le reste aux programmes), que la diminution de la TVA sur la redevance a permis de trouver 700 millions de francs (dont 300 millions attribués à la Sept) et que la « *publicité ciblée* » (tourisme, voyages, industries culturelles, produits de haute gamme), fondée sur une « *stratégie de notoriété* », devrait compléter le financement de la chaîne. La diffusion de celle-ci – en direct, grâce à une antenne parabolique, par câble ou par faisceau hertzien local – atteindra rapidement un public motivé, surtout en Europe du Nord. Le président de la Sept estime à 700 millions de francs le coût de la chaîne en 1988, dont 550 millions viendraient de la redevance, le reste de la publicité et du sponsoring.

M. Faivre d'Arcier est convaincant et convaincu. Pourtant, il a évité la question épineuse de ses relations difficiles avec FR 3 – qui lui a refusé l'hospitalité autonome sur l'antenne, limitant sa coopération à quelques coproductions, comme le magazine « Taxi » – tout comme celle de la nouvelle conjoncture politique, qui lui est moins favorable.

« *Evidemment,* sourit-il, *on pourrait toujours remplacer l'équipe actuelle pour des motifs purement politiques – encore que nous ne soyons pas tous marqués à gauche, – mais il faudra revenir à la nécessité, incontournable, d'une chaîne culturelle, qui ressemblera, comme une sœur, à la nôtre.* »

ALAIN WOODROW.

Mme Michèle Cotta s'inquiète des missions de la CNCL

Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, a été entendue par la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, le 1er juillet. Elle a notamment fait part de ses inquiétudes concernant les missions confiées à la future commission nationale de la communication et des libertés (CNCL).

Pour Mme Cotta, si la commission dispose de compétences techniques plus étendues que la Haute Autorité et exerce de larges pouvoirs dans l'ensemble du secteur de la communication audiovisuelle, notamment à l'égard des nouveaux médias, ses missions sont réduites vis-à-vis du service public de la radio-télévision. Selon la présidente de la Haute Autorité, on risque donc d'assister à certains transferts de compétences au profit du ministre de la culture et de la communication.

Ainsi, la coordination et l'harmonisation des programmes du service public, qui constituent une des activités principales de la Haute Autorité, ne sont pas de la compétence de la CNCL. En outre, la CNCL n'est plus chargée de l'action internationale, mission qu'assurait la Haute Autorité dans le cadre de l'Union européenne de diffusion. Enfin, Mme Michèle Cotta a estimé que les dispositions du projet de loi visant à garantir l'équilibre de l'information étaient trop vagues.

● *Le groupe d'études UDF veut hâter la réforme de FR3.* – Poursuivant son examen du projet de loi, le groupe d'étude sur la communication créé par les députés UDF exprime dans un communiqué publié le 2 juillet son inquiétude sur l'avenir de FR3. Réuni sous la présidence de M. Raymond Marcellin, les parlementaires UDF jugent que « *le délai de réflexion que se donne le gouvernement jusqu'à la fin de 1987 lui paraît trop long compte tenu de la situation de crise dans laquelle se trouve cette société* ».

Le groupe suggère que « *la future délégation parlementaire de la communication, prévue par le projet de loi, soit chargée de faire avant le 1er janvier 1987 des propositions concrètes sur l'avenir du réseau et des centres régionaux de FR3.* »

débats

INDUSTRIE

Comment secouer notre industrie pour qu'elle reprenne des parts de marché perdues ? Gabriel Taïx est radical en ce qui concerne la régie Renault : la dénationalisation lui paraît indispensable. Jacques Martinat demande, lui, qu'on trouve enfin les moyens de marier l'argent et la technologie.

Ne pas désespérer Billancourt

Privatiser la régie Renault créerait le choc salutaire qui ébranlerait la citadelle omnipotente

par GABRIEL TAIX (*)

UNE entreprise de construction automobile est un univers industriel. Elle est le *confluent* au *stade du montage*, de centaines de disciplines les plus diverses touchant à la recherche fondamentale et appliquée, et aux nombreuses méthodes d'usinage et d'organisation de la production... Elle n'est pas essentiellement subordonnée à des laboratoires les plus sophistiqués et à la prédominance des centres de calcul. Un slogan, courant dans cette profession vivant dans le suspense permanent du succès du produit fini, exprime une réalité : *une voiture est un parti pris.* Cela sous-entend que sa programmation générale n'est jamais l'œuvre d'une équipe. C'est toujours le fruit d'une conception individuelle, émise et défendue par un « fanatique » qui a réussi à imposer son choix aux dirigeants de l'entreprise. Sa motivation résulte toujours d'une connaissance approfondie des moyens d'exécution dont on dispose au sein de l'entreprise, chez les sous-traitants fiables, de la connaissance du marché, de l'après-vente...

Pour animer et assurer la réussite d'un ensemble caractérisé essentiellement par sa complexité et les dérapages ultra-rapides dus à des erreurs dans le choix des créneaux à exploiter, il faut être doté d'un professionnalisme acquis dans cette activité par une immersion profonde et de longue durée. En d'autres termes, il est presque indispensable d'avoir vécu de nombreuses années à parcourir les divers stades des fabrications, des études, des méthodes et même la vie des réseaux de vente et de distribution. L'expérience mondiale témoigne qu'en dehors de cette formation, il est difficile, sinon dangereux, de prétendre à un poste de haute responsabilité et plus spécialement de décision.

Les considérations qui précèdent *nous ramènent* vers un sujet de pleine actualité, mettant en cause le constructeur le plus important de notre pays. Après un encensement dithyrambique, il y a un peu plus d'une année, de son président-directeur général nouvellement désigné, *présenté* comme un sauveur irrécusable, il semble à ce jour remis en cause gravement par certains médias à grand tirage. La question posée est la suivante : M. Besse est-il sur le chemin du succès de son expérience ? Que faut-il en déduire pour un proche avenir ?

La question posée est trop grave *sur le plan de l'intérêt général* pour que les quelques personnes qui ont eu, dans leur activité, à approcher les problèmes de la RNUR, aient le droit de s'exclure de ce débat. Ayant eu, au début des années 60, à prendre des responsabilités dans une situation quasi analogue à celle que M. Besse a eu à *affronter*, j'exprimerai sans nuance mon opinion : dès sa nomination, et essentiellement après avoir apprécié les méthodes d'action qu'il se proposait de mettre en œuvre, *j'ai acquis la certitude qu'il* allait très vite vers un échec, caractérisé par la persistance d'un déficit inadmissible pour les finances publiques alimentées par les contribuables.

L'affirmation précédente entraîne l'analyse des moyens qui ont entretenu cette plaie hémophilique au flanc de *la RNUR. Le patient* exigeait une thérapeutique de choc. M. Besse a cru pouvoir remonter la pente en utilisant une médecine douce. Pour redresser la RNUR, il faut essentiellement changer le climat, sinon la mentalité générale dans l'entreprise. *Et d'abord faire* une transfusion de sang massive *dans* le commandement qui, après quarante années de syndicalisation abusive, s'est sclérosé.

On demande un Iacocca

Réflexion faite, lorsqu'on a participé, *chargé de missions vitales*, à la vie de ce colosse et à celle de ses méandres, la RNUR ne sera pas remise sur les rails sans aborder les problèmes bien en face et surtout, en évitant de placer en tête des craintes, le souci de conflits sociaux. *Il y en aura sûrement. Ils seront* d'autant plus courts que la détermination de l'encadrement paraîtra assurée.

Avant tout, il faut placer à la tête de l'entreprise un homme de grand courage, doté de qualités et d'une mentalité exceptionnelles. Son profil peut être dessiné, mais l'homme sera difficile à trouver. Sa *qualité fondamentale* sera forgée dans l'héroïsme civique, entraînant un désintéressement complet de l'évolution de carrière personnelle, y compris le refus de toute rémunération jusqu'à ce que soit atteint l'équilibre de l'entreprise.

Je ne suggère aucun nom car je ne *connais* personne *de qualifié*, capable de remplir ces conditions. Par contre, il m'est possible de citer un prototype qui a réussi le rétablissement de Chrysler aux Etats-Unis : M. Iacocca. Y a-t-il un homme équivalent dans la profession, existant et *disponible ? Peut-être. Si l'homme* providentiel était découvert, cela permettrait de réparer le désastre que la RNUR a subi en 1955, lors du décès tragique de Pierre *Lefaucheux*, le seul patron de Billancourt, inspirateur de l'ordonnance sanction qui a créé la Régie. Il l'a dirigée pendant dix années avec des méthodes dignes du grand ingénieur responsable d'animation et de gestion qu'il était. *Il* ne se serait jamais mis à la remorque de la planche à billets. La *vérité* des échéances, source de la rigueur, l'envahissant entièrement.

L'homme qui accepterait de *remettre la machine sur* les *rails* devrait par-dessus tout désinfecter, pour la désscléroser, la firme de Billancourt et provoquer une sorte de séisme pour ébranler la citadelle omnipotente qui a fait dire dans une boutade *« que la CGT fabriquait les voitures et la Régie les vendait ».* Pour atteindre ce premier résultat, *provoquer* ce choc salutaire, pour aussi paradoxal que cela puisse paraître par son anticonformisme, il faut privatiser la RNUR en faisant précéder l'opération par un dépôt de bilan qui engagerait le personnel et les fournisseurs à rechercher un concordat. *L'Etat* sera entièrement exclu et prendrait sa place de *créancier chirographaire*. Et surtout, préalablement, annoncer aux réticents que le cahier des démissions est ouvert.

(*) Ancien conseiller technique chargé *de l'énergie aux cabinets du* ministère de l'industrie.

Pourquoi nos produits intéressent moins les marchés

Il faut préparer longtemps à l'avance sa « niche » technologique et les applications qui en sortiront

par JACQUES MARTINAT (*)

COMMENTANT les mauvais résultats du commerce extérieur d'avril, François Simon évoquait (*le Monde* du 24 mai) « une rupture due à des causes *lointaines dont les effets finiraient* brusquement par se faire sentir ».

Exprimé plus brutalement, ne pourrait-on dire que nos entreprises disposent de moins en moins de produits susceptibles d'intéresser le marché des pays industriellement développés et que ce processus amorcé *depuis fort longtemps* commence aujourd'hui à faire effet ?

Il semblerait que nous n'ayons pas prêté attention à l'énorme mutation *qu'ont subie les produits fournis par* l'industrie actuelle. Aujourd'hui, pour avoir une place sur les marchés hypertechnicisés et mondialisés, il faut préparer longtemps à l'avance sa « niche » technologique en faisant appel aux ressources dernières de la *science ainsi qu'à la « transformation »* de ses résultats afin de les concrétiser en des produits performants et compétitifs, donc vendables.

Or, si l'opinion et les responsables sont généralement sensibles à la nécessité de la recherche, ils ressentent apparemment moins bien son implication *ultérieure* dans la phase technologique de développement, d'innovation et de lancement.

Toute politique industrielle cohérente vise une étroite association entre des compétences techniques et *des moyens financiers généralement* élevés. C'est bien ce qu'ont compris tous les grands pays industriels qui, par le biais d'incitations directes (aides spécifiques, venture-capital...) ou indirectes (défiscalisations, stimulation du marché de l'innovation...), *s'attachent à renforcer* ce maillon technologique, désormais véritable cœur de la compétitivité.

Malheureusement, dans notre pays, et apparemment depuis toujours, ce mariage (de raison) entre *l'argent et la technologie* ne se fait pas, les ressources financières disponibles, d'origine publique ou *privée*, préférant s'investir ailleurs pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de juger. Toutefois la conséquence est évidente : dans la chaîne *désormais inéluctable* d'élaboration des produits, il y a rupture au niveau du maillon technologique, et ceci donne tout à fait raison à l'horripilante affirmation qui dit que « chez nous on a des chercheurs et pas de *trouveurs* ».

Effectivement, on ne « trouve » pas ainsi des produits, mais, et c'est *là que l'affirmation* est horripilante, ce n'est pas parce que les chercheurs ou les technologues en sont incapables, ce qui est quelquefois sous-entendu, c'est parce qu'on ne se donne pas les moyens de parachever la tâche.

Démonstration éclatante

Un récent rapport de l'OCDE consacré à l'analyse des politiques d'innovation en France en donne une démonstration éclatante. Il stipule en gros que, au niveau de la recherche, l'effort national est peut-être *raisonnable (cinquième ou sixième* rang mondial), mais que les entreprises, grandes, petites ou moyennes, transformatrices des fruits de cette recherche se retrouvent aujourd'hui au treizième rang et seront demain entre le quinzième et le vingtième. Et cela s'explique parfaitement en considérant les financements cumulés – *car le processus de développement* technologique est long – en France et ailleurs.

Il n'y a donc aucune raison pour que la tendance décelée dans les résultats du commerce extérieur s'inverse à court et même à moyen terme – on l'a bien vu encore pour le mois de mai. Tout au plus peut-on *imaginer que, par un immense* retournement culturel, nous reconnaissions la nécessité d'investir massivement sur le créneau de la technologie, ce qui permettrait au mieux de se maintenir dans les années à venir afin d'espérer émerger à *échéance* de cinq ou dix ans.

Mais en prenons-nous bien le chemin, au moment *où le collectif* budgétaire a réduit drastiquement les crédits de la recherche, et surtout ceux qui sont affectés à la technologie ? Comment interpréter le fait que les crédits incitatifs du Fonds de la recherche et de la technologie aient *été divisés par deux ? Que* ceux de l'ANVAR, seul véritable outil de promotion d'une politique industrielle novatrice, aient subi une ponction considérable ? Quels seront les budgets correspondants en 1987 ? Quelles mesures destinées à *favoriser* l'environnement *de la technologie* seront prises, et quand ?

Ce n'est qu'en apportant des réponses résolument positives à de *telles questions – dégagées* de tout contexte politique puisque c'est l'actuel ministre de la défense qui avait, en tant que ministre de l'industrie de l'époque, lancé un mouvement en ce sens, lequel a été repris et amplifié par tous les gouvernements *suivants...*, – *qu'on* pourra faire lever des espoirs sur les résultats de notre commerce extérieur.

(*) PDG d'une société de technologie.

Des excédents illusoires

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article « Echanges extérieurs et compétitivité industrielle », paru dans *le Monde* du 3 juin.

Cet article montre bien les inquiétudes que donne l'évolution de notre balance *commerciale. Cependant, il* me paraît optimiste, car il ne fait pas ressortir le caractère illusoire du solde excédentaire de nos échanges avec le tiers-monde. Il ne s'agit pas *là d'un excédent véritable : nous* nous payons en effet à nous-mêmes une large part des marchés de travaux ou d'équipements – civils ou militaires – que nous obtenons dans les *pays sous-développés. Un grand* nombre de ces pays étant plus ou moins insolvables, une importante proportion des crédits consentis pour ces marchés ne nous sera jamais *remboursée*, si *ce* n'est au *moyen* de nouveaux financements français.

Si l'on tenait compte – comme cela serait normal – des échéances de ces crédits qui restent impayées, *de celles que nous rééchelonnons ou* refinançons et des concours variés que nous accordons pour soutenir cet étrange commerce, l'apparent excédent de nos échanges avec le tiers-monde se transformerait en *déficit*, et *la situation de notre* balance commerciale s'en trouverait considérablement aggravée. (...)

ANDRÉ POSTEL-VINAY,
inspecteur général des finances (Paris).

Au mépris de l'histoire ?

M. Yvan Blot voit dans le récent *projet de loi gouvernemental en* matière économique et sociale, *« un texte de portée historique »*, il eût été plus convaincant s'il n'avait allègrement ignoré des réalités, historiques précisément, qui devraient être connues de tout citoyen. (...) Quand M. Yvan Blot affirme *(le Monde* du 31 mai) : *Les « institutions » qui se sont révélées le plus bénéfique à l'homme, telles la famille, la langue française ou l'entreprise moderne, n'ont jamais été « construites » par un législateur appliquant un schéma* a priori. *Voire...*

La famille ? Qu'en eût-il été sans l'obligation de l'enregistrement des mariages et des baptêmes prescrite par François Ier dans l'ordonnance de Villers-Cotterêts dès 1539 ? C'est là l'origine de l'institution de l'état civil, confié aux municipalités par la Législative en 1790, sans lequel les articles du code civil fussent restés lettre morte.

La langue française ? S'il est évi*dent qu'aucun législateur ne l'a por*tée sur les fonts baptismaux, pas plus qu'aucune autre langue, comment nier que l'Etat – monarchique, puis républicain – a joué un *rôle déterminant pour lui donner* la place qui est la sienne de nos jours ? Il suffit de rappeler que c'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts – elle encore ! – qui en rendit l'usage *obligatoire* dans *tous* les actes administratifs (y compris l'état civil et les actes notariés entre particuliers), que la création de l'Académie française par Richelieu confia à cette institution le soin de la régenter, et que les lois scolaires du dix-neuvième siècle, de Guizot à Jules Ferry, en firent l'objet privilégié de l'enseignement dispensé bientôt à tous les jeunes Français.

L'entreprise moderne ? Si son organisation interne a effectivement été avant tout l'œuvre de ses dirigeants, *pour le meilleur et pour le* pire, le cadre institutionnel en a été tracé par le législateur, à commencer par la loi de 1867 instituant la société anonyme (...).

JEAN-PIERRE AMALRIC,
maître de conférences d'histoire, université de Toulouse-Le Mirail.

DEUX LIVRES SUR LE PLAN
Les nouvelles limites

AU moment où l'on s'interroge sur la nécessité *d'une planification*, fût-elle à la française, deux livres viennent à nouveau poser le problème. Avec une très grande clarté, Emile Quinet et Lucien Touzery *(le Plan français, mythe, nécessité)* (1) nous font ce qu'il conviendrait d'appeler la critique de la planification, comme on dit : la critique de la raison pure. *Cela fait qu'on les suit volontiers* dans leur raisonnement, assez nuancé pour reconnaître les mérites – il y en eut – mais aussi les imperfections des Plans quinquennaux dont la France s'est dotée depuis quarante ans.

La façon dont ils abordent les perspectives montre à la fois leur attachement au principe de la planification mais aussi les limites qu'ils lui reconnaissent. Les solutions qu'ils proposent pour préserver cet instrument aboutissent à en faire tout autre chose que ce qu'il est devenu et même que ce qu'il était au départ. Que ne sont-ils allés jusqu'au bout de leur logique en reconnaissant que le Plan français n'est plus ce qu'il était et que ses avatars, s'ils peuvent trouver encore quelque utilité, doivent être admis sous un autre nom de baptême.

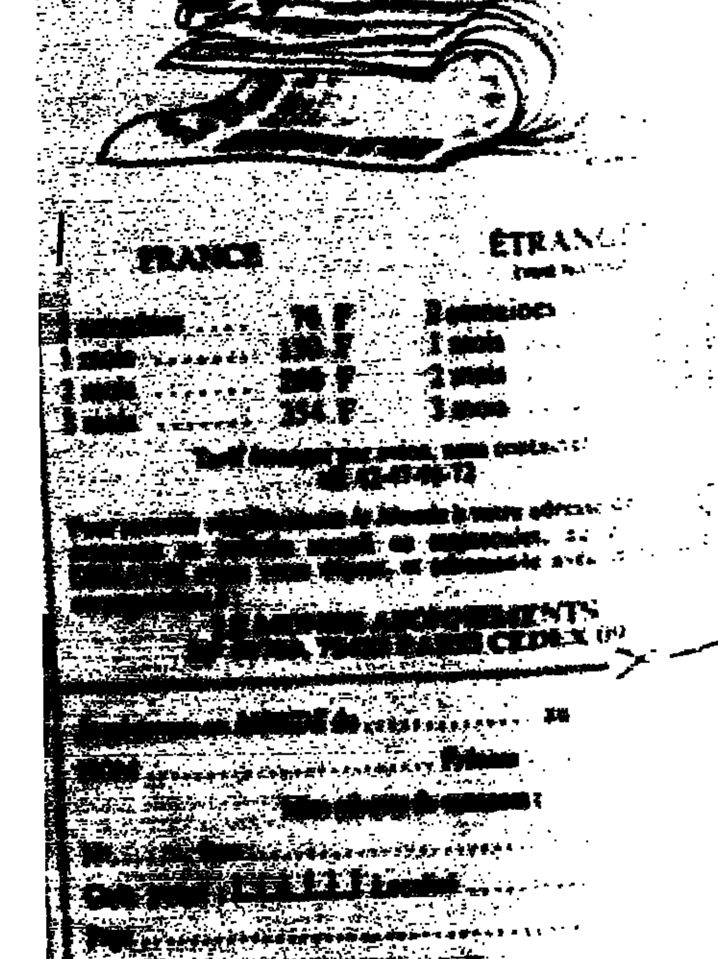
Le maintien à tout prix d'une structure qui a fait ses preuves se justifie-t-il dans une France qui, du fait de l'internationalisation de l'économie, n'a plus la même liberté d'action ? Pierre Bauchet *(le Plan dans l'économie française)* (2) cherche lui aussi quelle place offrir aux descendants de Jean Monnet. L'idée *que désormais il faille définir* d'une manière précise un petit nombre de priorités sans que la conjoncture en puisse modifier la réalisation est de celle que l'on peut retenir. Qu'il s'agisse de l'emploi ou des accidents de la route, le Plan pourrait redevenir contraignant.

Malgré l'aridité du sujet, ces deux ouvrages, fort documentés, se lisent avec le plus grand intérêt. Ils servent l'histoire et enrichissent un débat qui, autrement, risquerait de tourner court. Aujourd'hui, c'est le Plan qui a besoin d'un plan.

FRANÇOIS SIMON.

(1) Economica 300 pages, 145 F.
(2) *Presses de la Fondation* nationale des sciences politiques et Economica, 235 pages, 98 F.

société



LES SUITES DE L'INCENDIE DU TRANSFORMATEUR EDF DE VILLEURBANNE

Encombrant pyralène...

Un mélange visqueux de produits polluants, de pyralène et d'eau s'est répandu lentement, mercredi 2 juillet, dans le sous-sol du transformateur EDF de Villeurbanne, tandis qu'une centaine de personnes subissaient des examens médicaux et que les spécialistes commençaient leurs prélèvements. EDF a reconnu que, contrairement à ce qui avait été dit dans ses précédents communiqués, le sol du transformateur incendié à deux reprises n'était pas étanche.

De notre correspondant régional

Lyon. — Mardi 1er juillet, les mesures de protection du personnel et des premiers sapeurs-pompiers — qui auraient pu être victimes des émanations toxiques contenues dans la suie qui s'est déposée autour du site — concernaient le danger que représentent les retombées aériennes des « suies ». La direction régionale d'EDF était donc, ce jour-là, très rassurante quant à l'étanchéité des installations, y compris après l'arrosage abondant du sinistre. « *C'est un caractère constitutif de l'installation* », affirmait alors M. Pierre Gabe, chef du centre EDF de Lyon... Le lendemain, mercredi 2 juillet, la cuve de rétention était vide, avant le transfert prévu dans des fûts pour l'élimination des déchets.

La pollution « chaude » avec risque d'apparition de dioxine venait de se doubler d'une pollution « froide » par le pyralène infiltré dans le sol. La crédibilité des informations de la société nationale ayant été mise à mal, le relais médiatique a été pris par le préfet de la région Rhône-Alpes, M. Gilbert Carrère. Après plusieurs réunions d'une cellule de vigilance et de coordination — rassemblant les services d'incendie et de secours de l'agglomération, des représentants de la direction régionale de l'industre, de l'action sanitaire et sociale, des médecins — plusieurs précisions ont été apportées mercredi en fin d'après-midi.

Mesures nécessaires

Première confirmation : Il y a bien eu « écoulement » total dans le sol des produits contenus pendant quarante-huit heures dans une cuve de béton située en soubassement des huit cellules de 30 litres de pyralène et d'une cellule de dijoncteur contenant 120 litres du même produit. La nappe phréatique qui se trouve à 12 mètres environ en-dessous du niveau du sol n'aurait pas été atteinte par le mélange des produits calorifuges et du pyralène en raison de la consistance « visqueuse » de ce produit non bio-dégradable. Par mesure de sécurité, le Bureau régional de recherches minières a procédé à des forages tout autour de l'installation sinistrée tandis que l'Institut Pasteur et le service des eaux de la communauté urbaine de Lyon étaient chargés de la recherche des produits dangereux.

D'autres mesures ponctuelles ont été prises : de l'loignement temporaire de quelques habitants « invités » mais non obligés à quitter leur domicile à l'interdiction de consommation de l'eau retirée des puits privés, relativement nombreux dans le secteur, en passant par la ferme recommandation de ne pas consommer les légumes et les fruits en provenance des potagers du quartier. Au total, le préfet a estimé que même si les risques de pollution paraissent « *minces* », il convenait de faire preuve de « *vigilance* » en attendant les résultats d'analyses « *contradictoires* » puisque confiées à plusieurs laboratoires français.

Jusqu'à présent la population villeurbannaise semble avoir réagi avec calme. Cependant l'affluence de consultations cliniques à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon — trois cents personnes ont subi dans la journée de mercredi une prise de sang — témoigne sinon d'une psychose collective, au moins d'une inquiétude réelle. Le maire de Villeurbanne, M. Charles Hernu a « *donné l'exemple* » en subissant lui-même le contrôle. Il était pour sa part satisfit de l'« *action gouvernementale* », et de la « *bonne coordination* » des actions.

Le ministre chargé de l'environnement, M. Alain Carignon, s'est rendu sur les lieux mercredi dans la soirée. Il a annoncé qu'une enquête serait menée par le service des installations classées — qui dépend de son ministère — tout en qualifiant d'« *un peu exorbitantes mais nécessaires* » les mesures de précaution prises. M. Carignon a rappelé que la vente des appareils au pyralène est interdite depuis le 1er juillet et que le recensement des transformateurs encore en service doit être mené d'ici au 8 août prochain. Il a annoncé un effort prioritaire pour le remplacement des transformateurs à pyralène situés dans de lieux publics (écoles, hôpitaux). Enfin il s'est engagé à faire part à la population et à la presse de « *toutes les informations disponibles* » sur ce dossier.

CLAUDE RÉGENT.

Les transformateurs à risque

L'affaire des transformateurs au pyralène illustre une de ces situations désormais classiques dans laquelle se trouvent nos sociétés industrielles. Pour isoler et refroidir les transformateurs, on a longtemps utilisé l'huile. Mais celle-ci est combustible, ce qui est un grave inconvénient partout où il y a des risques d'incendie : dans les entreprises, mais aussi dans les villages de la région Provence-Côte d'Azur, qui craignent comme la peste les feux de forêt. Pour un certain nombre d'usines et pour le Midi, on a donc trouvé économique et commode de remplacer l'huile dans le transformateur par un de ces produits-miracle de la chimie moderne : le polychlorobiphé nyle, autrement dit le PCB. Il a la même consistance et les mêmes propriétés que l'huile, mais, en outre, il est incombustible et non biodégradable. Mais on s'est aperçu ultérieurement qu'il présentait tout de même un sérieux défaut : lorsqu'il est chauffé (entre 300 et 750 °C), il peut dégager des substances toxiques comme les furanes et les dioxines. Ingérées, manipulées ou inhalées, elles peuvent provoquer des troubles sérieux.

L'accident de Reims, en janvier 1985, a été le grand révélateur. On s'est soudain rendu compte du danger constitué par la présence de transformateurs au pyralène — c'est le nom commercial du PCB — dans les immeubles ou à proximité de lieux habités. Rappelons que l'immeuble contaminé a été totalement évacué, que ses habitants et toutes les personnes qui l'ont approché sont sous surveillance médicale. La décontamination des locaux ne commencera qu'au début de l'année prochaine et doit être précédée d'analyse, extrêmement poussées. Il s'agit de savoir si, parmi les centaines de variétés de furanes et de dioxines qui peuvent être émises lors de l'incendie d'un transformateur au pyralène, se trouvent des benzofuranes, fort dangereux, et la fameuse tetra-dioxine 2-3-7-8 qui a terrorisé Seveso.

A ce jour, on est certain que des furanes se trouvaient dans les fumées de Reims, mais les laboratoires, notamment américains, auxquels on a envoyé les prélèvements sont encore incapable, de dire si oui ou non il y avait de la dioxine et en proportion dangereuse EDF en tout cas assure que non.

100000 en France

Les transformateurs au pyralène présentent donc un danger certain mais qu'il est très difficile de mesurer. Tout le monde en tout cas est d'accord pour s'en débarrasser. Or on ne sait même pas combien d'appareils de ce type sont actuellement en service sur le territoire français. Cent mille sur un million de transformateurs en France, estime-t-on, dont 10500 environ appartiennent a EDF, les autres à des entreprises ou à des particuliers. « *Bien davantage,* affirme la CGT, *peut-être deux cent mille. Et il y a des accidents sans arrêt*. Le ministère de l'environnement en a ordonné le recensement dans toutes les préfectures de France. Date limite des déclarations : le 8 août prochain. EDF sera au rendez-vous, les particuliers sûrement pas.

Lorsqu'ils viennent déposer leur déclaration on demande aux propriétaires de transformateurs au pyralène de prendre un certain nombre de mesures de prévention : construire un bac de rétention au-dessous de l'appareil, protéger celui-ci contre l'incendie, le munir d'un disjoncteur efficace et qui ne peut être réenclenché à distance. Deux ans de délais sont accordés pour exécuter ces travaux.

Ces délais ne sont-ils pas trop généreux ? Les syndicats CGT et CFDT, notamment, demandent que l'on remplace carrément les transformateurs se trouvant sur des sites habités. C'est plus vite dit que fait. Un transformateur de 500 kW, par exemple, coûte 250 000 francs et sa durée de vie est d'une trentaine d'années. Or l'interdiction de vendre ceux de ces appareils qui sont isolés par du pyralène ne date que du 1er juillet. Peut-on obliger un industriel qui vient de s'équiper à « bazarder » un appareil quasiment neuf parce qu'il présente un risque ? Même si on accélère son rythme de remplacement, il faudra donc vivre avec le parc existant au moins pendant un certain nombre d'années.

Au fur et à mesure que les transformateurs contenant du PCB sont mis au rebut, ils doivent être transportés par des entreprises agréées vers le seul centre français capable de les traiter : l'usine Tredi à Saint-Vulbas, dans l'Ain.

Les appareils sont soigneusement vidangés et leur contenu est brûlé dans un four à 1 200 dégrés. A cet température, les molécules de PCB snt détruites.

L'entreprise, qui est spécialisée dans le traitement des résidus industriels — ces poisons des temps modernes — reçoit, actuellement, 3 000 transformateurs par an. Elle s'équipe pour en traiter le double. Même à ce rythme accéléré, il faudra encore dix-sept ans pour faire disparaître — et sans fumée — les 50 millions de litres de PCB que recèlent nos paisibles mais périlleux transformateurs.

MARC AMBROISE-RENDU.

DANS UN RAPPORT PARLEMENTAIRE

M. Hernu est accusé d'avoir mal négocié sur l'hélicoptère franco-allemand

« *Imprévision.* » « *Manque de sérieux.* » « *Légèreté* ». Ces jugements figurent dans un rapport de la commission de la défense de l'Assemblée nationale qui, sous la signature de M. Henri Louet, député RPR de l'Indre, tire les enseignements de la politique française en matière de coopération industrielle avec l'Allemagne fédérale pour la fabrication d'hélicoptères de combat. C'est l'action de M. Charles Hernu, alors ministre de la défense, qui est ainsi appréciée. « *La coopération franco-allemande sur le projet d'hélicoptère de combat a été très mal engagée dès le début*, écrit le rapporteur, qui est un ancien officier général du commissariat de l'armée de l'air, *et l'accord intergouvernemental du 24 mai 1984* (avec le ministre ouest-allemand de la défense, M. Manfred Worner) *s'est révélé inappliquable avant même d'avoir été signé.* »

M. Louet dresse un bilan extrêmement négatif de l'accord conclu entre MM. Hernu et Worner, qui consistait à concevoir, à partir d'un modèle de base, trois versions différentes d'hélicoptère de combat : un hélicoptère anti-chars pour la Bundeswher, un hélicoptère anti-chars et un hélicoptère d'appui et de protection (c'est-à-dire un hélicoptère de lutte anti-hélicoptères) pour l'armée de terre française. « *Les besoins exprimés par chacune des deux armées*, écrit le rapporteur, *sont très différents* », tant en ce qui concerne les caractéristiques de l'hélicoptère que ses dates de livraison, « *et la volonté politique des deux parties a imposé une coopération qui s'est rapidement révélée difficile.* »

Surcoût

« *Il est apparu progressivement*, note M. Louet, *que ce programme avait été engagé, dès l'origine, dans de mauvaises conditions, entrainant des retards cumulatifs qui ont allongé considérablement la durée de la phase de définition* ». L'accord de mai 1984 est jugé « *rempli d'imperfections et cause de nombreux malentendus* ». En particulier, précise le rapporteur, la société ouest-allemande Messerschmitt-Bolkow-Blohm a été désignée comme le maître-d'œuvre du projet et la société française Aérospatiale comme coopérant. « *On ne peut manquer de s'étonner de la place faite à l'Allemagne dans ce programme, et ce au détriment de la France et de son industrie* », écrit le député RPR de l'Indre qui ajoute que « *la maîtrise d'œuvre allemande a été un point non négociable* (de l'accord) *devant lequel le gouvernement français s'est incliné (...). La volonté jusqu'au boutiste d'arriver à un accord, pour des raisons politiques, a fait accepter l'inacceptable* ».

L'accord de 1984 a été signé sans qu'ait été réellement chiffré le coût du programme, selon le rapporteur. Il était prévu la construction de deux cent-douze hélicoptères pour l'Allemagne et de deux cent-quinze (toutes versions confondues) pour la France. Le plan initial de financement attribuait 3 174 millions de francs à la charge de la France et 2 574 millions de francs à celle de l'Allemagne. En mai 1986, deux ans après, le surcoût pour la France est de + 40 % (4 443 millions de francs) et pour l'Allemagne de + 58 % (4 066 millions de francs) à cause du retard du programme.

« *La principale origine du surcoût étant l'insuffisance du tronc commun entre les trois versions*, commente le rapporteur parlementaire, *la nécessité est apparue, pour « sauver » le programme, d'envisager la réalisation d'une seule version anti-chars. Les deux parties sont tombées d'accord sur le principe mais elles ont été jusqu'à présent incapables de le concrétiser, chacune voulant privilégier sa propre version anti-chars.* » En particulier, selon M. Louet, les Allemands insistent auprès de leurs partenaires français pour que le choix du viseur de tir — un équipement essentiel pour un hélicoptère du combat tout temps — se porte sur un système américain (conçu par la société Martin-Marietta) plutôt que sur un matériel développé en Europe. « *C'est sur ce problème de visionique que le programme bute depuis plusieurs années.* »

Dans ce rappport publié quelques jours avant la visite de M. François Mitterrand à la 4e division aéromobile (DAM), qui devrait mettre en œuvre ces nouveaux hélicoptères de combat si le projet voit le jour, l'auteur demande que le ministre de la défense convainque son homologue ouest-allemand d'abandonner ce choix en faveur des équipements américains. « *L'argument utilisé par les Allemands ne tient pas* », observe M. Louet, qui invite M. André Giraud à démontrer à Bonn la capacité de la France à réaliser une telle avionique. « *Si la bonne volonté allemande ne se confirme pas, la France devra se retirer du projet et envisager la production d'un hélicoptère sur des bases purement nationales.* »

● *Accident d'un avion prototype britannique.* — Un Hawk-200 de la dernière génération des monoréacteurs de combat produits par British Aerospace (BAe) s'est écrasé mercredi 2 juillet pendant le vol de démonstration au sud de Londres, tuant son pilote. Le Hawk-200, un appareil qui a coûté 10 millions de livres (environ 107 millions de francs), est une version monoplace perfectionnée d'un chasseur biplace (le Hawk) qui avait été d'abord fabriqué au milieu de la dernière décennie pour la Royal Air Force. Le Hawk-200 a été vendu à trente exemplaires à l'Arabie saoudite. — *(Reuter.)*

IMMIGRATION

DES DÉPUTÉS RPR PROPOSENT LA CRÉATION D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE

M. Michel Hannoun, député de l'Isère et président du groupe d'étude RPR sur l'immigration, a déposé, avec deux de ses collègues, MM. Xavier Dugoin (Essonne) et Eric Raoult (Seine-Saint-Denis), un amendement au projet de loi sur les étrangers en vue de créer une délégation parlementaire pour les problèmes de l'immigration.

Cette délégation comprendrait 25 membres : 15 députés et 10 sénateurs. Elle aurait pour mission d'informer les Assemblées sur les résultats de la politique conduite en ce domaine et sur l'application des lois relatives à l'entrée et au séjour des étrangers en France, ainsi que sur les conditions d'acquisition de la nationalité française.

M. RENÉ CAILLE NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ONI

M. René Caille a été nommé mercredi 2 juillet en conseil des ministres président du conseil d'administration de l'Office national d'immigration (ONI). Il remplace à ce poste M. Gérard Fuchs, député socialiste de Paris, qui avait démissionné le 11 avril.

[Né le 2 novembre 1925 à Lyon, M. René Caille a été pendant près de vingt ans député gaulliste (de 1962 à 1981). Technicien aux usines Berliet de Vénissieux, il a occupé de nombreuses responsabilités au sein du mouvement gaulliste : membre du comité directeur national de l'Union démocratique du travail (UDT, gaulliste de gauche), secrétaire national aux relations socio-professionnelles chargé de l'action ouvrière et professionnelle auprès du secrétaire général de l'UDR, membre du comité central du RPR.]

● *Mme Danielle Mitterrand soutient les grévistes de la faim.* — Mme Danielle Mitterrand a reçu, mercredi 2 juillet, en qualité de présidente de la Fondation France-Libertés, deux émissaires des jeunes arabes lyonnais qui observent une grève de la faim depuis le 16 juin pour protester contre le projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. « *Nous apportons notre soutien à tous ceux qui luttent pour les droits de l'homme en France et dans le monde*, a expliqué l'épouse du président de la République. *Cette rencontre est un témoignage de sympathie à ces jeunes grévistes.*

JUSTICE

A LA PLACE D'UN MANDAT D'ARRÊT

Visa américain de courtoisie pour M. Antony Tannouri

Les Etats-Unis ont renoncé à la demande d'extradiction qu'ils avaient formée contre le milliardaire libanais Antony Tannouri, qu'une méprise avait fait confondre avec Antoine Assad Tannoury, un trafiquant de drogue recherché par un juge du district est de New-York. En conséquence, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a constaté mercredi 2 juillet que la mandat d'arrêt américain était devenu « *sans objet* ».

Une autre demande d'extradiction émanant de la justice italienne est consécutive, selon Me Nathalie Dreux, à la même méprise. Les mandats d'arrêt lancés, l'un le 27 novembre 1982 par le tribunal de Trente, l'autre le 2 juillet 1983 par le tribunal de Trieste, visent ce même Antoine Assad Tannoury, accusé de trafic de drogue et de trafic d'armes.

Arrêté le 21 avril dernier en exécution de ces mandats, Antony Tannouri, qui a depuis, été remis en liberté, aurait souhaité que la chambre d'accusation de Paris lève le dernier doute. Mais les autorités judiciaires italiennes ont fait preuve de moins de célérité que les magistrats américains. Aussi, la chambre d'accusation a rendu un arrêt ordonnant un complément d'information.

En forme d'excuse, les Américains ont spontanément adressé à M. Tannouri un visa de courtoisie, afin qu'il puisse se rendre aux Etats-Unis... librement.

M. P.

● *Un avocat parisien relaxé en appel.* — Me Gilles Naudet, trente-sept ans, avocat au barreau de Paris, condamné le 10 janvier par le tribunal correctionnel pour escroqueries au préjudice du GIE Carte bleue (*le Monde* du 14 janvier), vient d'être relaxé par la cour d'appel.

Me Naudet avait été arrêté, le 27 juillet 1984, à la sortie de son cabinet. La police ayant découvert, lors d'une perquisition à son domicile, un document reproduisant une fausse carte bleue, Me Naudet avait été accusé d'être impliqué dans un trafic de cartes, d'autant plus qu'il avait tenté de faire disparaître le document en l'avalant.

La cour a estimé que sa réaction devant la police ne prouvait pas que Me Naudet ait été en relation avec les faussaires ; elle l'a donc relaxé.

● *Montpellier : relaxe d'une avocate niçoise poursuivie pour recel de malfaiteur.* — Une avocate niçoise, Me Martine Wolf, poursuivie pour recel de malfaiteur, vient d'être relaxée par le tribunal correctionnel de Montpellier pour insuffisance de preuves.

Me Wolf, qui a comparu le 23 juin, était accusée d'avoir hébergé chez elle, dans l'arrière-pays niçois, en avril 1983, un malfaiteur, Jean Leconte, blessé et recherché pour quatre assassinats avec tortures sur des personnes âgées. Jean Leconte est actuellement écroué.

A l'audience, Me Wolf avait affirmé ne pas le connaître. Elle avait aidé Leconte, avait-elle déclaré, parce qu'elle pensait qu'il s'agissait d'un automobiliste blessé dans un accident de la circulation.

A LA COUR D'APPEL DE PARIS

Nouvel arrêt favorable à l'extradition d'Odfried Hepp

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a rendu, mercredi 2 juillet, un arrêt par lequel elle exprime un avis favorable à l'extradition vers la République fédérale d'Allemagne d'Odfried Hepp, vingt-huit ans, ancien néo-nazi devenu défenseur de la cause palestinienne. C'est le deuxième avis favorable à l'extradition de Hepp, qui était déjà demandé par la RFA, après des attentats commis en 1982 contre des bases américaines de l'OTAN installées en allemagne.

Cette fois, il s'agissait d'actes commis alors qu'Odfried Hepp se trouvait en 1981 dans un camp du Fatah au Liban. Il aurait « sanctionné » un autre ressortissant allemand coupable d'une sorte de désertion, en lui infligeant des sévices et aurait participé à la fabrication de faux dollars américains. Odfried Hepp pourrait donc être extradé vers l'Allemagne. Mais, en plus du pourvoi en cassation qui sera formé contre l'arrêt de la chambre d'accusation, il faudra attendre que la première demande allemande soit à nouveau examinée par cette juridiction de 1957, entrée en vigueur le 11 mai 1986.

Arrêté le 8 avril 1985 à Paris, Odfried Hepp a été condamné, le 4 juin dernier, à six mois de prison pour recel et usage de faux passeport par la quatorzième chambre correctionnelle de Paris dans une affaire où l'un de ses amis, Mahomed Ghabdan, considéré comme le chef militaire du mouvement palestinien en Europe, a été condamné à six mois de prison.

M. ARSÈNE LUX, DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Le conseil des ministres du mercredi 2 juillet a nommé directeur de l'administration pénitentiaire M. Arsène Lux, préfet hors cadre. M. Lux occupait jusqu'à présent le poste de sous-directeur chargé du service de la politique foncière de la Ville de Paris (sa biographie complète est parue dans *le Monde* du 25 juin). M. Lux remplace à la tête des prisons Mme Myriam Ezratty, qui souhaitait être déchargée de ses fonctions en raison du nouveau cours de la politique pénale et pénitentiaire.

SOCIÉTÉ

UNE TROISIÈME INCULPATION DANS L'AFFAIRE DE CARREFOUR DU DÉVELOPPEMENT

Le studio et la voiture de l'hôtesse de l'air

Carrefour du développement apparaît comme une affaire à tiroirs. Après avoir remonté la piste du château en Sologne, le juge d'instruction chargé du dossier, M. Jean-Pierre Michau, semble avoir découvert une escroquerie aux fonds publics, matérialisée par un appartement du cinquième arrondissement de Paris.

Situé rue Saint-Jacques, à deux pas du jardin du Luxembourg, au premier étage d'un immeuble rénové très récemment, ce studio aurait été acheté avec des fonds provenant de l'association Carrefour du développement. Le trésorier, M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci au ministère de la coopération, l'aurait offert à l'une de ses amies, Mme Joëlle Jaglain, trente et un ans, hôtesse de l'air. Celle-ci a donc été inculpée, mercredi 2 juillet, de *« recel d'abus de confiance »*, par M. Michau, et laissée en liberté sous contrôle judiciaire. L'ancien chef de cabinet — toujours introuvable, mais qui ne fait pas l'objet d'un mandat d'amener — aurait également offert une voiture à Mme Jaglain. L'ensemble atteindrait la somme d'un million de francs, ponctionnée sur l'argent public alloué à l'association.

Selon ses voisins, Mme Jaglain n'a pris possession de ce studio rénové et aménagé qu'il y a trois mois environ. L'inculpation de cette hôtesse de l'air intervient après celles, la semaine dernière, de Mme Marie-Danielle Bahisson, trente-cinq ans, qui vient d'être démise de ses fonctions de sous-préfet du Cher, pour *« complicité d'abus de confiance »*, et de Mme Lucette Norbert, une voyante âgée de soixante et onze ans, pour *« recel d'abus de confiance »*. Ces deux inculpations ont cependant été prononcées dans une autre partie de l'affaire : l'achat du château d'Ortie (Loir-et-Cher) par l'association La Promotion française, présidée par M. Chalier.

C'est également dans ce « tiroir » du château qu'il faut placer la plainte, déposée mercredi, par l'ancien contrôleur financier du ministère de la coopération, pour *« faux en écritures publiques et usage de faux »* : M. Camille Bardet, aujourd'hui en retraite, estime *que sa signature a été imitée* sur deux des trois documents qui ont permis à La Promotion française d'obtenir la garantie de l'État pour un prêt de 2 320 000 F, destiné à la restauration du château d'Ortie. M. Nucci, dont la signature figure sur les trois documents, a déposé une plainte similaire.

Dernier « tiroir » connu dans cette affaire : l'organisation du sommet franco-africain de Bujumbura, en décembre 1984, et les lettres de commande du ministère de la coopération à l'association, qui ont donné lieu à de nombreuses surfacturations. Dans son dernier numéro, *Paris-Match* affirme que ces sommes ont servi à payer les mercenaires envoyés au Tchad à la fin du mois de juin 1983, en prélude à l'« opération Manta », par l'intermédiaire de Carrefour du développement, fondée le 30 juin de la même année, et de sociétés de transport aérien. Une thèse qui circule actuellement dans Paris, et dont *Minute* puis *l'Humanité* se sont déjà fait l'écho.

C. L.

CARREFOUR ET CARREFOUR

« Alors, Carrefour donne de l'argent au PS ? » Entre les rayons... *« produits d'entretien »* et *« alimentation »*, quelques clients ont l'œil soupçonneux. La veille, la télévision et les journaux en ont longuement parlé : *« Carrefour, nouveaux rebondissements », « Carrefour dangereux », « Nucci piégé au Carrefour »...* De cette ennuyeuse histoire, certains téléspectateurs n'ont retenu qu'un nom : *Carrefour*. Et ce *Carrefour*-là, c'est leur hypermarché...

La direction de la chaîne *Carrefour* (67 magasins) a commencé à s'inquiéter de ce risque de confusion, avec l'association *Carrefour du développement, qu'elle a noté dans les questions* posées à plusieurs caissières. Elle a donc réuni une cellule de communication pour lancer une contre-offensive. Première cible : les journalistes. Ceux-ci sont priés, même si cela allonge leurs *titres de ne plus amputer le nom* de l'association de ce *« du développement »* qui fait toute la différence. Si l'ambiguïté continue, l'entreprise envisage de faire de la publicité ou de placer des panneaux d'information dans les magasins.

Un responsable de la communication s'explique mal cette confusion : *« Nous avons pourtant une image bien lointaine de celle de magouilleurs. C'est incroyable la manière dont les gens survolent les articles de journaux... »*

C. L.

● *M. Roland Dumas : « Le ministère de la coopération a toujours joui d'une indépendance relative ».* Interrogé par *le Matin* du jeudi 3 juillet sur le fait que les fonds disparus au Carrefour du développement aient pu servir à payer des mercenaires en Afrique, M. Roland Dumas, ancien ministre des relations extérieures, a déclaré : *« Je n'ai jamais été mis au courant directement ou indirectement et d'une quelconque façon sur une utilisation des fonds du ministère de la coopération aux fins que vous m'indiquez. Dès avant 1986, le ministère de la coopération a toujours joui d'une indépendance relative*, a ajouté M. Dumas. *Le sommet de Bujumbura a été traité, je présume, comme l'ont été, dans le passé, les autres grandes rencontres entre la France et les pays africains. »*.

SCIENCES

Six mois pour rallumer Ariane

C'est finalement un problème de démarreur, ou *plutôt d'allumeur*, du moteur à hydrogène et oxygène liquides du troisième étage d'Ariane qui est à l'origine de l'échec du dix-huitième tir de la fusée européenne,survenu le 31 mai dernier. Cette conclusion à laquelle sont arrivés, après un mois de travail, les responsables de la commission d'enquête était quelque peu attendue. A la suite d'un précédent échec, lors du quinzième tir d'Ariane, une première commission d'enquête avait évoqué la faiblesse de l'allumeur du troisième étage d'Ariane. Mais, à l'époque cette remarque était passée au second plan en raison de la découverte d'une anomalie flagrante causée par le non-fonctionnement d'une vanne. Cette pièce ayant parfaitement fonctionné lors du dix-huitième tir, il a bien fallu chercher autre chose.

La tâche a été d'autant plus difficile qu'il n'a pas été possible aux enquêteurs de mettre en évidence un quelconque défaut de réalisation sur le moteur du troisième étage d'Ariane *ou sur l'ensemble* propulsif. En revanche, le dépouillement des bandes d'enregistrement du vol a permis de constater qu'un premier allumage partiel du moteur avait eu lieu mais que la *flamme ne s'était* pas propagée dans des conditions correctes. Mais 0,12 seconde plus tard, il avait été suivi d'un second allumage qui avait conduit à l'extinction du moteur.

Que s'est-il donc passé ? En fait, il semble que la puissance de l'allumeur soit trop faible et qu'il présente *« une faible dispersion »*. En d'autres termes, le retard de l'allumage entraîne dans la chambre de combustion la formation d'un pic de pression d'autant plus important que le retard est grand. Augmentation de pression qui aurait pour effet de bloquer l'alimentation en hydrogène du moteur.

Pour pallier ces phénomènes, la commission d'enquête a donc fait quatorze recommandations ; les plus importantes visent à la définition d'un *allumeur du troisième étage* plus puissant, à la revue de la séquence d'allumage et à la mise en route d'un programme d'une quarantaine d'essais sous vide du moteur dans les installations de la Société européenne de propulsion, à Vernon (Eure). Nul doute que tout cela prenne du temps, ce qui perturbera le calendrier d'Ariane pour au moins six mois. Mais l'Europe ne peut se permettre l'économie d'un examen très complet de ce moteur d'Ariane, *« avec lequel*, disait le directeur général du Centre national d'études spatiales, M. Frédéric d'Allest, *elle va devoir vivre encore vingt ans »*.

Le Titan aussi

Aux Etats-Unis aussi, une commission d'enquête a remis son rapport. Il porte sur l'explosion, le 18 avril, d'un lanceur Titan qui devait mettre en orbite un satellite militaire. L'accident était grave à deux titres. D'une part, un autre Titan n'avait pas fontionné l'an dernier. D'autre part, l'échec était dû à l'explosion d'une fusée d'appoint, fusée qui ressemble beaucoup à celle qui a entraîné, fin janvier, l'explosion de la navette Challenger et la mort de ses sept occupants.

L'enquête a montré que la cause était ici différente. Dans le cas du Titan, *c'est l'isolation thermique* d'un segment de la fusée qui a été défaillante, alors que pour Challenger le responsable était un joint entre segments. Des modifications vont être faites, et les tirs de Titan pourraient reprendre au début de 1987.

D'après les spécialistes, le défaut qu'on vient de découvrir sur une fusée d'appoint du Titan est susceptible d'exister aussi sur celles des navettes. C'est donc une modification de plus qu'il faudra faire sur ces dernières avant qu'on ne revoie des astronautes en orbite.

Le mystère de la Grande Pyramide

Et si Khéops n'avait pas livré tous ses secrets ? Deux architectes d'Arras, piqués d'archéologie, en sont convaincus. Leur hypothèse est prise au sérieux par les spécialistes.

« Soldats, songez que du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent. » Et vous trompent, *aurait pu ajouter Bonaparte*. Car, à y bien regarder, les pyramides, *ou plutôt* la Grande Pyramide, celle de Khéops construite *non loin de Guiza, vers 2600 avant* notre ère, n'auraient pas encore *livré tous leurs secrets*. D'autres boyaux de circulation interne, des *magasins inconnus, une autre* entrée et pourquoi pas une autre *chambre du roi pourraient* exister au centre de cet imposant édifice *de calcaire de près de cent* cinquante mètres de haut.

C'est ce qu'affirment Gilles Dormion et Jean-Patrice Goidin, respectivement chef de projet dans un cabinet d'architecte et architecte à Arras. Faisant fi de tous les tabous, ils se sont livrés à l'étude des anomalies de construction de la Grande Pyramide et ont conclu à l'existence d'un complexe funéraire souterrain jusqu'ici ignoré.

Hypothèse folle ? La campagne de recherche engagée, grâce à eux, par le ministère des affaires étrangères en relation avec la direction des antiquités égyptiennes et conduite par la direction des études et recherches d'Electricité de France et la Compagnie de prospection géophysique française (*le Monde* du 20 mai) a permis de mettre en évidence dans le couloir menant à la chambre de la reine une « zone anormale » derrière laquelle se cacheraient trois ou quatre cavités ou *magasins*.

Imaginez la surprise du sous-directeur des affaires sociales et humaines au ministère des affaires étrangères, M. Philippe Guillemin, lorsque les deux compères, plus épris de plongée sous-marine que d'*archéologie, entreprirent* en décembre 1985 de lui démontrer *qu'ils avaient peut-être réussi là où* des générations de chercheurs *avaient échoué. Surprise d'autant* plus grande que la curiosité de *Gilles Dormion et Jean-Patrice Goidin* pour la IVe dynastie avait été *aiguisée par... la lecture des aventures* de Blake et Mortimer dans *le Mystère de la Grande Pyramide.*

Incroyable, et pourtant... Dans cette bande dessinée est fidèlement reproduit le passage de la grande galerie de Khéops menant à la *chambre du roi*. De chaque côté de ce passage, creusées dans les *banquettes latérales, existent* des sortes de cavités, de mortaises *analogues à celles que font* les menuisiers. A quoi servent-elles ? *Pourquoi sont-elles là ? Autant de* questions que se sont posées les *deux architectes, sans trouver* d'explication satisfaisante, même *dans la littérature spécialisée. Une* question en amenant une autre, ce *fut bientôt toute la pyramide qui* fut l'objet de leur part d'une *recherche de ces anomalies architecturales.*

Pour Gilles Dormion et Jean-Patrice Goidin, de telles singularités ne sont pas le fruit du hasard. L'architecte de Khéops a apporté trop de soin à la construction de la Grande Pyramide pour qu'il en soit autrement. L'orientation au nord du bâtiment avec cinq minutes d'erreur seulement en témoigne. Tout comme le nivellement quasi parfait de la base de la pyramide : 4,5 millimètres de différence sur cinq hectares. Tout a été soigneusement calculé, mesuré. Sophistication *géométrique et précision* millimétrique concourent à faire de cet *édifice une réalisation* technique sans défauts dans laquelle ont *été portées quelques anomalies* bien curieuses.

Un gigantesque bluff

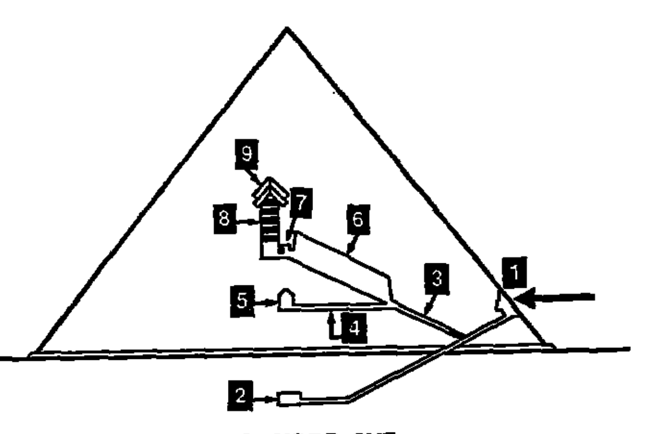
Neuf de ces singularités architecturales ont été ainsi étudiées. *L'une* concerne le fameux couloir menant à la chambre de la reine où la présence de trois ou quatre magasins a pratiquement été prouvée. Une autre a trait à ces énormes linteaux de pierre en chevrons qui protègent l'entrée relativement petite de la pyramide : un ensemble gigantesque culmine à près de sept mètres pour couvrir un modeste trou de souris ! Trois « plaques bouchons » de 20 tonnes chacune la surmontent sans qu'il soit possible d'expliquer leur utilité.

Fort curieusement, la dernière repose contre une pierre en calcaire *de Tourah, matériau généralement* réservé au parement des circulations *internes des pyramides*. Pourquoi ? Dans toutes les constructions de *l'histoire, une voûte sert* toujours à *ménager* un vide par *l'espace qu'elle dégage. N'y aurait*-il pas une seconde entrée admirablement cachée et une première, l'actuelle, plus apparente et destinée à attiser les pilleurs de tombes ?

Autre anomalie : la fameuse chambre des herses, située au bout de la grande galerie et dont la vocation était de protéger la chambre du roi. Trois herses de granit devaient servir de cadenas à ce *coffre-fort* que la plupart des archéologues considèrent de peu *d'efficacité* dans la *mesure* où la hauteur de plafond de cette pièce *permet de passer sans trop de difficultés au-dessus des herses. Quelles raisons étranges ont* conduit le « génial architecte de Kheops » *à construire ce système* de protection à violabilité garantie ? *De même, quelle est la raison* de l'existence dans cette même *chambre d'un double linteau coulissant ?*

Tout paraît une fois encore le fruit d'un gigantesque bluff, comme si l'on avait voulu inviter les pillards à découvrir sans trop de facilité apparente le chemin des tombes. N'était-ce pas pour cacher autre chose ? La curiosité architecturale qu'est la chambre du roi ne procède-t-elle pas de telles intentions ? Cette pièce de dimensions normales est surmontée d'une succession de cinq chambres appelées chambres de décharge, séparées les unes des autres par des dalles de granit. En tout, 2 500 tonnes de pierres prélevées dans des carrières distantes de plusieurs centaines de kilomètres.

Comme dans la chambre de la *reine, cet ensemble est coiffé de* dalles calcaires en chevron dont on s'explique mal qu'elles aient été placées si haut. Pourquoi ? Pourquoi aussi *« ces chambres de décharge qui ne déchargent rien »* et ne servent aucunement à répartir les efforts ? N'y aurait-il pas là encore une volonté délibérée de se servir de cette surélévation artificielle de la voûte en chevron pour reporter latéralement les forces engendrées par l'énorme masse de matière qui pèse sur elle et créer ainsi, de part et d'autre des chambres de décharge, une sorte de « zone abritée » où pourrait prendre place une cavité à découvrir ?



COUPE NORD-SUD

La circulation souterraine dans la pyramide de Khéops se présente aujourd'hui de la manière suivante : tout d'abord, une entrée orientée au nord (1), surmontée d'un système de voute démesuré, qui ouvre sur un couloir menant à une chambre inachevée (2). Une bifurcation donne naissance à un couloir ascendant (3) débouchant sur la grande galerie (6) *et sur un autre couloir* (4) conduisant à la chambre de la Reine (5). De la grande galerie, on butte sur la chambre des Herses (7), qui sert de protection à la chambre du Roi (9), où apparaissent très distinctement les « chambres de décharge » (8) formées par une succession de poutres de granit.

Trois ou quatre magasins

Les deux archéologues amateurs d'Arras ont su convaincre *l'inspecteur général des monuments* historiques, M. Yves Boiret, et un architecte spécialisé dans l'archéologie orientale, M. Bernard *Maury. et par voie de conséquence* M. Guillemin qui a largement contribué au financement (90 000 francs) d'une première campagne de fouilles autorisée par le directeur des antiquités égyptiennes, M. Ahmed Kadry, il a donné son feu vert à plusieurs missions d'études pour que puissent être vérifiées ces hypothèses.

Les premiers résultats ne se sont pas fait attendre, et EDF, en association avec la Compagnie de prospection géophysique française (CPGF), a pu mettre en évidence, en mai dernier, l'existence probable des trois ou quatre magasins situés dans le couloir menant à la chambre de la reine, dans la zone même prévue par les deux architectes. De même, une des mesures faites dans la première chambre de décharge a laissé apparaître un déficit de masse dans le coin nord-ouest de la chambre du roi. Pas tout à fait à l'endroit prévu, mais presque.

C'est la raison pour laquelle le Quai d'Orsay vient de faire parvenir une demande de permis de fouilles aux autorités égyptiennes pour que soient effectuées des microforages dans le couloir de la reine. Ainsi pourrait-on passer en cas de succès des endoscopes et regarder ce qu'il y a à *l'intérieur*. EDF et la CPGF devraient être chargées de cette tâche *en liaison* avec les équipes égyptiennes de M. Kadry. Des essais de *matériel sont d'ailleurs* en cours dans une carrière de *la région parisienne. D'autre part,* ces équipes françaises devraient *préciser la position de la cavité* supposée exister au voisinage de la *chambre du roi.*

En cas de succès, il n'y aurait plus qu'à effectuer d'autres forages pour confirmer le scénario des deux architectes d'Arras et rêver à un hypothétique trésor caché au cœur de la pyramide depuis 4 600 ans. *Un trésor qui* aurait échappé au pillage organisé au IXe siècle par le calife Al-Mamoun...

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.



culture

PHOTO

« Visages de l'Ouest », de Richard Avedon

Portraits impitoyables

Avedon photographie des visages stupéfiants d'exactitude et de fragilité. Chaque ouvrage du grand portraitiste américain est un événement. Une leçon de professionnalisme. Visages de l'Ouest, *son dernier livre, vient de paraître en France. C'est un chef-d'œuvre.*



Juan Patricio Lobato et Sandra Bennett.

C'est en voyant une collection de photographies représentant l'Ouest du dix-neuvième et du vingtième siècle que Richard Avedon, soixante-trois ans, entreprend sous les auspices du musée Amon Carter de Fort-Worth, Texas, un nouveau travail qui va durer cinq années, de mars 1979 à octobre 1984, et pour lequel, en compagnie de deux assistants, il parcourt des milliers de kilomètres, traversant dix-sept Etats, explorant cent quatre-vingt-neuf villes et bourgades.

Utilisant une vieille chambre Deadorf, sur trépied, cadrant en plan moyen ou américain et se tenant non pas derrière mais à côté de l'appareil, à environ 1,50 mètre du sujet, sans disposer de beaucoup d'accessoires mais en contraignant le modèle à se situer de lui-même face à l'objectif, il photographie ainsi plus de sept cent cinquante personnes : du vieux lutteur au participant de rodéo, qu'il fait poser à la lumière naturelle mais à l'abri du soleil, dans le néant, à l'ombre de la mort, devant un mur où est attachée une grande feuille blanche, improvisant ainsi, tels les anciens photographes itinérants, un studio en plein air.

Le résultat est étourdissant, de l'ordre du chef-d'œuvre. Dans une approche radicalement subjective, Avedon déclenche, sans pitié selon son habitude, mais aussi sans faire de différence entre ce qui est beau et ce qui ne l'est pas, sans chercher à établir une relation personnelle avec le sujet et, surtout, contrairement aux apparences, sans porter de jugement. C'est du même œil froid, proche de l'observation scientifique, qu'il dévore ses victimes pour en tirer des portraits d'une netteté implacable. Inoubliables.

Indiquant le nom de la personne, l'état et la ville où elle réside, son état civil, ainsi que la date de la prise, une courte légende accompagne chaque image et la souligne comme un commentaire imparable. Rien n'est plus dense et plus beau que cet affrontement sans merci auquel se livrent ces hommes et ces femmes sans défense, tenant tête au photographe qui, avec une intransigeance hostile, sans indulgence et sans volonté de mystification, tend à restituer avec un maximum d'intensité le poids de leur présence.

Si par leur cruauté objective, les portraits d'Avedon constituent une réelle mise en danger, ils ne visent pourtant pas à mettre le sujet à nu ni à lui voler son secret. Qu'il s'agisse de ce paysan joufflu, qui pose, un fusil dans les mains, de ce cultivateur manchot au bras de chemise glissé dans son jean, de cette malade mentale rappelant le reportage qu'Avedon exécuta dans un hôpital psychiatrique, de l'apiculteur au crâne dénudé habillé par ses guêpes ou de l'angélique Boy Fortin, treize ans, qui tient un serpent étripé dans les mains, le photographe ne cherche pas à faire tomber le masque, mais rajoute au contraire un masque sur un autre. Malgré l'extraordinaire importance qu'il accorde à leur apparence physique, son génie est de savoir montrer non pas à quoi ressemblent les gens, mais comment ils se sentent.

« Un Far-West imaginaire »

Si ses portraits sont stupéfiants d'exactitude, mais aussi de vulnérabilité et de contradiction, Avedon n'y prétend pas à la vérité. Agissant en entomologiste, à travers l'innocence des mains, le mensonge d'un sourire, un tatouage, une cicatrice ou les taches qui salissent un vêtement, il laisse au sujet, par la conscience qu'il a de la pose, le soin d'exprimer l'échec, l'angoisse, la honte ou la douleur de toute une vie.

Certes, en voyant ces mineurs de charbon, ces ventres courbes, ces faces sans gloire, ces chairs décaties, d'une impassible familiarité, on peut penser aux dégénérés du film *Délivrance*. Mais,au-delà des habitants d'une région, un trop grand nombre d'entre eux sont précisément « sans domicile fixe » pour qu'on ne puisse imaginer qu'en célébrant l'enfer des parias Avedon exhibe le visage d'une certaine Amérique.

Comme celle de Houston, Mailer ou Steinberg, l'œuvre de Richard Avedon participe de la grande mythologie américaine : *« Il s'agit d'un Far-West imaginaire. Je ne crois pas que le Far-West de ces portraits soit plus réel que celui de John Wayne »*, déclare-t-il.

Boucher ensanglanté ou gardien de cimetière, chacun trouvant sa juste place dans une structure établie par avance, ces portraits sont trop terriblement humains pour laisser quiconque indifférent ou même indemne. Il y a trop de haine dans les yeux de James Kimberlin,mais aussi d'interrogation et d'incompréhension, pour ne pas regarder son portrait comme un miroir qui réfléchit une part insoutenable de nous-mêmes.

Depuis « Sans allusion », qui présentait ses portraits de la haute société, « Avedon, photographies 1947-1977 », où était réunie une sélection de son travail de mode, et « Portraits », où figurait, entre autres, la superbe série sur le visage de son père atteint d'un cancer, chaque nouvel album de Richard Avedon est un événement en même temps qu'une étape dans l'édification d'une œuvre qui compte parmi les plus fortes et les plus dérangeantes de la photographie contemporaine.

Précédé d'une rumeur flatteuse et publié depuis près d'un an aux Etats-Unis, où il est diffusé comme un Goncourt, alors que les cent vingt tirages originaux (format 1,5 × 1,2 mètre) sont exposés triomphalement dans sept villes américaines jusqu'en novembre 1987 et ont presque tous été achetés malgré le (mini) scandale qui consiste à vendre 14 000 dollars le portrait d'individus qui ne gagnent pas cela en dix ans, *Visages de l'Ouest* ne faillit pas à cette réputation. Conçu par Marvin Israël, dont ce fut la dernière réalisation, reposant sur une maquette qui est un modèle d'intelligence et d'efficacité et comprenant cent dix photographies reproduites pour la plupart en pleine page, et parfois sur un triple volet, c'est un vrai livre de photographies.

PATRICK ROEGIERS.

★ *Visages de l'Ouest*, photographies de Richard Avedon, textes de Laura Wilson et de Richard Avedon, 110 photos, 172 pages, éd. du Chêne, 595 F.

NOTES

Galeries

Lagoutte : autobiographie

« Voyage en Inde » annonce le titre. En effet, Claude Lagoutte, parcourant l'Inde tout autour de Bombay, a tenu son journal peint. Le procédé n'est guère neuf, de Dürer aux innombrables arpenteurs de l'Italie qui en ramenaient aquarelles et croquis des curiosités naturelles et historiques. Rien de tel ici, du moins à en croire les apparences, puisque Lagoutte se veut non figuratif et a troqué la boîte à couleurs contre les ciseaux et les aiguilles du peintre moderne qui découpe et coud.

Chaque œuvre se compose de lanières horizontales très minces collées sur un papier ou tenues ensemble par un fil en zig zag. Aux points de couleur, aux tirets blancs ou écarlates de rythmer le tout et de donner à ces palimpsestes leur charme. L'écriture n'en est pas absente, celle d'un vrai carnet de route, celles de journaux et de pages dont les fragments se glissent entre les lignes peintes.

Pareille technique n'a plus le mérite de la nouveauté : de François Rouan à Bernadette Bour, les praticiens de la couture et du faufilage ne manquent pas. Mais Lagoutte détourne l'idée. De critique et analytique, elle devient simplement décorative, sans honte ni bavardage.

Ph. D.

★ Galerie Charles Sablon, 21, avenue du Maine ; jusqu'au 5 juillet.

Rivaboren : les deux éternités

Sur de larges pièces de papier kraft goudronné et armé, Rivaboren dessine au pastel les fragments d'une interminable légende orientale. Cent mille et une nuits, autant de jours. De l'Asie où elle voyage beaucoup, elle sait rapporter, comme Claude Lagoutte, le sentiment d'éternité.

L'éternité naturelle, celle du temps qui court librement, sans contrôle, sans entraves, sans aiguilles ni cadran. Mais aussi l'éternité maîtrisée comme on le fait là-bas, saisie par des gestes toujours répétés, par les rituels de la politesse, du commerce, du thé ou des armes.

Aucune histoire ni paysage. Aucune âme perceptible derrière les puzzles d'étoffe ou de cuir qui masquent l'éventualité des visages. Seuls interviennent les vêtements, la matière que le kraft et la couleur aimable du pastel leur donnent et quelques accessoires qui peuvent porter les caractères d'une langue sans doute inconnue au plus érudit des lamas tibétains.

L'art de Rivaboren est d'insuffler aux écorces humaines ainsi définies un de ces instants de grâce qui, sur certains clichés, réconcilient la curiosité du photographe avec celle de l'ethnologue.

F. E.

★ Rivaboren. Galerie Loeb, 12, rue des Beaux-Arts, 75006 Paris. Jusqu'au 5 juillet.

Musique

La Chine à Mogador

Le programme musical du prochain Festival d'automne sera très largement dominé par la venue de chanteurs, danseurs, troupes d'opéra lyrique et de théâtre masqué, marionnettistes de Pékin, Xian, Nankin, Shangai, Chengdu et Anshun. La location par correspondance est d'ores et déjà ouverte au Théâtre Mogador, où seront donnés successivement deux spectacles lyriques représentant deux styles différents de l'opéra chinois : *le Pavillon des pivoines* dans le style Kunqu (du 18 au 22 septembre) et *le Rêve dans le pavillon rouge* dans le style Yueju (du 25 au 29 septembre), par des troupes venues respectivement de Nankin et de Shangai. (Théâtre Mogador, 25, rue de Mogador, 75009 Paris.)

Variétés

Bernard Mabille

Parmi les collaborateurs de Thierry Le Luron, Bernard Mabille est celui qui a écrit les textes les plus persifleurs, parfois à ras les pâquerettes, mais que le talent et l'humour de l'imitateur ont métamorphosés à chaque fois en donnant à des suites de portraits et de sketches l'allure de comédies brillantes.

En rupture de ban avec Thierry Le Luron, Bernard Mabille présente, tout seul comme un gros chat penaud et pataud, un matériel à l'état brut manifestement destiné au spectacle que devait donner Thierry le Luron au lendemain des élections législatives sur la thème de la cohabitation. Les jeux de mots, les associations d'idées, la satire, souffrent de ne pas être portés par un personnage comme le fameux Glandu. Le spectacle n'est pas au rendez-vous. Reste sur scène un chansonnier qui ne travaille pas dans la finesse. Qui est même parfois carrément odieux.

C. F.

★ La Potinière, 21 heures.

ARTS

Coordinateur de projets

Claude Mollard, ingénieur ès cultures

Claude Mollard ancien délégué aux arts plastiques se reconvertit dans le privé. Son ambition : créer une société d'« ingénierie culturelle ».

Claude Mollard est un homme heureux. Conseiller référendaire à la Cour des comptes, ancien responsable du centre Pompidou, puis de l'INA et de l'Union des arts décoratifs, nommé par Jack Lang à la tête de la délégation aux arts plastiques, il vient d'être déchargé de son poste par le nouveau ministre de la culture, François Léotard. Mais plutôt que de regagner frileusement son corps d'origine, ce fonctionnaire a choisi l'aventure. Avec, il est vrai, la bénédiction de la rue de Valois qui l'a chargé de mission. Son ambition : créer une société d'« ingénierie culturelle ». Une structure souple, travaillant avec une équipe mobile d'une dizaine de personnes au maximum, à la fois bureau d'étude et intermédiaire entre les différents partenaires de la vie culturelle.

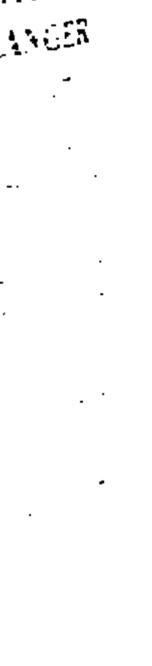
La conviction de Claude Mollard repose sur quelques idées simples : vous êtes maire, conseiller général ou régional, vous ne savez que faire de la vieille halle qui encombre le centre de votre ville, vous désirez créer un musée d'art contemporain, mieux exploiter le patrimoine artistique de votre département, organiser une exposition ou un festival, faire venir un orchestre : Claude Mollard se charge de trouver des idées, recence les ressources dont vous disposez, établit un budget et un plan de financement, sollicite l'Etat ou les banques, et contacte les sociétés susceptibles de jouer les mécènes.

« D'après l'INSEE, précise-t-il avec foi, *les dépenses des ménages dans les domaines des loisirs et de la culture vont augmenter de 100 % d'ici l'an 2000. D'autre part, la décentralisation multiplie le nombre des partenaires chargés de développer la vie culturelle à l'échelon local. Ces entités, municipalités, départements ou régions, sont confrontés à des problèmes nouveaux qu'elles ne sont pas habituées à résoudre. Les structures de l'Etat sont trop rigides pour répondre à ces demandes de manière efficace. L'organisme que je suis en train de créer – société d'économie mixte ou totalement privée, je ne sais pas encore – pourra intervenir tous azimuts sur ce nouveau marché. »*

Une grosse partie de son énergie sera consacrée au démarchage auprès des entreprises qui désirent investir dans le mécénat. *« La part de l'Etat restera toujours prépondérante dans le domaine de la culture,* reconnaît Claude Mollard. *Mais aujourd'hui, sur un budget d'intervention de l'ordre de 30 milliards de francs, la part du privé ne dépasse pas 1 % de cette somme. Il doit, d'ici à quelques années, pouvoir arriver à 10 %. »*

Autre volet de son action : le déploiement du savoir-faire français vers l'étranger. *« Le circuit traditionnel des ambassades est aujourd'hui périmé et les grandes institutions culturelles de notre pays ne sont pas armées pour se lancer sur le marché international. La ville de Djakarta, par exemple, s'est adressée récemment à la Cité des sciences et de l'industrie pour mettre sur pied en Indonésie un projet semblable. La Villette a été incapable de lui fournir une réponse. Nous allons faire en sorte que ce genre de chose ne puisse plus se reproduire »*, conclut Claude Mollard, qui a jusqu'au 30 novembre prochain pour mettre en place les structures de sa nouvelle société. Et trouver les 30 ou 40 millions qui lui sont nécessaires pour démarrer cette activité inédite en France.

EMMANUEL DE ROUX.







CULTURE

MUSIQUE

Rencontre avec John Lurie

D'abord musicien... et comédien

John Lurie est le héros nonchalant des films de Jim Jarmush « Stranger than Paradise » et « Dawn by Law ». Il est aussi musicien et a fondé son groupe : Lounge Lizard.

Il a des grandes oreilles – sans doute pour mieux entendre, – un nez immense en plein milieu d'un visage anguleux. Il parle vite, la bouche en cul de poule quand il réfléchit. John Lurie a quelque chose du loup de Tex Avery. Tout dans son physique est à rallonge. Il est fait pour le noir et blanc, taillé pour le grand écran. Il ressemble étrangement à un *saxophoniste*.

Avant d'aller au Festival de Cannes pour la présentation de *Dawn by Law*, le film de Jim Jarmush dont il partage la vedette avec Tom Waits et Roberto Benigni, John était passé par Paris pour défendre la musique de *Stranger than Paradise*, qui venait juste de sortir en 33 tours sur Attitude, un petit label français (1). Il en est fier. Comme un pape.

A peine arrivé dans la petite chambre d'un hôtel de la place des Abbesses, il avait jeté sa valise sur le lit, éparpillé ses vêtements comme *pour marquer un territoire*, et sorti son saxophone de son étui, pour rien, pour le mettre en bouche, humecter le bec. Juste un plaisir tactile, une habitude sans doute.

C'est beau, un saxophone. Mieux que n'importe quel instrument, ça dit le jazz, ça évoque des images de clubs enfumés, de nuits brûlantes, de mélodies esseulées, douloureuses, qui traversent le mur des heures durant. Le cuivre du sien ne rutile pas, on voit qu'il a vécu.

En face, les cloches de l'église *sonnaient*, il y avait dans la pièce une atmosphère en noir et blanc. Et John parlait. Des effets comparés entre un disque normal et la musique d'un film. Pour lui, dans le second cas, c'est plus un travail de compositeur que de musicien en ceci que les *instruments* sont totalement au service de l'écriture. D'ailleurs, il ne joue pas dans la musique de *Stranger than Paradise* et laisse la place à un quatuor à cordes. « *La musique fonctionne tellement bien avec le film*, dit-il, *qu'on ne l'entend plus. Pourtant, je crois qu'elle lui donne son climat. Sans elle, les sentiments disparaîtraient, l'histoire n'irait nulle part.* »

Le temps de se débarrasser d'un manager véreux, John a fait des pieds et des mains pour sortir ce disque. Désormais, c'est lui aussi qui mène de front la carrière de son groupe, les Lounge Lizards (2). « *Pour eux, c'est difficile, ça prend beaucoup de temps et j'ai tant de choses à faire à côté. Il faut être fort, les gens du showbiz sont tellement malhonnêtes. Au cinéma, on vous considère comme une star, dans le music-business, on vous traite comme un nègre.* »

Pourtant, c'est à travers la musique qu'il trouve un sens à son existence. Le métier d'acteur, il ne le prend pas au sérieux : « *C'est un métier d'attente. On attend un rôle, on attend sur les plateaux. Parfois je m'exerce au saxophone entre deux scènes, mais c'est rare. Tom (Waits) a trouvé la solution : il dort entre les prises et se réveille quand c'est à lui. Sans la musique, je ne pourrais pas attendre. On m'a proposé des sommes d'argent effarantes pour des rôles tellement stupides qu'il était impossible d'accepter. Il y a très peu de films à faire.* »

En ermite

De *Stranger than Paradise*, dont le générique signale « d'après une idée de John Lurie », il garde un reste d'amertume. Tous les honneurs sont revenus à Jarmush. Une tension s'est créée entre les deux hommes pendant un temps. John a le sentiment que les acteurs se font voler : « *Je suppose que c'est un processus normal, mais je n'ai pas envie d'en être victime. Dans l'image qui est portée à l'écran, il y a quelque chose de votre âme. Ça rend beaucoup plus sensible au résultat final. Un acteur n'a aucun contrôle là-dessus. Dans* Dawn by Law, *les trois scènes que j'ai le mieux jouées de ma vie ont sauté au montage. Personne ne les verra jamais ! C'est idiot, mais on devient très parano quand on est acteur.* »

Se reconnaît-il dans *Stranger than Paradise* ? Moins dans le personnage, trop je-m'en-foutiste, que dans l'histoire. « *Ces types qui ne savent pas où ils vont ni ce qu'ils font, c'est quelque chose que je sentais très fort quand j'étais jeune et que je voyageais sans avoir nulle part où aller.* »

John est né à Minneapolis. Il a trente-trois ans. Sa vie, dit-il, est une suite d'accidents. La musique d'abord : sa sœur lui offre un harmonica pour son anniversaire (« *Au volant de ma voiture, j'arrivais à en jouer aussi vite que je conduisais* »). Il monte sur scène avec John Lee Hooker, Canned Heat, quand ils passent en ville. A Boston, où il tue le temps en lisant et en écrivant des pièces de théâtre, on lui donne un saxophone. Il s'y essaie, s'installe à New-York pour suivre une danseuse (« *C'est la première ville où je me suis senti chez moi* »).

Passant ses journées à souffler dans son saxophone et à peindre, il vit en ermite d'une rente mensuelle du gouvernement (« *Je m'étais fait passer pour dingue* »). Pour la première fois, il rencontre des gens qui lui ressemblent, qui pensent comme lui, avec lesquels il rôde toute la nuit dans les clubs. Eric Mitchell habite au-dessus de chez lui, le fait jouer dans deux de ses films, dont *Red Italy*, où il rencontre Jim Jarmush.

Au début, John ne l'aimait pas beaucoup. « *Il avait la manie de débarquer à 5 heures du matin pour discuter.* » Mais ils sont du même quartier, traînent ensemble. Les Lounge Lizards démarrent, et John écrit la musique du premier film de Jim.

En 1978, New-York vit le contrecoup de l'explosion punk anglaise. On parle des Lounge Lizards comme d'un groupe de punk-jazz. « *C'était plus une question d'attitude irrévérencieuse*, se souvient John. *On prenait des morceaux de jazz et on les détruisait. Une forme de provocation qui passait par l'esprit du rock. Aujourd'hui, on est plus adulte, plus concis, nous maîtrisons le son. L'univers du jazz est mort de trop d'académisme. C'est un milieu constipé avec un public amorphe. On théorise au lieu de prendre du bon temps parce que c'est sacrilège. Le jazz a perdu sa fluidité. L'idée obligée, c'est qu'il doit être enfanté dans la douleur. On a dit d'Ornette Coleman, pendant dix ans, qu'il faisait de la merde. Maintenant, on crie au génie. La belle affaire ! Pourquoi ne pas l'avoir dit tout de suite ?* »

John a en tête deux projets de réalisation qu'il espère mettre en route l'année prochaine. Parallèlement, avec Tom Waits, qu'il connaît depuis longtemps, il envisage d'enregistrer un albumm. Avec Alberto Begnini, il compte écrire un scénario. Mais pour le moment, il y a les Lounge Lizards, un nouvel album (*Live in Tokyo*), une tournée mondiale. C'est ça qui compte.

ALAIN WAIS.


CAROL SHYMAN

(1) Le disque qui entre dans la série « Made to measure » comporte sur une face la musique de *Stranger than Paradise* et sur l'autre celle d'un ballet : *The Ressurrection of Albert Ayler* (Attitude, ATT 003).

(2) Le nouveau disque *Live in Tokyo* paraît chez Island, dist. RCA-Ariola.

★ Dans le cadre de Halle that Jazz à la Grande Halle de la Villette, les Lounge Lizards se produisent le 5 juillet avec Wayne Shorter et Daniel Humair, Joachim Kuhn, Jean-François Jenny-Clark et Larry Schneider.

Coup d'envoi des festivals

Jazz à Vienne et à Montreux

Théâtre antique et coucher de soleil. Au carrefour des routes de Suisse et de la Côte, Vienne s'est placée sur les voies des festivals. Avantages : le site, l'accueil et l'antériorité. Dans la course aux programmes, Vienne ouvre le feu. Son programme n'a rien de bien original, mais il donne le coup d'envoi.

A retenir, cette année, Betty Carter, McCoy Tyner (qui sera partout), une soirée de blues selon l'usage, une autre dévolue au Brésil selon la mode, et, pour conclure, Gil Evans, Keith Jarrett, Pat Merteny et Herbie Hancock (qui sont partout). En ouverture, une curiosité : les maîtres de la salsa, Eddie Palmieri et Ray Barretto, dans l'amphithéâtre romain. Quelque chose comme de succulentes merguez dans les salons du restaurant Point.

Au fil des ans, le festival de Montreux de Claude Nobs est devenu aussi fastueux qu'un train de luxe. Supplément au programme : c'est lui qui en est venu à inventer certaines passades. Pour un prix convenable (990 FF), un TGV musical acheminera les derniers festivaliers, le 19, sur les rives du lac Leman, pour une nuit d'apothéose achevée sur les pelouses du casino en petit déjeûner dansant. Pour le reste, outre la qualité de l'organisation et de la programmation, Montreux vaut pour son ambiance inimitable. Mélange d'un climat suave et de déchaînements torrides dans les recoins du Palais du Festival. Cocktail de rock, de salsa, de samba, sur fond de jazz et de blues : origines de la manifestation obligent. Pour le programme autant recopier la liste des musiciens en activité et bien en cour. Entre Miles Davis et Sade, une idée surprenante : l'Orchestre national de Lille, sous la direction de Jean-Claude Casadesus se produira avec Higelin, Didier Lockwood et Astor Piazzola (le 18).

FRANCIS MARMANDE.

Une déclaration de Pierre Boulez

L'Opéra de la Bastille démantelé ?

L'heure des décisions approche pour l'Opéra de la Bastille. La commission d'experts, présidée par M. Olivier Chevrillon, a déposé son rapport. M. Léotard, ministre de la culture et de la communication, annonce « de profondes modifications ».

Il semble qu'ont ait renoncé au projet d'implanter à la Bastille le conservatoire national supérieur de musique prévu à La Villette. Mais la grande salle serait transformée en auditorium, avec possibilité de donner quelques spectacles lyriques, la salle modulable étant remise en question, les ateliers de confection des décors et costumes supprimés. « *Le pôle lyrique de Paris resterait donc au palais Garnier* (selon une interview de M. Léotard sur France Inter le 30 juin) *où l'on engagerait 700 millions de francs de travaux pour agrandir les dégagements de la scène.* »

Pierre Boulez, vice-président de l'établissement public Opéra-Bastille, nous a fait part de ces craintes devant les projets ministériels. Changer la destination des architectures en cours de construction en faisant de l'Opéra un auditorium est toujours une aberration. On sait par exemple la gabegie de temps et d'argent qu'a entraînée le bouleversement du programme de l'Opéra de Sydney en Australie.

L'auditorium, pouvant recevoir des spectacles, coûterait un milliard trois cents millions de francs, soit environ quatre fois plus qu'une salle de concerts normale. Et il y a incompatibilité entre les deux utilisations. Ça ne marche jamais, comme on l'a vu à Lyon.

Aucune étude de rentabilité n'a été faite encore pour un tel auditorium. Est-on sûr de remplir toute l'année cette salle de 2 700 places ? On dit que l'orchestre de Paris pourrait y donner quatre-vingt-dix concerts au lieu de soixante actuellement à Pleyel. Cela signifie qu'il devrait accroître son public de 50 %. En réalité, contrairement à ce que l'on dit, il y a à Paris un déficit beaucoup plus important de places d'opéra que de places de concert ; nous savons par l'exemple de Londres, où le nouveau Barbican Center n'arrive pas à remplir ses salles.

Il est désolant de voir ressurgir à cette occasion des serpents de mer comme la rénovation du palais Garnier qui avait été déjà étudiée en 1968 par la commission Vilar et abandonnée à l'unanimité. Ces agrandissements de la scène, fort coûteux, n'apporteraient guère de facilités et ne donneraient ni une salle de répétitions à l'identique, ni des plateaux pour des décors complets, permettant une alternance rapide comme à la Bastille ni une capacité supérieure à la salle.

Je pense, pour ma part, que l'affectation de Garnier à la danse serait une excellente chose, plutôt que de laisser celle-ci coincée entre des représentations d'opéras. Comme le dit Maurice Béjart, une grande compagnie de ballets doit pouvoir se produire quasi journellement. Par ailleurs, il y a tant de troupes chorégraphiques de qualité aujourd'hui, qu'un théâtre de la danse me semble entièrement justifié. De plus, Garnier (comme Favart) pourrait accueillir des concerts prestigieux.

La suppression de la salle modulable serait une erreur majeure : c'est la principale originalité du programme de la Bastille qui a obtenu tous les suffrages des spécialistes réunis récemment au colloque de Nanterre. Mais la salle modulable, accolée à un auditorium, sans atelier de décors ni infrastructure théâtrale, ne pourrait remplir cette mission.

Ce qui frappe dans cette affaire, c'est l'impossibilité qu'il y a en France de faire du management artistique de manière professionnelle. Le projet de la Bastille a été minutieusement étudié avec, contrairement à ce qu'on a dit, une évaluation des coûts et de la rentabilité très précise. Tout ce travail va être effacé avec une légèreté inconcevable pour aboutir à des solutions bâtardes. On compromet l'avenir pour des raisons politiques et pour récupérer immédiatement quelques centaines de millions dans le budget, sans se préoccuper de savoir si, à long terme, on ne va pas perdre des sommes dix fois plus importantes (1).

J'ai protesté auprès du premier ministre, de la direction du budget et du cabinet du ministère de la culture, mais je n'ai vraiment pas le sentiment, malgré tous les efforts que j'ai pu faire, que mes objections aient été entendues. Ne pas rendre public le rapport Chevrillon, refuser de le soumettre à des avis contradictoires, avant de prendre une décision qui vise à démanteler un grand projet de l'Etat, ce sont des méthodes dignes de l'inquisition. »

JACQUES LONCHAMPT.

(1) On notera que l'économie que le gouvernement compte réaliser serait de l'ordre de 300 millions de francs sur un *budget total* de 2,3 *milliards* pour la Bastille (dont 1,6 milliard déjà engagé), mais que les travaux envisagés pour le palais Garnier atteindraient 700 millions. Par ailleurs, la suppression de la *salle modulable*, avec les *dédits*, coûterait aussi cher que son achèvement ; il s'agirait donc là d'une décision artistique concluant à l'inutilité d'une salle consacrée à la création contemporaine, et prévue également pour recevoir des opéras de chambre et l'opéra baroque.

Le Monde

AVIGNON

Il y a trente-neuf ans, sur un coup de foudre, Avignon devenait la capitale mondiale du théâtre. Coup de foudre de Jean Vilar pour cette enceinte, la Cour d'honneur du palais des Papes. Le nom en lui-même appelle le souffle épique dont rêvait le jeune « régisseur », comme il voulait qu'on dise. Un souffle porteur d'idées, de réflexions, un théâtre qui s'adresse à la conscience des citoyens réunis dans une même attente.

Chaillot venait de lui être confié, il devait y renouveler la notion de théâtre populaire : face à un plateau immense, dépouillé, simple estrade entre trois murs, la salle pouvait recevoir deux mille personnes. Et voilà qu'il trouvait l'équivalent, avec en plus, la majesté historique des murailles et le mystère du ciel et de la nuit.

Les premiers temps – le temps pour les spectateurs de s'habituer – ont été difficiles. Mais le mouvement était lancé, irréversible. Le secteur public se développait, le Festival aussi, l'un entraînant l'autre – mais lequel ? L'un a besoin de l'autre et réciproquement. L'un et l'autre entretiennent la ferveur de publics qui ont les mêmes curiosités exigeantes. Seules les institutions importantes ont la capacité financière et technique de leur offrir en avant-première leurs créations.

Le budget du Festival s'est considérablement accru. En 1986, il tourne autour de 22 millions de francs, dont 6 millions de la ville, 2 950 000 F du conseil général, 835 000 F du conseil régional, 4 100 000 F de l'Etat, 1 500 000 F du mécénat d'entreprise, et les recettes sont évaluées à 7 millions. Mais les spectacles présentés sont de plus en plus nombreux. Le coût de chacun augmente plus vite que l'inflation et le prix des places. Le dépouillement vilarien fait place aux recherches scénographiques, nécessitées par un retour aux surabondances du théâtre baroque.

La Cour d'honneur devient un luxe et un défi : comment ne pas se laisser écraser par ses dimensions, son passé, son cadre. Elle a été plusieurs fois réaménagée, mais rien ne peut atténuer la présence du ciel, la noblesse monumentale des murs. Pour la première fois, Alfredo Arias l'affronte avec Shakespeare, bien sûr, avec une féerie amère, la Tempête, *et ensuite, ce sera le cinéma :* Intolérance, *et puis la danse, mieux adaptée que le théâtre à l'occupation de l'espace.*

Le Festival, cependant, a intégré des cours, des cloîtres, des chapelles, des endroits qui parfois ont été découverts à l'âge d'or de la marginalité par des gens qui ont fait la gloire du « off », avant d'entrer en institution et dans le « in ». Le cinéma poursuit son autobiographie en images – et même en images osées, – il se mêle de plus en plus étroitement à la pratique théâtrale – et réciproquement... Spectacles vivants et audiovisuel, après bien des colloques et des causeries, se mettent enfin à chercher la manière de travailler ensemble.

Les hommes de théâtre se servent de leurs spectacles pour tourner des films, les cinéastes en font autant, Nathalie Sarraute est mise en scène et en film par Michel Dumoulin, les auteurs contemporains Valère Novarina, Peter Handke, etc., dament le pion aux poètes du XVII[e] siècle, à Hofmannsthal, à Calderon... Et le Festival prouve une fois de plus qu'il est le miroir du théâtre, un miroir de sorcière qui annonce l'avenir.

COLETTE GODARD.

Maîtres illusionnistes

40e



PLANTER le décor n'est pas toujours facile. Il y a quelques années encore, il suffisait d'un fauteuil, d'un tabouret, d'un trou dans la scène, ou même de rien du tout, agrémenté d'une manière de couverture spartiate pendouillant depuis les cintres, et qui définissait tantôt le fond de la salle du trône, tantôt la forêt profonde, tantôt une borne esseulée sur le plateau du Larzac. Le drap des costumes lui-même respirait le tissage à l'ancienne. Rassurée par la sobriété du plateau, l'attention se portait tout entière sur les beautés du texte et du jeu des acteurs.

Après avoir un peu hésité, Avignon a viré sa cuti. Les scènes de 1986 sont autant d'hymnes à l'architecture. Et pas la plus sobre ; l'illusion et la magie des lieux transfigurés ont repris leurs droits.

Sur ce terrain de l'imaginaire, trois spectacles se rencontrent : *la Tempête,* de Shakespeare, montée par Alfredo Arias au palais des Papes ; *Venise sauvée,* d'Hofmannstahl, une Venise tirée de sa lagune par André Engel, qui l'a installée sous le plafond du gymnase du lycée Aubanel ; *La vie est un songe*, de Calderon, enfin, repris cette fois par Raul Ruiz au Théâtre municipal. Les deux derniers ont été élaborés ou construits dans les espaces « atomiques » de la Maison de la culture du Havre, fief de Ruiz. Le premier dans celui du Théâtre d'Aubervilliers, gouverné par Arias.

Comment échapper au piège du plateau géant d'Avignon et y créer l'enfermement d'une île, puisque tel est le cadre voulu par Shakespeare ? *« Comment isoler l'espace théâtral »* devant ce grand mur écrasant, encombrant ? La réponse va tenir de l'œuf de Colomb. Simple, mais il fallait y penser : prendre au mur lui-même sa présence, la confier à un décor qui fera oublier son modèle.

« *Sur la maquette,* raconte le décorateur Roberto Plate, *on a d'abord mis un mur super-grand, mais ça découpait mal l'espace. Alors on a commencé par arracher des morceaux de carton jusqu'à ce que ça colle. Sur scène, le décor va faire 12 mètres. C'est important, mais ça devrait devenir invisible.* »

Le mur du palais des Papes est ainsi devenu une ruine, un fragment de lui-même dont les arches sont à nouveau visibles et non plus coupées, comme dans la réalité, par la construction du plateau. Une ruine visible par sa masse, par sa fonction de toile de fond et invisible par sa fidélité à la pierre : un architecte des monuments historiques a guidé Arias et Plate. Du décor, les personnages apparaîtront, disparaîtront ; sans qu'on aperçoive les traditionnelles frontières avec les coulisses.

La ruine est plantée sur une île de sable, au milieu de la scène, entièrement recouverte d'eau, comme les premières vagues d'une mer qui se prolonge par le public. Ainsi se trouve isolé, découpé, on a envie de dire restitué, ce qu'Arias nomme *« un plateau normal »*. Si le fameux mistral d'Avignon se lève, Arias encore en fera son affaire. Ce sera très bien s'il arrive au moment de la tempête, très bien aussi aux autres moments. *« Cela produira comme des éclats de lumière dans l'eau »*, philosophe-t-il en bon magicien.

Ainsi la seule réalité de la Cour d'honneur, celle avec laquelle il fallait toujours compter, à laquelle il fallait céder – mais il est vrai que les textes fondés sur l'illusion étaient jadis moins volontiers adoptés que les textes transcendant ou exaltant le dépouillement de la réalité, – bascule dans la magie, l'irréel.

« La matérialité du théâtre est tellement importante, je la ressens de manière tellement forte que je ne peux pas la séparer de mon discours, écrit Arias. *Je dois jouer avec, je dois la montrer. »* Jouer avec ? Entre le mur échappé à lui-même, l'île mystérieuse de Prospero, le vent cyclothymique, les sons et les lumières dont il se promet de faire l'usage le plus soufflant, Arias mobilise tous les bons et les mauvais génies d'Avignon. Est-ce célébrer l'écriture, la caresser dans le sens du poil ? Ou est-ce l'exalter, presque la faire exploser ? Jeter *la Tempête* dans la tempête ? Sur son tempérament d'apprenti sorcier, Arias nous donne bien sûr l'explication du naturel : *« J'éprouverais certainement du plaisir à fabriquer des enchantements. Mais, après tout, ils viennent d'eux-mêmes puisqu'ils existent très fort dans l'écriture. Je trouve plus intéressant de montrer comment, par le pouvoir de la magie, grâce à elle, Prospero est en mesure d'accomplir ce vœu universel : « Si c'était à refaire »... Lui, il refait. Dépossédé de son royaume, exilé du monde, il jette un pont entre le monde et lui. Il reconstruit son passé. Au moyen de la tempête, il en ramène les personnages, les fait échouer sur son terrain, sur cette île hors du temps où les identités sociales ne servent plus à rien. Les vraies natures se révèlent alors, chacun se découvre à soi-même. »*

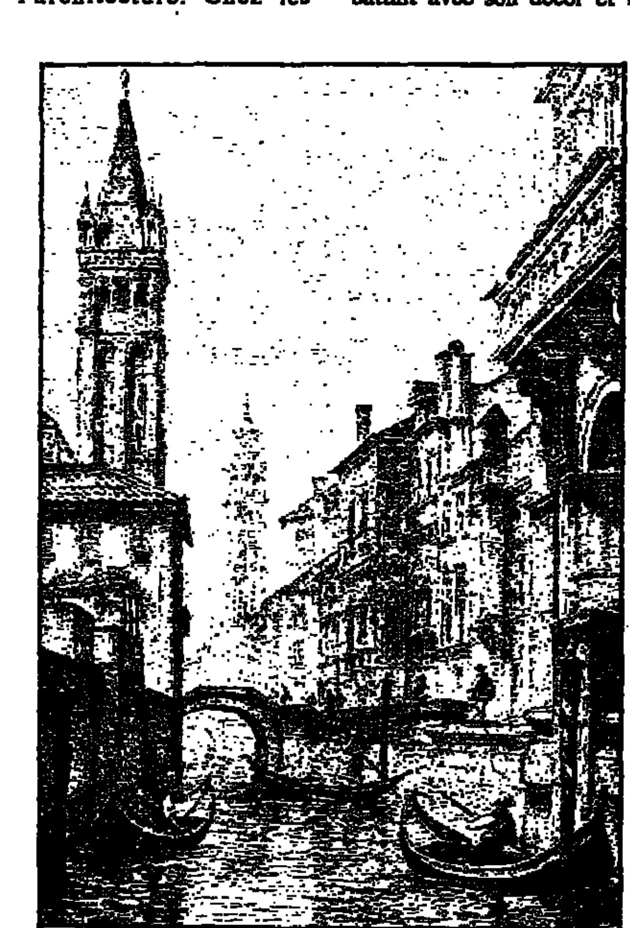
A Avignon, Arias prend le goût des pierres et confirme celui que l'on savait déjà pour l'architecture. Chez les hommes de théâtre, dirait-on, les décors construits, les structures fixes, copies conformes du réel, mènent tout naturellement aux paysages, aux espaces du cinéma.

André Engel réalisera un film d'après son spectacle *Venise sauvée*, de Hofmannstahl, lui que le cadre de scène fait souffrir, met mal à l'aise, qui a besoin de sortir, d'avoir à sa disposition la terre, le ciel, les montagnes pour y simuler le feu de l'incendiaire Prométhée (au Festival de Nancy), lui qui transforme les bureaux d'une ancienne mairie en hôtel labyrinthique (*Kafka*, à Strasbourg), lui qui construit un village en dur dans un hangar (*Week-end à Yaïk* à Strasbourg), qui installe une écurie dans la Maison de la culture de Bobigny *(le Misanthrope)* et dans des écuries, un simili studio de cinéma des années 30 *(Baal)*...

Ce vendredi 13 juin, il se battait avec son décor et le peintre Niki Rieti, son scénographe depuis toujours.

Dans la petite salle de la Maison de la culture, un bon tiers du volume est occupé par une construction tout à la fois légère et massive, qui grimpe jusqu'au plafond. On reconnaît Venise, tous les ingrédients y sont : les palais, les ponts, les canaux, les passages, les clochers et presque les dédales. Niki Rieti surveille les couleurs chargées de faire croire à des pierres devant ces masses de bois et de polystyrène théoriquement expansé. *« Un pont de pierre qui fait un bruit de bois lorsqu'on passe dessus, ça n'est pas sérieux,* se plaint Engel. *Comment croire à ce qu'on voit ? Toutes mes mises en scène s'appuyaient jusqu'ici sur des lieux, sur leur réalité et leur détournement. »*

Habituellement, André Engel et Niki Rieti choisissent un endroit, saisissent son atmosphère, perçoivent l'histoire qui suinte de ses murs, et jouent avec, en font la musique silencieuse de leurs spectacles, qu'ils définissent comme des *« objets théâtraux non identifiés »*. *« Mais la culture doit être rentable, il nous fallait donc un décor. Je n'ai pas compris qu'avec cette ville réaliste je n'allais pas avoir une ville mais un décor. »*



Le palais Rezzonico à Venise.
(Dessin de Stroobant.)

Engel sauvera-t-il Venise ? Sans doute, même si la paranoïa normale des créateurs et leur souci de perfection les fixent, au milieu d'un enchantement, sur le détail qui blesse. L'enchantement, pour André Engel ne naît pas des toiles en trompe-l'œil, des frises, des rampes, des rideaux qui se lèvent, des poulies, des tournettes, des trappes, de la machinerie, des conventions du regard, des effets de miroir, alors que ces mêmes toiles peintes, ces mêmes jeux de reflets indéfiniment répétés et jamais semblables, fascinent le cinéaste Raul Ruiz, pour qui paysages et villes sont des décors de carton et de toile...

Ruiz, c'est une rencontre au café de la Gare. Entre un train et un coup de manivelle. Car *La vie est un songe* est déjà en tournage avant de monter sur la scène du Théâtre municipal d'Avignon. Cette précocité s'explique-t-elle par le statut purement, exquisément, architectural du décor ? Une architecture de l'allégorie, née du goût commun de Ruiz et de son scénographe Christian Olivares pour le baroque espagnol, pour l'Alcazar de Ségovie et l'Escorial de Madrid. Cela donne un espace où les jeux de l'apparence sont multipliés par des systèmes qui permettent apparitions et subtilisations. Un espace à géométrie variable, expliquent-ils, qui emprunte aux représentations du Siècle d'Or espagnol ses images et ses signes.

Mais si Ruiz a soutenu sans férir l'inspiration et les visions de Juan de Herrera, l'un des trois architectes qui ont construit l'Escorial pour Philippe II, Olivares n'a pu tout à fait oublier les principes et harmonies d'Alberti, architecte et théoricien de la Renaissance italienne. Tandis que Ruiz rêve d'allégorie, ou évoque une beauté née de la prouesse technique et non de la forme plastique (la coupole plate de l'Escorial), Olivares a tempéré et régularisé l'ensemble selon les normes d'un idéal plus classique.

« C'est lui qui a gagné, avoue Ruiz. *Mais je l'aurai avec le jeu des comédiens. »* Au fond, cela ne va pas si mal à *La vie est un songe*, cette pièce néoplatonicienne selon Raul Ruiz. *« Dans un tel monde,* écrit-il, *le quotidien n'est que le reflet des idées* (dignitate Dei). »

« Pour moi, pour beaucoup d'autres, précise-t-il plus loin, *le théâtre est avant tout un lieu où se rend visible le mystère de l'incarnation. Les choses de ce monde apparaissent devant vous en direct, elles sont plus réelles sur scène qu'ailleurs, mais dans ce type de théâtre allégorique, les choses de ce monde disparaissent, s'évanouissent. C'est la mort en direct. »*

La mort en direct a lieu autour d'un décor fondé sur les mystères du cube, à la fois palais de l'illusion et tombeau, pour ce qu'il en reste, une fois finies les représentations.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

LES AUTEURS

Valère Novarina, les paroles

Valère Novarina écrit pour le théâtre parce qu'il écrit pour l'oreille. Il est présent avec le Drame de la vie, *qu'il met en scène, avec deux monologues interprétés par André Marcon et par Christian Rist, et avec une exposition de ses dessins.*

« *Le Drame de la vie* est un roman. Avez-vous pensé au théâtre en l'écrivant ?

– C'est un roman qui se joue dans le noir, sur une scène impraticable, hors de l'espace, un spectacle *mental, où deux mille cinq* cent quatre-vingt-sept personnages entrent et sortent. Plus que dans la Bible, où il n'y en a que mille six cent cinquante-quatre, je *le sais*, je les ai comptés... J'ai écrit ce livre pendant sept ans, sans penser du tout au théâtre, dans la pure dépense, sans aucun souci de l'économie théâtrale... Les personnages se sont mis à vivre, à réclamer une autre chair que celle des mots. J'ai commencé par les dessiner, au Festival de La Rochelle, dans une tour, en 1983, deux mille cinq cent quatre-vingt-sept dessins exécutés en deux jours et la litanie de tous les noms. L'action était conçue non comme un spectacle, mais comme le générique d'un théâtre impossible. J'attendais un Louis II... J'ai rencontré deux ans plus tard Alain Crombecque. Sept acteurs joueront cette année les vingt premières scènes du livre. Et l'ensemble des dessins sera exposé. J'espère voir un jour *le Drame de la vie* (1) intégralement, avec deux mille cinq cent quatre-vingt-sept comédiens. C'est une utopie possible.

– Vous écrivez pour la voix ?

– J'entends des voix, j'ai l'impression d'écrire pour les oreilles, dans un théâtre éteint. Je ne peux écrire qu'en prose mesurée, selon un rythme dicté. Avec les pieds souvent qui frappent le sol. L'écrivain est un danseur intérieur, un qui avale toutes ses paroles, un acteur de dedans... Je suis fasciné par l'acteur depuis l'âge de quatre ans. Le passage des coulisses à la scène est incompréhensible. Il y a un mystère de l'acteur. Je le vois comme quelqu'un qui porte tout son corps devant lui, comme un possédé, c'est-à-dire comme un dépossédé de soi. L'acteur commence à quitter l'homme, l'acteur agit une *séparation : il sépare la chair* des paroles, il les réunit. Au théâtre, l'acteur est toujours une apparition, un spectre insaisissable, bien plus qu'au cinéma. Les acteurs *sont des morts* qui parlent, absents et présents, en voyage, en transit, en traversée, entre le pont et la scène enclose du nô, entre la cour et le jardin du théâtre à l'italienne, suspendu entre les cintres et les dessous.

» Le théâtre obéit à d'autres lois physiques : tous les acteurs savent que leurs forces sont décu*plées et que* la maladie cesse immédiatement dès qu'ils entrent sur le plateau. Il y a un mystère inexplicable de l'acteur, de sa présence défaite. Au théâtre, il y a toujours une scène qui nous est cachée. Il y a quelque chose de très primitif dans le théâtre, de très ancien : c'est le mystère de l'entrée de la parole dans nos corps animaux qui est joué.

– Comment écrivez-vous ?

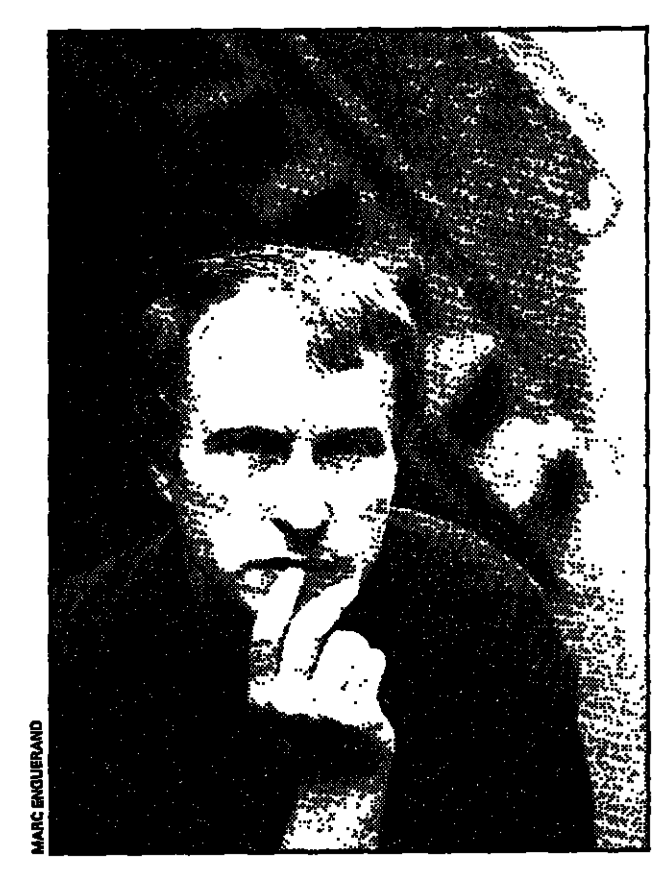
– *Dans* le plus grand *silence*. Je me représente toujours le livre non comme un objet à fabriquer, un projet à ordonner, mais comme un creusement, une descente à *faire*, un *chantier* à *ouvrir*, à opérer. Dans la solitude. D'abord, comme une destruction. Ne me demandez pas de quoi.

– Vous écrivez sous une dictée intérieure ?

– J'écris très lentement et très régulièrement, au cours de séances longues, en observant minutieusement ce qu*i* se passe, en consignant les détails, en tenant un journal de tout ; je porte la plus grande attention au dispositif, à l'espace autour de moi, aux outils, à la scénographie... *Mais* curieusement, ceux dont je me sens le plus proche, ce ne sont pas les écrivains pointilleux, mais les médiums, ceux qui écrivent sous une dictée. Comme les acteurs qui viennent parler les mots d'un autre. J'avoue, j'ai toujours eu l'impression d'écrire les paroles d'un autre. Je n'ai jamais écrit aucun de mes livres. *Mais* rien n'est donné, il faut travailler des milliers d'heures, pratiquer les exercices.

– Vous ne décrivez pas les objets ni les actions. Vos personnages sont tout entiers dans ce qu'ils disent. *Qu'est-ce que* c'est, pour vous, la danse, la musique ?

– L'essentiel justement. Parce que je chante faux et que je suis un danseur tout à fait incapable, tout à fait empêché. J'ai l'impression de ne pouvoir danser qu'en peignant, de ne chanter juste qu'en écrivant. Je ne suis ni peintre ni écrivain, mais d'abord danseur, musicien. J'aime surtout les écrivains musiciens : Rabelais, Bossuet, Lautréamont. *Et* les livres qui se passent en mer, sous la terre ou dans les airs : *Moby Dick, Locus Solus, les Psaumes, la Divine Comédie*...



MARC ENGUERAND

– Quand avez-vous décidé de mettre en scène votre roman ?

– *Je ne sais plus.* Très progressivement, très organiquement... J'ai d'abord eu l'idée de peindre un lieu pour ces voix que j'entendais, une « caverne » pour *le Drame de la vie*, puis le désir d'y rassembler sept acteurs que j'aime – Anne Wiazemsky, Roséliane Goldstein, Laurence Mayor, Bernard Ballet, Michel Baudinat, Pascal Omhovère, Olivier Rabourdin – et qui avaient grand désir de jouer mes paroles... *J'aimerais pratiquer* la *mise en* scène avec humilité : le moment principal, c'est le choix des acteurs, l'écoute des acteurs. Le metteur en scène est un interprète, quelqu'un qui établit des relations entre les choses, entre les gens, un accoucheur, un assistant, celui qui conduit lentement l'acteur jusqu'au spectacle. Le seul véritable créateur au théâtre, c'est l'acteur : il n'y a que lui qui risque véritablement sa peau, il n'y a que lui qui veut vraiment disparaître. C'est le seul véritable artiste du théâtre, le seul qui a vraiment honte d'être. Le seul qui se détruit publiquement.

– Pour vous, la mise en scène est-elle la suite logique de l'écriture ?

– C'est comme la purification du livre. J'ai écrit des choses assez désespérantes, épouvantables : sur scène, *une fois replacées dans des* bouches, renouées à des corps, elles deviennent comiques. Le théâtre doit brûler toutes les paroles, les consumer complète*ment, brûler le livre jusqu'au* bout. Je suis un ardent partisan de la catharsis.

» La parole ne communique pas, elle délivre. J'ai une image interne, irreprésentable, de l'homme non comme un animal parlant – un animal qui aurait des pensées, des sentiments, et qui les parlerait pour s'exprimer – mais comme un animal troué par sa parole, que sa parole troue. La parole, c'est le seul vide dans la nature, comme une possibilité qui a été donnée à la matière de se déjouer, de se nier. Le langage est le lieu d'une négation. Je ne peux pas expliquer ça. Toute vraie parole est négative. L'acteur qui parle les mots que je lui ai fixés, il n'exprime pas ce que je voulais dire, il nie tout ce que j'ai écrit. En le replaçant dans l'espace, en l'écartelant à nouveau. Dans son supplice comique. L'acteur est un négateur profond.

– Vous avez peint les décors avant de penser à la réalisation du spectacle. Vous avez visualisé *le livre avant de le faire* entendre.

– Par la peinture, j'ai réappris peu à peu des choses que j'avais oubliées à force d'écrire, j'ai retrouvé le geste, le mouvement, la joie de faire apparaître toutes choses très vite... Pour *le Drame de la vie*, j'ai voulu peindre moi-même le décor (2), justement pour qu'il n'y ait plus de décor. Pour détruire des repères et non pour illustrer quoi que ce soit. Les peintures détruisent l'espace : il n'y a plus ni haut ni bas, les acteurs parlent dans un lieu tourbillonnaire, suspendu : une caverne avec des parois de nuit, un plafond qui tombe, un sol incertain, des figures insaisissables. *Aucun objet, tout en vertige*, plus de dimensions. On voit la parole sortir des corps. Elle les transperce. Non des humains datés, localisés, mais une émission sans cesse de figures humaines, à perpétuité.

– Vous vous référez souvent aux primitifs, aux enfants. Etes-vous antirationaliste ?

– J'aime les primitifs, les enfants dont les questions sont *plus savantes que les réponses*. Il faut renoncer à avoir raison de tout. L'intelligence, pour bien comprendre, doit savoir aussi mordre la poussière... Nous avons *aujourd'hui une* image du réel beaucoup trop simple : le positivisme du dix-neuvième siècle est encore dans nos têtes. Il faut sortir de cette vision mécaniste. La science commence enfin à s'approprier les questions des poètes. Nous devons réapprendre à avancer sur un sol moins sûr. C'est sur des mots que nous marchons...

» Il y a quelque temps, voulant mettre à jour un passage du *Pour Louis de Funès* (3) où il était question de protons et de neutrons, j'ai demandé à un ami physicien si l'on avait trouvé quelque chose de plus petit, de plus précis, si le réel s'était à nouveau fragmenté... J'ai appris qu'il y avait maintenant des *hadrons* et des *leptons*, et, bien au-delà, bien au-dessous, bien plus loin, des choses si immatérielles, si petites, si peu des *choses*, qu'on les avait baptisées du nom du *quarks*, un nom emprunté au *Finnegan's Wake* de Joyce. Et ces *quarks*, hypothétiques, n'ayant ni poids, ni masse, ni dimensions, mais tout de même des propriétés dont il fallait parler, on a cherché à les désigner du *mot* le plus *immatériel qui soit* : quelqu'un a proposé le mot *charme*. Les physiciens d'aujourd'hui s'interrogent donc sur le *charme des quarks*. Je me *réjouis* qu'ils entendent bientôt la musique des *je-ne-sais-quoi*, le grésillement des *paroles gelées*. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

(1) *Le Drame de la vie*, POL éditeur.

(2) Les peintures du *Drame de la vie ont été acquises par* le FRAC de la région Midi-Pyrénées.

(3) *Pour Louis de Funès*, éditions Actes-Sud.

Jean Vilar, les souvenirs

C'ÉTAIT il y a quinze ans. « *Cette fois le mot n'est pas trop fort : c'est vraiment un patron du théâtre qui s'en va, l'âme d'un immense projet qui aura porté toute une génération et marqué, malgré elle, la suivante. Cet espoir que le plus grand nombre accède aux chefs-d'œuvre et se les approprie* (...). *Vilar en aura été l'inspirateur acharné, intraitable, inoubliable* », écrivait dans ces colonnes Bertrand Poirot-Delpech au lendemain de la mort du fondateur du Festival d'Avignon, le 28 mai 1971. Lire, dans sa version très augmentée, l'édition nouvelle du *Théâtre, service public*, c'est s'interroger sur le rêve, la postérité du maître de deux lieux mythiques, le Palais des papes et la colline de Chaillot.

Le théâtre dans la cité est l'œuvre du poète

Vilar tenait à peu d'idées, auxquelles il sut donner vie, épaisseur et durée. Sa prose, compacte comme sa pensée, martèle avec une obstination de trente-cinq années deux ou trois certitudes que le doute ne devait qu'à peine ébrécher. Même après Avignon 68, où il fut « contesté », Vilar ne renonça pas à un credo façonné par des devanciers auxquels il ne cessa de rendre hommage : Firmin Gémier, son lointain prédécesseur à Chaillot, Jacques Copeau, précurseur de la décentralisation, Charles Dullin, dont il fut l'élève. Pour lui, pour eux, le vrai théâtre populaire est avant tout un théâtre de textes offert au grand public par un animateur « *ventre de toute création* », et des comédiens neufs, tous habités par la hauteur de leur mission.

Evangélistes de leur temps, les gens de ce théâtre reçoivent pour leur travail l'aide de l'Etat : il s'agit bien d'un « contrat social ». Idéaliste, philosophiquement, la théorie de Vilar est simple. Dès 1937, en plein Front populaire, le jeune homme de vingt-cinq ans prône l'esprit du corps, la fusion dans la masse théâtrale : « *Quiconque ne goûtera pas un plaisir physique à prendre conscience de son corps et à apprendre à le maîtriser, est inutile et néfaste à la troupe. Il doit être chassé.* »

Comme dans l'Athènes du Vᵉ siècle, le théâtre dans la cité sera d'abord l'œuvre du poète, que le « régisseur » organise selon les indications fournies par le texte. Et si le public se retrouve dans la célébration *des classiques irrigués de thèmes éternels*, il sera aussi convié à la découverte des « *œuvres contemporaines, inédites, bonnes ou mauvaises, mais quoi qu'il en soit de notre temps, de notre pays, de notre vie.* » Non sans solennité, Vilar édicte ou combat. Christian Bérard, *décorateur si précieux* à Giraudoux et à Jouvet, devient « *un démon, mauvais peintre si représentatif d'une certaine maladie du théâtre français. Il a mis en évidence le fait que Paris, ses merveilles et ses folies, était le lieu unique en France de la célébration théâtrale* » (1948).

C'est tout le contraire que veut Vilar, qui a créé le Festival d'Avignon en 1947. « *Notre scène s'offrira dans sa nudité formelle. Nul colifichet, nulle tricherie adroite, nul décor. Seuls l'amour et l'honneur de Rodrigue pareront ce plancher de sapin que demain éclabousseront les ivresses et les gras jurons de Falstaff ou de Mère Courage* », écrit-il à l'ouverture du TNP, à la tête duquel il est nommé par des hauts fonctionnaires éclairés, Jacques Jaujard et Jeanne Laurent. *Nous sommes en août 1951, Jouvet vient* de mourir.

Epuisé d'être seul, il poursuit sa lutte

Débute alors l'aventure fabuleuse et finalement brève. *Le rêve de Vilar en demeure un pour nous,* longtemps après. Première affiche de Marcel Jacno pour le TNP, à l'occasion d'un week-end à Suresnes, « *aux trois couleurs françaises, ce tampon en caractères d'imprimerie au pochoir, souvenir de la révolution de 1848* » : *le Cid*, musique de Maurice Jarre, costumes de Léon Gischia. *Mère Courage*, costumes d'Edouard Pignon, avec entre autres Monique Chaumette et Gérard Philipe, Germaine Montero et Charles Denner, Jean Le Poulain et Lucien Arnaud. Le soir, dîner puis bal avec les comédiens.

L'invention ne cesse plus pendant douze ans, rythmée par les noms propres – Boris Vian, Daniel Sorano, Raymond Queneau, Philippe Noiret – et les chiffres : plus de 3 300 représentations, 5 millions de spectateurs, 34 pays visités. Accueil en musique, livre-programme, buffet froid, suppression du pourboire, rideau à huit heures, collaboration avec les collectivités : Vilar et les siens, venus d'Avignon, de chez Jouvet et Dullin, inventent le théâtre service public. Honneur à Demangeat, scénographe ; à Saveron, éclairagiste ; à Coussonneau, l'homme du son ; à Rouvet, administrateur ; à Agnès Varda, photographe ; à tous les autres.

Vilar, l'homme de foi blessé par la critique, épuisé d'être seul au combat pour le théâtre populaire : « *Car qu'est le théâtre sans la vie grouillante du grand public : un exercice de snob ou un exercice d'homme de lettres* (1954). » Immense orgueil de ce pédagogue sérieux, aussi soucieux d'art que de gestion. Que demeure-t-il de cette rigueur et de ces impératifs, de ces convictions et de ces réussites ? 1968 renforce jusqu'à l'ennui l'aspiration sociale des animateurs. Vilar connaît un temps des disciples, dont Roger Planchon.

C'est dans la décennie suivante que se produit « l'inversion radicale », l'oblitération provisoire de cet esprit collectif qui faisait si bien écrire à Vilar en 1957, démarquant Giraudoux : « *Tel soir à minuit le TNP vient de présenter la répétition générale de sa nouvelle pièce. Tout va bien : le public a manifesté son plaisir, les comédiennes éclatent de rire dans leur loge, les comédiens chantent à tue-tête, l'administrateur général sourit, les machinistes, les régisseurs, les électriciens, les habilleuses et M. Rives, l'huissier, sont heureux.* »

Le livre de Vilar ne recèle pas une once de démagogie. C'est davantage un code de l'honneur du théâtre populaire qu'un précis d'esthétique. A ce double titre on pourra le trouver démodé. Il n'empêche, Vilar et son temps nous manquent.

OLIVIER BARROT.

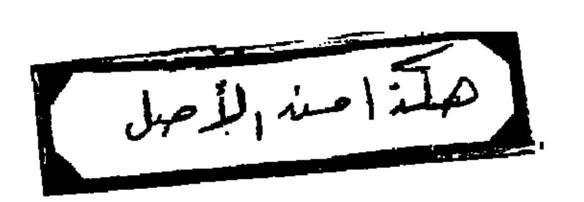
★ **Le Théâtre, service public**, de Jean Vilar. Présentation et notes d'Armand Delcampe. Gallimard, 566 p.

ECRITURES

...halie Sarra...

Le théâtre





LES ECRITURES

Nathalie Sarraute, les résonances

Quatre pièces de Nathalie Sarraute sont présentées au cloître de la Collégiale. Elles sont mises en scène et filmées par Michel Dumoulin, pour enfermer les échos sans fin des mots.

IL y a un test, ou est-ce simplement un jeu : une parole vous est lancée, n'importe quoi, le mot table, le mot pomme, et du tac au tac vous devez répercuter une autre parole, la première, là, tout de suite, qui vous vient à l'esprit, ou sur les lèvres. Par exemple quelqu'un me lance ces mots : « *Nathalie Sarraute.* » A la seconde, tout de go, je réponds : « *Invivable.* »

Invivable, absolument, Nathalie Sarraute, ça crève les yeux. Invivable *stricto sensu*, ou plutôt dans les deux sens : pas fichue de vivre comme tout un chacun parce que trop susceptible, parce que dix mille fois trop sensible à tout ce qu'elle entend, lit, voit, sent, subodore, va chercher, et invivable parce que pas fichue de faire la part des choses, de laisser autrui un peu libre de souffler, de dire un mot ou un autre en l'air, non, pas ça, elle ne nous pardonne rien, dès que son oreille passe dans les parages il faudrait prendre garde à la moindre voyelle, la moindre consonne que l'on émet, faute de mieux il faudrait se taire, mais les silencieux non plus elle ne les laisse pas respirer, invivable donc aussi Nathalie Sarraute dans le sens « infréquentable ». L'ulcérée et la poison de la littérature française.

Elle vit, cela dit, elle respire, elle est née au début du siècle à Ivanovo en Russie. Et la « pratiquer », lire ses livres, il n'y a pas beaucoup de bonheurs aussi vrais, aussi forts. C'est que la vie est faite ainsi, d'antinomies incessantes. La susceptibilité excessive et irrépressible de Nathalie Sarraute aux paroles d'autrui, cette sensibilité autant dire mortelle, lui a sauvegardé son allant, sa santé. Et son intolérance farouche au moindre de nos pataquès, de nos bafouillages, nous la rend irrésistible, vitale. Pour des quantités de gens de chez nous, et d'ailleurs (elle est traduite partout), ne serait-ce que quatre ou cinq jours sans trois pages de Nathalie Sarraute, c'est l'effondrement.

L'empire qu'exercent sur le lecteur les livres de Nathalie Sarraute tient au fait que ses mots, sur le papier, ne « reposent » pas (comme les morts). Tout écrivain, d'habitude, même s'il a franchement recherché d'abord une juste rencontre entre son dessein et ses paroles, ne peut se priver d'« écrire », de moduler des résonances, de scander un nombre, de placer de préférence des termes capables de susciter une émotion, un plaisir, après quoi la page qu'il a ainsi faite prend le caractère d'une chose inanimée, laissée telle quelle, en l'état, et qui sera ranimée par l'intervention du lecteur.

En regard de ces écrivains (tous, peut-on dire), Nathalie Sarraute n'écrit pas. Ne fait pas de style. Ne recherche pas l'émotion, le plaisir, ni l'élégance, ni le charme, ni l'originalité. L'emploi du « lieu commun », même, ne la défrise pas. Mais, en revanche, tout se passe comme si la page n'avait pas été laissée en l'état : l'acte d'écrire a eu lieu, chez elle, de plein fouet, en pleine bagarre, même si la plume garde son calme. Nathalie Sarraute n'écrit pas pour la beauté de la chose, en un sens elle est une vraie teigne malgré son cœur immense.

Dès qu'elle fait appel aux mots c'est pour « s'en prendre » à d'autres mots, qu'elle a entendus, qu'elle n'a pas oubliés ou digérés. Ses livres sont tous faits d'une course des paroles après elles-mêmes, d'un choc des paroles contre elles-mêmes, d'un inarrêtable mouvement brownien au cours duquel les paroles règlent des comptes aux paroles, tant et si bien que chez pas un seul écrivain les mots des pages ne sont aussi entreprenants, aussi vivants que chez elle. Alors, quand sa plume cesse d'aller et venir sur la page, ce qu'elle vient d'écrire n'est pas « laissé en plan », ne « repose » pas, mais continue de vibrer, de se débattre.

Encore une fois précisons qu'elle garde son calme ce faisant. Sa sensibilisation exceptionnelle aux paroles d'autrui, son intolérance aux paroles comme celle d'un malade aux substances, ont de toute évidence commencé lorsqu'elle était une petite fille. Ces rejets n'ont fait que croître et embellir par la suite. Aussi ce champ magnétique ininterrompu de paroles-contre-paroles prend-il l'aspect d'un ressentiment qui chercherait à se guérir.

Comme si chaque parole écrite par Nathalie Sarraute avait une dent contre quelque autre parole, et du même coup cherchait à arracher cette dent, qui est devenue presque douloureuse à force de ne pas se faire oublier. Mais, lors de ces essais d'arrachages de dents, comme lorsque, au contraire, dans un silence merveilleux, dans la paix du silence, Nathalie Sarraute réanime des « moments heureux », la lumière d'une herbe au jardin du Luxembourg, ou le jeu de couper les pages d'un livre (lorsqu'on coupait les pages des livres), oui, toujours, Nathalie Sarraute, dans la guerre ou dans la paix, atteint assez vite un certain « régime d'écriture », d'allure plutôt modérée, de couleur brun sombre comme la terre d'un terroir, de substance un peu rocailleuse. Et assez calme. Une prose-calme-pralinée (l'amande-rancune a été passée au mixeur, et la droiture de la voix de Nathalie Sarraute a changé l'amertume de la chose en un bougonnement de bonté).

Il y a aussi, certains jours, une Nathalie Sarraute gaie, même farceuse. C'est l'auteur de pièces de théâtre. Il semble qu'elle respire plus léger, qu'elle ressente plus de liberté, presque qu'elle « fugue », à la seule idée que ses paroles ne resteront pas collées au papier, qu'elles nous arriveront par la voie des airs, lancées par l'acteur. Et pourtant, la première fois que ces mêmes paroles se sont permis de chagriner la membrane ultrasensible du tympan de Nathalie Sarraute, elles arrivaient là aussi par les airs. Mais justement, peut-être, autant renvoyer la balle, pifpaf, la pâte du papier c'est quand même une bouillie, un étouffe-chrétien, un frein. Au théâtre, c'est de l'oiseau, de la volée.

Longtemps nous n'avons que peu ri aux pièces de Nathalie Sarraute, parce que Claude Régy, le metteur en scène, enfermait cela dans le royaume des Ombres. Mais, depuis que des chenapans, des élèves du Conservatoire, ou Simone Benmussa, ont pris le relais, le public rit beaucoup. Espérons qu'à Avignon il rira aussi, il pourrait en avoir besoin.

MICHEL COURNOT.



ULF ANDERSEN

Le théâtre ouvert

Théâtre-Ouvert ouvre les portes du théâtre aux auteurs et révèle des textes inédits réunis par Jeanne Labrune sur un thème : « Oser aimer ».

LES écritures contemporaines n'ont jamais été absentes d'Avignon, elles profitent de la passion des spectateurs, de leurs curiosités, de leur frénésie de connaître. C'est à Avignon, en 1971, qu'est né Théâtre-Ouvert, il ne pouvait se développer que là.

Théâtre-Ouvert est la création de Micheline et Lucien Attoun, leur réponse à la sempiternelle « crise des auteurs ». Il fallait prouver que le théâtre ne pouvait progresser que sur la base de pièces testées sans fioriture ni cache-misère sur ce public particulier d'Avignon, disponible autant qu'impitoyable. Il fallait secouer les habitudes, attirer des auteurs qui d'eux-mêmes n'auraient peut-être pas pensé à écrire pour la scène, que la scène intimidait ou à qui elle semblait étrangère.

Théâtre-Ouvert a connu plusieurs étapes — mises en espace, lectures travaillées, spontanées, construction d'un spectacle en un temps donné, cartes blanches à des comédiens qui se sont mis, eux aussi, à chercher des histoires qu'ils aimeraient jouer ou voir jouer.

L'écriture contemporaine n'est pas seulement un texte écrit aujourd'hui, n'est pas non plus — pas seulement — la recherche d'une forme, n'est pas non plus — pas forcément — un thème tiré de l'actualité. C'est quelque chose de complexe : le thème peut être aussi ancien que l'humanité, si l'on y retrouve une nécessité indéniable.

Dans notre temps de communication fébrile, d'informations immédiates, éphémères, de nouvelles peurs mythiques, de chocs,



Jeanne Labrune.

de cruautés journalières, de guerres, d'angoisses, de scepticisme, d'individualisme forcené, de charité sponsorisée, aujourd'hui, en plein milieu des années 80, est-ce que l'amour peut se vivre autrement que comme une lutte des sexes, une transgression, un meurtre, un dérivatif au désespoir ?

A quelques auteurs — Jacques-Pierre Amette, Taher Ben Jelloun, Claude Duneton, Eugène Durif, Bernard-Marie Koltès, Jeanne Labrune, Madeleine Laïk, Armando Llamas, Evelyne Pieller — une question a été posée : « Oser aimer ? »

Oser aimer.

L'idée est venue de Jean-Louis Hourdin. Il a dû abandonner le projet et l'a transmis à Jeanne Labrune, cinéaste, auteur de *la Part de l'autre*, film étrange, histoire morbide d'identités incertaines, avec Pierre et Laurent Mallet, Christine Boisson, Maïté Nahyr, une habituée de Théâtre-Ouvert. Elle y participait l'an dernier. Jeanne Labrune a écrit sur elle un texte de présentation, a connu l'équipe, s'y est intéressée, lui a donné *Mille années de verre*, qui commence ainsi :

« Un homme que j'aime est entré chez moi. Il a partagé mon repas. Il m'a tendu un livre. La lumière hésitante de mars qui a frôlé la couverture y a fait briller sur un coin le froncement d'un visage japonais dessiné au trait.

» Dehors, il s'est mis à pleuvoir.

« Ouvre », me dit mon ami en désignant le livre. Il allume un cigare et me regarde en souriant.

» J'ouvre et je lis la première ligne : « Au printemps, c'est l'aurore que je préfère. »

» Il a cessé de pleuvoir, mais il fait toujours sombre. Je reprends la lecture : « La cime des monts devient peu à peu distincte et s'éclaire faiblement. Des nuages violacés s'allongent en minces traînées... »

Jeanne Labrune abandonne pour la première fois sa caméra et fait l'expérience de la scène. Pour un spectacle en ébauche, mais il y a déjà le contact avec le public, le risque de ses réactions instantanées. Jeanne Labrune entre en terre inconnue. Le théâtre cherche l'espace sans limites de l'écran, le cinéma se glisse sur scène, la télévision capte, recrée, fixe : ce sont les années 80.

C. G.

LES IMAGES

Premiers âges

Pendant trente-cinq ans, le cinéma a raconté en silence ses fabuleuses histoires. Son histoire elle-même est un feuilleton que le festival raconte par épisodes. Cette année : 1915-1920.

On a fêté, en décembre 1985, le quatre-vingt-dixième anniversaire de la naissance du cinéma, et de l'appareil mis au point par les frères Lumière. Sur cette période, il y a eu trente-cinq ans de cinéma muet, dont, aujourd'hui, ne reste pas grand-chose. Or l'histoire du cinéma muet est un vrai roman-feuilleton.

Une fois passées la guerre des brevets techniques, l'ère des pionniers, du cinéma forain, les industriels s'en sont vite mêlés. Les producteurs se sont organisés, et les artistes sont venus. Au début des années 10, à Hollywood, David Wark Griffith déplace la caméra entre chaque plan, pour rompre avec les conventions théâtrales en usage. Il découpe chaque scène en plusieurs plans, du plan général au gros plan, selon différents points de vue, et crée, par le montage, un temps, un rythme filmiques susceptibles de nombreuses variations.

Avant la guerre de 1914, le monde apparaissait encore sans frontières. Tout au moins les frontières semblaient ouvertes. Les découvertes de Griffith influencèrent les Européens, mais, comme pour l'invention des frères Lumière, bien des idées étaient déjà dans l'air, et celle de faire bouger la caméra, de travailler le découpage et le montage avait germé un peu partout. D'un pays à l'autre, les films s'exportaient, et, si la France était bien placée sur le marché international, l'Italie et le Danemark, de 1908 à 1914, venaient en tête de la production mondiale.

L'âge d'or danois a pris fin avec la guerre et l'arrêt presque total des exportations. L'âge d'or italien résista mieux. A peu près jusqu'en 1920, année où, justement, après les bouleversements du grand conflit armé, les conquêtes artistiques ont donné au cinéma muet une évolution irréversible. Il lui reste tout juste dix ans pour atteindre à un point de perfection tel que le parlant, nécessité technique et nouveauté attendue, apportera, d'abord, une régression.

En Italie, Enrico Guazzoni *(Fabiola, Jérusalem délivrée, Quo vadis ?)* et Giovanni Pastrone *(Cabiria)* lancent le film à grand spectacle, les premiers « peplums ». *Cabiria*, tourné en 1914, dure quatre heures et influence, par son montage alterné, *Intolérance* (1916), de Griffith. *Intolérance*, monument, chef-d'œuvre, superproduction destinée à rivaliser avec le genre italien, entremêle quatre histoires. Or, en 1908 déjà, en Italie, *Satan !* réalisé par Luigi Maggi, était une histoire en trois épisodes qui se situent à des époques différentes.

Ce principe, par-delà *Intolérance*, se retrouvera dans *Feuillets arrachés au livre de Satan* (1919-1921) que le Danois Carl Theodor Dreyer, d'ailleurs admirateur de Griffith, réalise après *le Président* (1919).

Jeu du hasard : en mai 1914, le Français Maurice Tourneur arrive aux Etats-Unis pour diriger la production de la succursale américaine de la firme Eclair. La guerre l'y surprend. Il tarde à rentrer en France et devient, à partir de 1915, un réalisateur américain qu'un référendum placera tout de suite après Griffith, Thomas Ince et Cecil B. De Mille, signe d'une gloire surprenante.

Pour en revenir à l'Italie, les années 1915-1920 (qui vont doucement vers la décadence de la production, décadence consacrée après la guerre par les troubles sociaux et la montée du fascisme) sont celles de la femme fatale, exacerbée; de la « diva », en réponse à la « vamp » née au Danemark, type féminin qui montera jusqu'au panthéon de Hollywood. Giovanni Pastrone fait de Bartolomeo Pagano, débardeur herculéen du port de Gênes, l'héroïque esclave Maciste de *Cabiria*. Il tourne les nombreuses aventures de ce personnage devenu autonome, mais aussi *le Feu*, d'après D'Annunzio (1915), *Hedda Gabler*, d'après Ibsen (1919). L'esthétisme dévorant des divas couvertes de plumes et de bijoux, de fourrures, transformées en tigresses royales et en créatures inhumaines, gagne un cinéma qui, par ailleurs, se penche également, déjà, vers le réalisme social.

Mais, après 1920, c'est l'éclipse du film italien, tandis que les Allemands, sur les ruines de la défaite, reconstruisent un monde visionnaire, inventent un romantisme de l'angoisse et de l'horreur influencé par l'expressionnisme, recherche esthétique et thématique de l'avant-garde théâtrale et picturale. Robert Wiene tourne *le Cabinet du docteur Caligari* en 1919, et voici que s'annoncent Friedrich Wilhelm Murnau, Fritz Lang, Paul Leni, George Wilhelm Pabst et quelques autres, tel Otto Rippert, dont *l'Homunculus*, film à épisodes de 1916, annonce, curieusement, le nazisme avec son monstre-dictateur.

Au cours de ces années où le « septième art » fermente, donnant ses premières fleurs magnifiques, le cinéma le plus étonnant est celui qui vient du froid, de la Suède surtout, puisque la production danoise s'est effondrée. L'Europe et l'Amérique recevront l'éblouissement de cette école suédoise dont Victor Sjöström est le pionnier et le maître.

Cinéaste aussi important que Griffith (dont l'influence est, d'ailleurs, universelle), Sjöström, après le succès mondial de *Ingeborg Holm* (1913), exalte la nature, la mer, les légendes, devient l'artiste prodigieusement inspiré d'une âme et d'une culture nationales, utilise les retours en arrière, les visions subjectives, les surimpressions dans un style de plus en plus admirable : *Terje Vigen* (1916), d'après Ibsen, *les Proscrits* (1917), sauvage et sublime plongée au fond de l'Islande médiévale, et les adaptations lyriques des romans de Selma Lagerlöf : *la Fille de la tourbière* (1917), *la Voix des ancêtres* (1918), *la Montre brisée* (1919), *la Charrette fantôme* (1920).

Auprès de Sjöström, poète de la nature, épique, fantastique, il y a Mauritz Stiller, réalisateur raffiné de comédies brillantes dont le mouvement, la sophistication, annonçent la fameuse « comédie américaine » : *Amour et journalisme* (1916), *le Meilleur Film de Thomas Graal* (1917), *Vers le bonheur* (1920). Mais Stiller adapte, lui aussi, Selma Lagerlöf et réalise avec *le Trésor d'Arne* (1919) une œuvre majeure, égale à celles de Sjöström. Anticipons : en 1924, pour *la Légende de Gösta Berling* d'après Selma Lagerlöf, Stiller impose une jeune actrice qu'il a découverte et veut façonner pour la donner en exemple au monde. Elle s'appelle Greta Garbo, il l'emmènera à Hollywood, après qu'elle sera passée par l'Allemagne, chez Pabst *(la Rue sans joie)*, mais il ne la dirigera jamais plus.

Ainsi se tissent, de par le monde, les liens d'un essor artistique dont on reçoit encore les échos mythiques. La France n'est pas en reste. Les firmes Pathé, Gaumont, Eclair ont assuré à son cinéma la renommée mondiale. Un Français, Louis Gasnier, qui a dirigé les premiers courts métrages de Max Linder, donne, aux Etats-Unis, des lettres de noblesse au feuilleton cinématographique (le serial) avec *les Mystères de New-York*, où triomphe Pearl White, l'héroïne constamment en danger et toujours sauvée au dernier moment.

A Paris, Louis Feuillade, après la série des *Fantomas* (1913-1914), feuilleton déjà teinté de surréalisme sur ce maître du crime venu de la littérature populaire, préfigure le « réalisme poétique » avec *les Vampires* (1915-1916) et *Judex (1916-1917)*. Cinéaste extrêmement fécond, Feuillade se lance à l'occasion dans le mélodrame patriotique – *Vendémiaire* (1918) – et prend un tournant, en 1920, avec *les Deux Gamines*. Artisan qui tenait scrupuleusement à faire fructifier les capitaux qu'on lui confiait, Feuillade aura été sans le savoir un authentique artiste, ayant créé, à partir de codes feuilletonesques, son propre univers.

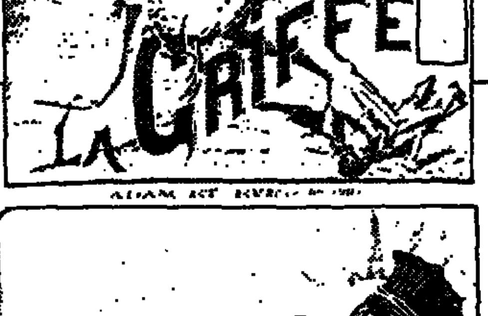

Archives FINNEGAN'S/ENGUERAND

André Antoine, le fondateur du Théâtre-Libre, est venu en revanche au cinéma pour transposer des œuvres littéraires plus ambitieuses : *le Coupable* (1917), d'après François Coppée, *les Travailleurs de la mer* (1918), d'après Victor Hugo, et *la Terre*, (1921), d'après Zola. C'est un réaliste qui tourne hors des studios, exalte le décor naturel. En 1920, il réalise *l'Hirondelle et la Mésange*, que Pathé refuse. Les rushes du film disparaissent. Ils seront retrouvés et montés par Henri Colpi... soixante-trois ans plus tard.

Jacques de Baroncelli, qui sera un grand réalisateur du muet, commence à se distinguer, lui aussi, dans les adaptations littéraires : *Champi-Tortu* et *Ramuntcho*, en 1919. Jacques Feyder, qui traversera le muet et le parlant avec le même bonheur d'expression, la même solide réputation, tourne sa première œuvre importante, un court métrage, *la Faute d'orthographe*, en 1919. Abel Gance, déjà visionnaire, hanté par l'épopée, attire l'attention de la critique en 1916 avec *les Gaz mortels*, puis affirme ses conceptions d'un cinéma délirant, lyrique et symbolique, avec *Mater Dolorosa* (1917), *la Dixième Symphonie* (1918) et *J'accuse* (1919), qui se veut cri de révolte contre la guerre. Par la suite, on s'apercevra à quel point Gance a retenu les conceptions du montage selon Griffith.

Mais la guerre finie arrive un créateur tout imprégné de culture littéraire, de symbolisme, de poésie décadente, Marcel L'Herbier. Il a découvert le cinéma avec *Forfaiture*, de Cecil B. De Mille. Il n'y voit pas un art mais un langage tout neuf, qui pourra puiser, pour ses inventions, dans le roman, le drame, la poésie, les arts plastiques. Premier fruit de ces conceptions : l'esthétisme de *Rose-France* (1919). En 1920, *le Carnaval des vérités* et *l'Homme du large* placent Marcel L'Herbier au premier rang de cette avant-garde intellectuelle qui réunit Germaine Dulac (sa *Fête espagnole* est de 1920), Louis Delluc, premier grand critique de cinéma, admirateur de Ince, Griffith et Chaplin qu'il a fait connaître, adversaire résolu des films de Feuillade, scénariste de *la Fête espagnole*, puis réalisateur appliquant ses théories, et Jean Epstein. Soutenu par Delluc, Gance se rapproche de cette avant-garde. De ce côté-là, tout est en place pour le « modernisme » 1925.

JACQUES SICLIER.



L'œil interdit

Au cours de son travail sur l'histoire du cinéma, Jacques Robert, assisté de Christian Belaygue, a « découvert » le porno : il s'est rendu compte que, dès sa naissance, le cinéma a bravement abordé le genre. Et, foin des tartufferies, pourquoi donc l'ignorer !

L'idée de départ était une anthologie de la production française depuis la loi sur le X, qui tolère mais réglemente. Idée audacieuse et irréalisable. Les circuits X sont sévèrement organisés, contrôlés, taxés. D'où d'ailleurs les conditions précaires de tournage. De plus, par souci de rentabilisation, après avoir servi, les films resservent, découpés, insérés par fragments dans de nouvelles histoires. Seuls sont disponibles les films en activité. Demander l'autorisation de montrer au public d'Avignon ce qu'il pourrait voir en salle n'était pas le but recherché.

« Nous voulons mettre à jour l'histoire du cinéma, de tous les cinémas, insiste Christian Belaygue. *Donc nous avons pris une autre option : l'image clandestine. Jusqu'à cette fameuse loi X, les pornos étaient clandestins. »*

Le cinéma, cet art du voyeur, a toujours été lié à la sexualité. Le premier baiser sur écran date de 1898 : des lèvres s'effleuraient. Mais il ne s'agit pas de ça. Christian Belaygue ne sélectionne pas de films érotiques, il élimine les séquences hard de l'underground années 60. *« Nous ne faisons pas du militantisme gauchiste de libération sexuelle, nous nous en tenons au porno, sans alibi d'aucune sorte. »*

Avec la collaboration de Raymond Bordes, conservateur de la cinémathèque de Toulouse, trésorier de la FIAF (Fédération internationale des archives de films), le festival présente donc les Enfers des cinémathèques. Une production mondiale, mais peu fournie. Le porno serait-il la honte de la famille ? La réponse appartient aux psy. On commence seulement à le sortir des bas-fonds de la conscience, à le considérer autrement que comme un stimulant.


Archives FINNEGAN'S ENGUERAND

Minuit, lycée Mistral, images clandestines des premiers temps. Le cinéma, art de voyeur, a toujours flirté avec les interdits.

La récupération est ardue. Jusqu'en 1946, date de leur disparition légale, les maisons closes faisaient consommation – comme simple étape dans le cérémonial érotique – de films porno. Ils ont été dispersés. Peut-être confiés au Musée de la préfecture de police, et par conséquent inaccessibles. D'autres ont été détruits. D'autres vendus dans des magazines spécialisés, ou aux enchères. Auquel cas, ils appartiennent à des collectionneurs, qui, par nature, accumulent, couvent leurs trésors, ne sont pas prêteurs. Certains cependant ont accepté d'en prêter au festival : ils viennent et repartent avec. Discrètement.

Pour la plupart, leur valeur artistique est nulle. Avant-hier comme aujourd'hui, ils ont été tournés à la sauvette. Et on y fait toujours la même chose. La forme change, la morphologie féminine d'abord, l'état d'esprit surtout. Il portent témoignage sur les interdits qu'ils transgressent.

« Ceux que nous avons vus, et qui datent principalement des années 20 et 30, sont plus gais que la production actuelle, proches du comique grivois des caf-conc'. Au music-hall, dans les numéros genre « coucher de la mariée », la femme gardait sa chemise. Là, elle la retire et la suite... Mais c'est le même style, ça ressemble à la production « légère à caractère piquant » comme on disait alors, mais ça va plus loin. Les titres n'étaient pas délirants ou provocateurs comme aujourd'hui. Ils annonçaient les thèmes : Maladresse d'un groom, Bar spécial, le *Mari complaisant, Studio de plein air, Une partie* d'auto, Plaisirs champêtres, Chez le docteur... *On a beaucoup fantasmé sur les vedettes qui en auraient tourné, mais rien n'est moins sûr, et on risque le procès. Allez donc prouver que vous voyez vraiment Unetelle en train de s'ébattre et non pas son sosie. »*

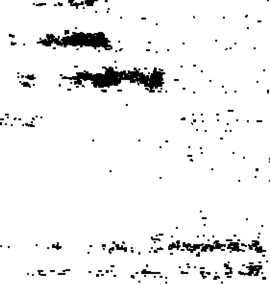
Le porno éclaire sur les habitudes : au début du siècle, on ne craignait pas les plaisanteries égrillardes, la scatologie, rare dans le X actuel. Simple autocensure, comme pour la zoophilie. En revanche, même le X a des interdits légaux : les excès dans la violence, l'image trop dégradante de la femme... la pédophilie. Dans les films anciens, on trouve des fillettes, mais ce sont de fausses mineures. C'était également une tradition du music-hall.

« Il n'est pas question de montrer un film de violence hard. Nous voulons seulement replacer le porno dans l'histoire », insiste Christian Belaygue.

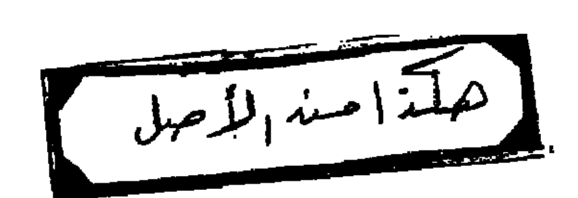
Les interdits peuvent être techniques : il est interdit de projeter des films sur pellicule à support nitrate, inflammable. Les reporter sur pellicule moderne, à support acétate, coûte cher. Les cinémathèques pourraient payer, mais, encore une fois, les collectionneurs répugnent à ce que leurs trésors soient reproduits, diffusés. Autre chose : beaucoup de films anciens ont été tournés en 9,5 mm, format aujourd'hui pratiquement disparu. Il faudrait pouvoir copier sur du 16 mm sans que l'image devienne par trop floue. Quant au 8 mm en salle, il est impraticable : on verrait un petit carré se balader sur l'écran.

Les projections se font dans une cour de lycée, le plein air dédramatise la situation. La plupart du temps, en silence. Pas de contrepoint musical ironique. Les séances sont interdites aux moins de dix-huit ans, l'écran est doublé pour qu'on ne puisse pas voir par transparence. L'enfer des cinémathèques est interdit aux fraudeurs.

C. G.







ES IMAGES



LE MOUVEMENT

Paul Taylor, surdoué

LA compagnie de Paul Taylor occupe la Cour d'honneur les 3, 4, 5 et 6 août avec *Esplanade, Runes, Roses.*

La compagnie n'est pas venue depuis de nombreuses années. Paul Taylor enseigne, dirige, mais a renoncé à la danse. Le beau géant charmeur au sourire de grand gosse, rapide, léger, virevoltant comme une plume au-dessus des pâquerettes, a pris de l'âge et du poids. Qui ne l'a pas vu naguère, en collant de strass avec des manches de cygne, s'est à jamais privé d'une sensation rare.

Paul Taylor a su décrocher, mais a gardé ses deux pieds dans la danse : il est positif, pragmatique. Cent pour cent américain, toute sa carrière le prouve. D'abord étudiant en peinture et nageur émérite à l'université de Syracuse, il se passionne pour le chausson et s'en va à New-York, à la Julliard School. Elève surdoué, il entre dans la petite équipe de Merce Cunningham à Black Mountain, participe à ses recherches formelles, se lie avec le peintre futur pape du pop Rauschenberg, et avec Jasper Johns.

En 1954, il est soliste chez Martha Graham, là où les corps apprennent à jouer avec le sol, à tracer des signes asymétriques inspirés de l'écriture cunéiforme des Perses. La classe chez Martha Graham se fonde sur le principe « contraction-détente ». A cette nervosité saccadée, Paul Taylor préfère la fluidité d'un mouvement continu, tout en grâce rayonnante, en souplesse. Son style se révèle dès son premier ballet, *Aureole,* aérien, lumineux, repris par toutes les compagnies classiques – dont celle de l'Opéra de Paris – qui peu à peu, d'ailleurs, en gomment l'audace.

Paul Taylor est anti-démonstratif. Chez lui la technique se fait discrète. Tout semble naturel, même dans *Esplanade,* spectacle euphorique sur une musique de Jean-Sébastien Bach, où les danseurs, jambes ployées, s'envolent en de grandes glissades diagonales et se retrouvent genou en terre.

Aisance et humour, il ne craint pas de frôler le pastiche, sème des gags allusifs aux façons de la grande prêtresse Graham dans *So Long Eden,* parodie les stéréotypes académiques dans *The Book of Best,* se moque des mœurs américaines dans un *Sacre du printemps* sous influence BD, raille la fascination du muscle d'athlète dans *Sport and Folies,* s'amuse avec une pièce à la gloire de son chien, *Diggity*...

Mais il peut également s'abandonner à une rêverie impressionniste *(Guest of May)*. Il lui arrive de s'abîmer dans un sombre pessimisme, dans des dérives morbides, dans les grincements du néo-dadaïsme. Il lui arrive d'exploiter toutes les combinaisons possibles du cercle dans une sorte de rituel indianisant, *Runes.*



DELAHAYE

Depuis vingt ans, la danse a trouvé sa place à la Cour d'honneur. La compagnie de Paul Taylor que l'on voit trop rarement y vient, et ses ballets sont des hymnes à la joie.

Quand il perd sa ligne, sa présence manque. Face à l'essor de la *post modern dance,* il connaît un passage à vide, mais les va-et-vient de la mode lui ramènent un public qui cherche le plaisir dans ses chorégraphies inspirées, généreuses. Il a plus de cinquante-six ans et, dans son répertoire, plus de quatre-vingts ballets, d'*Aureole* à l'explosion lyrique de *Roses,* sur une musique de Wagner.

Des danseurs qu'il entraîne dans son loft du bas Broadway, Paul Taylor n'exige rien de moins que la perfection. Le studio est exigu, étouffant sous un plafond bas, mais tout se passe dans la bonne humeur, dans une ambiance aimable que n'ont pas oubliée les Viola Farber, Laura Dean, Carolyn Adams, Twyla Tharp, Pina Bausch... Elles sont passées chez lui.

Voici deux ans, cet homme secret a commencé à écrire ses Mémoires. Il évoque ses séjours en France, ce soir de mai 68 où il a clôturé plus tôt que prévu la saison du Théâtre des Nations à l'Odéon, chassé par le chahut de l'explosion estudiantine. Et il confie avec une drôle de petite voix : « *En racontant ma vie, je m'aperçois qu'elle a été moins drôle que je ne le pensais* »...

MARCELLE MICHEL.

Transmission, recréation

L'INA, Institut national de la communication audiovisuelle, et la SEPT, Société d'édition et de production télévisuelles, soutiennent et défendent le cinéma et le théâtre d'auteur.

RAUL RUIZ tourne et met en scène *La vie est un songe.* André Engel fait de même avec *Venise sauvée,* Michel Dumoulin avec *Elle est là*... Trois exemples avignonnais de l'alliance toute nouvelle entre le spectacle vivant et l'audiovisuel.

Pendant des années, entre les deux, c'est la méfiance, voire la guerre. D'un côté, on accuse la télévision de vider les salles de théâtre aussi bien que celles de cinéma en fixant les gens chez eux devant leur poste, et surtout de déformer le goût en visant bas. De l'autre côté, il y a comme du mépris envers l'élitisme d'un parent pauvre dont l'audience, dans le meilleur des cas, n'atteint pas le dixième du plus mauvais indice d'écoute.

Mais les chaînes du service public ont un cahier des charges qui les oblige à accorder du temps d'antenne au culturel : magazines dont les moyens permettent tout juste le saucissonnage d'interviews et d'extraits (moins de trois minutes), retransmissions filmées à la va-vite de spectacles qui ont prouvé longuement leur efficacité, qui ne risquent pas d'étonner. Le moindre risque relègue la diffusion à des heures de faible écoute ou en bouche-trou l'été.

Comme ces retransmissions, aussi minables soient-elles, ne sont pas gratuites, on les accepte. Elles apportent un complément à des montages serrés de coproduction. A partir de là, les mentalités évoluent.

Economiquement parlant, le théâtre ne peut pas plus se passer de l'apport audiovisuel que la chanson des disques et des clips. Il y a aussi le domaine affectif. On peut éprouver le désir de rentabiliser l'énorme engagement personnel qu'exige la création en diversifiant, en multipliant sa représentation. On ne cherche plus le complément financier, mais le prolongement artistique.

L'argent reste bien sûr au centre de l'opération. Les chaînes cofinancent certains films, des variétés, la plupart des concerts de rock stars, mais ne s'intéressent pas directement aux créations contemporaines chorégraphiques et dramatiques. Leur cahier des charges ne retient pas des critères aussi subjectifs que l'innovation, la qualité.

L'INA en revanche ne s'intéresse qu'à ça. L'Institut national de la communication audiovisuelle, fondé pour conserver les archives, est chargé à présent de missions de recherches et de formation. « *La création est une faculté* », précise Claude Guisard, directeur des programmes. Aimant le théâtre, il use de cette faculté. Il est à l'origine du film d'Oliveira, *le Soulier de satin,* qui reprend intégralement la pièce de Claudel. Là, il s'agit d'une mise en film directe, comme l'a fait par exemple Robert Altman avec *Fool for Love* de Shepard, ou *Reviens James Dean, reviens*... Ou comme les films d'opéra, mais sans alibi de démocratisation. Dans une démarche différente, il y a eu le *Richard III* de Raul Ruiz d'après le spectacle de Georges Lavaudant, qui a tourné lui-même son propre *Palazzo mentale*...

« *Nous pouvons le faire si nous en avons les moyens. Nous cherchons des partenaires, nous travaillons en priorité avec la SEPT, nos options se rejoignent. Mais en amont, nous avons besoin d'un minimum, qui pourrait être un pourcentage des recettes publicitaires sur les chaînes publiques, comme c'est le cas avec Channel 4.* »

La télévision britannique est un modèle d'indépendance, de liberté de création, d'équilibre entre secteur public et secteur privé. L'organisation de Channel 4 (chaîne privée), son mode de fonctionnement influencent Bernard Faivre d'Arcier, qui en a fait l'étude pour la mise en place de la SEPT (Société d'édition et de production télévisuelles) : « *Une société d'édition à vocation européenne, pour une production culturelle, c'est-à-dire scientifique autant qu'artistique. Nous partons d'événements, de manifestations, de spectacles. Nous les traitons en reportages, ou sur le principe de recréations, jamais de simples captations.* »

Le Festival d'Avignon est un événement pour lequel Bernard Faivre d'Arcier, qui l'a dirigé de 1980 à 1984, éprouve une grande tendresse. C'est l'endroit rêvé pour mettre en marche cette forme de collaboration entre image et théâtre qui reste encore floue. Comment réagissent les comédiens passant d'une technique à l'autre, d'une conception à l'autre ? Comment les cinéastes prennent-ils à leur compte les textes littéraires ? Comment les hommes de théâtre s'adaptent-ils au rythme cinématographique ? Quel est le contenu du mot « recréation » ?

Claude Guisard, Bernard Faivre d'Arcier, comme toute personne concernée, admettent que chaque production est un cas particulier, il n'y a pas de standard. Il y a un théâtre et un cinéma d'auteur qui peuvent s'enrichir l'un de l'autre et connaissent les mêmes difficultés d'exploitation. D'où le gâchis de talents, d'énergie, d'argent. C'est là que des organismes comme l'INA et la SEPT entrent en jeu.



ENGUERAND

Ariel Garcia Valdes dans « Richard III » de Raul Ruiz.

« *Au fond,* dit Bernard Faivre d'Arcier, *je fais le même type de travail qu'au festival : établir des contacts, trouver des solutions, aider à la réalisation d'une idée.* »

La SEPT continue l'action de Radio-France (France-Culture et France-Musique) sans qui ni le Théâtre ouvert ni le Théâtre musical n'auraient existé. Hors Avignon, et la plupart du temps en collaboration avec l'INA, elle s'occupe de nombreux projets : le nouveau film de Jacques Doillon, *George Dandin,* que Roger Planchon va monter à Villeurbanne avec Claude Brasseur avant d'en faire un film, *Electre,* spectacle de Vitez qu'il va tourner avec Hugo Santiago, *Elvire/Jouvet* avec Philippe Clevenot, porté au cinéma par Benoît Jacquot, ou Jean Rouch reprenant *la Folie ordinaire d'une fille de Cham,* avec les comédiens dirigés à la création, au Théâtre de la Bastille, puis à Saint-Denis, par Daniel Mesguich...

« *Des films susceptibles d'être exploités en salles,* affirme Claude Guisard. *On part de rien, on a des habitudes à faire prendre. Nous devons définir le concept, imposer le genre. La danse s'adapte plus facilement que le théâtre – quand un chorégraphe rencontre un réalisateur avec qui il s'entend, comme c'est le cas, par exemple, entre Jean-Claude Gallotta et Claude Mourieras. Nous sommes là pour stimuler, lancer, réaliser des prototypes. Nous sommes là pour la recherche.* » « *Nous sommes là pour promouvoir et favoriser la création dans l'espace audiovisuel européen, pour faire connaître la vie culturelle et artistique de l'Europe. Nous sommes alternatifs et complémentaires des autres chaînes* », conclut Bernard Faivre d'Arcier.

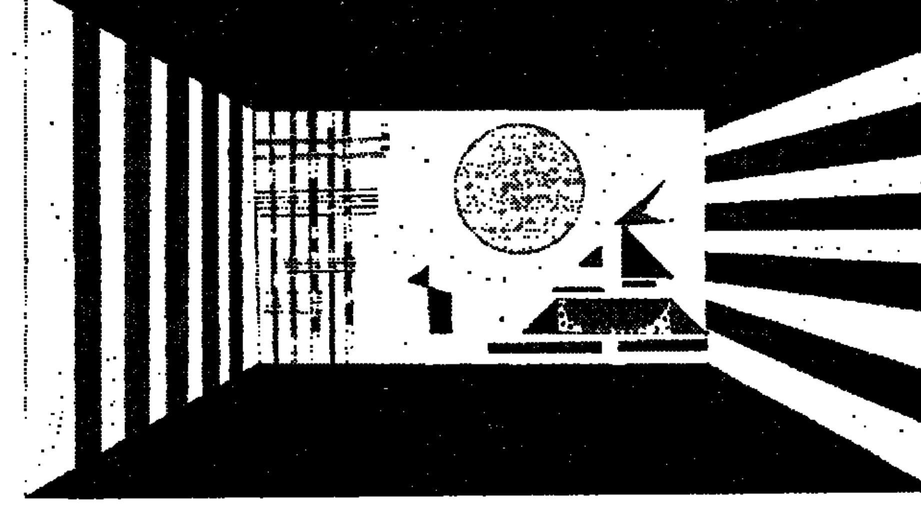
A condition que la nouvelle réforme audiovisuelle...

C. G.

LES ARTISTES

Peintres du théâtre

Dès la fin du XIXe siècle, la vitalité de la peinture bouscule le théâtre, enlisé dans le respect de la littérature. La Grande Chapelle du palais des Papes expose les maquettes de décors et de costumes de quinze peintres qui ont magnifié la scène jusqu'en 1975.



Kandinsky. Esquisse pour « Gnomus », 1928.

A la fin du XIXe siècle, le peintre fait son entrée sur la scène de théâtre. Une histoire d'amour est née, étrange et durable passion entre un art de l'éphémère et un autre qui vise à l'immortalité. Aussi toute exposition qui présente les œuvres des peintres pour le théâtre ne peut-elle se lire qu'en creux. Derrière les esquisses de décors, de costumes, devant les toiles peintes, manquent le corps du comédien, son mouvement, la lumière.

Les artistes eux-mêmes, bien souvent, n'ont pas accordé une valeur d'« œuvre d'art » à ces travaux. Mais la scène est pour eux l'occasion fascinante de décliner échelle, volume, couleurs, rythme. Et de montrer leur travail à un public plus large que celui des expositions. Leur apport est décisif : « *La remise en question de l'art théatral du XXe siècle se situe davantage au niveau du spectacle qu'à celui de l'œuvre écrite* », affirme Denis Bablet, conseiller artistique de l'exposition présentée au palais des Papes, « Peinture et théâtre ». Un titre générique pour quelques aventures éclatantes, celles de quinze peintres, parmi une multitude.

Car on peut les citer dans le désordre, tant cette fascination des peintres pour les chorégraphes et les hommes de théâtre est réciproque : Piscator et George Grosz, Max Reinhardt et Edward Munch, Kandinsky et Schönberg, Merce Cunningham et Rauschenberg, Andy Warhol. Sans oublier Brecht et ses *Considérations* sur l'art abstrait ou la peinture chinoise. Les uns et les autres ont en commun le souci de remettre en cause les moyens et les buts de leur art, d'interroger l'image — la réalité et les apparences — et d'affirmer, au-delà du sujet, l'autonomie de leur langage : toutes les réformes théâtrales qui surgissent à l'aube du XXe siècle visent à redonner au théâtre sa dignité ; à restaurer un art vivant, fier de ses codes.

Et le théâtre, piégé par la tyrannie de la littérature, enlisé dans ses décors historico-géographiques, se tourne, dès la fin du XIXe siècle, vers la vitalité de la peinture. Au réalisme succèdent le symbolisme, l'impressionnisme, le fauvisme, l'expressionnisme : c'est la révolution permanente. Il y a les bouleversements des techniques et des mentalités, en ces années de fin de siècle — ne serait-ce que l'intrusion de l'électricité, — et, pour le théâtre, ce n'est pas une mince affaire. Il y a la rivalité naissante du cinéma, Sigmund Freud à Vienne qui commence à charcuter l'inconscient tandis que, à Bayreuth, on inaugure le Festspielhaus de Richard Wagner, couronnement posthume d'une utopie : un drame réconciliant tous les arts.

Dès 1890, Paul Fort, en attirant dans son théâtre d'art Bonnard, Gauguin, Maurice Denis, Odilon Redon, signe l'arrêt de mort du « *mensonge naturaliste* », que pourfendront les nabis, amis de Lugné-Poe. Le Théâtre-Libre d'Antoine, quelques années auparavant, en avait été le fer de lance. Mais les artistes se souviendront plus du O bleu et du I rouge d'Arthur Rimbaud que de l'essai de Zola sur le « *naturalisme au théâtre* ». Le théâtre découvre son pouvoir de suggestion, affirme ses conventions, entend faire appel à l'imagination des spectateurs. « *L'art ne reproduit pas ce qui est visible, il rend visible* », écrira Paul Klee. Une affirmation déclinée à l'infini : à l'ère des simples régisseurs succède celle des metteurs en scène démiurges.

L'exposition fait la part belle aux Ballets russes. En 1909, Paris découvre les symphonies de couleurs ordonnées par Diaghilev, ami des peintres. Trop, au goût de Craig, Appia, puis Copeau, qui voient là une fausse solution de renouveau théâtral. « *L'illusion scénique, c'est la présence de l'acteur* », revendique Appia. L'histoire d'amour, pourtant, est bien commencée. Et les dessins d'Appia pour ses décors ouvrent la voie à une esthétique du dépouillement, de l'abstraction.

Léon Bakst ? « *Un plagiaire assyrien, nordique, égyptien* », disent les mauvaises langues, un peu injustes. Bakst, imprégné de l'Orient et de l'Antiquité grecque, est l'auteur de décors sensualistes, le chantre de l'exotisme. Il les conçoit comme un tableau dont les personnages ne sont pas encore peints. Il cherche la couleur « *riche, magnifique, aveuglante* ». Et son rôle, aux côtés de Diaghilev, ne s'arrête pas là : il inspire le livret de *Shéhérazade* ou de *Thamar*, la plastique grecque de *Daphnis et Chloé*.

Une véritable ruche de peintres que ces Ballets russes : Braque, Léger, Chirico, Derain, Rouault et Picasso sont de l'aventure. En 1917, c'est la trilogie fantastique : Picasso, Satie et Cocteau pour *Parade*. Picasso dessine le cheval-jupon, le costume de l'acrobate, du prestigitateur chinois. Suivent les décors du *Tricorne* de Manuel de Falla et de *Pulcinella* de Stravinsky. Pour les Ballets russes encore, Larionov, un ami de Malevitch, installé à Paris depuis 1914, signera décors et costumes de *Renart*. Sonia Terk-Delaunay se passionne aussi pour le théâtre et l'opéra. Plus tard, elle fera descendre ses gammes chromatiques dans la rue, en travaillant pour la mode. Ce feu d'artifice des Ballets russes, Jacques Rouché, au Théâtre des arts, le reprend à son compte dès 1911, puis plus tard à l'Opéra de Paris, où il fait appel à Fernand Léger et à André Masson.

Une lune, un marécage : l'univers tourmenté du peintre des Métamorphoses pour le *Wozzeck* d'Alban Berg fut aussi du goût de Jean-Louis Barrault quand il créa *Tête d'or* de Claudel, et Barrault, à la suite d'Artaud, cherche un théâtre poétique, dans lequel l'image libérerait le pouvoir incantatoire des mots (*les Cenci* ont été créés dans des décors de Balthus) : à la même époque, Louis Jouvet, l'auteur du dispositif scénique du Vieux-Colombier, aime à signer lui-même ses décors ; ainsi, celui de *Knock*. Mais pour *l'Ecole des femmes* Christian Bérard conçoit un dispositif scénique efficace, avec un « goût parisien » qui s'accordera parfaitement avec Giraudoux, et c'est une collaboration qui durera longtemps.

L'Allemagne est plus radicale. On retrouve au Bauhaus, fondé en 1919 par Gropius, les peintres du *Blaue Reiter*, dont Kandinsky. Abstraction géométrique, constructivisme, le Bauhaus est un creuset. Kandinsky à son tour dénonce le formalisme, tout comme Moholy-Nagy, et se laisse tenter par l'aventure théâtrale. Le décor quitte la toile peinte, se joue des couleurs violentes, du volume, de l'abstraction.

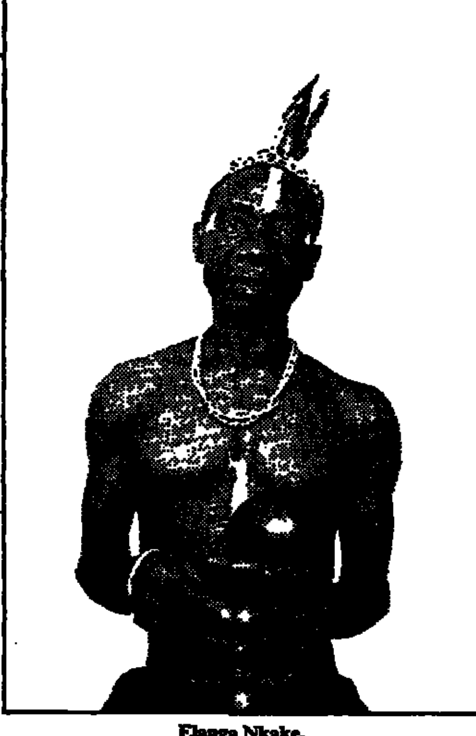
Mais le maître d'œuvre de la réflexion du Bauhaus sur le théâtre, c'est Oscar Schlemmer, l'homme du « ballet triadique » : il métamorphose les danseurs en objets vivants, en étranges marionnettes. Deux ans plus tard, Fernand Léger compose le premier film cubiste, *le Ballet mécanique*. Et le peintre des corps et des machines réconciliés est fou du mouvement. Il travaille pour les Ballets suédois, invente « *pour ne pas être concurrencé par la vie* ». Le pli est pris. Suivront les personnages ubuesques de Miro, les cirques, puis les mobiles de Calder (Gabriel Monnet fait appel à lui en 1963 à Bourges pour les décors de *la Provocation* de Pierre Halet.) En 1973, Dubuffet projette son *Coucou Bazar* dont il ne sait trop s'il s'adresse aux amateurs de théâtre ou de peinture.

Les avancées les plus radicales font aujourd'hui partie d'une histoire de l'art dont sont nourris les scénographes. Iannis Kokkos cite Braque : « *Ce qui est entre la pomme et l'assiette se peint aussi.* » Bob Wilson dessine l'espace. Tadeusz Kantor est peintre avant de devenir metteur en scène. Sur la palette du théâtre, d'ailleurs, le peintre est omniprésent. Et son rouge, pour citer Brecht, évoque tout aussi bien une rose qu'un enfant déchiqueté par les bombes. « *Ainsi* — et Brecht s'adressait aux peintres abstraits — *avez-vous accompli votre tâche : susciter des sentiments par la ligne et la couleur.* »

Suggérer plus qu'imposer. Du dépouillement de Vilar aux tableaux de maître de Strelher et Frigerio, à l'arbre de Giacometti dans *En attendant Godot*, le théâtre d'aujourd'hui doit sans doute aux peintres cette leçon. A la tyrannie de la peinture du temps des Ballets russes a parfois succédé celle du décorateur. L'acteur se rebiffe. Le roman n'est pas clos...

ODILE QUIROT.

Musiques d'Afrique



PHILIPPE GRAS/ENGUERAND

Elanga Nkake, musique du Zaïre

L'Afrique est présente au festival par un night-club, par des lectures, des peintures, des sculptures, par des musiques bien entendu. Le Maroc, le Mali, le Zaïre, l'Ethiopie se retrouvent au cloître des Célestins.

MAIS combien sont-ils ? Et combien ont-ils de rythmes ? d'instruments ? Depuis cinq ou six ans, ils arrivent par vagues sans cesse renouvelées, avec leurs rythmes différents à l'infini, venant des sables du Sahel, des forêts, des grandes cités... Habillés en boubous traditionnels, en costumes de ville austères, en joggings scintillants, ils brouillent sans complexe le traditionnel et le jazz sophistiqué, le balafon et la trompette, la danse des chasseurs avec les synthétiseurs, comme on vit aujourd'hui en Afrique, à cheval sur plusieurs temps et civilisations. Les musiciens africains clament l'explosion vitaliste et se jouent des catégories.

Du Sénégal au Nigéria, du Congo au Cameroun, la vague qui a commencé de déferler en France en 1980 ne semble pas près de s'épuiser, puisqu'en Avignon, cette année, dans les groupes traditionnels ou modernes, on verra, on découvrira — encore — de nouveaux noms.

Des griots d'abord. Batoukou Sekou, Nahini Diabate, El Hadj Djeli Sory Kouyate, Alkhaly Camara, Sroy Kouyate, Hamadian Sake, Kouyate Yahaya Dembal... ils viennent du Mali et de Guinée bien sûr, de la boucle du fleuve Niger, ils jouent de la kora (merveilleuse harpe-luth à 21 cordes) et du balafon, ils chantent la nuit entière parfois, quelle harmonie, quelle douceur ! Que sait-on de cet art de cour, de ces musiciens-historiens-poètes ? Les griots, mémoire du peuple ! Caste très spéciale, dont le rôle s'est légèrement modifié aujourd'hui.

Dans la société traditionnelle très hiérarchisée, le griot faisait partie d'une catégorie sociale entre les nobles et les captifs. Au temps des grands empires qui se sont succédé du dixième au dix-neuvième siècle (jusqu'à l'arrivée du colonialisme) dans l'Afrique sahélienne, le griot était le plus souvent attaché à un noble. Dépositaire de l'histoire, le griot devait savoir la généalogie des rois, des familles, hauts et menus faits. C'est grâce à lui qu'on connaît aujourd'hui l'histoire fabuleuse de Soundiata Keita, premier empereur du Mali (au XIIIe siècle), celle de Samoury, d'Albouy, d'El Hadj Omar... Le petit griot, qui commence à réciter les généalogies dès sa plus tendre enfance, apprend aussi le chant et un instrument parfois (la kora, le djembe, le balafon). Son art ? La puissance et l'émotivité de sa voix, son charisme, sa faculté de trouver la devinette qui torture l'esprit (et le nourrit), sa morale ou sa philosophie, sa connaissance parfaite de l'histoire de chaque famille.

Histoire et... petites histoires. Le griot sait tout, et même user à l'occasion des indiscrétions s'il juge que celui dont il loue les ancêtres n'est pas assez généreux ! Le griot est capable d'humilier publiquement. Car son rôle s'est en effet transformé avec l'arrivée du colonialisme, et du pouvoir que donne l'argent. Il peut arriver que le griot flatte, pour obtenir des cadeaux. Et châtie celui qui ne répond pas. Adulé et craint, admiré et méprisé, le griot fait toujours partie de la vie nécessaire de la communauté africaine.

On compte de grands artistes. Des maîtres, dont les noms sont en eux-mêmes une légende, Kouyate Sory Kandia, dont la voix faisait *vibrer* l'air (mort aujourd'hui), Fanta Damba, la grande chanteuse bambara. On connaît bien Lamine Konte, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de griot, l'un des premiers à venir s'installer à Paris, Zani Diambate, le turbulent Mory Kante, Salif Keita, le fils de noble qui a transgressé les tabous, Nègre albinos à la voix déchirée. On découvrira cette fois — à côté d'autres groupes venus du sud du Maroc, de la forêt du Zaïre — ces nouveaux griots dépositaires de l'histoire des mandingues et de l'empire peul.

Autre versant d'une même musique noire inépuisable, la musique urbaine moderne africaine. Les groupes zaïrois Bobongo Stars ou Ray Lema, le groupe éthiopien Roha Band, invités également au festival, font partie de ces innombrables orchestres comme il ne cesse d'en surgir dans les grandes villes, à l'énergie débordante, génération qui a digéré le rock, le reggae, la salsa ou le funk, qui revisite ses racines et ouvre des territoires sonores.

Bobongo Star ? On avait vu pour la première fois ce groupe en 1984, lors d'un passage express au Phil'One, une boîte de nuit à Paris. Lui, le chef du groupe, tennisman en petit short de satin brillant et chaussettes hyperblanches. Cuivres, percussions... une musique qui faisait tricoter les fesses jusqu'à l'épuisement, un travail non dénué d'humour.

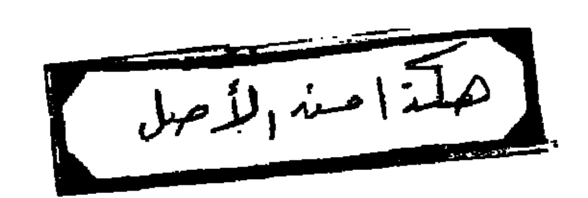
Ray Lema, également né au Zaïre, a connu un itinéraire tourmenté avant de jeter son manifeste qui revivifie la musique d'un pays où jouer est aussi naturel que marcher, marchander, se débrouiller ou peindre. Ray Lema, qui a reçu une éducation protestante, a commencé curieusement par le piano et l'orgue, avant de passer par le rock (dans les boîtes de nuit), le jazz (aux Etats-Unis), jusqu'au retour au sources, au tambour. Aux tambours. Ray Lema, qui travaille sur la théorie du « cercle rythmique », est une des figures de la musique africaine moderne.

Comme peut-être le Roha Band, groupe éthiopien, dont ce sera la première apparition en France. Guitare, basse, batterie, sax, percussions, claviers, le Roha Band offre un jazz urbain et cuivré, avec un côté blues — la mélancolie du désert. Le chanteur Mahmoud Ahmed a la réputation de provoquer l'« eskeuta », ce frémissement exotique des épaules qui s'empare des Ethiopiens de tous âges sur une piste de danse. Mahmoud Ahmed et Neway Debebe, autre chanteur, plus jeune, valeur montante, peuvent remplir, paraît-il, des stades de 20 000 places.

CATHERINE HUMBLOT.







LA SCENE

Avant-garde soviétique

« *LE grand chambardement entrepris par nous dans tous les domaines de la beauté au nom de l'art de l'avenir, de l'art des futuristes, ne s'arrêtera pas, ne peut s'arrêter au seuil des théâtres* », proclame en 1913 Vladimir Maïakovski dans un article intitulé « Théâtre, cinématographie, futurisme ». La même année, le premier théâtre futuriste présente à Pétersbourg *Vladimir Maïakovski Tragédie* devant les toiles peintes par Filonov et Chkolnik et *Victoire sur le soleil*, un opéra futuriste dont le peintre Kasimir Malevitch assure la mise en scène, la décoration, les costumes...

Un autre chambardement, infiniment plus puissant et qui va ébranler les fondements de notre monde, va bientôt survenir : les révolutions de Février et d'Octobre où le théâtre aussi va jouer son rôle, créant l'imagerie de la révolution.

On a longtemps passé sous silence, en Union soviétique, le rôle de l'avant-garde dans l'histoire du théâtre, et c'est peu à peu que sont réapparues les œuvres qui témoignent de l'extraordinaire vitalité, de la prodigieuse invention des artistes dans les années qui ont précédé et immédiatement suivi la révolution d'Octobre. Des œuvres conservées dans les musées soviétiques aussi bien que dans des collections partout dans le monde témoignent du travail de metteurs en scène et de scénographes formidablement novateurs qui, dans l'enthousiasme, vont se livrer aux tentatives les plus étranges, aux expériences les plus téméraires. Le théâtre est partout. L'artiste se mêle de tout.

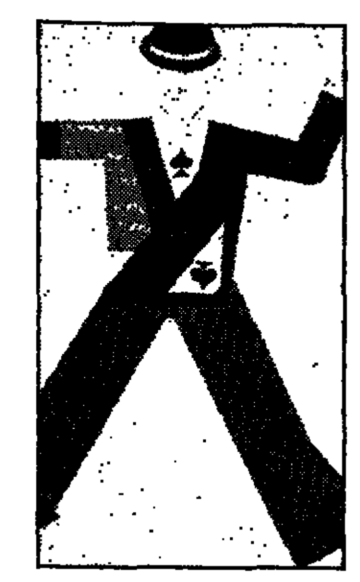
« *Laissez faire les peintres, ils savent ce qu'il veulent,* avait annoncé Serge Diaghilev. *C'est eux qui donnent la voie. Même aux musiciens.* »

Un décor pictural était apparu dans l'opéra et le ballet, notamment avec deux peintres comme Konstantin Korovine et Alexandre Golovine, qui appartenaient tous deux à « Mir Isskoustvo » (Le monde de l'art).

Golovine fera, un court moment, en 1908 et 1909, le lien entre deux styles de théâtre qui seront plus tard inconciliables, irréconciliables, travaillant avec Diaghilev (*l'Oiseau de feu*, 1910) et avec Meyerhold (*Orphée et Eurydice*, 1911) après avoir réalisé avec Mikhail Vrubel, en 1900, les superbes mosaïques de l'hôtel Metropol qu'on peut toujours voir à Moscou. Tandis que *l'Oiseau de feu* est présenté à l'Opéra de Paris, c'est le somptueux *Mascarade* de Lermontov, monté par Meyerhold, qui est créé le 25 février 1917, premier jour de la révolution.

Ce sera le dernier grand spectacle de Golovine : symbole du monde ancien, Golovine va être oublié, sans travail, et on ne peut lire sans pincement de cœur la dernière lettre que Meyerhold envoie à l'artiste pour lui annoncer qu'on a refusé une reprise de *l'Invité de pierre* qu'il avait réalisé en 1917 : « *Cher Alexandre Iakovlévitch, ne vous mettez pas en colère contre nous : nous sommes coupables à vos yeux sans l'être vraiment. Le conseil politique et artistique du Théâtre Bolchoï n'a pas estimé nécessaire la mise en scène de cette pièce (...). Ne vous découragez pas. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour vous trouver un autre travail (...). Ne perdez pas courage ! Tenez bon ! Il n'est pas possible que nul ne prête attention à un artiste aussi remarquable que vous, que personne ne vous aide dans ces moments difficiles.* » Golovine mourra peu après cette dernière déconvenue.

Les temps ont changé : les spirales colorées d'un Golovine ou d'un Lentoulov, les réminiscences des contes russes revus par un Larionov ou une Gontcharova ont disparu devant les « ismes » : rayonnisme, formalisme, productivisme, constructivisme... Mais, dès 1913-1914, Serge Diaghilev avait éprouvé la nécessité d'appliquer dans un ballet les conceptions constructivistes : ce fut *le Coq d'or* de Rimsky-Korsakov, pour lequel Natalia Gontcharova avait disposé les quelque quatre-vingt-dix solistes et choristes, qui ne pouvaient tenir dans la fosse d'orchestre, sur la scène : assis en deux groupes sur des gradins face au public, habillés d'un costume identique de couleur framboise, comme un « *élément animé et sonore de la décoration* ».







Costumes de W.G. Stenberg pour l'Opéra de quat'sous (1929) ; de K. Malevitch pour Victoire sur le soleil (1913) ; de L. Popova pour le Cocu magnifique (1922).

Les premières années de la Révolution ont été fastes et colorées pour le théâtre en Union soviétique. La Maison Jean-Vilar présente des œuvres de peintres qui ont travaillé pour la scène entre 1917 et 1930.

Plus tard Larionov, pour *Renard*, d'Igor Stravinsky, créé par les Ballets russes à l'Opéra de Paris en 1922, aménagera un dispositif constructiviste, agrandissant le perchoir où est juché le coq pour en faire une plate-forme soutenue par un poteau et fixée au sol par quatre fils d'acier sur laquelle venaient se poser, comme au cirque, les acrobates et les danseurs.

« *Le constructivisme n'a sans doute pas influencé le mode de vie soviétique ; il a eu au moins son triomphe dans le domaine de la fiction théâtrale* », écrit Angelo Maria Ripellino (1). « *Après avoir éliminé les toiles de fond peintes et les ornements superflus, les constructivistes ont dressé sur la scène nue des échafaudages abstraits qui tenaient du tour et du métier à tisser, et de la machine-outil avec un mélange de tourelles, d'escaliers et d'éléments tournants. La scène se couvrait de charpentes qui lui donnaient l'aspect d'un viaduc, d'une construction faite avec des pièces de Meccano.* »

Le décor prend l'apparence du dessin industriel et de la piste d'un cirque tout à la fois. Les peintres de gauche, sentant le besoin de faire passer dans leurs toiles les procédés mécaniques de l'industrie et les conquêtes de la technique, cherchent leur inspiration dans les engrenages et les machines. Tels les membres de l'Inkhouk (Institut de culture artistique) — Tatline, Popova, Rotdtchenko, Stepanova, etc., — qui proclament que l'art se réduit à la construction d'objets, à un travail de production, et s'opposent par des formes d'une rigueur ascétique à l'exubérance de l'époque bourgeoise.

Formes qui se retrouvent dans les vêtements, les meubles, les objets usuels et que le théâtre amplifie. Le prototype de ces constructions fut la machine à jouer *le Cocu magnifique* que Lioubov Popova conçut en 1922 : un assemblage de plates-formes, de roues, de passerelles, de plans inclinés, d'échafaudages, lieu fonctionnel où les comédiens, vêtus en travailleurs, se déplacent dans les trois dimensions de l'espace. (Une maquette de ce décor d'une des artistes les plus douées de sa génération, morte à trente-cinq ans, a été reconstruite en 1967 et c'est celle-ci qu'on a pu admirer à l'exposition Paris-Moscou et qu'on voit à Avignon.)

A la suite de cette machine à jouer de Popova, des artistes se mirent à créer des constructions encore plus complexes, notamment celle de Varvara Stepanova pour *la Mort de Tarelkine* de Soukhovo-Kobiline ou celle d'Alexandre Vesnine pour *le Nommé Jeudi* de Chesterton chez Taïrov.

« *Le théâtre avait été pendant longtemps un monde de fantômes crépusculaires ; il aspirait maintenant à devenir un atelier d'usine* », écrit encore Ripellino. Mais les metteurs en scène les plus connus, même s'ils se veulent constructivistes, sont loin d'être d'accord : Meyerhold, par exemple, qui règne sur le théâtre de Moscou — jusqu'à sa disparition en 1939, — s'oppose violemment à Taïrov, le directeur du Théâtre de chambre. « *Il n'est pas donné à Taïrov, ce dilettante, de voir clair dans un domaine très complexe du théâtre*, écrit l'intolérant mais génial Meyerhold. *Lorsque Taïrov déclare que* « l'acteur est un acrobate » *et non pas* « une poupée mécanique », *il nous laisse bien voir qu'il ne pénètre pas toute la complexité de l'art du comédien.* »

« *Le nouveau spectateur d'aujourd'hui (j'entends par là le prolétariat) est le plus capable à mon avis de se libérer de l'hypnose de l'illusion et à condition, précisément, de savoir que, devant lui, on joue. Car pour lui (comme pour l'homme nouveau déjà régénéré dans le communisme), chaque essence théâtrale n'est qu'un prétexte pour proclamer de temps en temps la joie d'une existence nouvelle* », conclut Meyerhold (2).

Il n'est pas toujours évident, aujourd'hui, lorsqu'on considère les décors et les costumes superbes d'invention et de liberté des spectacles des années 20, d'imaginer la haine, la violence des désaccords entre les plus grands hommes de théâtre de ce moment-là. Meyerhold continuera à stigmatiser Taïrov, à l'accuser de sacrifier à l'esthétisme. Chagall quittera à jamais Vitebsk en haine de Malevitch...

Pourtant, en 1931, Paris découvrira avec émerveillement le travail de Meyerhold, lors d'une tournée au Théâtre Montparnasse. A son retour, celui-ci trouvera une critique déchaînée à chacun de ses spectacles, et des plumes pleines de fiel qui ne cesseront plus de l'accuser de « *formalisme* ». Le suicide de Maïakovski, en 1930, suit de peu la création des *Bains* par Meyerhold. Un éreintement... Le rôle de l'artiste au théâtre ne sera plus jamais ce qu'il a été. Les années 20 ont pris fin (3).

NICOLE ZAND.

(1) *Maïakovski et le théâtre russe d'avant-garde*, l'Arche, 1965.

(2) Vsevolod Meyerhold, *Ecrits sur le théâtre*, trois tomes, l'Age d'homme, 1975.

(3) *Die Maler und das Theater im 20 Jahrhundert.* (« Le peintre et le théâtre au vingtième siècle. ») Catalogue de l'exposition qui s'est tenue à Francfort-sur-le-Main du 1er mars au 19 mai. Cette exposition, plus large que celle d'Avignon, contenait un grand nombre d'œuvres moins connues, provenant notamment de collections privées hors d'URSS.

PHEDRE

ALICE KOONEN

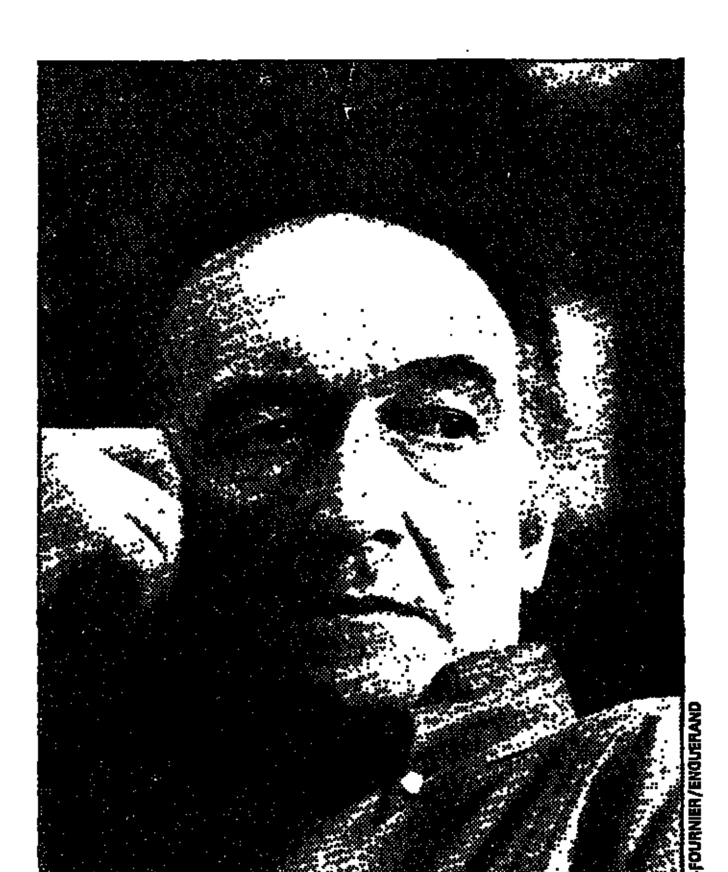


Montée en 1922 dans un dispositif scénique et des costumes d'Alexandre Vesnine, Phèdre, *de Racine — sur une traduction du poète Brioussov, — fut le spectacle le plus réussi, le plus significatif du Théâtre de chambre de Moscou* (Kamerny Teatr), *la cristallisation de tout ce que Taïrov avait enseigné depuis des années.*

Dans le décor de cylindres et de parallélépipèdes d'un néoclassicisme cubique, le décorateur avait trouvé une qualité archaïque des costumes qui recréait une nouvelle forme du costume hellénique, telle la coiffure de Phèdre (Alice Koonen), qui devint le symbole du Théâtre de chambre.

Au printemps 1923, le Théâtre de chambre vint en tournée à Paris et provoqua l'hostilité de la critique française. De nombreux artistes, indignés par cet accueil, lancèrent un manifeste. Parmi les défenseurs, Jean Cocteau, qui écrivait : « On ne peut parler de ce bloc qu'en bloc. Le décor est-il beau ? Peu importe. Il est bon, il sert. Il a donc la beauté d'une machine, et voilà ce qui est moderne, à l'encontre du fameux modernisme présentant des machines qui ne fonctionnent pas. »

Le Monde
AVIGNON



AGNÈS VARDA-FOURNIER/ENGUERAND

De Vilar à Casarès

Jean Vilar a fait naître un festival à Avignon. Avec ses comédiens d'alors il en a écrit la légende. Parmi eux, il y avait Maria Casarès, royale, cinglante, bouleversante. Maria Casarès qui nous est restée, fidèle à ses exigences, fidèle aux mouvements de la vie. Maria Casarès qui fascine les spectateurs, ceux qui la découvrent aujourd'hui comme ceux qui continuent de l'aimer.



ENGUERAND

PROGRAMME

FESTIVAL « IN »

COUR D'HONNEUR
La Tempête, par le groupe TSE. Du 11 au 19 juillet (22 heures).
Intolérance, film de D.W. Griffith, accompagné par l'Orchestre d'Ile-de-France, musique de Antoine Duhamel et Paul Jansen. Du 22 au 25 juillet (22 heures).
Mammame, par la compagnie chorégraphique Emile Dubois. Du 28 au 31 juillet (22 heures).
Paul Taylor Dance Company. Du 3 au 6 août (21 h 30).

GYMNASE DU LYCÉE AUBANEL
Venise sauvée, d'après Hoffmanstahl par André Engel. Du 17 au 31 juillet (22 heures).

CLOITRE DE LA COLLÉGIALE (Villeneuve-lez-Avignon).
Elle est là. Pour un oui pour un non (22 heures) ; **Tropisme. l'Usage de la parole** (19 heures) de Nathalie Sarraute, par Michel Dumoulin. Du 17 au 28 juillet en alternance.

THÉATRE MUNICIPAL
Le Drame de la vie, de Valère Novarina, mise en scène de l'auteur. Du 13 au 20 juillet (21 h 30).
La vie est un songe, de Calderon, par Raul Ruiz. Du 26 juillet au 1er août (21 h 30).
Les Louves, Pandora, par le groupe Emile Dubois. Du 5 au 6 août (21 h 30).

CLOITRE DES CARMES
Don Carlos, de Schiller, par Michèle Marquais. Du 11 au 17 juillet (22 heures).
Le Cyclope, d'Euripide, musique de Betsy Jolas, par Bernard Sobel. Du 22 au 27 juillet (22 heures).
Derrière le mur, danse par Bouvier/Obaldia. Du 1er au 5 août (21 h 30).

CLOITRE DES CÉLESTINS
Musiques africaines. Du 12 au 21 juillet (22 heures).
Parloir africain. Du 15 au 21 juillet (18 heures).
Codex, danse par Philippe Découflé. Du 24 au 28 juillet (22 heures).
Le Roman de Prométhée, d'Enzo Cormann, par le Théâtre du Graffiti. Du 2 au 6 août (21 h 30).

SALLE BENOIT XII
Le Malheur indifférent, Histoire d'enfant, par Jeanne Champagne. Du 15 au 20 juillet (21 h 30).
Jours tranquilles en Champagne, par l'Aquarium. Du 25 au 31 juillet (21 h 30).
Pudique acide et Extasis, danse par Monnier/Duroure. Du 2 au 6 août (21 h 30).

COUR DE L'HOSPICE SAINT-LOUIS
Oser aimer, Théâtre ouvert. Du 16 au 20 juillet (22 heures).
Jiuta Mai, danse. Du 24 au 27 juillet (22 heures).
Voyage en Chine intérieure, par Gilberte Tsaï. Du 31 juillet au 6 août (21 h 30).

PÉNITENTS BLANCS
Les Filles du chef, par Grand Magasin. Du 12 au 18 juillet (21 h 30).
Etat d'amour, par Michèle Guigon et Anne Artigau. Du 21 au 27 juillet (21 h 30).
La Tour de Babel, musique, par Georges Aperghis. Du 30 juillet au 4 août (21 h 30).

CHAPELLE DES CORDELIERS
Les Elégies de Duino, de Rilke, par Hermine Karagheuz. Du 15 au 20 juillet (21 h 30).
Les Beaux Inconnus, poètes des seizième et dix-septième siècles. Du 23 au 26 juillet (19 heures et 22 heures).
Proses et poèmes, de Michel Leiris. Du 31 juillet au 4 août (21 h 30).

CLOITRE DU PALAIS VIEUX
Pour Louis de Funès, de Valère Novarina, par André Marcon. Du 15 au 21 juillet (19 heures).
Générique, de Valère Novarina, par Christian Rist. Du 27 juillet au 1er août (19 heures).

CHARTREUSE DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON
Vidéos. Du 12 juillet au 6 août (10 heures et 19 heures).

MÉTROPOLE NOTRE-DAME DES DONS
Messes. 13, 20, 27 juillet (10 heures).
Cycle d'orgue, 16 juillet (18 heures).
Cycle d'orgue à Roquemaure le 17 juillet (21 heures), à Malaucene le 20 juillet (17 h 30), à Saint-Rémy-de-Provence le 27 juillet (21 h 30), et à Pertuis le 3 août (17 h 30).

EXPOSITIONS
Les peintres et le théâtre, grande chapelle du palais des Papes.
Les peintres soviétiques et le théâtre, maison Jean-Vilar.
Ephemeris, par Claude Gafner, maison Jean-Vilar.
Michel Leiris, Livrée Ceccano.
Valère Novarina, salle de théologie.
Arts africains, église des Célestins.
Du 11 juillet au 6 aout

LECTURES
Lectures de pièces inédites, organisées par la Société des auteurs. Du 15 au 30 juillet (10 h 30 et 19 heures).

CINÉMA
Panorama mondial de 1915 à 1920, le Palace du 22 au 31 juillet (14 h 30 et 17 heures), lycée Frédéric-Mistral. Du 26 au 31 juillet (22 heures)
Les enfers des cinémathèques, du 26 au 31 juillet (24 heures), lycée Frédéric-Mistral.

Les places peuvent être louées par correspondance, au plus tard sept jours avant la représentation choisie, en s'adressant au bureau du Festival, location par correspondance, BP 92, 84006 Avignon Cedex.
Les places peuvent être louées par téléphone, de 9 h 30 à 19 heures : 90-86-24-43 (au plus tard, quarante-huit heures avant la date de la représentation) au bureau de location, Office du tourisme, 41, cours Jean-Jaurès de 11 heures à 18 heures.
La vente des billets s'arrête à 15 heures pour les spectacles du jour même. Elle reprend à l'entrée des salles de spectacle, une heure avant la représentation.

FESTIVAL « OFF »

Cent quatre-vingt-quatorze spectacles différents sont présentés off festival. Programme et renseignements dans le journal-programme *Avignon Public Off*. Permanence au Conservatoire de musique, place du Palais-des-Papes. Les adhérents bénéficient d'une réduction de 30 % sur le prix des billets. Bulletins d'adhésion (50 F) disponibles à la permanence, l'Office du tourisme, dans les théâtres.
Avignon Public Off organise un « marché des spectacles » et constitue un fichier complet des compagnies et de leurs productions.
Programme FM, qui regroupe cent soixante radios locales, propose un lieu d'accueil et de rencontres pour les professionnels et les spectateurs (spectacles, vidéos, expositions).
Renseignements : Programme FM, 6, rue de la Pépinière, Saint-Ruf.

DANS LA RÉGION

AIX-EN-PROVENCE, 4 juillet au 1er août. (Rens. 42-23-11-20).
CARPENTRAS, 17 juillet au 9 août. (Rens. 90-63-05-72).
CHATEAUVALLON, 8 juillet au 9 août. (Rens. 94-24-11-76).
MARTIGUES, 16 au 26 juillet. (Rens. 42-44-32-31).
ORANGE, 12 juillet au 2 août. (Rens. 90-34-24-24 et 90-34-15-52).
VAISON-LA-ROMAINE, 6 juillet au 1er août. (Rens. 90-36-24-79).

Ce numéro spécial a été conçu par Colette GODARD, et réalisé par Christine VOS, sous la direction de Danièle HEYMANN,

Du 12 juillet au 2 août
***le Monde* publiera une page quotidienne sur le Festival d'Avignon**

Mécénat

EN bas de l'affiche annonçant le quarantième Festival d'Avignon, une mention discrète en petits caractères précise que la manifestation est parrainée par la Caisse d'équipement des collectivités locales (CAECL). Pour celui qui l'ignore — c'est-à-dire presque tout le monde, — cet organisme, émanation de la toute-puissante Caisse des dépôts et consignations, est chargé de compléter les financements des communes, départements et régions qui, cette année, auront emprunté 50 milliards de francs, dont près de la moitié auprès de la CAECL. A la différence de la Caisse des dépôts, qui fait travailler l'argent des caisses d'épargne, la CAECL a la possibilité de lancer des emprunts. Sur le marché, son « papier » est aujourd'hui réputé auprès des investisseurs traditionnels (banques, assurances), des collectivités territoriales, toujours avides d'argent frais, et aussi auprès du grand public qui achète directement 10 % à 20 % de ces obligations.

Il peut paraître étrange qu'un organisme sans problème particulier d'identité, dont l'activité est strictement organisée, soit amené à subventionner un festival de théâtre, fût-il prestigieux. Pourtant, les mastodontes les plus paisibles éprouvent le besoin d'avoir recours à cette panacée moderne : la communication. Le budget consacré à ce chapitre est de 20 millions de francs. L'homme chargé de le gérer, Jean-Louis Laure, explique que, à côté de la publicité traditionnelle, la CAECL s'est peu à peu dirigée, tout naturellement, vers le mécénat.

« Une société comme la nôtre est toujours, à un moment donné, confrontée à ce genre de problème : on vient le taper de X francs. Un trou à boucher, un budget à combler. Pour des raisons diverses, de temps en temps, on cède à ces sollicitations. Alors, quitte à le faire, un jour on a décidé d'organiser nous-mêmes ces financements à fonds perdus. »

Pendant une douzaine d'années, la CAECL a ainsi aidé bon nombre de musées de province désargentés, pour la remise à neuf de certaines salles, pour l'installation de systèmes de sécurité... Opérations menées, bien entendu, en étroite collaboration avec les municipalités.

« Il y a trois ans encore, précise Jean-Louis Laure, *sous l'impulsion de Maurice Pourchon, ancien président du conseil de surveillance de la CAECL, nous avons essayé de trouver un mode d'intervention plus original. Le hasard a fait que, à cette époque, Bernard Faivre d'Arcier, alors directeur du Festival, a sollicité notre aide pour équilibrer son budget. Il manquait 200 000 francs. »* L'affaire s'est conclue. L'année suivante, il est remplacé par Alain Crombecque qui, lui, inclut systématiquement le mécénat dans sa stratégie financière. La CAECL veut rester le « parrain » d'Avignon. A elle seule, elle dispense 5 % du budget : 1 million de francs.

Une belle somme pour voir son nom cité deux ou trois fois au hasard des programmes ou de l'affichage, dans l'indifférence générale du public. Jean-Louis Laure est évidemment persuadé de l'intérêt de cette action. *« Certes, nous ne maîtrisons rien du Festival, et c'est tant mieux. De plus, actuellement, il est trop tôt pour mesurer l'impact de notre engagement. Les résultats seront longs à se faire sentir. Mais nous visons trois buts : d'abord, montrer aux collectivités qui financent Avignon — et c'est le type même de notre clientèle — que nous ne sommes pas seulement là pour leur avancer de l'argent. Ensuite, nous indiquons aux investisseurs traditionnels — généralement de très grosses sociétés — que nous pouvons nous impliquer dans des entreprises prestigieuses, dont l'impact est national et international. Nous voulons souligner enfin, auprès du grand public qui souscrit éventuellement à nos emprunts, que notre action est profitable à l'ensemble de la communauté. »*

Propos recueillis par
EMMANUEL DE ROUX.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : Don Quichotte.
SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : la Flûte enchantée.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie.
BEAUBOURG (42-77-12-33), Vidéo-musiques : 16 h : Aïda, de Verdi ; 19 h : le Lac des cygnes, de Tchaïkovski.

Les autres salles

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : Les Amoureux de Molière.
BOURVIL (43-73-47-84), 22 h : Pas deux comme elle ; 20 h 30 : Y'en a marre...ez vous.
CENTRE CULTUREL DU XVIIe (45-43-32-92), 20 h 30 : Poquelin et les autres.
CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28), 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : Mort d'Ohwemi d'Ajumako.
CITÉ DES SCIENCES (40-05-70-00), 16 h : Le cabinet de lecture.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h 30 : Poésies avec Vicky Messica.
EDEN-THEATRE (43-56-64-37), 21 h : Du sang sur le cou du chat.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 22 h : Vieilles Canailles, 20 h 30 : Histoires de cœur.
ESSAION (42-78-46-42), 21 h : la Nuit du 4 août ; 19 h : Une Saison en enfer.
FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Les mystères du confessionnal ; 22 h : Les chaussures de Madame Gilles.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.
GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : L'École des mères.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : Des oiseaux par les yeux.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : La Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 20 h 30 : La Voisine.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. : 19 h : Les Désirs de l'amour ; 20 h 30 : Le Rire national ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.
MAISON SUISSE (Cité internationale) (45-89-38-69), 20 h 30 : Exercices de style.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 18 h 30 : L'Entrée en matière.
MÉCÈNE (42-77-40-25), 20 h 30 : Oh Gino.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 21 h : Et Juliette.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : N'écoutez pas Mesdames.
PORTE GENTILLY (45-80-20-20), 20 h 30 : Que leurre as-tu à ton monstre ?
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Laissez-les vivre.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79). I. 20 h 30 : L'Écume des jours. – II. 20 h 30 : Huis clos.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : Les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Folies Show.
THÉATRE NOIR : (43-46-91-93), 20 h 30 : Jacques ou la soumission.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 18 h 30 : Le Voyage immobile ; 18 h 30 : Bouffonnerie épicée ; 21 h 30 : Y'a-t-il un flic dans la salle ?
THÉATRE DU TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 45 : L'Age en question.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 21 h 45 : En manches de chemise ; 23 h : Banc d'essai des jeunes.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), (D.), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
DOMINO (43-37-43-51), 22 h 30 : Viol à la tire.
L'ÉCUME (45-42-71-16), 21 h : R. Revraud conte...
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 18 h 30 : Ça va, ça vient.
GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non je n'ai pas disparu.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 18 h 30 : D. and J. Memories ; 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), 21 h : Chansons françaises ; 19 h : Le Rat dans la contrebasse.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Les Aventuriers de la gauche perdue.
PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : P. Péchin, Rachel.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h : O. Piro Quintet.

Opérettes, comédies musicales

A DEJAZET, TLP (48-87-97-34), 20 h 30 : La Petite Boutique des horreurs.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), 20 h 30 : Lady Day.
THÉATRE DE L'ŒUVRE (48-74-42-52), 21 h : Grand-Père Schlomo.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : Le Capitaine Fracasse.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

La danse

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), 20 h 30 : Le Bal des masques.

Les concerts

Grand amphi Sorbonne, 21 h : Ensemble instrumental Stajic (Requiem de Mozart, Salieri) (dir. J. Grimbert).
Cloître des Billettes, 20 h 45 : Quintette à vent de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg (Haydn, Mozart, Ravel, Ligeti, Villa-Lobos).
Espace Kiron, 19 h : J. Fourrier, W. Voguet (Schumann, Brahms).
Maison Mansart, 18 h : Ensemble Arpeggione, dir. musicale I. Flory (Telemann, Haendel, Ibert).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : T. Schorr (Bach, Couperin, Scarlatti).
Table verte, 22 h : J.-M. Poupelin, M. Beckouche (Bach, Schumann, Mozart, Britten) (jusqu'au 5).
Eglise Saint-Louis en l'Ile, 21 h : Orchestre de chambre J.-J. Wiederker (Vivaldi, Pachelbel, Mozart).

Jazz, pop, rock, folk

ARTISTIC ATHEVAINS (43-79-06-18), 20 h 30 : Trio Romano.
BAINS (48-87-01-81), 22 h : S. Yasuaki.
BAISER SALÉ (42-33-37-71), 20 h : M. Ferreira Quartet ; 20 h 30 : Dissolvants.
DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30 : J. Armals.
MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet Claire Lise Vincent.
MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. et N. Rahoerson.
PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : Fonsèque and Co.
OLYMPIA (42-61-82-25), 20 h 30, G. Gil.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : C. Rouse, G. Arvanitas, J. Samson, C. Saudrais.
LA PINTE (43-26-26-15), Ossoba.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : B. Willen, P. Petit, A McKee Sangoma.

En région parisienne

NEUILLY, Athlétic (46-24-03-83), 20 h 30 : Tueurs sans gage.

FESTIVAL DU MARAIS
PARIS
(48-87-74-31)

Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 20 h 30 : Les Exaltés.
Cave gothique de l'hôtel de Beauvais, 20 h : Au perroquet vert.
Hôtel d'Aumont, 21 h 30 : La Tour.
Cirque d'Hiver, 20 h 30 : La Fedeltà Premiata.

Festival de la Butte Montmartre

(42-54-87-03)

Arènes de Montmartre, 21 h 30 : Angoisse, j'éclate de rire (dern.).

Festival de la Foire Saint-Germain

(43-29-12-78)

Salle du Monnayage, 22 h : A quoi rêvent les jeunes filles ?

Festival de Rueil-Malmaison

(47-32-92-33)

Parc du château de Bois-Préau, 21 h : Orchestre J.-F. Paillard.

Festival de Saint-Denis

(48-09-26-40)

BASILIQUE, 20 h 30 : Chœur et Orchestre de l'Opéra de Paris (Requiem de Verdi).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : Harem de A. Joffé ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : BFI : Brief Ecstasy de E.T. Greville ; 21 h, Hommage à Heinosuke Gosho : Quatre saisons de l'époque Meiji (Vost anglais).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, The Trip, de R. Corman (Vostf) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : l'Enfer tant redouté, de Raul de la Torre (Vostf).

SALLE GARANCE

Tlj à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (Programmation détaillée au 42-78-37-29).

Jeudi 3 juillet

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).
AIGLE DE FER (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
CAMORRA (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.F. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LE DÉBUTANT (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (int. – 13 ans) : Forum 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).
L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).
ÉTATS D'AME (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).
GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
GENESIS (Indo-fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
GOLDEN EIGHTIES (Franco-belge) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; O. Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06).
HAVRE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HITCHER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (48-28-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).
I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) (int. – 13 ans) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; v.f. Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
LES PLAISIRS DE LA CHAIR (Jap.), v.o. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40).
QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-07) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).
ROSE BONBON (A.), George V, 8e (45-62-41-46).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).
LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
SALVADOR (A.), v.o. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
SCHOOL GIRLS (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).
LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais), v.o. : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).
STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.
THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien), v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).
UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJÀ (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).
YOUNG BLOOD (A.), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
Z.O.O. (Brit.), v.o. : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

LES FILMS NOUVEAUX

DAKOTA HARRIS, film américain de Colin Eggleston. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LA NUIT DU RISQUE, film français de Sergio Gobbi. Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
OPERA DO MALANDRO, film franco-brésilien de Ruy Guerra. V.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Rex (42-35-83-93) ; Paramount Opéra (47-42-56-31) ; Pathé Clichy (45-22-46-01).
POLICE ACADEMY III, film américain de Jerry Paris. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
SHOKING ASIA II (*), film allemand de Ermerson Fox (v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44)) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).
A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).
ANGEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).
COMMANDO (A., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (45-43-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).
LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).
LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).
DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
LE DIABLE AU CORPS (Fr.) : Logos, 5e (43-54-42-34).
DIVORCE A L'ITALIENNE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).
LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
GILDA (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
GOLDFINGER (A. v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
MASCULIN FÉMININ (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).
MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).
MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).
ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : Le Club, 9e (47-70-81-47).
PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).
PORCHERIE (It.) : Republic Cinéma, 11e (48-05-51-33).
POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
LE RETOUR DES MORTS VIVANTS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
TERMINATOR (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).
THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).
TOOTSIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).
LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (You., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80). – V.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).
UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
XTRO (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

PARIS EN VISITES—

SAMEDI 5 JUILLET

« Les salons de réception du ministère des affaires étrangères », 15 heures, 37, quai d'Orsay (Mme Cerise Sagave).

« Versailles : à la recherche du premier village de Versailles », 14 h 30, 7, rue des Réservoirs (office de tourisme).

« La Cour de cassation. Le Palais de justice », 14 h 30, grilles du Palais (La France et son passé).

« La sculpture française au dix-neuvième siècle », 14 h 30, Grand Palais, porte A (AITC).

« Le Grand Orient de France. Histoire et symbolique de la franc-maçonnerie du dix-huitième siècle à nos jours. Mozart, Saint-Exupéry », 15 heures, 16, rue Cadet (I. Hauller).

« Le Palais-Bourbon et ses splendides salons », 14 h 30 précises, métro Chambre-des-Députés (M. Banassat).

« Le musée Picasso et l'hôtel Salé », 11 heures, 5, rue de Thorigny dans la cour (E. Romann).

« Les appartements royaux du Louvre », 15 heures, devant Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).

« Picasso et l'hôtel Salé », 11 heures, cour (Ch. Merle).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30 et « Histoire, architecture et flore du parc des Buttes-Chaumont », 14 h 45, métro Botzaris (V. de Langlade).

« Tombes célèbres au cimetière du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale (M.-C. Lasnier).

« Des fêtes galantes, des jeux rustiques, des ombres royales, c'est le parc du Petit Trianon et le hameau de la Reine », 13 h 30, inscriptions : 45-26-26-77, et « Les arènes de Lutèce et la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, sortie métro Jussieu.

« Tout au long de la rue Saint-Honoré », 10 heures, 100, rue Saint-Honoré.

« Jardins, jardins », 15 heures, devant église Saint-Étienne-du-Mont.

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre numéro du samedi daté dimanche-lundi.

Jeudi 3 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Téléfilm : Nous sommes terroristes !
Trois parties de C. Lizzani, d'après le livre *Nucleo Zero* de Luce d'Eramo, avec P. Bauchau, A. Murgia, M. Banti...
Les activités d'un groupe terroriste à Rome dans les années 80. Alors que les Brigades rouges et les autres organisations révolutionnaires ont été démantelées par la police, certains noyaux, tels Nucleo Zero, continuent leur action. Un sujet intéressant et un bon metteur en scène font malheureusement... un film raté. Des personnages schématiques, une action languissante et un doublage exécrable ! Dommage : on attendait vraiment mieux.

21 h 30 INA : Nuits d'été.
Graf'nitzs, *animation électronique.* Ragazzi, *à l'heure où les jeunes gens circulent sur la place, une approche sensible d'un village sicilien, par Vincent Martorana, un jeune réalisateur dont la famille est originaire de ce village ;* Mélodrame, *chanson enluminée en vidéo ;* Clarinette vu au cinéma : *la gamine coquine nous parle de Sissi.*

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Cinéma : le Bossu.
Film français d'André Hunebelle (1959), avec J. Marais, Bourvil, S. Selman, F. Chaumette, J. Le Poulain, P. Cambo.
Sous la Régence, un chevalier errant veut faire rendre justice à une jeune femme spoliée de la fortune de son père assassiné. L'imagination débridée mise par Paul Féval dans son roman de cape et d'épée est trop assagie dans cette imagerie pour que, malgré les exploits de Jean Marais, on recommande un film d'ailleurs souvent diffusé.

22 h 30 Magazine : Résistances.
Emission de Bernard Langlois, présenté par Michel Honorin.
Au sommaire : un dossier consacré aux droits des enfants handicapés en France. L'enquête de C. Chelly, S. Dupont Fauville, G. Chevalier et N. Beau s'appuie sur trois exemples : la vie quotidienne à l'institut médico-éducatif de Tonnerre ; l'accueil d'enfants mongoliens dans l'école primaire ordinaire de Rouen ; les méthodes de soins pratiquées à l'hôpital psychiatrique de Gentilly. Du théâtre avec un extrait d'une pièce traitant du problème du droit à la différence : Quel leurre as-tu à ton monstre ?, *par la compagnie La Mandragore. Un reportage sur le congrès de la Fédération mondiale des villes jumelées à Dakar et une enquête sur les intouchables en Inde.*

23 h 45 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : Passion d'amour.
Film italo-français d'Ettore Scola (1981), avec B. Giraudeau, V. d'Obici, L. Antonelli, J.-L. Trintignant, M. Girotti, B. Blier, G. Amato.
En 1862, un jeune officier de cavalerie, transféré dans une garnison alpine, doit subir la passion ardente que lui porte la cousine du colonel, une femme épileptique et abominablement laide. D'après un récit inachevé d'un auteur italien du dix-neuvième siècle, un drame romantique du vampirisme amoureux, de la fascination morbide. Scola a bien pu dire qu'il prenait parti, comme dans ses films à sujets contemporains, pour les exclus d'un système social oppressif, on est, ici, dans le domaine des pulsions secrètes.

22 h 30 Journal.

22 h 55 Contes d'Italie : Le mariage de Catherine.
Réal. Luigi Comencini.

23 h 55 Prélude à la nuit.
Concerto pour orgue en si bémol majeur, opus 4, nº 6, *de Haendel, par Leopold Hager, soliste et chef d'orchestre.*

CANAL PLUS

20 h 35, Guyana, la secte de l'enfer, film documentaire de René Cardona Jr. ; **22 h 20, le Déclic,** film de Jean-Louis Richard ; **23 h 35, On m'appelle Providence,** film de Giulio Petroni ; **1 h, Série : Espion à la mode ; 1 h 50, Série : Hollywood blues.**

LA « 5 »

20 h 30, Téléfilm : Olga et son fils (4e et dernière partie) ; **21 h 45, Cinq sur cinq ; 23 h 25 à 3 h 5,** rediffusions.

TV 6

NRJ 6 (et à 22 h) ; **23 h, Profil 6.** Invité : Peter Gabriel.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : Otages, de Pierre Peju. Avec M. Chaigneau, C. Bouchery, Y. Daouai...
21 h 30 Notes en marge : l'actualité du livre musical.
22 h 30 Nuits magnétiques : La nuit et le moment ; bruits du monde.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 2 juin au Théâtre musical de Paris) : *Symphonie nº 7 en mi mineur,* de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la radio de Francfort, dir. E. Inbal.
23 h Les soirées de France-Musique : Simon Estes, œuvres de Mozart, Stravinski, Verdi, Wolf, Wagner, Barber.

Vendredi 4 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

14 h 45 Les habits du dimanche (rediff).
15 h 30 Croque-vacances.
Rémi ; Dare-dare motus ; Bricolage ; Variétés ; Infos magazine ; Mme Pepperpot ; Crak-vacances ; L'Ile au trésor.
17 h 20 Boîte à mots.
17 h 30 Feuilleton : Les roues de la fortune (rediff.).
18 h 15 Les Matics.
18 h 20 Mini-journal pour les jeunes.
18 h 35 Feuilleton : Danse avec moi (rediff.).
19 h 10 La vie des Botes.
19 h 40 Le masque et les plumes.
20 h Journal.

20 h 35 Intervilles : Nancy-Digne.
Réalisation G. Barillet et J. Cohen.
Un des grands succès de l'ORTF. L'émission présentée par Léon Zitrone, Simone Garnier et Guy Lux passe sans faiblir à travers le temps et les modes. Cet été, douze villes de France s'affronteront.

22 h 15 Miss Liberty 86 (et à 23 h 40).
De J.-C. Narcy.
Grande soirée de variétés franco-américaine. Avec Line Renaud, Mort Shuman, Mireille Mathieu, Yves Montand, Sylvie Vartan. Au programme, la retransmission, en direct de New-York, des festivités du centenaire de la statue de la Liberté, et l'élection de miss Liberty, qui gagnera un stage d'un an en entreprise aux Etats-Unis, le jury étant composé de personnalités du spectacle, des affaires et de la mode.

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 20 Sports été.
18 h 25 Série : Capitol.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emission régionales.
19 h 40 Le journal du Tour.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Médecins de nuit : Avis de recherche.
De B. Schwamm, réal. F.-J. Gottlieb. Avec H. Lange, C. Allégret.
Michel retrouve à Berlin une femme que son père avait aimée au lendemain de la guerre : un cadeau de ses collègues allemands pour son anniversaire.

21 h 35 Documentaire : Une statue nommée Liberté.
Le documentaire réalisé par Alain Decaux a été tourné d'une part à Colmar dans la maison natale de Bartholdi, le sculpteur de la statue, d'autre part à New-York dans l'île de Bedloe.

22 h 35 Journal.

22 h 45 Ciné-club : Passion.
Cycle « Cinéma d'aujourd'hui ».
Film franco-suisse de Jean-Luc Godard (1982), avec I. Huppert, H. Schygulla, J. Radziwilowicz, M. Piccoli.
Dans un village suisse, une équipe de cinéma tourne un film qui semble être une suite de reconstitution de tableaux célèbres. Une ouvrière, renvoyée de son usine, rencontre le metteur en scène. Il n'y a pas de récit proprement dit, mais une réflexion sur le cinéma, le travail et l'amour, des scènes « impressionnistes » ponctuées de travellings sur les tableaux et des éclairages magnifiques. Un cinéaste solitaire parle de lui.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h 30 Tournoi de tennis à Chartres.
16 h 30 Emissions régionales.
17 h 30 Documentaire : La mémoire des pôles.
17 h 45 Les parcs régionaux : Les monts d'Arrée.
18 h 15 Cheval mon ami.
18 h 45 Made in France.
19 h Le « 19-20 » de l'information.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 5 Les jeux.
20 h 35 Histoires singulières : L'oiseau noir.
Réalisation John Hough, avec S. Hubley, L. Lawson, N. Bird...
21 h 35 Taxi.
Magazine de Philippe Alfonsi et Maurice Dugowson, présenté par C. Belkodja et P. Alfonsi.
Au sommaire : Adieu Pologne, j'ai vingt ans, *film clandestin tourné à Gdansk du 15 mai au 7 juin 1986 ;* Yucca, *la dernière rumeur et la séquence de Zorro, avec Cavanna.*
22 h 30 Journal.
22 h 50 Décibels.
Avec L. Cole and The Commotions, Béruriers noirs, W. Swan...
23 h 15 Mach 3.
Magazine de l'air et de l'espace de F. et M. Armanet.
0 h 15 Prélude à la nuit.
Liebeslied, *de F. Kreisler, avec A. Lamasse, violoncelle et D. Hovora, piano.*

CANAL PLUS

14 h, le Gendarme et les Extra-terrestres, film de Jean Girault ; **15 h 40, : Reflets dans un œil d'or,** film de John Huston ; **18 h, Série : Dancin'Days ; 18 h 35, Top 50 ; 19 h 5, Série : Rawhide ; 20 h, Les triplés ; 20 h 5, Chansons d'été ; 20 h 55, Topper Returns,** film de Roy del Ruth ; **22 h 25, Rendez-vous,** film d'André Techiné ; **23 h 45, le Déclic,** film de Jean-Louis Richard ; **1 h 5, Drôle de samedi,** film de Bay Okan ; **2 h, Possession,** film de A. Zulawski.

LA « 5 »

20 h 30, Liberty Week-end 86. Célébration du centenaire de la statue de la Liberté (en différé de New-York) ; **23 h 10, Magazine auto-moto : Grand Prix ; 0 h 10 à 2 h 50,** rediffusions.

TV 6

19 h, NRJ 6. Invité : Laurent Voulzy ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Turbulences : Y a-t-il une santé de gauche et une santé de droite ?
21 h 30 Black and Blue : Louis Armstrong.
22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; Griselides.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 3 juin au Théâtre musical de Paris) : *Elias,* oratorio op. 70 de Mendelssohn, par les chœurs et l'Orchestre symphonique de l'Opéra national de Bruxelles, dir. S. Cambreling, chef des chœurs, G. Wagner, sol. : A. Putnam, M. Lipovsek, S. Burrows, J. Van Dam, basse.
23 h Les soirées de France-Musique.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 3 JUILLET

— *M. André Santini,* secrétaire d'Etat aux rapatriés et son prédécesseur, *M. Raymond Courrière,* sont invités à un débat, sur Europe 1, à 19 h 15.

VU

Vérité

« Qu'est-ce que la vérité ? plaisantait Ponce Pilate, sans attendre de réponse. » Ce vers du poète T.S. Eliot venait à l'esprit en regardant « L'heure de vérité », mercredi soir, sur Antenne 2. La vérité à la télévision, surtout chez les hommes politiques, dépend beaucoup de la voix. La façon de le dire compte autant que ce qui est dit. Les sondages effectués au cours de cette émission, du reste, sont éloquents. Il s'agit de retourner un public qui a déjà une opinion arrêtée, de convaincre, presque de convertir.

M. Charles Pasqua est un génie du verbe. Avec son accent qui fleure les herbes de Provence, le ministre de l'intérieur joue sur du velours. Les yeux pétillants de malice, le sourire perpétuellement au bord des lèvres, il utilise l'humour comme une arme. Pas un fleuret, mais un bazooka ! Car ce faux comique est féroce. Apostrophant l'archevêque de Lyon, qui a récemment mis en garde contre les dangers de la loi sur l'immigration, M. Pasqua s'en est pris au cardinal Gerlier (sans le nommer) en évoquant l'Occupation : *« J'aurais bien aimé que le primat des Gaules, qui n'était pas encore Mgr Decourtray,* dit-il, mielleux, *soit alors du même côté que nous ! »*

Le talent de ce Pasqua-Pagnol a porté ses fruits. Les « bonnes opinions » du public sont passées de 40 à 58 %. Mais allez savoir si c'est le fond ou la forme qui a séduit. Comme le dit MacLuhan, *« le message, c'est les médias ».*

Preuve *a contrario.* Pendant que M. Pasqua dispensait sa vérité sur la « deux », la « une » lançait un nouveau feuilleton, *les Aventures du jeune Patrick Pacard.* Cette histoire gentillette de professeur écolo poursuivi par un Tintin en jeans n'aurait pas prêté à conséquence si l'original n'avait pas été tourné en allemand.

Un doublage malheureux, où les voix ne correspondaient pas aux personnages — ni au propre ni au figuré ! — a servi d'écran au « message ». La vérité sort peut-être de la bouche des enfants. Encore faut-il qu'ils soient intelligibles !

ALAIN WOODROW.

LA RÉDACTION DE L'AFC SUSPEND SA GRÈVE

La rédaction de l'agence radiophonique du groupe Hersant, l'AFC (Agence française de communication), a repris le travail, le 3 juillet, après six jours de grève *(le Monde* du 1er juillet), sans avoir obtenu satisfaction sur ses revendications. La rédaction réclamait que les salaires des journalistes soient alignés sur ceux en vigueur dans les autres agences de radio-télévision en trois mois et non en six mois comme le souhaitait la direction de l'agence.

La rédaction a indiqué, dans un communiqué, qu'elle avait *« décidé de faire un nouveau geste de conciliation et de montrer son attitude responsable et respectueuse des quatre-vingt-treize abonnés ».* Elle précise cependant qu'elle *« maintient avec détermination ses revendications du statut et du barème des agences de radio-télévision ».*

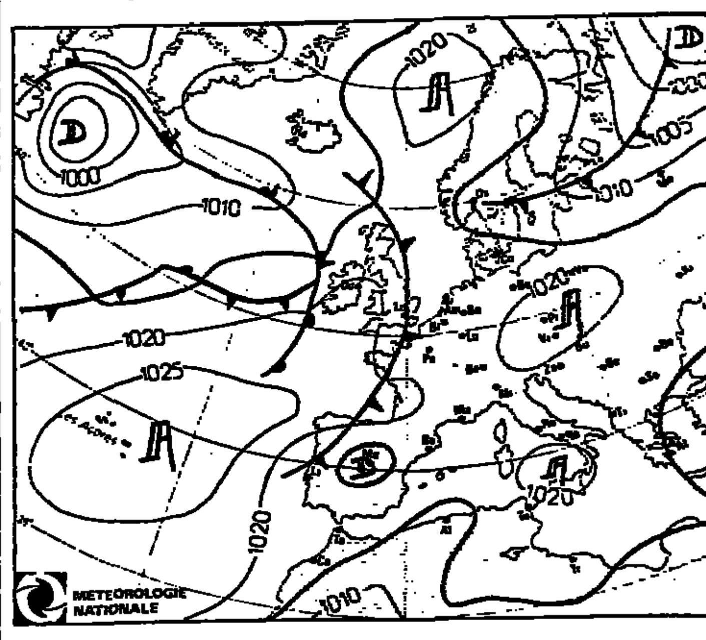
Au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu le 2 juillet, les syndicats SNJ et FO, qui soutenaient le mouvement, avaient exprimé leur inquiétude face à la réaction très ferme de la direction. Celle-ci avait d'abord dénoncé l'*« attitude de chantage et d'escalade des journalistes ».* Selon les représentants du personnel, elle avait même annoncé au comité d'entreprise son intention de fermer l'AFC si la grève ne cessait pas.

● *Annonce de 700 licenciements à CBS.* — Le groupe américain de radio-télévision CBS a annoncé son intention de supprimer 700 emplois, dont 525 dès ce mois de juillet. Ces licenciements représentent environ 8,5 % des effectifs du groupe qui emploie actuellement 8 000 personnes. *« Afin d'assurer nos futurs succès, nous devons poursuivre nos efforts de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité »,* a déclaré M. Gene Jankowski, président de CBS Broadcast Group, en précisant que toutes les divisions auront le même pourcentage de réduction d'effectifs. Les bénéfices de CBS ont chuté en 1985 à 360,6 millions de dollars, contre 408,6 en 1984.

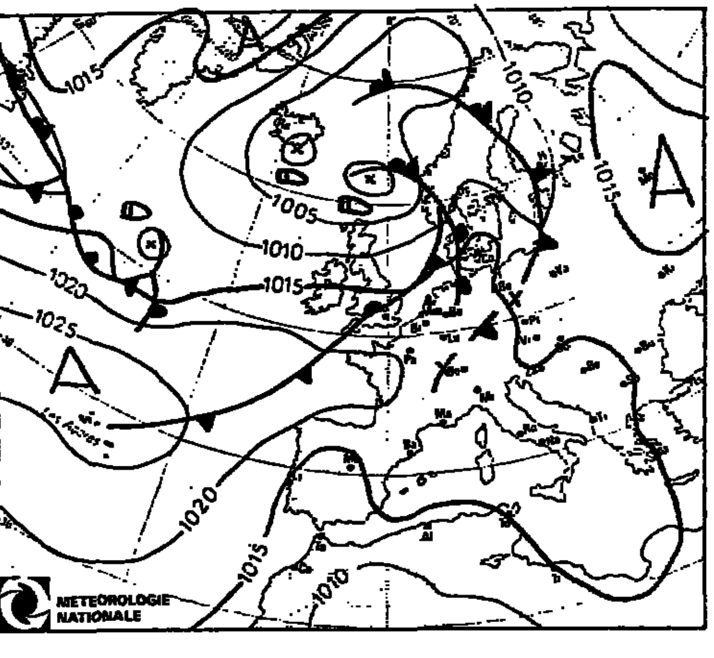
INFORMATIONS

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 3 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 5 JUILLET A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 3 juillet à 0 heure et le vendredi 4 juillet à minuit :

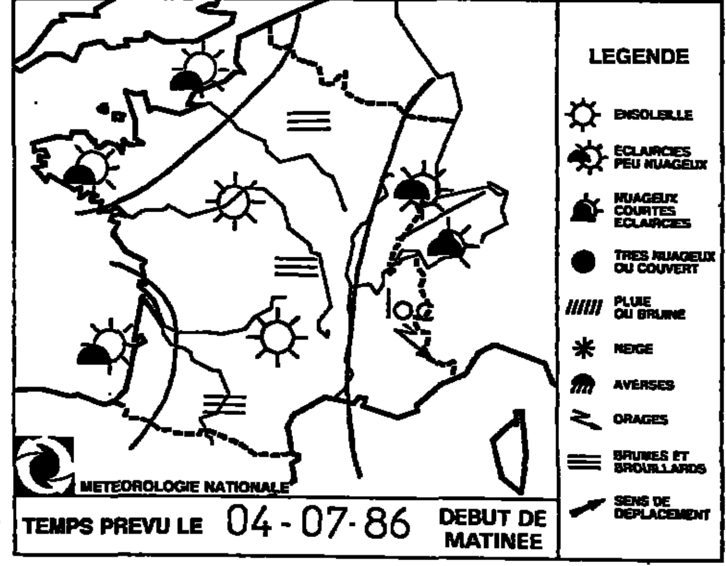
Evolution générale : les conditions anticycloniques encore prédominantes vendredi vont se dégrader dans la nuit de vendredi à samedi avec l'arrivée d'un front froid près de la Manche. Ce front précédé d'une tendance orageuse, atteindra le sud-est de la France dimanche soir à l'arrière, une hausse du champ de pression dimanche atténuera l'instabilité au nord de la Loire.

Vendredi matin, un temps très nuageux ou couvert et brumeux prédominera près de l'Atlantique, ainsi que de la Bretagne au Nord, de l'Aquitaine au Nord-Est, des nuages et quelques brumes seront observés. Le soleil brillera sur le Sud-Est, excepté localement sur les Alpes où quelques foyers orageux seront encore présents.

Au cours de la journée, le beau temps se généralisera par évolution diurne, mais de manière plus tardive près des côtes du Nord-Ouest où les nuages resteront abondants.

Le vent de nord-ouest faible se généralisera, il sera plus modéré près de la Manche, de la tramontane soufflera assez fort.

Les températures minimales deviendront plus agréables ; elles seront voisines de 20 degrés près de la Manche, 22 à 26 degrés de l'Atlantique au Nord-Est, 25 à 30 degrés en plaine, des Pyrénées aux Alpes et à la Méditerranée.



TEMPÉRATURES maxima - minima — Valeurs extrêmes relevées entre le 2-7-1986 à 6 h TU et le 3-7-1986 à 6 h TU — **Temps observé** le 3-7-1986 à 6 heures TU

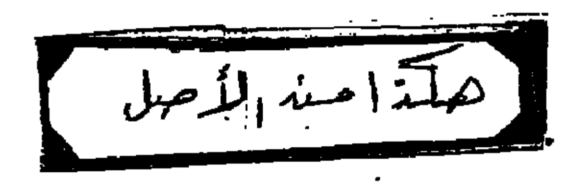
FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	28	16	S
BIARRITZ	22	18	P
BORDEAUX	33	18	S
BOURGES	32	19	N
BREST	22	12	N
CAEN	22	12	S
CHERBOURG	19	12	S
CLERMONT-FERR.	31	17	C
DIJON	30	18	O
GRENOBLE-St-M-H	32	18	N
LILLE	29	17	O
LIMOGES	30	18	O
LYON	30	18	O
MARSEILLE-MAR.	29	18	S
NANCY	30	14	N
NANTES	29	15	N
NICE	27	21	N
PARIS-MONTS.	30	20	N
PAU	31	16	P
PERPIGNAN	21	18	C
RENNES	27	12	S
ST-ÉTIENNE	31	19	N
STRASBOURG	31	15	N
TOURS	30	18	N
TOULOUSE	31	18	O
Pointe-à-P.	31	20	N

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	29	20	C
AMSTERDAM	29	17	B
ATHÈNES	30	21	S
BANGKOK	34	26	N
BARCELONE	27	18	C
BELGRADE	27	15	C
BERLIN	32	17	S
BRUXELLES	29	17	N
LE CAIRE	33	21	S
COPENHAGUE	28	15	S
DAKAR	29	25	N
DELHI	36	3	S
DJERBA	30	21	N
GENÈVE	31	17	O
HONGKONG	33	29	A
ISTANBUL	30	21	N
JÉRUSALEM	27	16	S
LISBONNE	26	16	S
LONDRES	27	16	N
LOS ANGELES	26	17	S
LUXEMBOURG	29	18	N
MADRID	34	16	N
MARRAKECH	33	16	S
MEXICO	23	12	B
MILAN	30	19	N
MONTRÉAL	24	15	S
MOSCOU	19	14	A
NAIROBI	24	10	N
NEW-YORK	24	19	P
OSLO	24	17	C
PALMA-DE-MAL.	33	18	S
PÉKIN	26	23	S
RIO-DE-JANEIRO	28	22	N
ROME	28	16	S
SINGAPOUR	29	27	C
STOCKHOLM	24	15	S
SYDNEY	15	13	P
TOKYO	19	17	P
TUNIS	28	19	S
VARSOVIE	29	14	S
VENISE	30	21	C
VIENNE	28	16	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

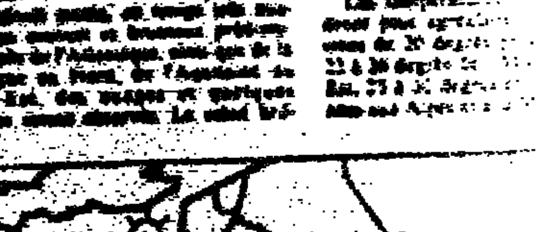
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

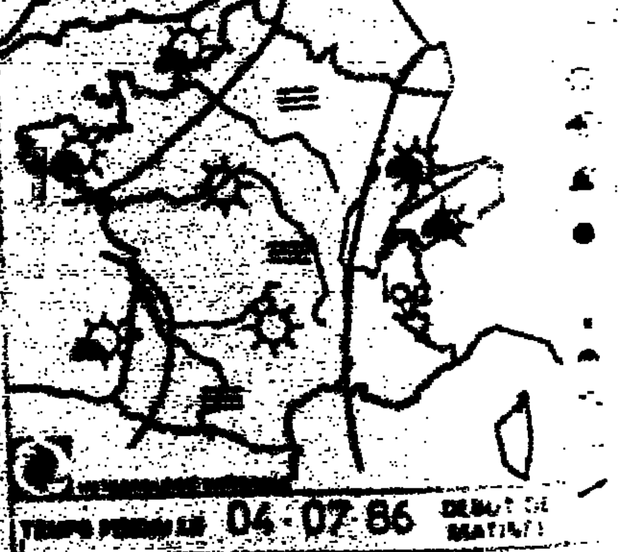


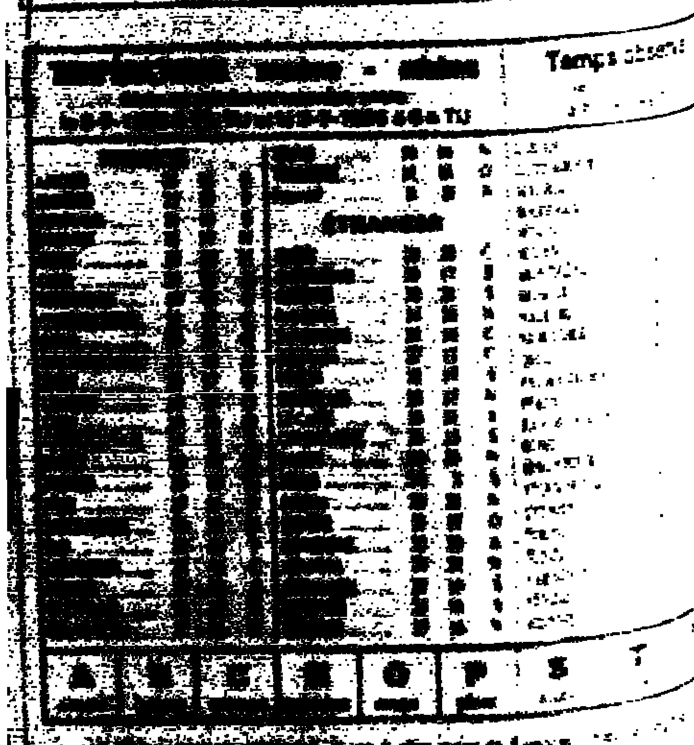
INFORMATIONS

MÉTÉOROLOGIE









« SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4261

(Grille de 9 colonnes (1 à 9) et 11 lignes (I à XI).)

HORIZONTALEMENT

I. Pièce en un acte pas toujours applaudie. – II. Ses marches ne sont pas essoufflantes. – III. L'eau du Puy, ou peu s'en faut. D'un auxiliaire. – IV. Ses coups dans l'eau troublent l'onde, mais n'inquiètent pas la flotte. Rose, du côté d'une ligne bleue. – V. Le crack à deux jambes l'est différemment du crack à quatre pattes. Blanc et Gris à Madrid. – VI. Une affaire de maître pour un sujet instruit. – VII. Le potin d'aujourd'hui y a remplacé les potiniers d'autrefois. Dame ou demoiselle. – VIII. En librairie ou en bibliothèque. Ministre de Philippe III d'Espagne. – IX. L'endroit des adieux. Agent de change. – X. Grecque. Sans voile. – XI. Homme de lettres.

VERTICALEMENT

1. Toute vie qui y est suspendue ne tient qu'à un fil. – 2. Fabuleux fabuliste. Caricature. – 3. Ceux qui s'y activent sont constamment sur les dents. Vauclusienne assise sur son bassin. – 4. Rétablir un équilibre. Dans le nom d'une œuvre qui n'est pas sans évoquer un certain sourire. – 5. Mousse à Portsmouth. Appât ou importante partie de pêche. A des branches végétales ou métalliques. – 6. Possessif. Francs, ils ne sont pas empruntés. – 7. Appelle une bénédiction divine. – 8. Mentionnées pour mémoire. Diane a sans doute chassé dans ses environs. – 9. Arrangée joliment après avoir été tordue. Mène souvent tout droit à la bière.

Solution du problème n° 4260

Horizontalement

I. Boulanger. – II. Arroseuse. – III. Ré. Cap. – IV. Bijoutier. – V. Ile. Ta. Ci. – VI. Club. Riez ! – VII. Hé ! AM. NS. – VIII. Erudits. – IX. Rituels. – X. Tonne. Ris. – XI. Enée. Gêne.

Verticalement

1. Barbichette. – 2. Oreiller. On. – 3. Ur. Jeu. Urne. – 4. Loto. Badine. – 5. As. Ut. Mité. – 6. Nectar. Tu. – 7. Guai. Inséré. – 8. Espèces. Lin. – 9. Ré. Riz. Esse.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 3 juillet 1986 :

DES DÉCRETS

● N° 86-794 du 1er juillet 1986 modifiant le décret n° 86-688 du 17 mars 1986 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs.

● N° 86-795 du 30 juin relatif aux montants journaliers de l'allocation d'insertion prévue à l'article L. 351-9 du code du travail.

● N° 86-796 du 27 juin 1986 modifiant le décret du 6 octobre 1904 pris pour l'exécution des dispositions du code rural concernant la police sanitaire des animaux et le décret n° 76-867 du 13 septembre 1976 relatif à la lutte contre la rage.

DES ARRÊTÉS

● Du 26 juin 1986 portant modification de l'arrêté du 16 mai 1974 modifié fixant les modèles de livret de famille.

● Portant nomination de praticiens hospitaliers à temps plein au titre du deuxième tour de recrutement 1985 (concours).

UNE CIRCULAIRE

● Du 26 juin 1986 relative à la mise en œuvre de l'article 43 de la loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985. Usage du nom du parent qui n'est pas transmis. Dénomination des personnes dans les documents administratifs.

EN BREF

FORMATION

JOURNALISME. – Les étudiants titulaires d'un DEUG (ou équivalent) souhaitant présenter le concours d'entrée au Centre transméditerranéen de la communication (école de journalisme de Marseille) doivent adresser leur candidature (curriculum vitae et lettre de motivations) au secrétariat en joignant une enveloppe timbrée à leur adresse. (Pas de renseignement par téléphone.) Le concours a lieu les 9 et 10 septembre, la date limite d'inscription est fixée au 13 juillet.

★ Centre transméditerranéen de la communication, université Aix-Marseille-II, le Pharo, 58, boulevard Charles-Livon, 13007 Marseille.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/03/86)

Le numéro 056596 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille : 156596, 256596, 356596, 456596, 556596, 656596, 756596 gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux : Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
006596	050596	056096	056506	056590	15 000,00 F
016596	051596	056196	056516	056591	
026596	052596	056296	056526	056592	
036596	053596	056396	056536	056593	
046596	054596	056496	056546	056594	
066596	055596	056696	056556	056595	
076596	057596	056796	056566	056597	
086596	058596	056896	056576	056598	
096596	059596	056996	056586	056599	

Tous les billets se terminant par	gagnent
6596	5 000,00 F
596	1 000,00 F
96	200,00 F
6	100,00 F

86 TACOTAC TIRAGE DU MERCREDI 2 JUILLET 1986 58e

LE CARNET DU Monde

Fiançailles

– M. et Mme Joseph BITTY sont heureux d'annoncer à leurs amis les fiançailles de leur fille

Danièle

avec

M. Yohanan SULLIVAN.

9, rue Bourla,
Jérusalem.

Mariages

– Aurélia, Magny et Claude ROIRE ont la joie d'annoncer le mariage de leur frère et fils

Pascal,

le 5 juillet, avec

Chantale JACQUET.

7, rue des Anges
25310 Herimoncourt.

Décès

– La faculté de droit, de sciences économiques et de gestion de Rouen, a la tristesse de faire part du décès de

Paul BORGNIET,
professeur associé
de droit parlementaire à Rouen,
secrétaire général honoraire
de l'Assemblée nationale.

– L'Association française des constitutionnalistes a la tristesse de faire part du décès de son vice-président fondateur,

Paul BORGNIET,
secrétaire général honoraire
de l'Assemblée nationale.

(le Monde du 2 juillet.)

– Mme Germaine Brouland,
Mme Jacques Brouland,
M. Michel Brouland,
et son fils Arnaud,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre BROULAND,

survenu le 30 juin 1986, à Pontoise, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 4 juillet 1986, à 14 h 15, en l'église Saint-François du Plessis-Bouchard (Val-d'Oise), où l'on se réunira.

L'inhumation se fera au cimetière de Franconville (Val-d'Oise).

1, avenue Chanzy,
95130 Franconville.

– Marity CLERIS,
cinéaste,

nous a quittés le 28 juin 1986.
Nous sommes tristes.

– Mme René Bertin,
sa grand-mère,
M. René Cruse,
son père,
Mme Madeleine Cruse,
sa mère,
Yann, Jean-Pierre et Françoise,
ses frères et sœur,
Et ses amis,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Denys CRUSE,

survenu à Paris le 1er juillet 1986, à l'âge de trente ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Antony le vendredi 4 juillet, à 11 h 45.

Fondation Lambrechts,
44, rue de Fontenay,
92320 Châtillon-sous-Bagneux.
57, rue de la Servette,
1202 Genève C.H.
7, allée du Paradis,
92160 Antony.

– Mme Roger Houin,
son épouse,
M. et Mme René Houin,
M. et Mme Georges Berlioz,
M. et Mme Georges Houin,
ses enfants,
Sabine, Caroline, Delphine et Pierre,

ont la douleur de faire part du décès de

Roger HOUIN,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
officier des Palmes académiques,
professeur émérite à l'université de droit,
d'économie et des sciences sociales de Paris,
doyen honoraire de la faculté de droit de Rennes,
ancien conseiller d'Etat en service extraordinaire,
président d'honneur de l'association Henri-Capitant,

survenu le 30 juin 1986.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 7 juillet 1986, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice à Paris.

6, rue Coëtlogon,
75006 Paris.

– L'Association Henri-Capitant des amis de la culture juridique française a la grande tristesse de faire part du décès de son président d'honneur,

M. le doyen Roger HOUIN,
professeur émérite
de l'université de droit, d'économie
et des sciences sociales de Paris
(Paris-II).

survenu le 30 juin 1986.

Les obsèques auront lieu le lundi 7 juillet 1986, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice à Paris.

– Le docteur Georges Manoussos, nous prie d'annoncer le décès de sa très chère épouse,

Marthe MANOUSSOS,
née Borel.

L'incinération, après l'absoute, a eu lieu au Père-Lachaise, le 2 juillet 1986, dans la plus stricte intimité familiale.

21, avenue de Versailles,
75016 Paris.

– La Maison de l'Amérique latine a la profonde tristesse de faire part de la disparition de

M. Armando ROJAS,
poète péruvien,
attaché culturel
à l'ambassade du Pérou,
animateur de l'atelier de poésie
de la Maison de l'Amérique latine.

Remerciements

– Mme Georges Mion,
Les familles parentes et alliées,
remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine profonde, lors du rappel à Dieu de

Georges MION.

Anniversaires

– Le 4 juillet 1984, nous quittait,

Marius ALLEGRE,
ancien secrétaire général
de la fédération FO,
ancien membre
du Conseil économique et social.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et estimé.

3, rue Jean-Veber,
75020 Paris.
81, rue Molière,
91330 Yerres.

– En souvenir du

docteur H. DESCOMPS

pour le quatorzième anniversaire de sa mort.

Messes anniversaires

– Tous leurs parents et amis qui, en France, à l'Institut Pasteur et au barreau de Paris, en Union soviétique, en Tunisie, à l'Institut Pasteur et au barreau de Tunis, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Espagne et en Italie,
ont tant aimé, pour avoir connu leur extraordinaire rayonnement,

Élise SAADA,
née Rémy,
filleule adorée d'Elie Métchnikoff,

et

Raoul SAADA,
avocat honoraire
à la cour d'appel de Paris,

sont invités par Jacques Saada, avocat à la cour d'appel de Paris, leur fils, à assister ou à s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée pour les quatrième et sixième anniversaires de leur disparition, samedi 12 juillet 1986, à 9 heures, en l'église de Ville-d'Avray, place de l'Eglise, 92410 Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine).

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

– Université Paris-IV, samedi 5 juillet, à 9 h 30, salle des actes, M. Raul Silva-Caceres : « Le comportement politique de la classe moyenne au Chili (1970-1973) ».

– Université Paris-I, jeudi 17 juillet, à 10 heures, salle des commissions (centre Panthéon), M. Pierre Levine : « La lutte contre l'évasion fiscale de caractère international en l'absence et en présence de conventions internationales ».

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES (F.)
1	081	tous signes	400
	891	tous signes	400
	1 891	sagittaire	10 400
		autres signes	1 400
	3 691	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	29 771	bélier	50 000
		autres signes	5 000
2	52	tous signes	200
3	33	tous signes	200
	1 613	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	4 913	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	1 033	balance	12 200
		autres signes	1 400
	8 903	sagittaire	12 000
		autres signes	1 200
	9 543	bélier	12 000
		autres signes	1 200
	07 083	verseau	50 000
		autres signes	5 000
4	3 064	capricorne	12 000
		autres signes	1 200
	22 484	sagittaire	50 000
		autres signes	5 000
	24 584	scorpion	50 000
		autres signes	5 000
5	95	tous signes	200
	715	tous signes	400
	5 845	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	07 895	cancer	50 200
		autres signes	5 200
6	8 526	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	0 906	cancer	12 000
		autres signes	1 200
	7 616	poissons	12 000
		autres signes	1 200
6	22 426	poissons	50 000
		autres signes	5 000
	29 876	gémeaux	50 000
		autres signes	5 000
7	907	tous signes	400
	3 087	balance	10 000
		autres signes	1 000
	5 227	scorpion	12 000
		autres signes	1 200
	6 227	gémeaux	12 000
		autres signes	1 200
	6 677	taureau	12 000
		autres signes	1 200
	06 917	lion	50 000
		autres signes	5 000
8	1 148	lion	10 000
		autres signes	1 000
	3 488	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	8 638	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	7 458	vierge	12 000
		autres signes	1 200
	18 128	taureau	50 000
		autres signes	5 000
	12 538	balance	4 000 000
		autres signes	125 000
9	8 219	verseau	12 000
		autres signes	1 200
	03 299	capricorne	50 000
		autres signes	5 000
	27 339	vierge	50 000
		autres signes	5 000
0	230	tous signes	400
	550	tous signes	400
	3 580	capricorne	10 000
		autres signes	1 000
	8 330	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	7 540	lion	12 000
		autres signes	1 200
	27 240	balance	50 000
		autres signes	5 000

TOUS LES BILLETS NE BENEFICIANT D'AUCUN AUTRE LOT MAIS PORTANT LES SIGNES SUIVANTS : SCORPION, GÉMEAUX, BÉLIER GAGNENT 100,00 F

LOTO N° 27 TIRAGE DU MERCREDI 2 JUILLET 1986 : 7 16 29 30 32 35 – 6 NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 9 ET SAMEDI 12 JUILLET 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI.

86 TRANCHE DES SIGNES DU ZODIAQUE – TIRAGE DU MERCREDI 2 JUILLET 1986 57e



FAITS DIVERS

L'ASSASSINAT D'UN HOMME D'AFFAIRES LIBYEN

«M. Bouzou n'a jamais vendu d'armes»

affirme l'un de ses associés

De notre correspondant régional

Nice. — Les policiers de Versailles qui enquêtent sur l'assassinat de M. Mohammed Bouzou, commis pendant la nuit du lundi 30 juin au mardi 1er juillet, à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines), ont regagné Paris, le mercredi 2 juillet, après avoir épluché la comptabilité de la société d'exportation Tramexport que l'homme d'affaires libyen dirigeait à Nice.

Aucune information n'a filtré sur ces investigations. On indique, cependant, dans les milieux proches de l'enquête, que la thèse du crime crapuleux *« reste prématurée »*. Dans un entretien qu'il nous a accordé, ci-dessous, l'un des associés de l'homme d'affaires libyen, M. René Rossi, entrepreneur de bâtiment, à Nice, dément « catégoriquement » que M. Bouzou se soit livré au commerce des armes.

« Qui était M. Bouzou ?

— Avant tout un ami que j'avais rencontré en Libye, en 1975. Un homme dur en affaires, mais sincère et loyal, fier de ses origines sahariennes et, en même temps, très francophile.

— *Quel rôle jouait-il dans Tramexport ?*

— C'est lui qui traitait tous les marchés depuis son bureau de Courbevoie. La société n'aurait pas fonctionné sans lui. Il avait conservé beaucoup d'amis et de relations en Libye, pays avec lequel nous réalisons 95 % de notre chiffre d'affaires.

— *A-t-il pu, à votre insu, se livrer au commerce des armes ?*

— Ces allégations sont de la plus haute fantaisie. Je démens catégoriquement. Nous n'avons rien à cacher

— *Son train de vie était-il compatible avec ses ressources connues ?*

— Il vivait de son travail au sein de la société avec un salaire mensuel de 30 000 francs et des frais de mission couvrant ses déplacements à l'étranger.

— *Avez-vous une hypothèse sur son assassinat ?*

— Je ne crois pas à l'assassinat politique. Il se tenait à l'écart de ces questions. Pour moi, c'est un crime de voyous... »

GUY PORTE.

SPORTS

LES INTERNATIONAUX DE TENNIS DE WIMBLEDON

Le premier sacre d'Henri

Pour la première fois depuis l'instauration du tennis open en 1968, les demi-finales masculines des internationaux de Grande-Bretagne ne mettront en lice, vendredi 4 juillet, que des joueurs européens : le Tchécoslovaque Lendl et le Yougoslave Zivojinovic, l'Allemand de l'Ouest Becker et Henri Leconte, premier Français depuis Yvon Pétra, en 1946, à atteindre ce stade de la compétition. Ils ont respectivement éliminé, mercredi 2 juillet, l'Américain Mayotte, l'Indien Krishnan, le Tchécoslovaque Mecir et l'Australien Cash. Trois d'entre eux — Zivojinovic, Leconte et Becker — ont un point commun : avoir ou avoir eu l'ancien joueur roumain Ion Tiriac comme manager.

De notre envoyé spécial

Wimbledon. — Gagner Wimbledon ! Tony Roche va peut-être réaliser, par Ivan Lendl interposé, le rêve qu'il avait caressé en vain en 1968. En tout cas, le Tchécoslovaque doit une fière chandelle à cet Australien, cinq fois vainqueur du double et finaliste du simple contre son compatriote Rod Laver. Sans l'entraînement imposé par ce stratège du jeu sur gazon, il ne fait pas de doute que Lendl, tout champion des Etats-Unis et de France qu'il soit, aurait pu embarquer ce jeudi dans le premier avion pour les Etats-Unis. Tim Mayotte était en effet mercredi en mesure de faire échec au Tchécoslovaque pour la première fois en onze rencontres. Il n'avait sans doute jamais été en aussi bonne disposition depuis qu'il avait atteint ici les demi-finales en 1982. Et l'arbitre de la partie semblait disposé à lui donner un petit coup de pouce.

Sans crier gare Stephen Winyard, qui trônait sur la chaise du court numéro un, donna en effet un avertissement à Lendl pour dépassement de temps avant le service. C'était un peu le condamner car, en ce début du quatrième set, il allait tenter de sauver une quatrième balle de break. Alors que de l'autre côté du rectangle de gazon, Mayotte s'employait aussi à retarder les mises en jeu. Bref, Lendl en fit une grosse colère ; et perdit momentanément sa concentration. Deux fois la balle de service devait s'arrêter dans le filet, permettant à Mayotte de faire le break redouté. Lendl n'a plus été en mesure de revenir au score dans cette manche.

Mais, dans l'ultime set, il s'est mis à exercer une pression de plus en plus forte sur l'Américain finalement emporté comme une digue par une marée d'équinoxe. Lendl eut d'abord l'occasion de faire le break au quatrième et au sixième jeux, puis il se trouva à deux points de la victoire aux douzième et quatorzième jeux. Après 3 heures 28 minutes de combat, Tony Roche pouvait constater que son élève avait bien retenu sa leçon : servir lourd et pousser la volée.

Un manager commun

Ce que Lendl a dû apprendre comme on rabâche l'alphabet à la maternelle, Leconte savait le faire en naissant. Mais le sens tactique, inné chez le Tchécoslovaque, le Français a dû, lui, l'acquérir. Rien ne sert d'avoir le bras gauche le plus rapide de tous les temps, encore *faut-il savoir s'en servir* à bon escient. Affaire de lucidité. Patrice Dominguez, l'ancien numéro un français qui s'en était ocupé avec quelques succès en 1985, a renouvelé l'expérience avec des résultats encore plus probants en dépit de la mononucléose qui a tenu Leconte écarté des courts au début de l'année.

Demi- finaliste à Roland-Garros, le numéro deux français est arrivé au même niveau un mois après, à Wimbledon. Toutefois, le *« traitement »* de Patrice Dominguez n'a pas encore réussi à 100 %. Avec la douce inconscience de celui auquel la réussite vient de sourire, Leconte a en effet assuré qu'il a battu Cash sans produire son meilleur tennis.

C'est en partie vrai et en partie faux. Vrai en ce qui concerne les tie-breaks du deuxième et du troisième sets remportés l'un (9/7) sans perdre un engagement, l'autre (7/5) avec des retours époustouflants. Faux pour ce qui concerne le premier set, expédié comme une corvée, comme la pire « ritonnade » de naguère. Et pour le reste, il faut convenir que Pat Cash, convalescent d'une opération de l'appendicite, a payé mercredi les efforts de son match précédent contre Mats Wilander.

Accablé de chaleur et de fatigue, l'Australien a joué au ralenti à partir de la moitié du troisième set. Et la quatrième manche ne fut plus pour lui qu'un long calvaire, terminant la plupart des échanges à genoux.

Reste à savoir maintenant si les conseils de Patrice Dominguez permettront au Français de battre Becker en demi-finale. Outre ses qualités athlétiques et tennistiques, le tenant du titre a dans son jeu un atout important : Ion Tiriac, qui a été le précédent entraîneur de Leconte, et le connaît bien par cœur.

Joueur au comportement exécrable dans les années 60, entraîneur ou gourou de Vilas dans les années 70, le Roumain a passé depuis peu le costume croisé du manager. Chance extraordinaire, son poulain allemand s'est révélé une véritable star des courts. Ce n'est pas l'*« enchanteur »* Mecir, atomisé mercredi qui dira le contraire. Il en a été réduit le plus souvent à applaudir les coups époustouflants de son adversaire. Bref, Leconte ne devra pas se relâcher une seconde s'il ne veut pas connaître le même sort.

Mais le plus extraordinaire dans *l'histoire de ces demi-finales européennes*, c'est que Tiriac jouera gagnant sur tous les tableaux. Il a également un pion, un gros, dans l'autre demi-finale, le Yougoslave Zivojinovic qui a balayé mercredi l'Indien Krishnan.

ALAIN GIRAUDO.

Les résultats

SIMPLE MESSIEURS
(Quarts de finale)

Lendl (Tch., 1) b. 10. Mayotte (Eu. 12), 6-4, 4-6, 6-4, 3-6, 9-7. Zivojinovic (Tch., 44) b. Krishnan (Inde 41), 6-2, 7-6, (7-4), 4-6, 6-3. Becker (RFA, 6) b. Mecir (Tch., 30), 6-4, 6-2, 7-6 (7-5). Leconte (Fr., 9), b. Cash (Austr., 244), 4-6, 7-6 (9-7), 7-6 (7-5), 6-3.

● *Forfait de Kelly pour le Tour de France.* — L'Irlandais Sean Kelly, quatrième de l'épreuve en 1985, ne sera pas vendredi au départ du 73e Tour de France. Le leader de l'équipa Kas souffre d'une blessure au mollet gauche consécutive à une chute lors du Tour de Suisse. Il sera remplacé par Patrice Esnault, un jeune Orléanais de vingt-trois ans.

TOURISME

LES PROJETS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Changement de cap

Présentant, mercredi 2 juillet, à la presse, le réaménagement des structures du tourisme en France auquel il a décidé de procéder, M. Jean-Jacques Descamps, secrétaire d'Etat au tourisme, a rappelé l'importance économique d'un secteur qui contribue pour près de 8 % au PNB, représente près de 650 000 emplois directs et rapporte plus de 60 milliards de francs de devises étrangères. Le simple maintien de la part de marché actuel de la France (entre 12 et 15 %) implique le doublement de ses structures d'accueil et la création d'au moins 500 000 emplois supplémentaires dans les quinze prochaines années.

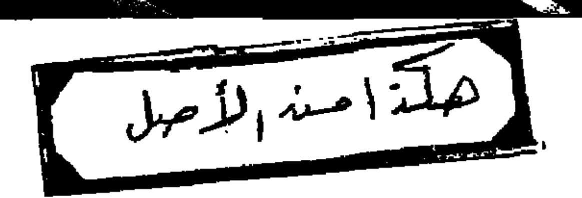
Afin que *« les responsabilités soient claires »*, le secrétaire d'Etat a décidé de mettre en place une nouvelle organisation. Pour l'administration directe, il s'appuiera désormais sur une direction de l'industrie touristique qui remplace l'actuelle direction du tourisme dont le patron, M. Henri de Lassus, relevé de ses fonctions, apparaît comme la principale victime du réaménagement en cours. Dirigée par M. Francesco Frangialli, conseiller référendaire à la Cour des comptes, la nouvelle direction aura pour mission la mesure permanente du poids économique du tourisme, les relations avec les autres administrations, la réglementations et la déréglementation du secteur, le développement du tourisme associatif ou familial et l'aide à la recherche de produits nouveaux.

M. Descamps a également nommé à ses côtés *« un conseiller à l'image touristique de la France »*, qui, assisté d'une équipe légère, aura pour mission de lui proposer une politique de promotion de la France, *d'élaborer une stratégie de communication* et de préparer les campagnes du ministère en France et à l'étranger. Président de la chaîne Relais et Châteaux, M. Joseph Olivereau, qui occupera ce poste, disposerait, au départ, d'un budget de 20 millions de francs.

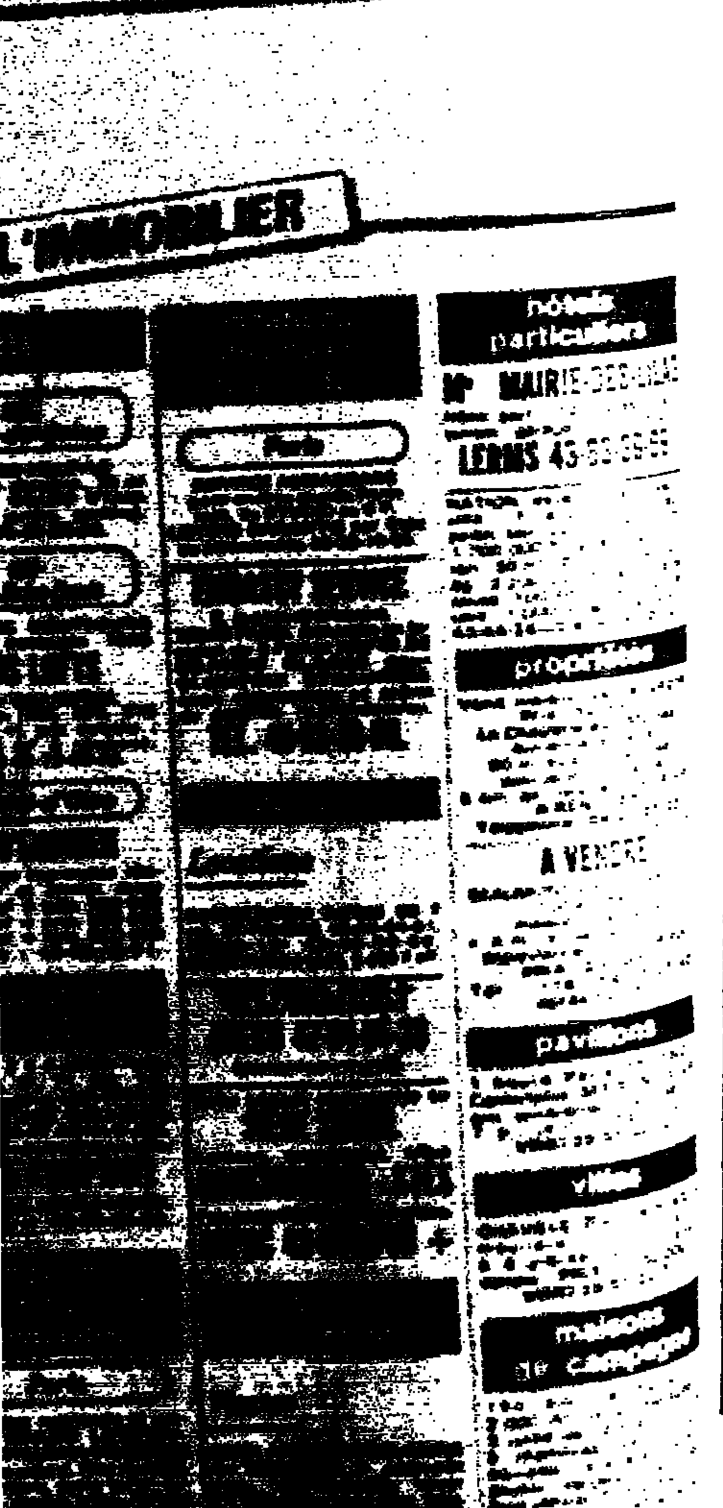
Enfin, les autres tâches commerciales, ainsi que les action de promotion et d'information touristique, devraient être confiées à un nouvel organisme baptisé Maison de la France, et dont la structure définitive sera décidée par les acteurs appelés à y siéger c'est-à-dire l'Etat, les collectivités locales (essentiellement les régions) et le secteur privé. Ancien directeur commercial de la SNCF et actuellement délégué général de la COFIT et directeur général du Palais des congrès de Paris, M. Jean Ravel a été nommé *chargé de mission pour l'étude et la* mise en place de cette nouvelle organisation qui, pendant une phase transitoire de six mois, devrait exercer les missions actuellement remplies par divers organismes.

M. Descamps a exprimé son souhait de développer activement le dialogue et la coopération de l'Eat avec les professionnels et les acteurs régionaux du tourisme. Un état qui, a-t-il affirmé, *« ne doit pas tout faire, ne peut pas tout faire et ne sait pas tout faire »*. A son avis *« le développement du tourisme français passe par l'implication accrue de professionnels qui ont demandé, à juste titre, à la fois un désengagement de l'État et un recentrage de son rôle »*.

PATRICK FRANCÈS.



Le Monde DES LIVRES



L'ami Francis Carco

Le 3 juillet 1886, le romancier de* Jésus-la-Caille *naissait à Nouméa. Louis Nucera trace un portrait de « l'Homère des voyous ».

AVOUONS-LE. Il y a belle lurette que la curiosité ne m'a pas poussé à ouvrir un roman de Francis Carco. Pourtant, j'avais apprécié *l'Homme traqué*, par exemple. En revanche, ses ouvrages de souvenirs, *Mémoires d'une autre vie*, *A voix basse*, *De Montmartre au quartier Latin*, *Montmartre à vingt ans* et *Bohème d'artiste* sont à portée de ma main depuis des années. Le bon libraire – comme l'appelle Jean Gaulmier – André Delaval, connaissant cette fidélité, m'offrit même, il y a quelques mois, une édition publiée à Genève, en 1942, dans laquelle ces cinq récits sont réunis. *« L'art est une nostalgie qui crée »*, écrivait Thomas Mann. Carco illustre une fois de plus cette constatation.

On peut reprocher au mémorialiste comme au romancier – que Max Jacob appelait *« l'Homère des voyous »* – sa faiblesse pour des mondes interlopes, son aveuglement à l'endroit de la pègre. Fréquemment, ceux qui n'appartiennent pas à un univers se laissent berner quand ils s'en approchent et croient le pénétrer. Ils mésusent de leur faculté d'observation. A propos de *Ces messieurs des bas-fonds*, Pierre Mac Orlan s'était aperçu de la méprise ; une nuit, après force ruminations il s'exclama, ulcéré : *« Tes abrutis de voyous ? Tous, tant qu'ils sont, me débectent. Des crânes d'idiots. Prétentieux ! Poltrons ! Cossards ! Bêtes à manger de la paille !... » « Pourquoi les miens ? Tu les a fréquentés aussi »*, répliqua Carco qui était proche, d'ailleurs, de penser comme son vieil ami. Repentir tardif qui n'empêcha jamais Georges Simenon de manifester son enthousiasme : *« Francis Carco ? Il compte parmi les auteurs que j'admire le plus. Je m'aperçois, chaque fois que je le lis, qu'il existe entre nous un lien mystérieux, profond. »*

« La vie l'étonne »

On pourrait le chicaner sur un autre point. *« Nul n'est artiste s'il n'a le courage de tout quitter, de tout abdiquer sur-le-champ »*, affirmait-il. Et d'évoquer les rues noires, engluées d'une crasse de vice et de misère, poisseuses d'humidité, où il promenait sa débine et où sa *« chasse au fric »* l'incitait à chanter dans les cours pour quelques pièces et outrait plus encore son sens aigu du pathétique. Mais Carco néglige de mentionner (la pensée ne l'effleure sans doute même pas : les nantis sont ainsi) que s'il put partir à l'aventure, c'est que ses parents, sans être très fortunés, se suffisaient à eux-mêmes. Quant à la grand-mère corse, elle possédait plusieurs immeubles, louait des appartements à Nice, et il serait bien renversant qu'elle ait laissé dépérir son petit « Franco » à la nature si ombrageuse.

Voilà pour les réserves. Dieu qu'elles comptent peu si on les compare à tout ce que nous apportent ces souvenirs : on y vagabonde au-delà des apparences sans négliger les petits faits chers à Stendhal !

« Dès qu'un écrivain cesse d'être un homme de cabinet, il se transforme en enfant ; la vie l'étonne. » Cette remarque donne la respiration des pages qui nous sont proposées. Les décantations continues, les distillations de la mémoire, tout ce qu'il convient de concéder aux métamorphoses nées du temps qui passe n'y changent rien. La franchise de Carco y est pour beaucoup.

LOUIS NUCERA.

(Lire la suite page 21.)

Pour une littérature de l'excès

La Danse des ardents*, *un premier roman qui se veut violemment napolitain. Son auteur, Jean-Noël Schifano, s'en explique.

GENS du Nord s'abstenir ! Ceux qui n'aiment guère la chaleur à couper le souffle, les sueurs fortes, les couleurs rutilantes, les bruits, la cruauté, les amours et les jouissances violentes, bref, les excès de tous ordres, auront sans doute de la peine à lire le roman si peu elliptique de Jean-Noël Schifano, *la Danse des ardents*. *« Ils auront du mal aussi, s'ils vont à Naples, à ne pas manquer cette ville*, dit Schifano. *Naples est une ville obscène. Elle unit la beauté et la pourriture, le baisemain, le roi et le pet. »*

Apparemment, la Naples du roman de Schifano, c'est celle du début du dix-septième siècle. La plupart des personnages sont des figures historiques, à commencer par le principal, Masaniello, bâtard né du viol, en 1619, d'une fille du peuple, Antonia Gargano, par un garde du vice-roi espagnol. *« J'ai voulu mettre au jour les racines d'un personnage tel que Masaniello, qui, à Naples, a l'importance d'un Cromwell. Un Cromwell illettré, qui a pris le pouvoir quelques semaines. Mais, le pouvoir, à Naples, ça n'intéresse pas. Les racines de ce personnage, ce sont celles de Naples. Pour moi, Masaniello est emblématique de la ville. »*

Il ne faudrait pas pour autant prendre *la Danse des ardents* pour un roman historique. Jean-Noël Schifano ne vise pas à reconstituer l'ancienne Naples, mais à exprimer sa continuité, celle d'*« une ville qui n'est pas située en Italie et qui n'est pas une ville, mais une civilisation. Naples ne jette rien, tout s'y superpose. On le voit dans sa construction même. Le plan est au trois quarts identique à ce qu'il était sous Néron »*.

Au fond, peu importe le dix-septième siècle, l'histoire d'Antonia et de sa vieille mère, de son fils Masaniello et de celle qu'il aime, la belle Bernardina. Si l'on veut « entrer » dans le roman de Jean-Noël Schifano et connaître, à le lire, la jubilation qu'il a eue à l'écrire, il faut cesser d'être classique et s'abandonner au baroque, au rythme de la tarentelle – cette danse du sud de l'Italie, très rapide, – rythme ternaire sur lequel tout le livre est bâti.

Tous les inconditionnels du non-dit, de la retenue et de la sobriété vont souffrir, à moins qu'ils ne veuillent consentir à quelques heures d'escapade méditerranéenne. *« En France, on aime le non-dit. Moi, j'aime tout ce qui est dit »*, affirme Jean-Noël Schifano. *La Danse des ardents* est, en permanence, un roman de l'anti-litote, une gigantesque fornication littéraire, sauvage, barbare, comme les amours napolitaines et les éruptions du Vésuve.

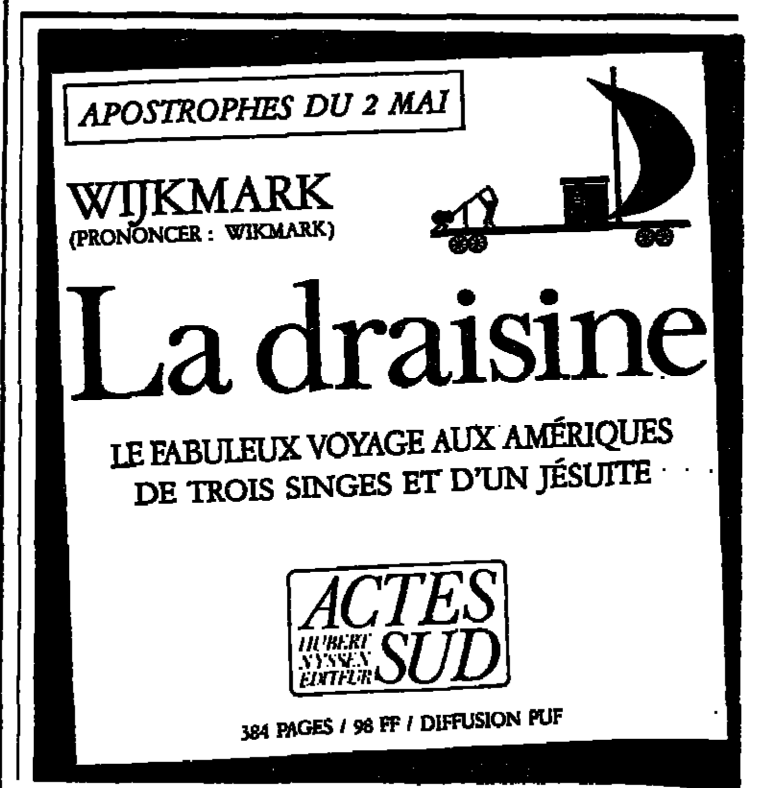
Saccades et convulsions

Cette écriture de l'excès, qui mêle des mots italiens à la prose française, qui ne souffre aucune pause, aucun silence, aucune abstention, qui veut réhabiliter le métissage et la bâtardise, Jean-Noël Schifano l'a travaillée pendant quatre ans. *« J'ai récupéré des termes de notre propre langue tombés en désuétude*, explique-t-il, *et j'ai introduit des mots de l'Italie du Sud dans la langue française, reproduisant ainsi l'acte primordial d'où je viens, l'union de mon père sicilien et de ma mère lyonnaise. C'est tellement loin de l'écriture française actuelle qu'il y a, je crois, une réticence, comme une gêne à entrer dans ce nouveau monde. »*

Certes, il y a un malaise, pour les « cérébraux » et les allusifs, une difficulté à accepter que tout s'exprime par le corps et les sens, que la ville entière soit théâtre : à Naples, la magie, l'hyperbole, les folies sanguinaires, ne sont plus simulées sur des tréteaux, mais vécues dans les rues ; saint Janvier n'est pas relégué dans les églises, *« il exprime Naples au quotidien, représente la totalité de l'être humain, symbolise le mythe de l'androgynie, vécu au jour le jour »*. Mais certains soirs d'été, il vient, même aux gens du Nord, une envie de danser la tarentelle jusqu'à la nausée. C'est alors un vrai bonheur de pouvoir s'enivrer de *la Danse des ardents*, de ses saccades et de ses convulsions.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ LA DANSE DES ARDENTS, de Jean-Noël Schifano, Gallimard, 346 p., 90 F.



● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

Les Écrivains de la mer, de Robert de la Croix
Le jour ne se lève pas pour nous, de Robert Merle

Avec ou sans sel

CURIEUX comme les Français, si coqs dans des domaines où ils ne brillent pas toujours, mettent peu de fierté dans leur indéniable génie marin. La suprématie des mers, ils la laissent aux Anglo-Saxons ; y compris la maîtrise des flots d'encre. Seuls les Conrad et les Melville sauraient faire grincer les carènes sous la houle, briller cuivres et vernis, chanter les huniers ; seuls ils atteindraient à l'universel, nos auteurs restant cantonnés dans une sorte de régionalisme pour gravure bretonne...

C'est simplement faux. Même si notre littérature maritime apparaît plus tard qu'outre-Manche et si elle contemple souvent la mer du rivage, sans embarquer, elle dispose de lettres de noblesse imposantes. Robert de la Croix les recense de façon complète et imagée, en rappelant pour chacun des *Ecrivains de la mer* comment est née leur vocation, et en citant abondamment leurs morceaux d'anthologie.

ANCÊTRE de choc, fondateur insoupçonné : Rabelais. On le croit homme de glèbe et de bocage ; il s'en faut. La tempête du *Quart-livre* sent bien un peu l'embrun de bibliothèque, mais moins que celle de *Télémaque*. N'oublions pas que l'auteur de *Pantagruel a été* voir Jacques Cartier à Saint-Malo ; et imaginons leur conversation, comme disent les sujets de devoirs.

Au nombre des très grands, on omet souvent Bernardin de Saint-Pierre ; ou du moins on le réduit au naufrage de *Paul et Virginie*. *Voyage à l'Ile-de-France* mériterait de figurer parmi les grands récits vécus, tels que ceux de Duguay-Trouin. Bernardin de Saint-Pierre n'est pas pour rien natif du Havre. Il est un des premiers à se soucier des mœurs des gens de mer. Et ses descriptions de crépuscules ont une précision digne du Nouveau Roman.

Chateaubriand, c'est sa manière en tout, parle moins des choses de la mer que de l'effet qu'elles lui font. On ne demande pas à le croire, quand il s'imagine attaché au mât du *Saint-Pierre* en route pour le Nouveau Monde ; on ne demande qu'à vibrer à l'unisson de son âme et de la coque. Eugène Sue, en voilà encore un qu'on avait un peu vite enfermé dans les bas-fonds des villes. Aide-chirurgien sur la frégate *Breslau* en 1827, il s'est souvenu de la bataille de Navarin en écrivant *Kernok* ou *la Vigie de Koatven*, qui ont permis de parler de lui comme du Fenimore Cooper français.

ROBERT DE LA CROIX rafraîchit agréablement nos mémoires en évoquant le versant maritime d'œuvres à dominante terrienne : le Balzac de *Capitaine parisien*, Dumas, Sand, Mérimée, Maupassant. Sur Hugo, et pas seulement celui des *Travailleurs de la mer*, tout a été dit. L'approximation de qui a contemplé la mer de loin sans beaucoup naviguer est compensée par le génie métaphorique ; les mots d'*océan* et d'*infini* échangent leurs significations avec la régularité des marées.

Jules Verne a embarqué plus qu'on ne l'a dit. Outre sa fugue d'enfant sur la Loire, il a visité l'Ecosse, la Norvège, l'Amérique. Loti n'a guère voyagé plus. Ce n'est pas un critère. C'est affaire de rêve. On peut avoir bourlingué des années et en savoir moins sur le remuement des vagues ou des cœurs qu'en méditant une matinée sur un môle ou devant un caboteur en partance. *La Mer* de Michelet le prouve éloquemment.

Claude Farrère, Paul Chack, Blaise Cendrars, Pierre Mac Orlan, Roger Vercel, Edouard Peisson : on les savait écrivains de mer. Proust, Colette, Giono, c'est moins connu. Robert de la Croix s'arrête aux années 40, Perret, Queffelec et Schoendorffer exceptés. On regrette qu'il n'ait pas enrôlé des marins authentiques comme le Michel Mohrt de *la Prison maritime*, des *Moyens du bord*, et plus récemment un Le Clézio. Il reste aussi à inventorier, non plus seulement les œuvres, mais le sens qui ont été donnés à la mer et aux traversées maritimes, symboles inégalés de toute existence humaine, avec leur mélange de fortunes et d'infortunes, de solitude et de solidarité, de volonté et de hasard.

LE dernier livre de Robert Merle ne mérite pas d'être classé à la rubrique des romans de mer : non parce qu'il lui manquerait les caractères du genre, mais parce que le voyage auquel il nous convie à bord d'un sous-marin nucléaire français n'entretient, avec l'élément où il se déroule, que des rapports complètement abstraits. La mer n'est présente qu'à travers des cadrans qui indiquent l'assiette du navire et ne livrent même pas sa position. Après la littérature maritime lavée d'écume, la voici sans sel !

(Lire la suite page 21.)

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

ROMANS

Régis Debray au miroir de sa fille

Le sage dit que tu as l'âge de la femme avec laquelle tu vis. En ce moment, Régis Debray a neuf ans, comme sa fille avec qui il passe ses week-ends, à l'instar de tant de pères divorcés. Elle est intelligente, bien sûr, chipie tendre, gentiment moqueuse ; elle se défend bien ; elle ressemble aux enfants de son âge qui vivent près du Jardin du Luxembourg, à mon fils, par exemple, qui dit exactement comme elle à son papa : *« T'es gogol mais gentil. »*. Un papa incommode, qui ne s'aime pas mais se préoccupe beaucoup de son destin à lui, se soucie de son avenir à elle, et à elle seule, du moment qu'il a renoncé à changer celui de la planète. Sous la menace atomique, l'histoire est morte, vive la fillette !

Quand elle aura vingt ans et qu'elle discutera mieux, peut-être son philosophe de père se remettra-t-il à penser au lieu de s'émouvoir en *« primate reniflant son petit »*. Déjà elle aurait été assez grande pour qu'il lui explique, en même temps qu'à nous, pourquoi, après avoir vilipendé « Apostrophes » et dénoncé dans un livre la nocivité culturelle de son empire, il était prêt à retourner chez Pivot.

Régis Debray ne sait plus très bien ce qu'il attend de la vie. C'est que, ayant neuf àns à quarante-cinq ans, il en a simultanément soixante-dix : l'enfance, quand on se fascine sur elle, arrête le temps, ou l'étale. *« Tous les enfants sont des miroirs de mort »*, disait Sartre, qui s'est bien gardé d'en avoir. Debray se contemple, se juge et ne s'absout pas en se regardant dans les yeux de sa fille : il se peint en raté. Elle, il la voit très peu ; elle ne le regarde guère : c'est vers sa mère qu'elle se précipite joyeusement à la fin du week-end où ils sont allés au planétarium voir passer plus vite la comète de Halley.

S'il avait pris le risque de raconter comment ça se passe (ou ne se passe pas) entre lui et la mère à propos de leur fille, il aurait écrit un livre plus sec, sans doute, moins lyrique, mais avec une lucidité moins complaisante. Adressé à la fille pour qu'à vingt ans elle l'aime rétrospectivement et à la mère, par-dessus la tête de l'enfant, pour l'attendrir, ce livre se situe, littérairement, aux yeux d'un lecteur cinéphile, à égale distance du film beau et vrai de Jacques Doillon *la Vie de famille* et du clip désolant de Gainsbourg avec sa fille Charlotte, à hauteur de *Kramer contre Kramer*, que peu de mères ont aimé mais qui a plu aux papas-poules et à leurs mamans.

MICHEL CONTAT.

★ COMÈTE MA COMÈTE, de Régis Debray, Gallimard, 139 p., 60 F.

Jean Métellus et les embarras de la parole

Jean Métellus est désormais éloigné d'Haïti, y compris dans ses livres. Avec *la Parole prisonnière*, on est à Metz, et les racines du conte sont dans ces bourgades et villages qui confient leurs mystères à l'eau vivante de la Moselle. De l'incendie solaire des Caraïbes, Jean Métellus est passé dans le demi-gris obscur de la Lorraine, jadis si chère à Maurice Barrès. Il ne faut pas s'attendre ici à quelque révélation du mystère, ainsi que cela se produit à la lecture de *la Colline inspirée*, mais au moins, et ce n'est pas le moindre paradoxe, retrouve-t-on chez l'écrivain haïtien ce qui était délibéré chez Barrès : la présence des morts, le poids de l'héritage, et un peu du sombre déterminisme physiologique. Là s'arrête la comparaison. Elle vaut pour indiquer la qualité du relief géographique et humain que le lecteur découvrira dans *la Parole prisonnière*.

Car il est question de cela, et uniquement : ce que c'est que parler ! Jean Métellus joint ensemble, parfaitement, les deux passions qui, dans ce livre, l'animent : celle du roman, et celle de la philosophie. J'entends par philosophie : une tentative pour comprendre et expliquer l'univers des hommes. Ce qui anime et parcourt l'entièreté de son livre, c'est le bégaiement. Un enfant de six ans bégaie. Son père a été bègue ; son grand-père, également ; et divers membres de la parentèle. Or de ce défaut de la parole suffit pour mettre en question le langage même, et, avec lui, par lui, le monde. Le bègue peine à dire le monde. Cette hésitation douloureuse alerte ses proches. A leur tour, ils conviennent que rien, en eux ni chez les autres, n'est limpide. Le questionnement, la mise en cause, l'angoisse, l'anxiété, deviennent le climat vrai. Le bègue, par cela même qu'il s'efforce lorsqu'il parle, et que, redoublant les syllabes, il donne l'impression de peser les mots au plus juste, contamine le discours aisé du commun. Dans le roman, un sociologue dessine entre les déflagrations de la violence et le bégaiement un net rapport : empêchée, la parole se libère comme elle peut...

La Parole prisonnière ne manque pas de cruauté. Crispées autour du bégaiement de l'enfant Brice, les familles vont perdre leurs masques. Les faux-semblants vont apparaître sous les certitudes. La pseudo-vérité va se craqueler comme une terre trop sèche. Les personnages vont perdre leurs assises. Moïse bégayait, et Virgile tout également : le Prophète et le Poète. Par l'un de ses héros interposé, Jean Métellus précise : *« Quand on doit constamment réfléchir et calculer sa parole, on est, semble-t-il, condamné à la bégayer. »* Mais le bègue, par contamination, oblige les autres à cette réflexion et à ce calcul. La vérité se fait jour. L'un sera condamné au mutisme. L'autre (une orthophoniste, ce qui est peu banal) est forcée à l'exil.

Seul le jeune Brice, parce qu'il s'évade dans la musique, sera sauvé. Voilà son langage, le seul qui permette de célébrer l'amour, la vie, la mort, et la gloire de Dieu aussi bien, sans courir le risque des mots — qui, eux, sont à chaque fois châtiés, sanctionnés, blessés et compromis. A défaut d'un vrai langage, qui serait de justice et de justesse, le monde est condamné au bégaiement, la parole étant prisonnière.

HUBERT JUIN.

★ LA PAROLE PRISONNIÈRE, de Jean Métellus, Gallimard, 235 p., 85 F.

● DERNIÈRES LIVRAISONS

DROIT INTERNATIONAL

● Mario Bettati et Pierre-Marie Dupuy : *les ONG et le Droit international*. Ce volume réunit les actes du colloque organisé, en juin 1985, par l'Institut d'études diplomatiques et le Centre de recherches internationales de l'université de Paris-II. Les organisations non gouvernementales (ONG), privées de personnalité juridique internationale, n'en jouent pas moins un rôle important dans la formation et l'application du droit international (Economica, 318 p., 135).

RELIGIONS

● Henry Corbin : *Alchimie comme art hiératique*. Annotés et traduits par le grand orientaliste Henry Corbin, trois textes essentiels de la littérature arabo-persane qui jouèrent un rôle considérable en terre d'islam. Parmi eux, le *Livre des sept statues*, version arabe du texte grec majeur, et disparu, de l'hermétisme. (L'Herne, 218 p., 120 F.)

MYTHOLOGIE

● Jacques Finné : *la Bibliographie de Dracula*. Œuvre d'un démonologue émérite, un petit livre adroit et savoureux : pour tout connaître de Dracula et de sa famille, des us et coutumes de l'espèce et de sa vogue en littérature. (L'Age d'Homme, 215 p., 95 F.)

MUSIQUE

● Jacques Viret : *le Chant grégorien*. Le chant grégorien, art d'intériorité et de contemplation, est aux sources du patrimoine musical occidental. J. Viret propose une étude fine et fouillée des origines, de la transmission et du répertoire de ce qu'il nomme la *« musique de la Parole sacrée »*. (L'Age d'Homme, 259 p., 130 F.)

LITTÉRATURE

● Joris-Karl Huysmans : *la Cathédrale*. *« Un des plus beaux hommages que Huysmans ait rendus à la Vierge »*, selon Pierre Cogny, à qui l'on doit cette édition. Ce texte, d'un genre inclassable, ni biographie ni roman, appartient au cycle Durtal. Pour l'auteur, comme pour son personnage, ne s'agissait-il pas de *« s'épouiller l'âme »* ? (Christian Pirot, 383 p., 126 F.)

● Ouvrage collectif : *Walter Benjamin et Paris*. Longtemps passée sous silence en France, l'œuvre de Walter Benjamin est désormais mieux connue. Ce gros volume rassemble les communications présentées lors d'un colloque international qui se tint à Paris en juin 1983, à l'initiative de l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Etudes réunies et présentées par Heinz Wismann. (Cerf. 1033 p., 285 F, jusqu'au 30 octobre, ensuite 335 F.)

HISTOIRE

● Johannes Nohl : *la Mort noire*. Publié pour la première fois en 1924 par le critique littéraire berlinois Johannes Nohl, cette chronique de la peste est une véritable radiographie du fléau qui décima des populations entières en Europe occidentale. L'auteur analysait également les effets de la « Mort noire » sur la vie spirituelle et sociale de l'Europe occidentale. Présenté par Jacqueline Brossolet. Traduit de l'anglais par Anne Howe (Payot, 318 p., 150 F.)

LECTURES D'ÉTÉ

SELECTION

ROMANS POLICIERS

ROBIN COOK : *Comment vivent les morts*. Le choc de l'année. Si vous n'emportez qu'un « polar » en vacances, prenez celui-ci. Mais attention ! il n'a rien d'un aimable divertissement. Cette enquête sur la disparition d'une femme dans une bourgade des environs de Londres est une histoire de ténèbres, de folie qui balaie toutes les références, toutes les comparaisons. En utilisant les ressources de la structure policière, Cook traque, avec une force sauvage, une infinie pitié aussi, le dérisoire de la condition humaine. Le crime, le vrai crime, serait de l'ignorer. (Série noire nº 2049, Gallimard, 23,50 F.)

ELMORE LEONARD : *la Loi de la cité*. A ses débuts, Léonard était scénariste, spécialiste du western. Auteur de romans policiers, il s'est souvenu de ses premières amours. D'une efficacité, d'un rythme tout cinématographiques, cet affrontement entre un tueur paranoïaque et un policier justicier qui culmine dans un face-à-face en champ clos, c'est *Duel dans la prairie* version années 80. Grand prix de littérature policière 1986. (Presses de la Cité, coll. « Haute tension », 78 F.)

ROBERT LITTELL : *les Sœurs*. Le roman d'espionnage a ses maîtres : Le Carré (qui vient de publier *Un pur espion* chez Laffont), Ambler, Deighton (*Mexico poker*, récemment paru chez Laffont). Ajoutez-y sans hésiter Littell. Avec *les Sœurs*, diabolique variation sur un célèbre épisode des années 60, il confirme qu'il peut jouer dans la cour des grands. (Presses de la Cité, coll. « Services secrets », 85 F.)

JEAN-FRANÇOIS VILAR : *Bastille-tango*. A Buenos-Aires, on juge les généraux de la dictature. A Paris, des Argentins disparaissent. Hasard ou derniers soubresauts de la bête ? Sur le fil de la mémoire, entre la douleur du souvenir et la nécessité d'une vie nouvelle, n'est pas funambule qui veut. Il arrive que même les flics y perdent leur âme. Par l'un des auteurs français au ton le plus personnel. (Presses de la renaissance, 79 F.)

PIERRE MAGNAN : *les Courriers de la mort*. Un mystère campagnard qui se déguste comme un grand vin. Lentement, avec une intense jubilation. Du corps — une solide intrigue sur fond d'ancestrales histoires de famille — et un somptueux bouquet — l'âpre beauté du décor bas-alpin, ses multiples senteurs, l'incessante et inquiétante rumeur du vent. Au bout du conte, tous les sens apaisés... (Denoël, 96 F.)

FRANCIS RYCK : *Un cheval mort dans une baignoire*. Le passé, ça peut être comme un cheval mort dans une baignoire : encombrant et incongru. Surtout quand, ex-agent du SDECE à la retraite, vous filez le parfait amour, loin du tumulte de ce monde, et que, tout à coup, il vous semble qu'on vous épie. A fortiori quand il se révèle que celui qui vous harcèle est un vieil espion soviétique, dont vous avez été l'adversaire voici bien longtemps...

Avec une remarquable économie de moyens, Francis Ryck réussit, une fois de plus, un surprenant roman qui est aussi une ode à la fraternité, émaillée d'ironie et de tendresse. Un parfait contre-pied, en somme, aux lois d'un genre qui privilégie trop souvent l'esbroufe et le cynisme. (Albin Michel, 69 F.)

SJOWALL ET WAHLOO. Difficile de retenir un titre plutôt qu'un autre parmi les cinq ouvrages de ces romanciers suédois que Christian Bourgois et Jean-Claude Zylberstein ont eu la bonne idée de rééditer. Car la qualité de leur production est constante. Qui plus est, l'ensemble se lit comme une série semblable à la saga d'Ed McBain sur le 87ᵉ district. Romans de procédure policière, qui épousent les rythmes de l'enquête avec ses temps morts et ses brusques accélérations, les aventures du commissaire Martin Beck sont aussi l'occasion de placer la société suédoise sous surveillance. Et de dévoiler, avec une précision de chirurgien, les dessous du mythe : les clichés sociologico-touristiques n'y résistent pas... (*Roseanna*, *Homme au balcon*, *Le policier qui rit*, *La voiture de pompiers a disparu*, *L'homme qui partit en fumée*, 10/18, coll. « Grands détectives », 31 F.)

BERTRAND AUDUSSE.

BANDES DESSINEES

Au plan de la création, les albums publiés depuis janvier nous ont réservé d'heureuses surprises. Seul point noir à signaler : la relative pénurie de nouveaux talents. En fait de révélations, je ne vois guère que **GOTTING** (*Crève-cœur* et *Détours*, chez Futuropolis), **FRANK LE GALL** (*la Lune noire*, chez Glénat) et **BERNARD SEYER** (*le Voleur*, aux Humanoïdes associés). Mais la faute en incombe sans doute à l'attentisme des éditeurs, car les fanzines regorgent de postulants extrêmement prometteurs, attestant que la relève est prête. En attendant, 1986 est plutôt une année de confirmation, au cours de laquelle des auteurs aussi dissemblables que **TORRES**, **HISLAIRE**, **BAUDOIN**, **CHALAND**, **MATTOTTI**, **BOUCQ** et **GIARDINO** sont parvenus à la pleine maturité de leurs moyens, rejoignant les **TARDI**, **MŒBIUS** et autres **BILAL** dans le peloton des « incontestables ».

Les scénaristes ne sauraient être oubliés dans ce tour d'horizon, aussi succinct soit-il. Car plusieurs ont prouvé cette année qu'ils ont plus d'une corde à leur arc. Avec *la Comète de Carthage* (Les Humanoïdes associés), **YANN LE PENNETIER** a quitté le registre du persiflage dont il était coutumier ; **FRANÇOIS CORTEGGIANI** a montré, dans *De silence et de sang* (Glénat), que l'aventure n'avait pas plus de secret pour lui que l'humour ; le sérieux **MAKYO** s'est montré plus badin dans *Gully* et *Jérôme K. Jérôme Bloche* (Dupuis), **BUCQUOY** le révolté a trouvé un ton balzacien avec *les Chemins de la gloire* (Glénat), et le gentil **CAUVIN** s'est révélé fort acerbe à la faveur des *Femmes en blanc* et de *Pierre Tombal* (Dupuis). Pas de problèmes de reconversion pour ces professionnels du récit : ils vous accommodent un album à la sauce de votre choix.

∴

Le semestre se referme sur deux nouveautés de poids. Pas d'hésitation, il faut lire les deux ! Si *Sudor Sudaca* ne vous évoque rien, sachez que ces récits sont initialement parus dans *(A suivre)* sous le titre plus transparent de *Sueur de métèques*. Il faut sans doute être Argentin, comme **MUNOZ** et **SAMPAYO**, pour apprécier le parfum d'authenticité de ces « dialogues d'exilés » élaborés entre Milan et Barcelone. (*« L'Argentine est mon pays, et la nostalgie et l'amour que je ressens pour elle, je les ai gagnés avec mon travail et ma sueur »*, proclame **MUNOZ**. *« Je suis un étranger définitif, pas encore libre comme l'air bien que j'aspire à sa légèreté »*, renchérit **SAMPAYO**.) Mais il suffit d'avoir l'esprit libre et de s'intéresser au spectacle de l'étrange ménagerie humaine pour être bouleversé par ces drames exemplaires. L'art puissant et inspiré des auteurs d'*Alack Sinner* est universel, parce qu'il montre la vie telle qu'elle est, dérisoire et magique.

L'émotion est également au rendez-vous de *Plus ne m'est rien*, par **YSLAIRE** et **BALAC**, première époque de la série *Sambre*, annoncée comme la chronique d'un impossible amour qui durera vingt ans. Cette variation hyperromantique sur le thème (passablement rebattu) du couple fatal — ici : un godelureau de province et une bohémienne — joue la carte du lyrisme avec conviction. Si l'album fait figure d'événement, il le doit à la générosité du dessinateur Bernard Hislaire (au nom légèrement modifié pour l'occasion) qui s'est investi corps et âme dans la mise en images de ce poignant mélodrame. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de l'intensité des couleurs, du frémissement des corps ou de l'âpreté des paysages. En tout cas, l'ouvrage est puissamment suggestif, pour ne pas dire hypnotique. A lire par une nuit d'orage, sous la clarté vacillante d'un chandelier. (*Sudor Sudaca*, de **MUNOZ** et **SAMPAYO**, Futuropolis, 64 p. NB, 58 F. ; *Plus ne m'est rien*, de **YSLAIRE** et **BALAC**, Glénat, coll. « Caractère », 48 p. coul., 59 F.)

Si vous cherchez une lecture plus distrayante pour les vacances, jetez donc un œil sur *A la vie à la mort*, de **DODIER** et **MAKYO** (Dupuis), une pochade policière sans prétention mais fort habilement menée et peuplée de personnages attachants, ou sur *Executive Woman*, de **MARTIN VEYRON** (Albin Michel). Plus « soft » que *l'Amour propre*, cette fable contée avec un détachement ironique montre ce qu'il advient de la famille lorsque papa chôme et que maman réussit dans les affaires. Edifiant.

THIERRY GROENSTEEN.

Dans le prochain « Monde des livres », nos sélections science-fiction et livres pour la jeunesse.

● EN BREF

● Jacques Roubaud vient d'obtenir le huitième PRIX LITTÉRAIRE FRANCE-CULTURE pour son livre *Quelque chose noir* (Gallimard). *Les Trois Coffrets*, de Gérard Macé (Gallimard) et *Rêve de Saxe*, de Michel Chaillou (Ramsay), ont également recueilli des voix.

● Les PRIX ANDRÉE GAUTIER sont allés cette année, pour le prix de l'essai, à François George pour son livre *Sillages*, publié chez Hachette (*le Monde* du 20 juin) et, pour le prix d'histoire littéraire, à Roger Stéphane, auteur d'*Autour de Montaigne*, paru chez Stock (*le Monde* du 23 mai).

● Le jury du PRIX DES CRITIQUES a récompensé cette année Bruno Gay-Lussac pour son roman *Mère et fils* (Gallimard).

● LA FONDATION DE LA VOCATION vient d'attribuer son dixième prix littéraire à Jean-Philippe Toussaint pour *la Salle de bain*, publiée aux Editions de Minuit (*le Monde* du 18 octobre 1985). Emmanuel Moses a reçu le prix de poésie pour son recueil *Métiers*, non encore publié.

● La bourse littéraire de la FONDATION SIMONE ET CINO DEL DUCA, d'un montant de 20 000 francs, a été attribuée à Anne Garreta pour son premier roman, *Sphynx*, publié chez Grasset (*le Monde* du 4 avril). Pascal Commère a reçu une bourse de 10 000 francs pour son manuscrit, *Chevaux*.

● ETIEMBLE a été désigné lauréat du PEN Club français. Auguste Angles a également été distingué, à titre posthume, pour son livre sur le premier groupe de la NRF (deux volumes parus chez Gallimard). C'est la première année, depuis sa création en 1921, que le PEN Club français désigne ainsi des lauréats.

● LE PRIX DE L'ACADÉMIE MALLARMÉ (20 000 F) a été décerné à Henri Meschonnic pour son livre de poèmes *Voyageurs de la voix*, publié aux Editions Verdier, et pour l'ensemble de son œuvre.

● Pierre Pélissier a reçu le PRIX NAPOLÉON III, doté d'une somme de 15 000 F, pour son ouvrage *Emile de Girardin, prince de la presse*, paru chez Denoël (voir *le Monde* du 19 mars).

● Le PRIX DU GRAND ROMAN D'ÉVASION, dont le jury était présidé cette année par le spationaute français Patrick Baudry, a été attribué à Marion Zimmer Bradley pour son livre *les Dames du lac* (Pygmalion).

● LES JOURNÉES CLAUDÉLIENNES se dérouleront au château de Brangues les 23 et 24 août prochain. Elles auront pour thème « Poésie et spiritualité ». Au nombre des participants, le cardinal Albert Decourtray, qui parlera de Claudel lecteur de la Bible. Renseignements à l'Association des amis du château de Brangues : 13, rue du Pont-Louis-Philippe, 75004 Paris.

● PRÉCISION. — L'Association des amis d'Arsène Lupin, dont la première assemblée générale s'est tenue le 15 juin à Etretat (« le Monde des livres » du 20 juin), est domiciliée à Paris, 8, rue Chevreul, dans le 11ᵉ arrondissement.

ERRATA. — Le livre de Bernard Kouchner signalé dans l'article « Ce que les Français ont lu cette année » (« le Monde des livres » du 27 juin) est *Charité Business* (Le Pré aux clercs) et non *le Bazar de la solidarité*, comme il a été indiqué par erreur. Ce dernier titre est celui d'un livre de Louis Bériot publié en 1985 chez Lattès. D'autre part, dans ce même article, dans la liste des essais à succès, le livre d'Elisabeth Badinter *L'un est l'autre* (Odile Jacob) — en tête des meilleures ventes depuis près de deux mois — a été malencontreusement omis.

— Contrairement à une indication erronée de M. Fusco concernant les traductions françaises de Manganelli (« le Monde des livres » du 20 juin), le volume *Centurie*, publié en 1985 par les éditions W, a été traduit par J.B. Para et non par Ph. Di Meo.

● ANNIVERSAIRE

LE CENTENAIRE DE L'AUTEUR DE *JÉSUS-LA-CAILLE*

L'ami Francis Carco

(Suite de la page 19.)

« De si loin que je me souvienne, je conserve l'impression d'avoir été parmi les miens un personnage à part, hostile, buté, fermé d'instinct aux joies des autres. J'aimais mes parents ; aucun de mes actes n'arrivait à le leur prouver. L'idée que mon père pût mourir avant d'avoir surpris la tendresse qu'il m'inspirait me bourrelait l'âme de remords... Je suis constamment prêt à renoncer à tout, pourvu que j'en ressente un déchirement... » Ah ! ce n'est ni un plaidoyer de lui-même, ni un panégyrique de ses jugements que Carco nous livre !

Mais de l'arrivée à Marseille de la famille Carcopino, venant de Nouméa (après un mois et demi de traversée) jusqu'aux nuits de Paris, en passant par l'enfance à Villefranche-de-Rouergue, par Rodez, Toulouse, Nice, la constance de sincérité fait comme une fête à des confidences enfiévrées, vouées aux plus âpres déceptions. *« Errer la nuit par des ruelles obscures où j'essayais moins de m'orienter que de me perdre était une part de mon bonheur. J'échappais de la sorte aux médiocrités de la vie. La mort seule doit procurer cette merveilleuse extase d'effacer subitement nos chétives mesures. »*

Et l'amour de la nature ? Et cette propension à s'attendrir sur les êtres qu'il met en scène, fût-ce en des lieux que Dieu, assurément, ne visite pas souvent ? Et cette volonté de faire du mieux possible, d'apprendre sans cesse ? Et cette blessure causée par la disparition de son frère Charles à Verdun lorsqu'il montait avec sa batterie au Mort-Homme ? Et ce désir tôt venu de fonder des revues, de jouer soi-même au théâtre, de chanter (sous le nom de Jacques d'Aiguières, il fit du caf' conc' dans son adolescence avant d'interpréter ses chansons au Lapin Agile – bien sûr – et au théâtre des Noctambules à Paris) ?

Des rééditions chez Albin Michel

A l'occasion du centenaire, Albin Michel réédite plusieurs ouvrages de Francis Carco :

● *Jésus-la-Caille,* roman (1932), 220 p., 49 F.

● *L'Homme traqué,* roman (1922), 200 p., 49 F.

● *La Bohème et mon cœur,* poèmes (1939), 246 p., 49 F.

∴

● Le même éditeur fait reparaître le livre d'André Négis : *Mon ami Carco,* 254 p., 85 F.

∴

Francis Carco, qui était membre de l'académie Goncourt depuis 1937, et qui avait obtenu, en 1923, le Grand Prix du roman de l'Académie française pour *l'Homme traqué;* est mort, à Paris, le 26 mai 1958.

Utrille « au sourire craintif »

Et cette sauvegarde exacerbée de l'individu, alors que le ton est déjà donné de prôner le collectif, quitte, en douce, pour son propre compte, à user de stratégie comme un vulgaire spécialiste de marketing, flagorneur du pire ? Et ce goût inné pour la peinture ? Et cette magistrature de l'amitié qui inspira tant de ses actes ? Elle nous vaut des portraits saisissants et des histoires où Carco répand son cœur.

Passent des noms : Modigliani (*« Il expia cette audace incroyable de prétendre n'exister que pour de secrètes destinées »*) ; Utrillo (*« Au sourire craintif mêlé de résignation qui semblait figé sur son visage comme un tic douloureux »*) ; Paul Bourget (*« Jamais je ne l'ai entendu se targuer d'avoir rendu service à ses contemporains. Il le faisait au nom de la littérature »*) ; Pierre Benoit, Roland Dorgelès, Katherine Mansfield, Picasso, Derain qui enfourchait son vélo quand le moral n'y était pas et partait pour un mois changer d'air à Marseille et Cassis, Pascin, Francis Jammes, Apollinaire (*« Plus il mangeait, plus une gaieté physique resplendissait de sa personne. Sa gentillesse n'avait pas sa pareille à Montmartre »*), Jean-Marc Bernard, mort dans les tranchées d'Artois, Bénazet le philosophe narquois et confiant qui était coiffeur, Edouard Gazanion qui logeait ses amis et poussait si loin les lois de l'hospitalité qu'il ne s'absentait jamais de Paris avant d'avoir marqué à la craie tous ses meubles dans l'ordre où ses invités pourraient les vendre, *« sans l'affliger trop »*... Mais on n'en finirait pas, comme on ne finirait pas de rapporter ces choses vues et senties au plus profond de l'être.

Et voilà que je n'ai rien dit du merveilleux Max Jacob, si peu de Mac Orlan et rien non plus sur le poète Francis Carco ! La place manque ! Un mot encore cependant. Il concerne Zborowski qui dédia sa vie à Modigliani. Pour son peintre, il se privait de tout, de tabac, de nourriture, de charbon, essuyant affronts et rebuffades pour essayer de vendre quelques toiles à des gens qui ricanaient, les mêmes peut-être qui, plus tard, s'arrachèrent à prix d'or ce qu'ils avaient refusé pour une obole. Rarement il nous a été donné de lire de telles pages inspirées par l'admiration et l'amitié. On en sort bouleversé et requinqué car tant que vivront des Zborowski, on peut se dire que l'homme n'est pas rien.

LOUIS NUCERA.

Un fils de Villon

GEN PAUL, le peintre, l'ami de Céline, me racontait qu'une nuit de 1958 il reçut un coup de fil de Francis Carco. Sans objet apparemment. Gen Paul savait que le poète était très malade... Sa voix était faible. Gen ne comprenait pas bien la raison de cet appel téléphonique nocturne. *« Tu as besoin de quelque chose, Francis ? – Non. Je voulais simplement t'entendre encore une fois. »*



CAGNAT

Le lendemain, Francis Carco était mort.

Lorsqu'on a connu Gen Paul, qui parlait un argot somptueux, qui faisait rouler les mots comme des pépites, à un rythme célinien..., cette petite histoire nous résume Francis Carco d'une façon fulgurante. Jusqu'à son dernier souffle, il écoute la voix de Paris, de la Butte. On dirait qu'il veut partir avec elle pour son dernier voyage.

On l'a un peu oublié, le vieux Carco, et c'est grand dommage pour la tradition de nos belles lettres. Il fut le plus juste, le plus attentif témoin d'une époque de Montmartre où se côtoyaient la pègre la plus colorée et la bohème artistique la plus féconde.

Il est inséparable d'Utrillo, de Dignimont, de Derain... de Mac Orlan, de Dorgelès, de Galtier-Boissière.

Les personnages de ses romans, voyous – on disait alors les « apaches », – putains et maquereaux... ceux de *Jésus-la-Caille,* de *l'Homme traqué,* de *l'Ombre...* etc., ne se prêtent pas aux exercices métaphysiques. Bien campés, gouailleurs, furtifs, ils rôdent sur l'asphalte mouillé de la rue sans loi, ils hantent les bordels et les troquets où l'accordéon les accompagne.

Carco les regarde vivre... nous les livre d'une plume trempée dans l'encre de la tendresse et, comme il est avant tout poète, il fait des miracles, il nous envoûte. Tous ces destins qui s'entrecroisent, s'entre-déchirent, sont dans des tragédies qui se terminent le plus souvent en cour d'assises. Mais l'argot empêche de prendre au sérieux même les pires choses. On les contourne d'une pirouette, d'un quolibet jailli du trottoir.

Carco avait fait ses premières armes littéraires avant la guerre de 1914-1918 à l'école des fantaisistes, sous la houlette de Tristan Derème. Bonne école, puisqu'il s'agissait d'une réaction contre les tenants d'une poésie chargée de symboles au style pesant ses tonnes d'académisme. Derème, Carco et leurs amis militaient pour la légèreté, la gaieté, l'ironie, les bonheurs d'écriture qui n'excluent ni la tendresse ni la gravité.

Filles et amourettes

Le premier recueil de Carco s'appelle *Bohème et mon cœur.* Il n'y est pas encore question de rues mal famées et de caboulots, mais son écriture est déjà totalement maîtrisée. Tout arrive à point, la nostalgie berce les cœurs dans un décor nécessaire. Les états d'âme ne se traînent pas de strophe en strophe, on les esquisse, on les effleure. Il y a là du plaisir et des larmes comme dans chacune de nos vies.

La poésie de Francis Carco s'apparente à l'impressionnisme. Il travaille par petites touches... un trait rapide... une silhouette... la pluie fine... les filles qui passent, qui dansent, s'envolent en l'air sur une balançoire. Elles sont là pour les amourettes plutôt que pour les passions romantiques. Et pourtant le sens tragique de la vie n'est pas absent.

Le vent s'embrouille avec la pluie,
Tu t'exaltes ; moi, je voudrais
Mourir dans ce murmure frais
D'eau molle que le vent essuie.

Carco, d'origine bourgeoise, va très vite être fasciné par le monde de la pègre. On fera de lui le chantre des filles de joie et des truands. Peut-être, mais il n'en sera jamais dupe. Il les imbrique dans son univers poétique. Il aime François Villon et lui consacre un bien joli roman. Il se veut dans la tradition de ces fameux *« beaux enfants qui mettaient une plume à leur chapeau. »*

Pure nostalgie

La vraie vie est peut-être là... en dessous... Qui sait ? En tout cas, il perçoit les ondes qui viennent de la marginalité. Il va devenir pour la postérité l'auteur de *Jésus-la-Caille* qui tient tout de même à l'épreuve de la relecture soixante-dix ans après sa parution.

Carco vieillit bien. Ses livres de pure nostalgie et ses poèmes mieux peut-être que ses romans, mais on découvre toujours dans ceux-ci des belles tournures de phrases du temps jadis... on y respire un parfum de choses trop hâtivement oubliées. On y rencontre mieux qu'un auteur, un homme.

Carco mérite pour son centenaire qu'on le réédite et que la jeunesse le découvre. Certains courants de la littérature française sont, on ne sait trop pourquoi, un peu mis au rancart. On les étiquette au rayon populisme, avec une connotation péjorative, dans les anthologies, dictionnaires et autres qui sont souvent aux mains de cuistres qui ne savent que classifier et noter les œuvres avec la rage des impuissants.

Ecoutez Carco... sa musique, ses romances... Il est voisin d'Apollinaire, arrière-petit-fils de Villon, cousin de Mac Orlan... père d'Albert Simonin et sans doute d'un oncle Archibald de Georges Brassens.

ALPHONSE BOUDARD.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Avec ou sans sel

(Suite de la page 19.)

Peut-on seulement parler de roman ? Par définition, il ne se passe rien durant les patrouilles des submersibles atomiques. C'est même leur but unique et leur suprême pensée. Ne pas être détectés : telle est l'obsession. Donc, ne pas avoir à faire surface. Motif à redouter : une évacuation sanitaire. On raconte que le cas s'est produit, pour une appendicite du... médecin de bord.

Dans *le Jour ne se lève pas pour nous,* Robert Merle reprend précisément ce cas de figure. C'est le médecin qui tient la plume et hésite à manier le bistouri. Un membre de l'équipage est menacé de péritonite. Faut-il opérer ou pas ? Le narrateur décidera que oui ; avec succès, malgré sa jeune expérience. La fiction et le suspense s'arrêtent là. Tout autre incident voudrait dire que nous ne sommes plus là, nous lecteurs, pour en prendre connaissance. On ne sait si la dissuasion nucléaire empêchera la conflagration planétaire, mais le fait est qu'elle aboutit à geler l'imagination.

IL ne faut pas attendre non plus de ce récit l'effet de prémonition qui fit le triomphe de *Malevil,* il y a quatorze ans. Robert Merle n'évoque pas la possible survie en Europe après une explosion. Il nous propose plutôt un reportage à peine romancé. On parierait que l'idée lui en est venue à la suite d'une des visites d'écrivains que la marine organise régulièrement à l'île Longue, avec un sens rare des relations publiques et de l'hospitalité.

Unique concession à la fiction : le toubib-narrateur est embarqué au pied levé – est-ce possible ? – et s'adresse à une fiancée chipie. Il oublie d'ailleurs très vite cette erreur de cap personnelle pour ne s'intéresser qu'aux organes du sous-marin et à leurs servants. Le reportage n'exclut pas les renseignements techniques, ceux du moins que dose le commandement, pris entre l'exigence du secret et les vertus dissuasives de la fuite calculée. Nous apprenons que le navire part pour plus de deux mois avec cent trente hommes, dont seize officiers. L'équipage vit en tee-shirt, sauf le samedi soir. Deux infirmiers secondent le médecin, qui fait le plus souvent fonction de dentiste et de confident.

PAS de huis clos militaire sans argot juvénile, petits froissements et plaisanteries de collège. Deux énarques veillent au niveau culturel des propos de carré. Le lecteur est initié aux grades, aux quarts, aux tâches des divers personnels, aux soldes, aux indemnités, aux lignes d'arbre, aux traitements d'eau douce, aux menus, aux évacuations de poubelles, aux séances de télévision et aux prières...

Oui, la soupe est bonne. Non, on ne souffre pas trop de claustrophobie et de la promiscuité. Oui, les messages familiaux peuvent être différés en cas de décès non prévisibles ; non, on ne pense pas à l'incident majeur ni à l'aspect métaphysique de la mission ; pas le temps ! Chacun est trop occupé à assurer sa veille. La conscience de son importance pour la collectivité lui évite des états d'âme du style du *Désert des Tartares.* On vit dans une attente épaisse, sans plus songer aux enjeux effarants de la patrouille qu'à la masse d'eau noire, juste là derrière la coque.

L'impondérable est le seul ennemi, dans l'immédiat. Chaque équipier le traque, à sa place. Les scénarios, les « si », c'est bon pour les magazines ; un luxe de surface. L'important, en mer, c'est qu'il ne se passe rien, que le code de l'Elysée reste muet, et qu'aucun adversaire n'écoute l'hélice battant les fonds, on ne sait où, à portée d'URSS..

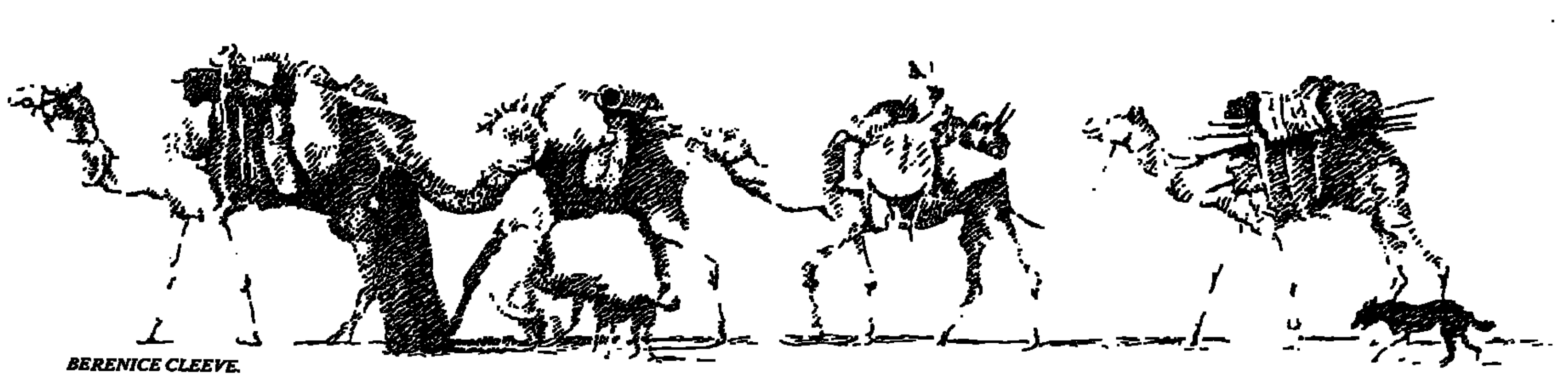
Nous sommes aux limites de l'absurde. Mais le « pacha » se console comme il peut en observant qu'à force d'horreur *« on n'a jamais été si près de faire reculer l'horreur ».* Et comme c'est doux quand ça s'arrête ! Comme il fait bon, au retour dans le goulet de Brest, regarder les nuages, respirer la terre !

Tout s'use, même l'émerveillement.

★ **LES ECRIVAINS DE LA MER, de Robert de la Croix, Bartillat édit., 272 p., 80 F.**

★ **LE JOUR NE SE LÈVE PAS POUR NOUS, de Robert Merle, Plon, 254 p., 80 F.**

● RELIGION



BERENICE CLEEVE

QUATRE LIVRES POUR MIEUX COMPRENDRE L'ISLAM

Les saints et les prophètes

Maxime Rodinson explique comment Michel Chodkiewicz, dans* le Sceau des saints, *démêle les fils entrelacés de la pensée d'Ibn Arabi.

MICHEL CHODKIEWICZ est un musulman comme il y en a fort peu. Converti à l'islam dans sa jeunesse, il n'a rien à voir avec les vagues d'enthousiasme islamophile plus récentes, où la sympathie politique l'emporte, accouplée à une profonde ignorance. C'est un croyant. Pour lui, la foi n'exclut pas la lucidité intellectuelle ni les exigences de l'analyse scientifique des idées dans leur contexte historique.

Avec la même capacité de travail scrupuleux qui lui permit de lancer et de diriger la revue *la Recherche*, qui l'a poussé au premier rang de l'édition française, il a étudié à fond, dans les textes, la mystique musulmane. Méprisant la facilité, il s'est attaqué au sommet même de cette tendance, le grand, prolifique et difficile Ibn Arabi, dit *al-cheikh al-akbar*, « *le cheikh suprême* ». Né à Murcie (qui était encore musulmane) en 1165, il parcourut le Maghreb, puis l'Orient musulman et mourut à Damas en 1240.

C'est un des plus grands mystiques de tous les temps. Mais ses extases, sa conviction de sentir parfois vibrer en lui et s'exprimer l'Ame de l'univers ne l'écartaient pas d'un effort intellectuel puissant pour en dégager le sens, pour construire un système où elles auraient leur place. Cela ne pouvait se faire sans susciter des enthousiasmes et des haines d'une égale virulence.

Chodkiewicz s'attaque à un des éléments cardinaux de la doctrine d'Ibn Arabi, la théorie de la sainteté et ses rapports avec les charismes de la prophétie.

Il ne s'attarde pas sur l'ancrage social de la diffusion du culte des saints en islam. Il n'aime pas trop la thèse courante qui l'explique par une poussée de la piété populaire. Il y a toujours eu des mystiques, des ascètes, des saints dans toutes les couches de la société. Mais il reconnaît qu'aux XII[e] et XIII[e] siècles, on observe une structuration de leur monde en confréries, organisations de masse protégées par les princes, qui canalisent des pratiques devenues collectives et formalisées.

La marque d'Ibn Arabi

Il s'attache avant tout à analyser la pensée profonde d'Ibn Arabi, à la dégager à travers les textes souvent cryptiques et même parfois contradictoires du Cheikh suprême. Celui-ci innove et clarifie, mais il prolonge en un certain sens des tendances anciennes. Le saint musulman d'abord n'est pas exactement le saint chrétien. On l'appelle « wali », mot qui se réfère (entre autres) à sa proximité de Dieu. Mais il y a d'autres aspects.

L'essentiel est sans doute, Chodkiewicz l'a bien vu, le rapport du saint au prophète, qui pose problème à tout penseur musulman. L'islam reconnaît de *multiples prophètes* (dont Adam, Moïse, Jésus) antérieurs à Mahomet (Mohammad). Selon ses conceptions de base, ils diffusaient tous, de la part de Dieu, substantiellement le même message monothéiste. De là vient l'idée d'une « *réalité mohammadienne* », d'une « *lumière mohammadienne* » que chaque prophète réfracte à sa manière, laissant une Loi valable pour son milieu et pour son temps.

Pourtant, il faut bien que la communauté musulmane ait sa particularité, son caractère suprême et donc indépassable. Mahomet est « *le sceau des prophètes* » auquel nul ne succédera.

Où se situent donc les saints musulmans ? Ibn Arabi systématise les conceptions antérieures et impose sa marque propre. Les saints, « *héritiers* » des prophètes, se rattachent à divers modèles de sainteté fournis aussi par les prophètes d'avant Mahomet. Ils s'ordonnent également suivant une hiérarchie. Ils se rangent en plus de quatre-vingts classes. Au sommet se trouve « le Pôle ». Ils sont dans ce monde, parmi nous, dissimulés, inaperçus, sous des aspects de la dernière banalité, souvent méprisés, vilipendés, blâmés par les gens vertueux.

De même qu'il y a eu un sceau des prophètes, il y a un sceau des saints et même deux ou trois. Il faut distinguer la sainteté mohammadienne et une sainteté universelle qui l'englobe et la dépasse. Son sceau sera Jésus. Il faut aussi un sceau de la sainteté mohammadienne. Ibn Arabi se reconnaît lui-même comme tel. Lui aussi se sent un élu.

Dans les derniers temps viendra encore un « *sceau des enfants* ». Curieusement, ce sera un Chinois. Les hommes ne l'écouteront pas, ils suivront leurs passions sans aucune raison ni aucune loi, ils seront stériles. Alors sonnera l'Heure. « *La fin des saints n'est qu'un autre nom de la fin du monde.* »

Chodkiewicz démêle les fils entrelacés de la pensée d'Ibn Arabi avec beaucoup de science, de scrupule intellectuel et d'intelligence. C'est assez rare chez les hommes de foi (de foi dite laïque aussi) en dehors d'une petite élite catholique. Il faut saluer cette prouesse.

Accessoirement sa science permet à Chodkiewicz d'heureuses audaces : critiquer des failles de grands maîtres de l'islamologie. Les moins savants n'osent pas ainsi s'exposer. Le plus sûr est le respect conditionné. Mais Chodkiewicz, dans une ou l'autre note, montre bien le penchant irrésistible de Louis Massignon (qui n'aimait pas Ibn Arabi) à christianiser parfois indûment sa pensée. Et surtout il peut sourire de la tendance d'Henry Corbin à voir du chiisme partout et même chez Ibn Arabi qui en est fort loin.

Ce n'est pas un ouvrage très facile. Mais il apprend beaucoup. Et on est à des années-lumières des apologétiques et des réquisitoires sur l'islam de la littérature courante. A cent lieues aussi des fanatismes de la sacro-sainte « identité ». Incroyant comme je suis, je préfère encore cette walâya, cette sainteté mythique que nous décortique si bien Chodkiewicz.

MAXIME RODINSON.

★ **LE SCEAU DES SAINTS. PROPHÉTIE ET SAINTETÉ DANS LA DOCTRINE D'IBN ARABI, de Michel Chodkiewicz. Gallimard, 240 p., 95 F. (Collection « Bibliothèque des sciences humaines ».)**

La vie de Muhammad

IL a été écrit un nombre important de biographies du prophète Muhammad (Mohammad ou Mahomet). Celle de Martin Lings, ancien conservateur des manuscrits orientaux au British Museum, est composée comme un roman historique où tous les faits sont rigoureusement attestés. Les sources choisies sont anciennes. Outre les références obligées — le Coran et les Hadiths, dires du prophète, — l'auteur a puisé son information dans les textes classiques de l'histoire de l'islam comme *Sirât ar-rasûl* d'Ibn Hishâm, *Kitab at-tabaqat* d'Ibn Sa'd et le *Salîh* de Bukhârî.

Sobre et précis, le récit suit un rythme linéaire. La vie du dernier des envoyés de Dieu est davantage intégrée dans l'évolution et les bouleversements historiques de la société mecquoise que dans la mythologie religieuse. Martin Lings fait d'abord le portrait de la communauté païenne des Arabes vivant dans le Hijâz et dans la grande plaine du Najd, adorant les idoles et refusant le message des Evangiles. C'est dans ce contexte que va naître, le 20 août 570 de l'ère chrétienne, Muhammad. Tôt orphelin, il sera élevé par son grand-père. Pauvre et illettré, il travaillera comme caravanier chez une des plus riches négociantes de La Mecque, Khadîja, son aînée de quinze ans.

Séduite par le sérieux, la sagesse et la grâce que dégageait ce jeune homme, elle l'épouse. Ils auront six enfants, deux fils et quatre filles. Les garçons ne survivront pas. Un jour, une voix se fit entendre : « *Lis !* », et Mohammad répondit : « *Je ne suis pas de ceux qui lisent.* » Ce fut ainsi que la révélation s'imposa à Muhammad comme « *une vision véridique, pareille à la lumière qui jaillit à l'aube* », telle une présence de l'Eternel dans l'éphémère. A partir de là, Muhammad est reconnu par un petit groupe comme prophète. Le restant de sa vie, il le passera à convaincre les autres membres de la société arabe.

Pour les uns, il était un devin et un possédé, pour les autres un sorcier et au mieux un poète. La Mecque deviendra un lieu de refuge pour les musulmans persécutés par les « *incrédules* » adorateurs des idoles en pierre. Martin Lings démontre à travers les résistances des uns et l'enthousiasme des autres comment l'islam est le « Verbe-fait-livre » dont la fonction « *est de réveiller en l'homme son aptitude primitive à l'émerveillement* ». En mourant, Muhammad dit à ses proches : « *Je vous devance et je suis votre témoin.* » A soixante-trois ans, sa mission était terminée. Il revenait aux compagnons de régler la succession et de répandre la dernière religion révélée.

Martin Lings est un excellent historien, doublé d'un conteur méticuleux qui sait passionner pour une époque tumultueuse, marquée par le destin d'un homme d'exception.

T.B.J.

★ **LE PROPHÈTE MUHAMMAD ; SA VIE D'APRÈS LES SOURCES LES PLUS ANCIENNES, de Martin Lings ; traduit de l'anglais par Jean-Louis Michon. Seuil, 430 p., 125 F.**

Les convertis

Une enquête sur les « nouveaux musulmans » en Europe et aux Etats-Unis.

L'ISLAM progresse en Afrique et en Asie. Il se répand aussi en Europe. Deux cents à trois cent mille Français de souche sont convertis à l'islam. Cela va du simple instituteur attiré par « *l'humanisme du Coran* » à l'artiste célèbre comme Maurice Béjart qui eut pour cette religion un « *coup de soleil à l'âme* », en passant par les déçus du marxisme et autres athées mal dans leur peau.

Pendant trois ans, deux jeunes femmes, une Française, Lisbeth Rocher, et une Marocaine, Fatima Cherqaoui, ont mené une enquête en Europe et aux Etats-Unis auprès de ces nouveaux musulmans. Les motivations sont diverses mais souvent d'ordre individuel et subjectif. Pour certains le passage à l'islam a été une nécessité absolue, pour d'autres l'aboutissement normal d'une quête commencée ailleurs, pour d'autres encore une rencontre avec le mysticisme et l'accomplissement d'une haute spiritualité.

Dans l'ensemble, ce qui attire et séduit le plus c'est que cette dernière religion révélée soit entièrement intégrée dans le quotidien : elle se présente comme une morale et une action, une synthèse aussi. Comme le dit Eva de Vitray-Meyerovitch, ex-catholique, islamologue convertie, « *on ne se convertit pas à l'islam ; on embrasse une religion qui contient toutes les autres* ». Le juriste allemand Murad Wilfred Hofmann a rejoint la religion de Mahomet parce qu'elle « *intègre toutes les manifestations de la vie et donne aux choses du sexe comme à la nourriture ou à la prière une place absolument normale* ».

La conversion la plus étonnante reste celle de Léopold Weiss (Muhammad Asad), juif autrichien, né en 1900, devenu musulman à l'âge de vingt-six ans à Berlin après avoir déclaré son opposition au sionisme. Il est remonté aux sources historiques et spirituelles de l'islam en faisant le pèlerinage à La Mecque. Il a traduit et commenté en anglais le Coran et a raconté son expérience dans *les Chemins de La Mecque* (Fayard, 1976) : « *L'islam est venu à moi comme un voleur entrant de nuit (...), mais, à la différence du voleur, il est entré pour rester définitivement.* » Sa révélation lui aurait été apportée par le prophète Mahomet dans un rêve.

« L'Islam vrai est exilé »

Ces convertis ont aussi leurs fanatiques comme cet Espagnol, Mohamed El-Andalusi del Pozo, qui anime à Grenade l'Association du retour de l'islam en Andalousie. Intégriste, il reconnaît ne s'intéresser qu'à la lettre et non à l'esprit de l'islam. « *Nous ne pouvons juger l'esprit, l'intérieur.* » Ces convertis « *plus musulmans que le Prophète* » n'arrangent pas l'image d'une religion déjà défigurée par la révolution iranienne. Une musulmane algérienne proteste contre ces différents détournements : « *Je suis exaspérée par tous ces convertis, mais aussi par beaucoup de musulmans de souche qui cherchent à aménager la loi en fonction de leurs besoins.* »

Le message le plus modéré et le plus sain, on le trouve chez un Français ex-catholique, récemment converti, Johan Cartigny : « *L'islam vrai est exilé.* » Il recommande de lire les textes soufis plutôt que d'entendre les « *petits théologiens qui braillent dans les mosquées* ».

Enfin, signalons le cas particulier d'un Marocain musulman qui non seulement s'était converti au catholicisme — c'est extrêmement rare — mais fut ordonné prêtre. Il s'agit de Mohammed Abdel-Jalil, devenu Père Jean. Sa famille l'avait rejeté et le considérait comme symboliquement mort. Pour elle c'était une trahison, non seulement à sa religion mais aussi à sa patrie.

L'enquête de Rocher et Cherqaoui, une des premières du genre, est passionnante. Elle ne laisse de côté ni les contradictions ni les ambiguïtés de ce phénomène qui intrigue et irrite.

TAHAR BEN JELLOUN.

★ **D'UNE FOI L'AUTRE ; LES CONVERSIONS A L'ISLAM EN OCCIDENT, de Lisbeth Rocher et Fatima Cherqaoui. Seuil, 224 p., 85 F.**

Le « je » d'un prince syrien au XII[e] siècle

« *J'AI toujours aimé Damas, la ville de mes exils, la ville où je mourrai bientôt. Le temps presse. Cette main, qui jadis terrassait le lion ou l'ennemi, tremble si fort qu'elle ne peut plus écrire : il faut dicter. Se souvenir. Pardonne-moi, Seigneur, si le premier désir qui vient à ma mémoire me reporte là-bas, sur les rives de l'Oronte, vers ma jeunesse.* » Ainsi commence le livre du prince syrien Ousâma, né au moment où le pape Urbain II prêchait la première croisade (celle qui devait s'emparer de Jérusalem en 1099) et mort à l'âge de quatre-vingt-treize ans, en 1188, un an après que les musulmans eurent repris la cité sainte.

Ces premières lignes évoquent toute « l'expérience » d'Ousâma. Une longue et heureuse jeunesse dans la citadelle de Chayzar, en Syrie du Nord, auprès d'un père admiré, dont la nostalgie court tout au long de l'œuvre. Puis une vie d'adulte ponctuée d'exils à Damas, au Caire et dans le nord de la Mésopotamie, dans la tourmente des croisades, de l'établissement des Etats latins d'Orient et de la désunion des fidèles d'Allah face aux chevaliers du Christ, jusqu'à ce que les chefs turcs, Zengi, Nour al-Dîn et Saladin réunissent par la force les musulmans et détruisent le royaume de Jérusalem en 1187.

Et voici le guerrier très âgé. C'est face à la mort qu'il parle de lui, de ses innombrables chasses et de ses furieuses batailles, comme en un dernier combat. « *Que vaut-il mieux ? Périr dans la furie des armes ou, comme je vais le faire, perclus, et jetant mes dernières forces dans les mots ?* »

Mots admirables, en vérité, que ces mots d'Ousâma, dont André Miquel a déjà publié le livre en traduction intégrale (1), mais auquel il prête, ici, sa plume de savant arabisant pour créer une œuvre nouvelle, plus lisible, écrite à la première personne.

Nous y suivons le chevalier musulman, qui n'est pas, à bien des égards, sans rappeler le chevalier chrétien. Même goût de la prouesse et même sens de l'honneur. Mais le musulman est, de plus, un homme instruit, qui écrit de nombreux livres et qui pleure la disparition des quatre mille volumes de sa bibliothèque dans un naufrage.

Le regard de l'autre

Il est surtout pour nous le regard de l'autre posé sur les croisés, un regard moins hostile qu'on ne s'y attendrait, étonné plutôt, et critique. Il raille la médecine barbare des Occidentaux et leur pratique de l'ordalie ; il s'indigne de leur idolâtrie de la Vierge et du Christ. Pourtant il introduit des distinctions entre les Francs, récemment débarqués, dont la « *sottise* » est extrême, et ceux qui, établis depuis plus longtemps, se sont un peu dégrossis. Il rend en particulier hommage à « *ses amis les templiers : ceux-là, du moins, savaient reconnaître les croyants, quels qu'ils fussent* ».

Ayant achevé l'histoire de sa vie, il demande à Dieu une dernière faveur : « *Laisse-moi, un instant encore, revoir le vieux château sur l'Oronte, la ville et l'autre forteresse, près du pont. Laisse courir à mes côtés les chevaux, les chiens et, devant moi, les bêtes en fuite, gazelles, sangliers, renards ou lièvres. Laisse-moi, encore un instant, face à face avec mes chers lions. Fais voler, au-dessus de ma tête, les faucons sacrés ou pèlerins, mes beaux vautours qui s'en vont chercher leur proie là-haut, très haut. Permets, Seigneur, que près de terminer ces pages avec ma vie une fois encore je chasse.* »

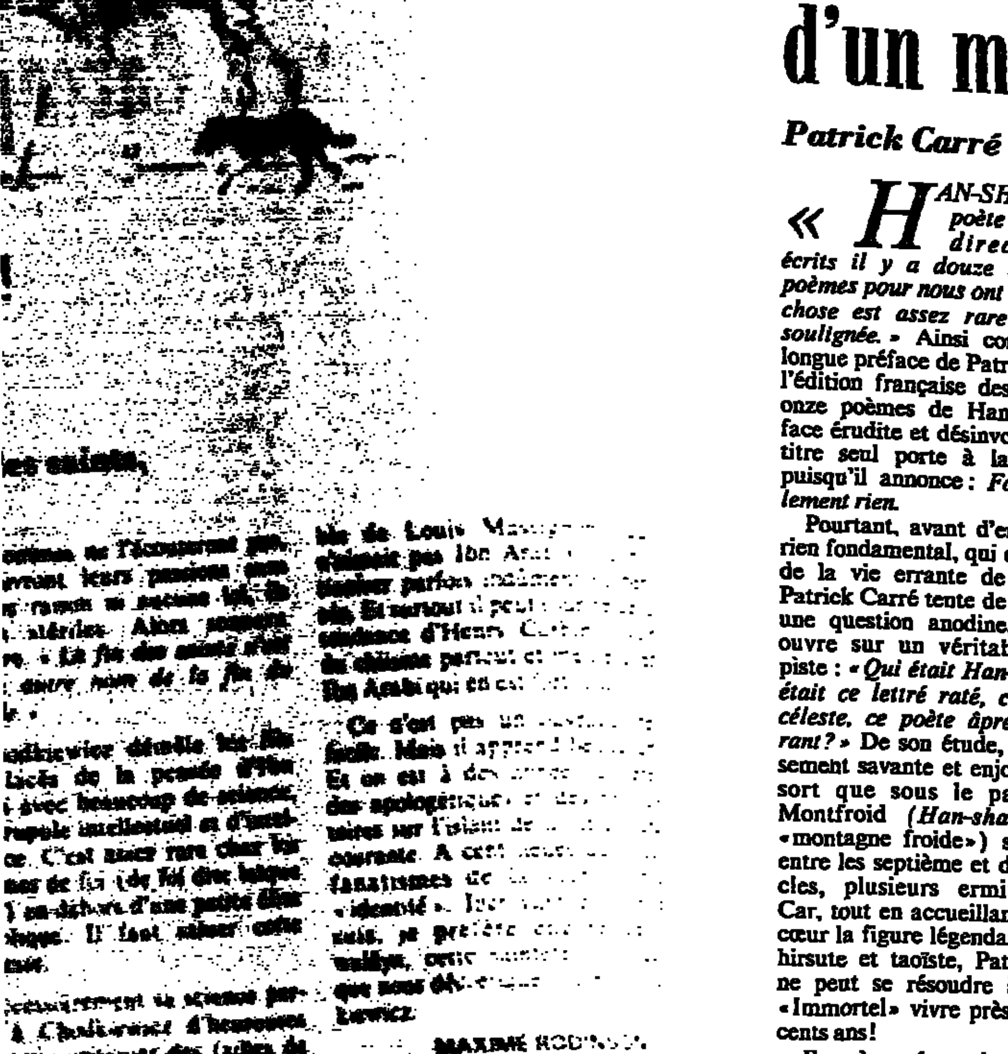
Car la chasse est comme le symbole des plaisirs de cette vie. Et au terme d'une somptueuse et ultime chasse imaginaire, tombe la nuit sur Damas et sur la vie d'Ousâma, dans la fraternité duquel nous sommes entrés au long de ces pages.

MICHEL SOT.

★ **OUSAMA. UN PRINCE SYRIEN FACE AUX CROISÉS, d'André Miquel. Fayard, coll. « Les inconnus de l'histoire », 199 p., 79 F.**

(1) Ousâma Ibn Munqidh : *Des enseignements de la vie*, traduction et introduction d'André Miquel. Imprimerie nationale, 1983.





Le « je » d'un prince syrien au XII[e] siècle

Le regard de l'autre

● LETTRES ÉTRANGÈRES

L'œuvre vagabonde d'un mangeur de brumes

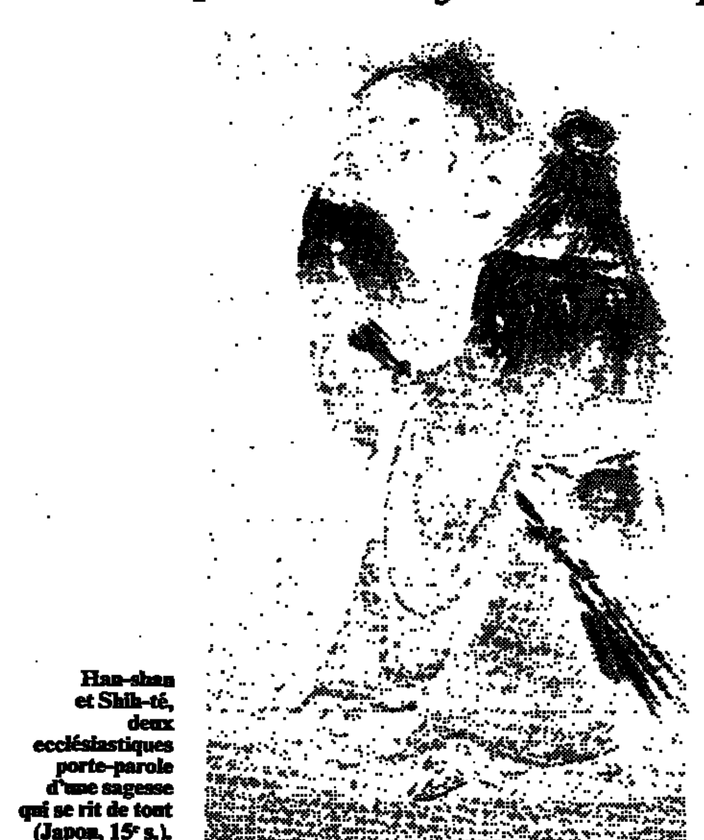
Patrick Carré traduit l'intégrale des poèmes d'un sage hirsute et narquois : Han-shan

« *HAN-SHAN est un poète simple et direct. Même écrits il y a douze siècles, ses poèmes pour nous ont un sens. La chose est assez rare pour être soulignée.* » Ainsi commence la longue préface de Patrick Carré à l'édition française des trois cent onze poèmes de Han-shan, préface érudite et désinvolte, dont le titre seul porte à la jubilation puisqu'il annonce : *Fondamentalement rien.*

Pourtant, avant d'envisager ce rien fondamental, qui est au cœur de la vie errante de Han-shan, Patrick Carré tente de répondre à une question anodine, mais qui ouvre sur un véritable jeu de piste : « *Qui était Han-shan ? Qui était ce lettré raté, ce clochard céleste, ce poète âpre et fulgurant ?* » De son étude, vertigineusement savante et enjouée, il ressort que sous le paraphe de Montfroid (*Han-shan* signifie « montagne froide ») se cachent, entre les septième et dixième siècles, plusieurs ermites-poètes. Car, tout en accueillant de grand cœur la figure légendaire du sage hirsute et taoïste, Patrick Carré ne peut se résoudre à voir son « Immortel » vivre près de quatre cents ans !

Il repère, néanmoins, et privilégie le Han-shan originel, celui qui a laissé le plus éloquent des autoportraits :

On se moque de moi. Je suis [un péquenot.
J'ai le faciès plutôt mal [dégrossi.
J'ai le bonnet toujours mis de [travers
Et ma ceinture me serre trop le [ventre.
Ce n'est pas que j'ignore et [manières et modes,
Mais je n'ai pas le sou et j'y [suis bien forcé.
Enfin, s'il m'arrive un jour [d'être riche,
C'est d'une pagode que je me [coifferai !
Dès qu'à Montfroid je fus, toute [affaire cessa,
Plus de pensées tordues [accrochées dans mon cœur...
Oisif, sur les rochers, je [griffonne des vers.
Le destin fait de moi une barque [sans lien...



Han-shan et Shih-té, deux ecclésiastiques porte-parole d'une sagesse qui se rit de tout (Japon, 15[e] s.).

On voit que ce va-nu-pieds est aussi un bon à rien quelque peu transcendant. Tous son enseignement oscille du rire teinté d'amertume à la sérénité narquoise. Et son traducteur, décidément infatigable, donne un commentaire de la même veine libertaire en bas de chaque page, là où s'alignent généralement des notes moins égarantes.

Un homme aux yeux clairs

A la suite de Jacques Dars et de Jacques Pimpaneau, Patrick Carré entre avec ce livre dans le cercle inspiré des sinologues un peu fous, c'est-à-dire sages à la manière des auteurs chinois qu'ils s'ingénient à traduire. Car pour restituer Han-shan, il faut plus qu'une connaissance parfaite de la langue chinoise et plus qu'un maniement alchimique du français, il faut une complicité d'être.

« Mais que je tombe enfin sur [un homme aux yeux clairs :
» Mes poèmes aussitôt courront [de par le monde ! »,

écrivait Han-shan. En découvrant ces deux vers, une seule question surgit : Patrick Carré a-t-il le regard clair des « éveillés » ? Après avoir lu *le Mangeur de brumes*, qui en douterait ?

ANDRÉ VELTER.

★ LE MANGEUR DE BRUMES, de Han-shan, traduit du chinois par Patrick Carré, aux éditions Phébus, 311 p., 120 F.

Poésies chinoises

QUAND on parle de poésie chinoise classique, on pense immédiatement à la dynastie des Tang (septième-dixième siècles), tant il est vrai que les plus grands poètes chinois furent actifs à cette époque. Hervé Collet et Cheng Wing-fun viennent de traduire près de trois cents pièces de Li Po, Han Shan et Wang Wei, réparties en trois livres reliés à la chinoise, et qui comprennent aussi les textes chinois calligraphiés. Li Po (ou Li Bai) est déjà passablement connu du public français, grâce notamment aux traductions récentes de Paul Jacob (*Florilège*, cf. *le Monde* du 29 novembre 1985) ; les recueils consacrés à Han Shan et à Wang Wei sont, en revanche, inédits.

On mesure, à la lecture de ces deux poètes flâneurs, l'influence qu'a pu jouer l'école bouddhique du *chan* dans la poésie classique, une influence que la tradition confucianiste a toujours voulu réduire. Ce bouddhisme des maîtres *chan* est partout présent, dans les écrits du moine fou légendaire Han Shan, bien sûr, mais aussi dans ceux de Wang Wei, poète de cour qui fréquentait assidûment les monastères et les ermites des montagnes, et qui nous livre des méditations admirables sur l'illusion des apparences et la vacuité universelle.

Zheng Banqiao — qui vécut, lui, au dix-huitième siècle, à Yangzhou, un des plus grands centres commerciaux de la Chine du Bas-Yangzi —, était, comme Wang Wei, un excellent peintre naturaliste ; aussi manifeste-t-il une rare maîtrise en tant que poète de la nature. Isabelle Bijon, Annie Curien et Shi Kangqiang ont traduit seize de ses meilleurs poèmes dans un cahier de dix feuillets, rehaussé de calligraphies de Zhu Anni. Un autre opuscule inédit attachant.

ALAIN PEYRAUBE.

★ L'IMMORTEL BANNI SUR TERRE, de Lilo, Moundarren (3, chemin des Bois, 78940 Millemont), 192 p., 95 F.
★ 108 POÈMES, de Han Shan, Moundarren, 124 p., 84 F.
★ LE PLEIN DU VIDE, de Wang Wei, Moundarren, 60 p., 49 F.
★ POÈMES, de Zheng Banqiao, Les Cahiers du Confluent (B.P. 54, 77872 Montereau Cedex), 20 p., 27 F.

Severo Sarduy et l'écriture baroque

Un monde fait de mots

LECTEUR constant de Luis de Gongora, disciple de Jose Lezama Lima, Severo Sarduy a consacré, il y a quelques années, une série d'études à l'écriture, et plus généralement au monde du baroque. Cet ensemble avait pour titre *Barroco* (1). Il n'est pas indifférent d'avoir présent à la mémoire le lieu de naissance et de formation de Severo Sarduy : Cuba. L'exhubérance des Caraïbes, cette sorte de métaphore végétale mouvementée, jamais immobile, moite et colorée, suintante et chuchotante que sont les îles, Sarduy est incapable de s'en déprendre et de s'en défaire, ce qui est heureux.

L'écriture baroque, il l'a reprise dans les diverses fictions qu'il a publiées, et dont la plus célèbre, *Cobra*, lui valut, en 1972, le prix Médicis étranger. Mais, à mieux voir, il est incontestable que Severo Sarduy ne procède ni à une reprise ni à une recréation de l'écriture baroque, mais bien à son renouveau. Son dernier ouvrage : *Colibri*, le prouve. On y voit un livre qui est à lui-même son propre objet, mais qui se développe étrangement, et d'après les lois passablement mystérieuses et illogiques de la croissance végétale : par quoi nous rejoignons les maléfices et les enchantements de la jungle.

Colibri est une sorte d'ange que nous découvrons dans un bordel caraïbe pour homosexuels. Il éveille le désir, qui est enfermement : chacun (mais surtout la Régente-Régent, maquereau-maquerelle, inverti-travesti, qui préside aux destinées de la « maison ») le veut captif pour soi. Mais la nature angélique et volatile de Colibri s'oppose à toute cage, où, sitôt enclos, il périrait.

Le livre de Severo Sarduy devient dès lors l'histoire d'une chasse ou traque au long de laquelle Colibri est le gibier, et les désirants les chasseurs. Tout cela se passe à l'intérieur d'un monde qui est fait de mots. Et chaque substantif est aussitôt gauchi, ou, mieux encore, projeté dans un univers parallèle, par adjonction d'un adjectif insolite avant que son évidence ne s'impose. La fiction linguistique se referme sur elle-même : au terme du livre Colibri se métamorphosera en la Régente-Régent même. Severo Sarduy mène le jeu avec brio — dans le triomphe ludique du langage. On songe à appliquer à l'architecture de *Colibri*, en l'adjectivant, le titre d'un ouvrage antérieur de Severo Sarduy : *Ecrit en dansant.*

H. J.

★ COLIBRI, de Severo Sarduy, traduit de l'espagnol par Aline Schulman et l'auteur. Seuil, 187 p., 75 F.

(1) *Barroco, Cobra* et *Ecrit en dansant* ont parus aux éditions du Seuil. *Cobra* figure dans la collection « Points Romans ».

Un album de famille américain

L'anti-Dallas de Jayne Anne Phillips

C'EST l'anti-Dallas, le parcours de petites gens qui peinent dur, au ras du sol, poussés par une immense bonne volonté. Tour à tour, ils prennent la parole, pour échapper à leur solitude ou pour lui donner un sens. Et leurs propos s'écoulent parallèles, charriant chacun ses illusions perdues, ses modestes ambitions, les cailloux blancs des souvenirs.

Au commencement étaient les femmes, la mère et la fille, unies par une complicité qui se passe de mots. Quand on peut dire : « *J'ai ma maison et mes enfants* », pourquoi chercher d'autres raisons d'être ? Le bonheur ? Elles l'ont respiré par bouffées. « *Il suffit que le désespoir s'efface un instant pour qu'elles tombent enceintes.* » L'amour ? Oui, bien sûr, elles l'ont rencontré, sans toujours le reconnaître. Il a filé si vite. Mais des chansons leur en apportent l'écho, réveillent de vagues promesses. Elles ne s'y attardent guère. Il y a la couture à finir, et le repas, et le ménage, l'infinité sereine des tâches domestiques.

Comparés aux femmes, les hommes ne font pas tout à fait le poids. L'âge les durcit plus qu'il ne les mûrit et transforme en rancœurs leurs espoirs de petits garçons. Comment pardonneraient-ils à la réalité de ne pas obéir aux lois des bandes dessinées ?

A l'arrière-plan, trente années d'histoire se déroulent, de la fin de la seconde guerre mondiale au début de celle du Vietnam. Les événements bousculent les personnages, les contraignent à sortir de leur peau pour affronter des épreuves inédites. L'un n'y survivra pas.

Pourquoi Jayne Anne Philips a-t-elle intitulé ce premier roman *Rêves de Machine* (1) ? Peut-être parce que les trains, les voitures, les avions, les hélicoptères, y tiennent tant de place. Tandis que les humbles machines humaines arpentent le pré carré de leur condition, de fabuleuses mécaniques s'élancent à l'aventure, en quête du « *Grand Mec* » auquel on s'efforce de croire.

GABRIELLE ROLIN.

★ RÊVES DE MACHINE, de Jayne Anne Phillips, traduit par Pierre Alien, Albin-Michel, 362 p. 89 F.

(1) Du même auteur : *Billets noirs*, nouvelles (excellentes), Belfond, 1982.

Robert Steiner : ellipses et passion

« Tout est derrière la porte »

« *JE connais bien l'abeille et le mouvement du ver à corps plat. Je sais ce que voit l'escargot dans sa coquille. C'est dans la fragilité des pétales que j'ai pris la mesure de la vie, et seul m'apaise le subtil moteur des pattes de la sauterelle. Saisir au vol par ses ailes la guêpe enragée est un art que je pratique depuis l'enfance.*

» *Je sais que si vous faites bouillir le lotus dans l'eau, vous obtenez le plus beau parfum du monde.* »

Ainsi commence *Plage*, de Robert Steiner. Roman ? Poème ? On ne peut répondre. Entraîné par les mots, les images, le lecteur ne sait jamais très bien où on le mène, de visions en perceptions, de rêves en cauchemars, à travers des lieux nommés ou non, toujours exotiques, irréels. L'auteur lui-même se refuse à expliquer, s'insurge contre toute interprétation. « *Ne cherchez pas les causes, ne cherchez pas pourquoi les personnages agissent de telle ou telle manière*, vous répondra-t-il. *La fiction n'a jamais été une fenêtre sur le monde, mais elle a toujours été une porte. Tout est derrière la porte. La beauté et la terreur. Moi, je ne veux pas choisir.* »

Agé de trente-huit ans, originaire de Chicago, Robert Steiner vit dans le Colorado, à Boulder, où il enseigne à l'université (il fait actuellement un séminaire sur *Finnegans Wake* de Joyce). Il a écrit trois romans : *Quill* (1973), *Plage* (1980), *Passion* (1980) et termine un gros livre à propos de Casanova, *Matinée*. Il est également peintre depuis cinq ans. « *Une extension de ma fiction* », dit-il. A Boulder, avec d'autres écrivains (Ron Sukenick, Steve Katz, Jonathan Baumbach), il a fondé une maison d'édition, « Fiction Collective », qui leur permet de s'éditer eux-mêmes et de poursuivre une recherche formelle loin du réalisme psychologique.

Entre Nouveau-Mexique, brousse africaine, Toulouse et Colisée, l'auteur déploie l'intensité des mots pour éprouver la force de son imagination. « *J'essaie de décrire des lieux dont l'image est plus importante que le lieu lui-même. Mes personnages s'y sentent plus libres. J'écris ailleurs.* » Le sens du verbe réside dans le verbe lui-même. La langue est belle, passionnée, si pleine d'ellipses que le lecteur s'essouffle à la suivre.

NICOLE ZAND.

★ PLAGE, de Robert Steiner, traduit par Philippe Jaworski, Alinéa, 112 p., 63 F.
★ PASSION, de Robert Steiner, traduit par Nancy Black, Alinéa, 74 p., 58 F.

Bret Easton Ellis, le romancier de la génération morne

ILS sont jeunes, ils sont beaux, ils sont riches. Ils roulent en Porsche, en Mercedes ou en BMW, ils passent leurs nuits à danser, ils s'enfilent des kilomètres de rails de cocaïne, des tonnes d'excitants ou des calmants, des hectolitres d'alcool. Ils s'amusent ? Non, ils s'ennuient à mourir.

Voilà le portrait que fait Bret Easton Ellis de la jeunesse dorée de Los Angeles, dans un roman intitulé *Moins que zéro*. C'est un curieux récit. Curieux, parce qu'il nous en rappelle un autre : celui que publia J.D. Salinger en 1948, *l'Attrape-Cœurs*. Le héros de cette histoire était un jeune étudiant, Holden Caulfield, qui errait dans les rues de New-York à quelques jours de Noël. Il venait d'être renvoyé de son collège, il cherchait vaguement un sens à sa vie. Il feuilletait *Vogue*. Il citait Thomas Hardy (pour *le Retour au pays natal*), Ring Lardner ou le *Beowulf*. Holden le cynique semblait perdu mais il espérait encore. Lui-même le disait : il avait devant lui un monde à découvrir.

Clay, le héros d'Ellis a, lui aussi, dix-huit ans, il est étudiant et il rentre chez lui pour Noël. Lui aussi a des parents inexistants, lui aussi a un psychanalyste dans les pattes, lui aussi feuillette *Vogue*. La ressemblance s'arrête là. Holden était un acteur de l'univers où il évoluait. Clay en est un spectateur. Il passe son temps à gérer : le rock, la télévision, les films, la drogue. Ses amis semblent autant de spectres de la *blank generation*, génération morne, génération sans espoir.

Moins que zéro n'a cependant rien d'un manifeste. C'est un roman de Los Angeles, ville dure, ville sans âme. « *On peut disparaître ici sans même s'en apercevoir* », écrit Bret Ellis. L'auteur (qui a seulement vingt ans) ne cherche d'ailleurs pas à nous dire autre chose que ce vide, ce sentiment d'une existence privée de sens. Pour autant, son récit ne tourne pas en rond. Il y a, au contraire, chez Bret Ellis une extraordinaire puissance de la narration. Il nous ébranle ce petit jeune homme. Ses références, il ne faut pas aller les chercher en littérature mais plutôt du coté du rock, ce reflet clinquant de notre époque. A l'image de cette musique, Ellis est spontané, violent et son expression dépouillée. Le roman des années 80 est né. Ouf ! Il était temps.

BERNARD GÉNIÈS.

★ MOINS QUE ZÉRO, de Bret Easton Ellis, traduit de l'américain par Brice Matthieussent, Ed. Christian Bourgois, 238 p., 60 F.

économie

REPÈRES

Pouvoir d'achat : trois années de baisse en France entre 1982 et 1985

Le pouvoir d'achat des salaires mensuels nets — après versement des cotisations sociales — a baissé, entre octobre 1981 et octobre 1985, de 0,6 % par an en moyenne, indique le CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts) dans une étude qui vient d'être publiée sur « L'évolution récente des revenus en France ». Dans la fonction publique, le pouvoir d'achat des traitements nets a baissé de 1 % en moyenne par an, mais en ne tenant pas compte des diverses primes et promotions. Dans le commerce, les services et pour les professions libérales, le niveau des revenus a évolué très différemment au cours de la période : recul important pour les garagistes, les chauffeurs de taxi, progrès marqués pour les hôtels, cafés, restaurants ainsi que pour les boulangers. En médecine, les spécialistes tirent beaucoup mieux leur épingle du jeu que les généralistes. Les revenus des agriculteurs fluctuent beaucoup d'une année à l'autre mais, en moyenne, leur pouvoir d'achat a baissé de 3 % l'an entre 1983 et 1985. Le pouvoir d'achat des diverses allocations-chômage a, dans l'ensemble, été maintenu en 1985.

Impôts : 25 milliards de francs de réduction en France en 1987

Les allégements fiscaux contenus dans le projet de loi de finances pour 1987 pourraient atteindre 25 milliards de francs, soit 5 milliards de francs de plus que l'hypothèse retenue jusqu'ici par le gouvernement. Ces allégements seraient répartis de façon égale entre ménages et entreprises. L'objectif du gouvernement reste une diminution des dépenses publiques de 40 milliards de francs et une réduction de 20 milliards de francs du déficit budgétaire.

Crédit à la consommation : baisse des taux et rétablissement des frais de dossier

Après avis favorable du Comité des usagers et du Conseil national du crédit, le ministre des finances va rétablir la perception de frais de dossier sur les crédits à la consommation, supprimée, en avril 1979, par M. Monory, ministre de l'économie, qui les avait fait intégrer dans le prêt lui-même, avec interdiction de dépasser le taux d'usure (deux fois celui des obligations du secteur privé). Ce rétablissement (entre 0 % et 3 % du montant du prêt, suivant sa durée et son importance) a été rendu nécessaire par l'abaissement du taux d'usure, fixé à 18,28 % au 1er juillet 1986, contre 23,52 % au 1er janvier 1986, à la suite de la diminution générale des taux d'intérêt. Comme beaucoup de prêts à la consommation, essentiellement ceux de courte durée et de faible montant, sont délivrés à un taux supérieur, en y incluant les frais de dossier, il a fallu isoler à nouveau ces frais pour se conformer à la loi sur l'usure. En contrepartie, les sociétés de crédit à la consommation vont diminuer de deux points le taux de leurs prêts pour tenir compte d'une baisse équivalente du coût de leurs ressources.

CONCESSION POLITIQUE EUROPÉENNE

La guerre commerciale avec les Etats-Unis est évitée

De notre correspondant

Bruxelles (communautés européennes). — Les Etats-Unis ont obtenu de la CEE jusqu'à la fin de l'année le *statu quo* ou presque pour leurs exportations de maïs et de sorgho vers l'Espagne. Durant ces six mois la préférence communautaire, dont les céréaliers de la CEE pouvaient espérer qu'elle leur serait profitable en leur ouvrant davantage, après l'élargissement, le marché espagnol, ne jouera donc pas. Tel est le prix que la Commission européenne qui négociait au nom des Douze a estimé nécessaire de payer pour éviter la guerre commerciale dont la menaçaient les Etats-Unis. Ceux-ci avaient annoncé qu'en l'absence d'un accord ils prendraient, début juillet, des mesures restrictives à l'encontre d'importations d'un certain nombre de produits en provenance de la CEE. La France était, et de loin, la plus sérieusement visée : 242 millions de dollars sur un volume d'importation frappé de 620 millions de dollars, soit plus du tiers.

M. Willy De Clercq, vice-président de la commission chargé des relations extérieures qui, de retour des Etats-Unis, venait de présenter son projet d'arrangement aux représentants permanents des Douze a indiqué, mercredi, que leur première réaction avait été « *très positive* ». La France cependant a réservé sa position jusqu'à ce jeudi afin d'examiner dans le détail les effets du mécanisme proposé.

Les deux parties vont surveiller l'évolution des exportations américaines de maïs et de sorgho vers la CEE. Outre ces deux céréales, l'examen portera sur les exportations de produits de substitution que sont le gluten de maïs, les déchets d'agrumes et les déchets de brasserie. C'est là un point marqué par la CEE. En effet, l'instauration des règles de la politique agricole commune en Espagne devrait se traduire, si rien n'était fait pour les corriger, par une diminution des achats de maïs et de sorgho aux Etats-Unis, mais par une augmentation, leur commerce étant progressivement libéré, de celui des produits de substitution. Il aurait été inéquitable pour les Douze de compenser les pertes subies par les Etats-Unis sur les céréales sans tenir compte du profit qu'ils vont faire sur les produits de substitution.

Des exigences supérieures

Aux termes de l'accord, du 1er juillet au 31 décembre 1986, les Etats-Unis se voient reconnaître pour les cinq produits en cause, un débouché de 234 000 tonnes par mois. Si ces volumes ne sont pas atteints, la Commission, pour combler la différence, accordera à compter d'octobre des quotas d'importation à prélèvement réduit aux Américains. Les volumes consentis sont à comparer aux chiffres suivants : les exportations américaines de céréales vers l'Espagne se sont élevées à 2 483 000 tonnes en 1985 et 2 440 000 tonnes en 1984. Pour les trois premiers mois de 1986, elles ont déjà atteint 1 028 000 tonnes. Les autorités de Washington réclamaient une garantie d'accès très supérieure à celle qui leur est concédée. D'après les fonctionnaires de la commission, elles n'ont rabaissé leurs exigences qu'après que les ministres des affaires étrangères des Douze eurent annoncé, le 16 juin, que la CEE adopterait des contre-représailles visant le gluten de maïs, le blé et le riz, dans le cas où les Etats-Unis mettraient leur menace à exécution.

« *Personne ne peut prétendre que c'est un précédent. C'est un accord politique, autonome, temporaire, qui ne préjuge pas des résultats de la négociation 24-6* », a souligné M. De Clercq. L'objet de la négociation dite de l'article 24-6 du GATT est de vérifier avec les partenaires commerciaux, en l'occurrence les Etats-Unis, les effets tant positifs que négatifs, de l'élargissement sur les échanges agricoles et industriels. La thèse de la commission était que les avantages pour les Etats-Unis seraient cinq fois plus importants que les inconvénients et que par ailleurs la négociation ne pouvait être que globale. Le 16 juin, les Douze ont accepté, pour éviter l'escalade des représailles, d'isoler provisoirement ce secteur de l'alimentation animale.

Significative sur le plan des principes, la concession faite aux Américains n'aurait pas de conséquences concrètes pour les producteurs de maïs. C'est ce qu'affirme M. De Clercq. La raison ? La récolte d'orge en Espagne, frappée par la sécheresse, promet d'être catastrophique. Il y aura donc une demande pour les maïs français tout proche. Les chances des producteurs de l'Hexagone seraient d'autant mieux préservées que les contingents prévus comme compensation seront accordés aux Etats-Unis, non pas pour la seule destination espagnole, mais pour l'ensemble du territoire de la CEE.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *Selon l'Association générale des producteurs de maïs*, l'Europe va se trouver en situation artificielle de surproduction, en raison de l'accord entre les Etats-Unis et la CEE. Il n'est pas impossible, selon les producteurs français, que le prix de marché enregistre une baisse allant jusqu'à 30 %. Ils évaluent déjà leur perte de recette à 3,7 milliards de francs et l'incidence sur la balance commerciale française à 2 milliards de francs.

COMMERCE EXTÉRIEUR

De nouveaux assouplissements du contrôle des changes pour stimuler le commerce extérieur

M. Michel Noir, ministre délégué chargé du commerce extérieur, devait annoncer, ce jeudi 3 juillet, des mesures pour favoriser le développement de nos exportations vers les pays industrialisés. Ces mesures devaient avoir par leur ampleur une importance inhabituelle. Elles devaient notamment comporter de nouveaux assouplissements du contrôle des changes et des dispositions fiscales en faveur des investissements à l'étranger. M. Michel Noir entend, en effet, rendre plus performant le système actuel de provisions d'impôts pour ce type d'investissements. En outre des dispositions particulières étaient prévues en matière de crédit pour la reprise des grands contrats. Sur ce point, le ministre du commerce extérieur souligne qu'il n'est pas question de laisser tomber des groupes qui réalisent plus de 50 % de leurs chiffres d'affaires à l'exportation. Le dispositif d'accompagnement en faveur des PMI doit être renforcé, de même que des moyens d'assurance qui, via la COFACE, permettent d'assurer les prises de risque. Enfin la formation était également concernée ; elle devra se faire principalement en liaison avec l'éducation nationale et l'ensemble des grandes écoles.

Les feux de la relance

Les mesures que devait annoncer M. Michel Noir tendent à réorienter en profondeur les échanges commerciaux de la France. Elles ne pourront cependant pas effacer rapidement le handicap majeur de l'industrie française : une offre insuffisante et probablement inadaptée. Ce qui s'est passé au cours des premiers mois de cette année incite à la réflexion : le déficit de nos échanges de biens de consommation a été multiplié par trois — en moyenne mensuelle — par rapport aux années 1984 et 1985 *(voir tableau)*.

Les biens de consommation sont les produits les plus sensibles à l'accroissement de la demande intérieure. Or l'année 1985 a été marquée par une reprise de la consommation des ménages (+ 2,5 % en volume, après + 1,1 % l'année précédente), reprise qui s'est poursuivie au premier trimestre de 1986 (+ 0,8 %). Tels ont été les effets de la « relance » décidée l'année dernière par le gouvernement de M. Fabius. Non seulement les ménages ont profité de gains de pouvoir d'achat, dus principalement à la désinflation et aux allégements fiscaux, mais ils ont en outre anticipé sur les mesures annoncées, telles que le remboursement de l'emprunt obligatoire de mars 1983.

Le fait essentiel est que l'aggravation du déficit de nos échanges en biens de consommation résulte d'une poussée des importations, sensible particulièrement en février et en avril. — F. S.

Variation en pourcentage sur les quatre premiers mois

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
Equipement ménager	15,8	8,6
Réfrigérateurs, machines à laver	16,5	8
Voitures particulières	14,4	3,6
Motocycles et cycles	49,8	− 11,3
Véhicules utilitaires	17,2	− 0,3
Parachimie pharmacie	5,9	3,7
Parfumerie	12,6	− 0,7
Textiles habillement	4,3	− 2,3
Articles d'habillement	8,6	0,5
Vêtements masculins	8	− 3,5
Vêtements féminins	11,2	0,4
Cuirs et chaussures	3,4	− 1,6

Les variations en pourcentage sont calculées sur les quatre premiers mois de 1986 comparés aux quatre premiers de 1985.

Biens de consommation
(en millions de francs)

	1985	1986				
	Moyenne mensuelle	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
Importations	10 727	10 587	11 182	10 676	11 703	10 913
Exportations	10 352	10 529	10 103	9 574	10 146	9 517
Solde	− 375	− 58	− 1 079	− 1 102	− 1 562	− 1 396

(Source INSEE).

SOCIAL

UN ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT DE LA CFTC

A défaut de négociations, le climat social peut devenir extrêmement dangereux à l'automne

nous déclare M. Jean Bornard

La suppression de l'autorisation administrative de licenciement ne « passe » pas : dans l'interview que nous publions ci-dessous, M. Jean Bornard, président de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), met en garde contre l'« ultra-libéralisme » et réclame une concertation à la fois au patronat et au gouvernement.

« M. Balladur a récemment déclaré que la politique du gouvernement était « *avant tout une » politique sociale* ». Qu'en pensez-vous et quel bilan faites-vous de trois mois d'action gouvernementale ?

— Toute politique doit s'attaquer en priorité au chômage, ce qui suppose une politique économique efficace qui tienne compte des impératifs sociaux. Par réaction aux tendances antérieures, ce gouvernement veut favoriser les initiatives en supprimant toutes les contraintes. La CFTC l'a mis en garde contre tout ultra-libéralisme. Nous avions fait de même avec le précédent gouvernement contre toute tendance collectiviste.

» Au départ, le dialogue a été assez constructif. Le gouvernement a entendu nos arguments pour les jeunes en jouant la carte de la formation en alternance sans remettre en cause le SMIC. Autre aspect positif : il a eu la sagesse de se garder de toute mesure précipitée sur la Sécurité sociale. Enfin, il a accepté le maintien de la représentation des salariés dans les conseils de surveillance des entreprises du secteur public, ce qui représente pour la CFTC un symbole de la reconnaissance des salariés comme partenaires. Mais depuis quelques semaines, on assiste à un tournant dangereux dans le comportement du gouvernement.

Le contrat déchiré

— Pourquoi ?

— On a le sentiment que des décisions unilatérales tendent à se substituer à la concertation sérieuse qui s'était amorcée. Ainsi avait-on supprimé, sans qu'il y ait concertation, l'augmentation de 1,1 % pour les retraités, qui était prévue au 1er juillet. Si, pour l'audiovisuel, nous sommes pour le pluralisme (avec un service public important et des moyens privés d'information), nous n'admettons pas que la privatisation de TF1 ait été décidée du jour au lendemain, sans avoir défini des critères et sans avoir élaboré les conditions sociales de ces mutations.

— Vous avez été extrêmement sévère sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Qu'attendez-vous des négociations avec le CNPF ?

— Nous avons en effet réagi vivement à la suppression de l'appréciation de la motivation économique du licenciement par l'inspection du travail. Lorsqu'on considère qu'un contrat n'est plus valable et doit être modifié, on en discute et on en fait un autre, mais on ne commence pas par le déchirer. Or c'est un peu ce qui s'est passé avec le gouvernement. A notre avis, il fallait discuter avant de supprimer l'autorisation.

» Maintenant, les salariés ont l'impression d'être à découvert dans cette négociation avec le patronat, ce qui va la rendre beaucoup plus difficile. La CFTC a toujours considéré que l'autorisation administrative de licenciement n'était pas une garantie absolue pour les salariés. Mais nous voulons le maintien d'un contrôle et des dispositifs de reclassement pour les salariés. Dans la mesure où le patronat a voulu prendre les devants, c'est à lui d'avancer des propositions concrètes sur des garanties nouvelles.

— Quelle politique devrait être mise en œuvre pour permettre une réduction du chômage ?

— Ce n'est pas en faisant une sorte d'abcès de fixation sur les problèmes du chômage. Il faut avant tout arriver à un redémarrage de l'activité. Si on n'a pas une certaine reprise de la croissance, toutes les autres mesures sont stérilisées.

» Il faut encore amplifier les moyens supplémentaires qui ont été accordés au logement et développer les programmes de travaux publics. Le gouvernement est fondé à sa plaindre de ce que les employeurs, malgré les facilités supplémentaires et les aides accordées, ne développent pas suffisamment les investissements. Mais il devrait donner l'exemple en participant au développement des activités dans la construction et les travaux publics.

» Cependant, comme il n'y a pas de relance de l'activité sans qu'on soit assuré d'écouler la production, des mesures sélectives en faveur des familles sont vraiment urgentes. Si nous sommes également d'accord pour donner une priorité à l'investissement, il faut qu'il y ait, parallèlement, une contrepartie sociale. L'exigence de la CFTC est une relance de la participation, notamment sous forme d'un élargissement, avec incitation fiscale de la base de calcul de la part à affecter aux salariés.

Développer la politique contractuelle

— Pensez-vous, à la lumière de ce qui s'est passé dans le secteur public pour les salaires, que le recul de l'Etat se fera au profit de la politique contractuelle ?

— Il faut relancer la politique contractuelle, tant dans le secteur public que privé, c'est-à-dire discuter des classifications, négocier des clauses de sauvegarde en cas de dérapage des prix, développer des politiques de participation. Si à l'automne, les difficultés de l'emploi continuent de s'aggraver et cumulent avec une montée des tensions à propos des salaires, on peut avoir un climat extrêmement dangereux. Dans une période de difficultés économiques, ce serait très grave.

— Vous mettez fréquemment en garde les risques de tensions sociales, mais le nombre de grèves dans le secteur privé continue à diminuer.

— Les menaces du chômage pèsent, et tout le monde se rend compte que la grève doit être maniée avec beaucoup de discernement. Mais si des mouvements se développent actuellement dans le secteur public, c'est que des difficultés surgissent. Le changement de gouvernement a pu aussi libérer un certain nombre de syndicats qui hésitaient à employer la grève face à un gouvernement qui avait leur sympathie. La CFTC estime, elle, qu'il faut trouver des mesures économiques efficaces sans porter atteinte à une réglementation sociale nécessaire. Très souvent, les périodes d'absence de grèves, quand elles résultent de difficultés économiques ou de politiques de rigueur, se terminent par des périodes d'explosion sociale importante. Nous disons donc attention ! »

Propos recueillis par
MICHEL NOBLECOURT.

● *Grève des syndicats d'Air France le 9 juillet.* — Tous les syndicats du personnel d'Air France ont déposé un préavis de grève de vingt-quatre heures pour la journée du mercredi 9 juillet. Cet arrêt de travail devrait être très suivi, et le trafic de la compagnie nationale totalement interrompu.

Les syndicats FO, CFDT, CGT, CFTC, FNMSAC (mécaniciens au sol), USAF (autonomes) SNPNC et SUNAC (hôtesses et stewards), SNPL et SPAC (pilotes) et SNOMAC (mécaniciens navigants) ont décidé cette « *grève générale d'avertissement* » pour protester contre l'autorisation donnée par le ministre des transports à des compagnies charters de desservir les départements d'outre-mer au départ de la métropole et contre l'abandon du monopole dont bénéficie Air France.

Accord sur le temps de travail dans la métallurgie

Un accord sur l'aménagement du temps de travail vient d'être conclu le mardi 1er juillet entre le patronat de la métallurgie et deux fédérations syndicales (FO et CGC), qui offre un cadre pour les négociations dans les entreprises.

Le nouveau système permet une modulation plus large du temps de travail que dans l'accord précédent (du 23 février 1982) : jusqu'à 44 heures, sans limite inférieure, au lieu de 37 à 41 heures. Au-delà de 39 heures, les heures supplémentaires sont payées (25 % pour les huit premières, 50 % au-delà), mais un accord d'entreprise ou d'établissement peut remplacer ce paiement par un repos compensateur ou par une réduction du temps de travail ou par une formation. La modulation est calculée par rapport à l'horaire hebdomadaire pratiqué par l'entreprise : il n'y a pas d'« annualisation » du temps de travail.

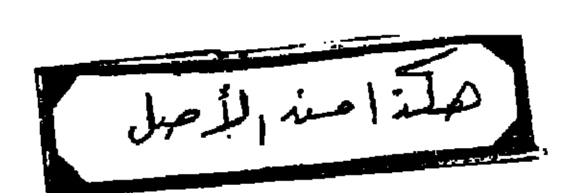
Des accords d'entreprise peuvent permettre une extension ou un passage en horaire continu. Dans ce cas, une compensation doit être prévue, et les embauches nécessaires seront effectuées « *en priorité* » par des contrats à durée indéterminée. Le travail sera le plus souvent organisé en cinq équipes. Enfin, toujours par accord explicite avec les syndicats, le travail de nuit des femmes pourra être étendu au-delà de la durée réglementaire.

La CFDT a réservé sa réponse jusqu'au 10 septembre. Elle aurait souhaité qu'une partie au moins de la compensation se fasse obligatoirement par réduction de l'horaire moyen de travail. La CFTC s'est opposée au travail de nuit des femmes. La CGT a fait de même, estimant qu'il s'agissait d'un « *recul de civilisation* ». Selon la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT, les dispositions adoptées vont dégrader les conditions d'emploi et de travail. Elle juge « *hypothétiques* » les contraintes introduites et les compensations possibles ou les embauches lors du passage au travail continu. La CGT a prévu une nouvelle journée d'action dans la métallurgie, le jeudi 10 juillet.

Les négociations doivent reprendre à l'automne sur les changements technologiques, la formation (et la reconversion), le rôle des commissions paritaires de l'emploi et la présence syndicale dans les PME et, enfin, sur la mobilité.

Cet accord peut peser sur les négociations interprofessionnelles qui doivent s'ouvrir le 9 juillet entre les confédérations syndicales et le CNPF, ainsi que sur les dispositions légales prévues dans les ordonnances, le gouvernement ayant l'intention de s'inspirer des négociations entre les partenaires sociaux.

Il en va de même des négociations, qui sont entrées mercredi 2 juillet dans le vif du sujet, entre la Fédération nationale des travaux publics et les syndicats, sur les conséquences de la suppression de l'autorisation de licenciement. Le « protocole d'intentions » déposé par le patronat au cours de la dernière réunion propose, notamment, de réduire les délais conventionnels de négociation (qui peuvent varier de huit jours à un mois, selon le nombre de licenciements), et d'augmenter, en revanche, les indemnités de licenciement, mais de fusionner en partie les délais conventionnels et les délais de préavis : ces dernier pourraient s'ouvrir durant la période conventionnelle. Selon M. Jean-Pierre Lafond, président de la commission sociale de la FNTP, ces dispositions sont « *indissociables* » des objectifs fixés par la fédération patronale en matière de formation des jeunes.



est évitée

SIDENT DE LA CFTC

s, le climat social dangereux à l'automne

ean Bornard

AFFAIRES

ITT-CGE numéro deux mondial dans les télécommunications

(Suite de la première page.)

Les laboratoires de recherche, trop disséminés en Europe et aux Etats-Unis, se querellent. Si douze millions de lignes téléphoniques sont vendues à différents pays (RFA, Norvège...), bien peu sont livrées aujourd'hui. Le groupe doit s'endetter (1), ses profits baissent, les financiers et les actionnaires contestent la gestion de M. Araskog.

CGE, de son côté, profite de son avance technique. Mais dès 1983, les autres groupes de télécommunications (Siemens, Ericsson, ATT...) ont comblé leur retard dans les centraux électroniques. Les prises de commandes à l'exportation piétinent, reculent même en 1983 et 1984. M. Pebereau, convaincu qu'il lui faut croître vite par acquisition, obtient, après de longues péripéties, l'aval du gouvernement socialiste pour la reprise des activités télécommunications de Thomson.

Mais cette fusion créant Téléphone de France se révèle d'une gestion difficile (suppressions d'emplois, appel au secours financier de l'Etat), et elle n'apporte pas la remontée prévue des exportations. En 1982, Alcatel obtenait 40 % de ses commandes de centraux à l'étranger. Ce ratio n'est plus que de 28 % pour l'ensemble Alcatel-Thomson en 1985. M. Pebereau est, lui aussi, critiqué, notamment aux PTT. Il cherche alors tous azimuts un partenaire étranger.

L'anglais Plessey, l'américain GTE (General Telephone and Electronics) sont contactés sans succès. Puis un accord est trouvé avec ATT, qui doit aider le groupe français à pénétrer aux Etats-Unis (40 % du marché mondial). En échange, le groupe américain reprendrait la CGCT (Compagnie générale de constructions téléphoniques), une filiale d'ITT nationalisée par le gouvernement en 1982, mais dont l'avenir est des plus incertains. Jugé toutefois *« déséquilibré »* par M. Fabius, l'accord est suspendu jusqu'aux élections de mars 1986, puis à nouveau par le gouvernement Chirac. Intéressant sur le plan des équipements de transmission, cet accord ATT-CGE n'apporte en réalité aucun soutien aux ventes de centraux.

Récemment, la CGE a changé son fusil d'épaule : d'une attaque en force du marché américain, le groupe en revient à une entrée progressive, plus lente, mais plus réaliste que ne le rêvait M. Pebereau il y a un an. Cette fois, le PDG de la CGE est dans l'impasse. Tous les partenaires lui ont tourné le dos. Reste ITT.

L'opération qui se dessine est considérable. Elle verrait fusionner ITT Télécommunications (centraux, communications d'entreprise, composants, quelques équipements militaires et éventuellement les fabrications en Europe de téléviseurs) avec l'intégralité d'Alcatel (centraux, équipements de transmission, espace, bureautique, télématique). Dans l'accord projeté Alcatel est *« estimée »*, à 1,4 milliard de dollars et ITT Télécommunications à 2,8 milliards. Mais les dettes d'ITT et ses difficultés font que la CGE a obtenu la gestion de l'ensemble.

Cet accord ouvre à M. Pebereau la porte de nombreux marchés jusqu'ici détenus par ITT, en Amérique, en Asie mais surtout en Europe où les frontières étant *« cloisonnées »*, il n'a jamais réussi à percer. S'il parvient à attirer autour de lui des partenaires européens (la Société générale de Belgique et l'espagnol Telefonica ont exprimé leurs intentions de participer à l'accord), M. Pebereau peut créer un groupe *« aux couleurs européennes »*. Mais l'opération est aussi grosse de risques financiers et techniques. Un et un font rarement deux dans l'industrie, on l'a vu après la fusion Alcatel-Thomson. De nombreux marchés peuvent être perdus notamment dans les pays où CGE et ITT sont tous deux présents (en Chine par exemple).

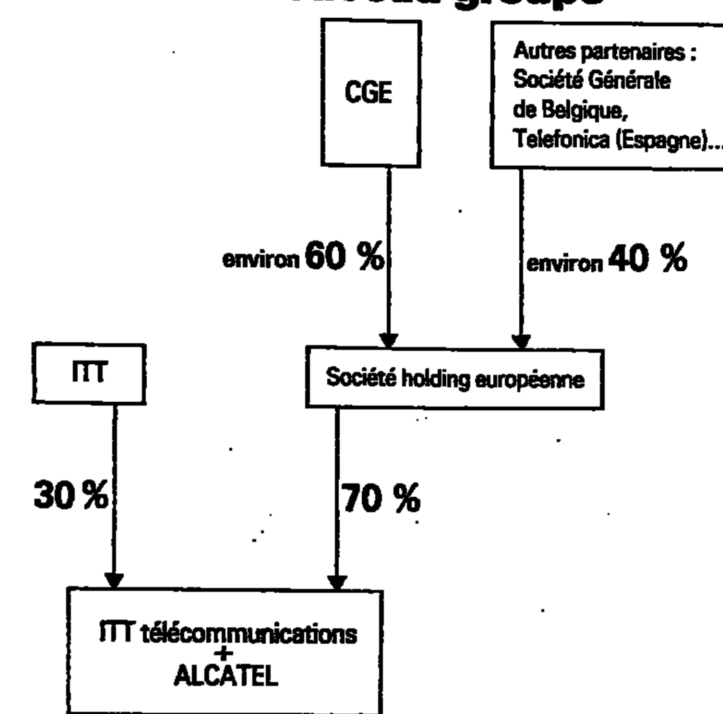
Si l'ancien commissaire aux affaires européennes, M. Etienne Davignon, aujourd'hui à la Société générale de Belgique, a pu servir de *« Monsieur bons offices »* en Europe, notamment en RFA, les gouvernements des soixante-quinze pays où l'ensemble CGE-ITT est implanté devront un à un se prononcer. D'autre part ITT perd beaucoup d'argent dans certains pays comme le Brésil ou l'Argentine. La CGE pourra-t-elle s'en retirer sans provoquer des heurts sociaux et diplomatiques ? Côté technique, la CGE souhaite développer des *« modules communs »* entre ses propres produits (E-10, MT) et le System 12 d'ITT. Mais est-ce possible et à quel prix ? Les P et T accepteront-elles ce rapprochement alors qu'elles ont refusé d'acheter les System 12 ?

Financièrement, la partie est aussi incertaine : 2,8 milliards de dollars pour ITT Télécommunications, soit près de 20 milliards de francs, n'est-ce pas beaucoup ? Sans doute M. Pebereau en *« apportant »* Alcatel et en obtenant des règlements échelonnés, a-t-il su trouver un moyen de paiement. Mais le montage réalisé – dont il conviendrait d'avoir tous les détails – satisfera-t-il complétement le gouvernement français ? Dans la guerre de mouvement engagée depuis quelques années dans les télécommunications avec le rapprochement d'ATT et de Philips, les discussions menées entre GTE et Siemens ou les Anglais GEC et Plessey, l'opération peut être porteuse d'avenir pour l'industrie française. Mais elle reste très risquée et difficile à gérer. Elle prend l'allure d'un pari.

ÉRIC LE BOUCHER.

(1) L'endettement à long terme d'ITT est estimé à 2,6 milliards de dollars.

L'organigramme du nouveau groupe



Alcatel (groupe CGE) (chiffres 1985)

Chiffre d'affaires : 28 milliards de francs.

Part dans chiffre d'affaires total du groupe : 39 %.

Résultat : 251 millions de francs.

Part dans résultat total : 21 %.

Grandes filiales : Cit-Alcatel, Telic...

ITT Télécommunications (1) (chiffres 1985)

Chiffres d'affaires : 6 017 millions de dollars.

Part dans chiffre d'affaires total du groupe : 30 %.

Résultat : 96 millions de dollars.

Part dans résultat total : 32,6 %.

Grandes filiales : Standard Elektrik Lorenz AG (RFA), Bell Telephone Manufacturing Company (Belgique), FACE Finanziavia (Italie)...

(1) Cette branche comprend des matériels pour les télécommunications, pour la défense et l'espace.

CONJONCTURE

LES CHEFS D'ENTREPRISE MOINS OPTIMISTES

L'activité industrielle a augmenté depuis quelques mois, selon les réponses faites par les chefs d'entreprise à l'enquête mensuelle de l'INSEE. Cette augmentation a touché toutes les branches, à l'exception des biens d'équipement professionnel dont la production a diminué. Malgré la sensible diminution de la demande étangère, les carnets et la demande globale sont restés stables. Les industriels prévoient pour les prochains mois une légère croissance de leur production, qui bénéficierait essentiellement à la construction automobile et aux biens de consommation. Toutefois, les chefs d'entreprise ne sont plus aussi optimistes quant aux perspectives générales d'activité. Quant aux hausses de prix, elles devraient encore être modérées.

BANQUES

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POURRAIT ANNULER SES PERTES SUR LE BRÉSIL

La Société générale a cédé à une filiale brésilienne de la Citibank américaine 600 millions d'actions de la société brésilienne Pétro Bras, pour un montant supérieur à 60 millions de dollars (420 millions de francs). Cette vente, ainsi que d'autres, effectuées antérieurement, s'imputent sur les 3 milliards d'actions Pétro Bras (5 % environ du géant brésilien) que la Société générale avait acquises de M. Naji Nahas, en 1985, pour annulation de ses dettes envers la banque française.

En définitive, après liquidation des actifs cédés par M. Nahas, estime la Société générale, la provision de 1 milliard de francs, constituée pour couvrir les pertes sur le Brésil, pourrait être ramenée à moins de 500 millions de francs et serait même susceptible d'être totalement annulée.

ENTREPRISES

Feu vert du Trésor au rachat de De Carbon par General Motors

Le Trésor vient d'autoriser le rachat du dernier fabricant français d'équipements automobiles, De Carbon, par la General Motors, dont la division Delco Products est le numéro un mondial (*le Monde* du 22 mars) du secteur. Ce ne sont pas les difficultés financières qui ont poussé les membres de la famille De Carbon à ce rapprochement (au contraire, la société a dégagé un bénéfice de 5,4 millions pour un chiffre d'affaires de 224 millions de francs en 1985), mais l'impossibilité de trouver en France les appuis financiers indispensables à son développement.

L'hôtel Montparnasse Park repris par Méridien

La gestion de l'hôtel parisien Montparnasse Park (950 chambres) est confiée à la chaîne Méridien à compter du 1er juillet. L'hôtel, en règlement judiciaire depuis 1985, occupe la moitié des 150 000 mètres carrés d'un ensemble immobilier (commerce, patinoire) racheté le 30 juin par la société Frankotel pour un total de 705 millions. Le tour de table de cette société est constitué par la caisse de retraite des personnels au sol d'Air-France (372 millions), la compagnie La Hénin (60 millions), des investisseurs koweitiens (60 millions) et la Kuwaiti-French Bank (30 millions). Un pool bancaire constitué de la BNP, de filiales du CIC et de la Kuwaiti-French Bank assurera un crédit d'environ 200 millions de francs pendant un an. L'hôtel sera loué par cette société à la chaîne Méridien contre un loyer annuel de 30 millions de francs.

Le bénéfice du GAN progresse de 11 %

Le Groupe d'assurances nationalisé GAN annonce pour l'année 1985 un bénéfice net consolidé de 701 millions de francs, en augmentation de 11 % sur l'exercice précédent. Dans le même temps, le chiffre d'affaires consolidé (montant brut des primes émises et réassurance) pour les trois sociétés du groupe (GAN incendie, accidents, GAN vie et GAN capitalisation) et de leurs filiales, s'est élevé à 17,1 milliards de francs, en augmentation de 7,6 % par rapport à 1984. Par ailleurs, la société prévoit de diviser par dix le nominal de ses actions. Les 850 000 actions de 370 F nominal seront ainsi transformées en 8,5 millions de titres au nominal de 37 F.

AGRICULTURE

LA PRÉPARATION DE LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Autisme paysan

Le ministre de l'agriculture, M. François Guillaume, a reçu le jeudi 3 juillet, à Grignon, les dirigeants des organisations professionnelles, partenaires privilégiées de la concertation, FNSEA, CNJA, APCA, et CNMCCA (1), pour une séance de travail consacrée à la préparation de la loi de modernisation agricole promise par le ministre.

Pour orienter l'agriculture des années à venir, M. Guillaume n'a jugé utile d'associer à ses travaux ni les représentants des organisations minoritaires, ni ceux des salariés. Dans le même temps, ceux-ci, à la CFDT, organisation majoritaire dans l'agriculture et l'industrie alimentaire, s'interrogent : *« Où sont les patrons avec lesquels négocier ? »* Qu'il s'agisse de politique agricole, industrielle ou sociale, le dénominateur commun, c'est un nouvel *« isme »* qui apparaît sur la scène politique française : l'autisme. Un ministre paysan qui ne parle et ne reçoit que les dirigeants paysans qui lui conviennent. Une exception notable : la rencontre, la première officielle depuis des lustres entre le président de la FNSEA et la Fédération générale agro-alimentaire-CFDT.

Qu'il s'agisse de la réforme des offices de produit, ou de la désétatisation du Crédit agricole, comme de la préparation de la loi d'orientation, l'avis des salariés n'est exprimé que par communiqués ou sous forme de lettres ouvertes au ministre. Pourtant les salariés de la branche agro-alimentaire au sens large sont plus nombreux que les agriculteurs (1,5 million contre environ 1 million) ; pourtant le ministère de l'agriculture a directement la charge, pour le droit du travail et la protection sociale, de 800 000 salariés.

« Le nombre des agriculteurs, des salariés, des coopératives va diminuer. La CFDT veut qu'il y ait dans la prochaine loi un volet emploi. Quelle est l'intention du ministre sur ce sujet dans les cinq ans à venir ? », s'interroge M. Marc Gagnaire, secrétaire général de la FGA-CFDT. Cette organisation fait valoir que la situation économique exige une politique agro-alimentaire et non plus seulement agricole. Comme l'indique le récent rapport du groupe de stratégie industrielle du plan, la compétitivité du secteur dépend en large part de la formation et de l'adaptation aux technologies nouvelles.

Malgré cela, le renouvellement de l'accord tripartite passé dans l'industrie laitière est rien moins que sûr au prétexte qu'il ne faut pas alourdir les charges des entreprises. Un bilan sur cet accord devait être dressé le 2 juillet. *« Dans plusieurs régions,* indique M. Gagnaire, *cet accord a donné l'impulsion à des négociations, avec la création d'une cellule de reconversion en Haute-Normandie, un accord avec l'ANVAR dans le Nord, une réflexion sur le contenu de la formation en Bretagne etc. Il y a eu en 1985, entre 2 000 et 2 200 suppressions d'emploi dans l'industrie laitière. 70 % des gens qui partent en formation n'auraient pas été pris en charge sans cet accord ».*

« Si M. Guillaume refuse de reconduire l'accord lait, passé pour deux ans, en octobre 1984, les patrons aussi retireront leurs billes », dit M. Gagnaire. L'apport de l'Etat à cet engagement tripartite s'est élevé à 6 millions de francs en 1985 et 1986.

Rien ne bouge

Mais une autre question se pose. Où sont les patrons ? Comme le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin, la CFDT est favorable aux négociations de branche. Sur les nouvelles technologies, les congés de formation et le temps de travail, sur les procédures contractuelles de substitution à l'autorisation administrative de licenciement, sur les conventions collectives enfin dénoncées au Crédit agricole, dans les coopératives d'insémination artificielle, dans les chambres d'agriculture, et qui le seront peut-être à la Mutualité agricole et dans l'industrie sucrière, rien ne se passe. *« Depuis six mois, ni la CFCA* (Confédération française de la coopération agricole) *ni l'ANIA* (Association nationale des industries alimentaires) *ne bougent. »*

« On peut même se demander, poursuit M. Gagnaire, *si la fameuse crise du syndicalisme ouvrier ne vient pas de la crise des chambres syndicales patronales. »* L'appareil de l'Etat lui-même est comme en vacances : un accord salarial a été signé à la Mutualité agricole en février 1986. Fin juin, les ministères de tutelle, finances et agriculture, n'avaient toujours pas donné leur agrément.

Du côté des syndicats paysans minoritaires, qui revendiquent d'après les résultats des élections aux chambres d'agriculture de janvier 1983 37 % des voix paysannes, on fait aussi dans la lettre ouverte. La CNSTP et la FNSP ont écrit au *« ministre de tous les paysans »* pour lui faire connaître leurs positions sur le contenu d'une éventuelle loi-cadre. Dans cette adresse ils font valoir un argument étonnant tiré d'un sondage publié par *Libération* (2), et selon lequel 90 % des agriculteurs estiment que M. Guillaume doit négocier avec l'ensemble des syndicats d'agriculteurs.

Il est vrai, aussi, que 76 % d'entre eux pensaient que sa nomination était une bonne, voire une très bonne chose. Il est vrai encore que 84 % d'entre eux sont sans illusions et admettent que le ministre doit tenir compte de ses partenaires européens et qu'il sera amené à prendre des décisions parfois en désaccord avec les idées de l'ancien dirigeant syndical. Ainsi, s'il veut sortir de son autisme, le ministre de « tous les paysans », a toutes les cartes en main : en consultant les minoritaires il se contredirait avec la bénédiction de la base.

Ce sondage ne disait pas s'il fallait tenir compte de l'avis des salariés, qui conseillent les agriculteurs, font vivre leurs organisations, transforment et vendent leurs produits et bien sûr participent eux-mêmes à la production parce que, et c'est significatif de l'autisme agricole, la question ne leur a pas été posée. Les discussions qui devraient se poursuivre entre la FNSEA et la CFDT sur les groupements d'emploi, mais surtout sur le financement du régime de retraite prouveraient, si elles ont bien lieu, qu'il y a bien quelque part une volonté de sortir du ghetto dans lequel les responsables professionnels, confrontés à une crise sans précédent, tournent en rond, ce qui, après tout pour une loi, est une orientation comme une autre.

JACQUES GRALL.

(1) Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, Centre national des jeunes agriculteurs, Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du Crédit agricole.

(2) *Libération* du 9 juin, sondage réalisé du 12 au 21 mai par Motivaction auprès d'un échantillon de 1 020 agriculteurs.

TRANSPORTS

Les commandes de TGV dissimulent la crise de l'industrie ferroviaire

L'industrie ferroviaire est malade. En apparence, les chiffres globaux publiés par la Fédération des industries ferroviaires font apparaître une situation pas trop défavorable : le chiffre d'affaires hors taxes de la profession s'est élevé, en 1985, à 10 443 millions de francs, contre 10 438 millions de francs en 1984 ; les résultats des exportations ont été brillants, soit 4 300 millions de francs, contre 3 665 millions de francs en 1984 (+ 17.3 %).

Pourtant, l'industrie ferroviaire est inquiète, à l'instar de M. Pierre Sudreau, président de la fédération. *« Les chiffres de 1985 sont trompeurs,* dit-il, *ils laissent penser que l'activité demeure à un niveau raisonnable, alors que, pour la première fois, les plans de charges des usines n'excèdent pas un an. Hormis le TGV Atlantique, il n'y a plus rien en commande après 1987. »*

Trois constatations confirment cette appréciation pessimiste : la SNCF n'achète plus grand-chose et sa part dans le chiffre d'affaires de l'industrie ferroviaire est tombée de 44 % en 1983, à 33,8 % en 1985 ; d'autre part, il se confirme que les performances à l'exportation, et notamment la commande mirifique de cent cinquante locomotives par la Chine, ne se répéteront pas, car les pays du tiers-monde deviennent de plus en plus insolvables ; enfin, les facturations confirment la stagnation ou la régression dans presque tous les secteurs : matériels de traction (– 18,2 % en francs constants), matériels voyageurs (– 1,4 %), matériel marchandises (– 37 %), signalisation (– 11,5 %). Seuls tirent leur épingle du jeu, les roues et essieux montés (+ 6,5 %) et les équipements fixes de voie (+ 3,7 %).

L'industrie ferroviaire française se situe au quatrième rang des exportateurs derrière les Etats-Unis, la RFA et le Japon. Malgré ses efforts de rationalisation, qui ont réduit de 26 500 à 24 800 le nombre de ses salariés, elle risque de devoir prendre des mesures plus draconiennes encore, si les commandes domestiques continuent de chuter. Déjà, certaines usines ne tournent plus que trente-deux heures par semaine, et on estime à 30 % ou 40 % le sureffectif actuel de la profession.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 2 juillet ↑

En hausse

Ecrasée par la chaleur qui règne actuellement sur la France, la Bourse a encore eu bien du mal, mercredi, à gravir une nouvelle étape de hausse. En fin de séance, l'indicateur instantané reflétait un gain de 0,7 % environ.

En fait, les investisseurs n'osent pas se jeter carrément à l'eau, même si des signes venus des Etats-Unis les y invitent. Car mardi, à Wall Street, un événement de taille s'est produit : l'indice Dow Jones a, pour la première fois dans son histoire, franchi le seuil des 1 900 points. Sans difficulté car tout le monde Outre-Atlantique joue une baisse des taux d'intérêt. Une baisse jugée nécessaire par la plupart des experts, pour redonner un coup de fouet à l'économie américaine.

Pour les milieux financiers français, c'est surtout une diminution des taux en Allemagne qui pourrait relancer la machine boursière parisienne.

En attendant, les actionnaires recueillent en ce moment une manne de dividendes qu'il faudra bien, tôt ou tard, employer.

Des écarts à la hausse relativement importants étaient relevés dans divers secteurs. La Lyonnaise des Eaux a, par exemple, progressé de 6,3 %. Matra a monté de 4,5 %, SGE de 4,3 % et les Ciments Français de 4 %.

A l'inverse, Penarroya a cédé 4,4 %, Esso 4,3 % et Elf-Aquitaine 3,5 %. Repli de 3,3 % de Fives-Lille et de 24 % de Screg.

Expectative sur le marché obligataire avant l'adjudication jeudi d'OAT pour un montant compris entre 4 et 8 milliards.

Au compartiment des valeurs étrangères hausse des allemandes et repli des mines d'or.

Les cours de l'or ont baissé. Le lingot a perdu 400 F à 77 550 F et le Napoléon 5 F à 516 F.

NEW-YORK, 2 juillet ↑

Au plus haut

L'indice Dow Jones des 30 valeurs industrielles a de nouveau battu un record le 2 juillet, pour la troisième séance consécutive. Dans un marché actif où se sont échangés 150 millions de titres (contre 147,670 millions de dollars la veille), le Dow Jones a en effet terminé à 1 909,02, gagnant ainsi 5,48 points.

Le nombre des hausses a une nouvelle fois dépassé celui des baisses : on notait 847 valeurs en progression, 723 se sont repliées, et 406 sont restées inchangées.

Autour du Big Board, les investisseurs attendaient avec une réelle impatience les statistiques sur le chômage américain, qui doivent être publiées ce jeudi 3 juillet. Si elles sont mauvaises (comme cela est probable), ces chiffres pourraient déclencher une nouvelle baisse des taux d'intérêt, ainsi qu'une diminution du taux d'escompte par la Réserve fédérale. La stagnation économique que connaît actuellement l'Amérique justifierait, aux yeux des investisseurs, des mesures de ce type destinées à stimuler l'activité. Parmi les valeurs les plus traitées le 2 juillet figuraient Illinois Power (6,7 millions d'échanges), Bell South corp (3,97 millions) et ITT (2,299 millions).

VALEURS	Cours du 1er juillet	Cours du 2 juillet
Alcoa	38 1/4	38 1/2
A.T.T.	25 3/8	25 1/8
Boeing	64 3/8	64 3/8
Chase Manhattan Bank	45 1/8	44 1/2
Du Pont de Nemours	83	82 7/8
Eastman Kodak	58 3/8	58
Exxon	61 38	61 3/8
Ford	55 1/2	55 1/4
General Electric	82 1/8	81 1/8
General Motors	78 3/8	78 3/8
Goodyear	32 7/8	33 1/2
I.B.M.	148 5/8	149 5/8
I.T.T.	53	56 1/2
Mobil Oil	31 3/8	31 1/8
Pfizer	72 5/8	72 1/2
Schlumberger	33 7/8	34 1/8
Texaco	31 1/2	31
U.A.L. Inc.	54 3/8	53 1/8
Union Carbide	23	23 7/8
U.S. Steel	20 3/4	20 1/2
Westinghouse	53 3/4	53
Xerox Corp.	56 3/4	57 3/8

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,93 F ↓

La baisse du dollar s'est poursuivie, jeudi 3 juillet, sur les marchés des changes, à l'annonce d'une diminution des commandes à l'industrie américaine en mai (– 0,1 % et – 2,8 %).

FRANCFORT	2 juillet	3 juillet
Dollar (en DM)	2,1850	2,1720

TOKYO	2 juillet	3 juillet
Dollar (en yens)	163,90	161,75

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (3 juillet)	7 1/4 %
New-York (2 juillet)	7 1/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	1er juillet	2 juillet
Valeurs françaises	135	135
Valeurs étrangères	106,9	106,9

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	354,9	357,6

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1903,54	1909,02

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 373,7	1 366,6
Mines d'or	204,2	198,2
Fonds d'Etat	90,4	90,74

TOKYO

	2 juillet	3 juillet
Nikkeï Dow Jones	17 622,7	17 669,9
Indice général	1 355,68	1 357,57

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 2 juillet
Nombre de contrats : 3 287

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,85	111,50	112,25	112,40
Précédent	–	111,30	111,75	112,40	112,55

AUTOUR DE LA CORBEILLE

SAINT-HONORÉ-MATIGNON PROPOSÉE A 255 F. – Les actions de la société Saint-Honoré-Matignon, créée par la Compagnie financière (groupe Edmond de Rothschild) et PO Banque (M. David de Rothschild), seront introduites, le 10 juillet prochain, sur le second marché de la Bourse de Paris, au prix de 255 F par action.

L'INTRODUCTION D'AGEFI DÉVELOPPEMENT REPORTÉE. – La cotation des actions de la société Agefi Développement (groupe de M. Bruno Bertez), introduites, le 2 juillet, sur le second marché de Paris, a été reportée au 7 juillet 1986, sous forme d'offre publique de vente au prix de 175 F par titre (contre un prix d'offre minimum de 140 F). Ce report s'explique par l'afflux des ordres d'achat.

ECHEC DE L'OPA DE DIXONS SUR WOOLWORTH. – L'offre publique d'achat de 1,8 milliard de livres, lancé par les magasins d'appareillage électrique Dixons sur la chaîne de distribution Woolworth, a échoué.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,9340	6,9390	+ 5	+ 17	+ 25	+ 50	+ 100	+ 180
$ can.	5,0319	5,0374	– 62	– 42	– 106	– 77	– 373	– 298
Yen (100)	4,2842	4,2900	+ 85	+ 101	+ 180	+ 204	+ 528	+ 590
DM	3,1902	3,1940	+ 66	+ 79	+ 135	+ 154	+ 376	+ 429
Florin	2,8330	2,8362	+ 16	+ 23	+ 39	+ 53	+ 161	+ 201
F.B. (100)	15,5908	15,6090	– 33	+ 38	– 66	+ 77	– 125	+ 229
F.S.	3,9197	3,9248	+ 58	+ 76	+ 136	+ 162	+ 381	+ 450
L (1 000)	4,6443	4,6508	– 213	– 175	– 392	– 346	– 1058	– 963
£	10,7896	10,7242	– 284	– 251	– 523	– 464	– 1366	– 1190

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	6 7/8	7	6 3/4	6 7/8	6 11/16	6 13/16
DM	4 3/8	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	6 3/8	6 5/8	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16	5 13/16	5 15/16
F.B. (100)	6 1/2	7 1/2	7 1/8	7 1/4	7 1/8	7 1/4	7 1/8	7 3/8
F.S.	3 1/4	3 3/4	4 7/8	5	4 7/8	5	4 7/8	5
L (1 000)	10	12	11 1/2	12 1/2	11 1/2	12	11 1/2	12
£	10 1/4	10 1/2	10 1/8	10 1/4	9 15/16	10 1/16	9 11/16	9 13/16
F. franç.	7	7 1/2	7 1/4	7 1/2	7 1/4	7 1/2	7 1/4	7 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CESSATION DE GARANTIE

(Loi du 2 janvier 1970)
(Décret du 20 juillet 1972)

La banque Hervet, département immobilier, 127, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, informe le public qu'à la demande de la SARL Jean Rompteaux (62, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris), elle met fin aux garanties financières qu'elle lui avait octroyées aux titres de la gestion immobilière et de la transaction sur immeubles et fonds de commerce.

En conséquence, ces garanties cessent à l'expiration d'un délai de trois jours francs à dater de la présente publication (art. 44 du décret du 20 juillet 1972).

Conformément aux dispositions de l'article 45 du même code, ces garanties s'appliquent à toutes les créances ayant pour origine un versement ou une remise effectués pendant la période de garantie pour les opérations visées par la loi du 2 janvier 1970 et restent couvertes par la banque Hervet à condition d'être produites par les créanciers dans les trois mois de la présente publication, au siège ci-dessus indiqué.

Il est précisé qu'il s'agit de « créances éventuelles » et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité de la société ci-dessus indiquée.

EFICOOP-SICAV

Crédit coopératif

Société d'investissement à capital variable

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 26 juin 1986, sous la présidence de M. Paul Panghout.

L'assemblée générale a :

– Noté l'accroissement régulier et permanent de la valeur liquidative, conforme à l'objectif de gestion (SICAV court terme de réméré), ainsi que la performance de 6,5 % au cours du premier exercice, d'une durée exceptionnelle de neuf mois, soit 8,8 % en taux actualisé ;

– Enregistré la forte progression de l'actif net, depuis la création (+ 168,8 %), dû, pour une large part, à l'excédent des souscriptions sur les rachats ;

– Approuvé les comptes du premier exercice, ainsi que les résolutions qui lui ont été soumises ;

– Décidé la mise en paiement d'un dividende net de 90,97 F, à partir du 3 juillet 1986, qui peut être réinvesti jusqu'au 2 octobre 1986 en exonération de droits d'entrée ;

– Pris acte de la décision du conseil d'administration du 29 avril 1986 de n'intervenir sur le marché obligataire qu'en obligations de première catégorie.

FINEXTEL

PARFIREM

Aux termes d'un traité d'apport-fusion signé le 30 juin 1986, FINEXTEL envisage d'absorber la société PARFIREM, l'une des SICOMI du groupe UAP.

Cette opération répond à l'objectif de FINEXTEL – elle-même dotée du statut de SICOMI – de poursuivre la diversification de ses activités en se dotant d'un patrimoine locatif et de crédit-bail immobilier complémentaire de celui qu'elle possède déjà.

Les principales modalités de la fusion, dont la réalisation est subordonnée à l'obtention des autorisations administratives et à l'approbation des assemblées générales d'actionnaires, ont été fixées comme suit :

- Apport fusion PARFIREM à FINEXTEL avec effet au 1er janvier 1986.
- Rapport d'échange de onze actions FINEXTEL pour huit actions PARFIREM conduisant à la création par FINEXTEL de 907 500 actions nouvelles, qui s'ajouteront aux huit millions d'actions déjà existantes.

SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

SMC

L'Assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue au siège social de la société à Marseille, le 16 mai 1986, sous la présidence de M. Jean-Paul Escande, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1985 faisant ressortir un bénéfice de 16 027 923,76 F contre 14 537 725,27 F en 1984, soit une progression de 10,25 %.

Le dividende a été fixé à 1,99 F par action. Il s'applique aux 2 000 000 d'actions qui composaient le capital social au 31 décembre 1985, soit une distribution globale de 3 980 000 F à laquelle s'ajoute la somme de 3 428 454,56 F, montant de la redevance versée à la Caisse nationale des banques.

Il a été décidé d'inscrire en report, à nouveau, 6 588 766,57 F ; le report s'élève donc au total à 27 640 996,16 F.

Le total du bilan atteint 15,230 milliards de francs, en augmentation de 11,2 % par rapport à celui de l'exercice précédent (13,697 milliards de francs).

Les ressources progressent de 6 % en capitaux moyens et 11,4 % en capitaux flash.

En dépit de la poursuite de la baisse des taux, le produit net bancaire a progressé de 6,9 % après 8,1 % en 1984 et 5,07 % en 1983. Les produits financiers et de gestion de trésorerie ont pris une part importante à cette croissance. La progression des charges hors dépenses liées à l'informatique n'a été que de 6,8 % (après 8 % en 1984 et 11,8 %, 16,6 % et 16 % les années précédentes).

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 102 millions de francs, soit une progression de 8,1 %.

En 1985, la société, afin d'assurer la croissance de ses engagements, particulièrement à l'égard des contraintes résultant de l'encadrement du crédit, a lancé en février un emprunt obligataire de 400 millions.

Les engagements globaux enregistrent près de 17 % d'augmentation en capitaux moyens et 15,5 % en capitaux flash. Ils ne représentent que 60 % des dépôts collectés.

L'Assemblée a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 700 millions de francs.

Préalablement à cette assemblée, la masse des porteurs de titres participatifs mai 1984, réunie en assemblée générale, a pris connaissance de la rémunération de la partie variable qui s'établit à 4,574 % contre 4,149 %.



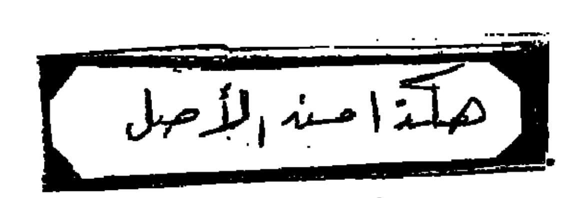
SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS INTERNATIONAUX (SPI)

Les actionnaires de la S.P.I. se sont réunis le 26 juin 1986 en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Roger Paluel-Marmont, pour statuer sur les comptes de l'exercice 1984-1985, qui a eu une durée de quinze mois puisque la S.P.I. clôture dorénavant ses comptes le 31 décembre pour des raisons de consolidation.

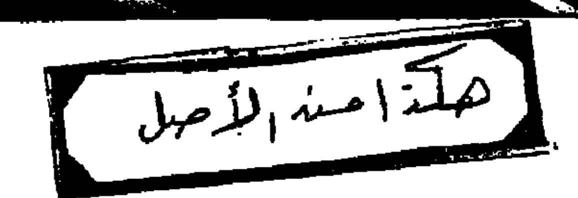
Cet exercice n'est donc pas comparable au précédent. Il enregistre, de plus, des provisions exceptionnelles d'environ 10 millions de francs. Le résultat ressort à 3 134 159 francs, et le net consolidé à 19 490 000 francs.

Il sera distribué, à partir du 30 juin 1986, un dividende de 5,50 F par action (8,25 F avec avoir fiscal), identique au précédent.

L'assemblée a, par ailleurs, renouvelé le mandat d'administrateur de M. Michel-Georges Denis et a nommé M. Walid Hrayssi administrateur.







MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS — 2 JUILLET

Cours relevés à 17 h 34

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1560	4,5 % 1973	1550	1578	1575	+ 1 61
4410	C.N.E. 3%	4350	4350	4350	....
1145	B.N.P. T.P.	1155	1155	1155	....
1140	C.C.F. T.P.	1145	1149	1149	+ 0 34
2660	Electricité T.P.	2647	2645	2645	– 0 07
1598	Renault T.P.	1760	1765	1770	+ 0 56
2227	Rhône-Poul. T.P.	2450	2450	2450	....
1362	St-Gobain T.P.	1351	1360	1358	+ 0 68
1352	Thomson T.P.	1350	1343	1343	– 0 51
380	Accor	424	425	425	+ 0 23
1720	Agence Havas	1850	1630	1850	....
745	Air Liquide	767	769	769	+ 0 28
2190	Alcatel	2090	2080	2080	– 0 47
1340	Als. Superm.	1400	1448	1448	+ 3 42
340	A.L.S.P.I.	331	358	358 50	+ 8 30
410	Alsthom	405	406	406	+ 0 24
1580	Arjom. Prioux	1775	1775	1775	....
183	Ausedat-Rey	191	193	194 60	+ 1 83
1300	Aux. Entrepr.	1405	1418	1419	+ 0 99
1190	Avions Dassault	1240	1244	1172	– 5 48
615	Bail-Equipem.	615	603	603	– 1 95
1090	Bail-Investiss.	1110	1100	1100	– 0 90
1000	Cie Bancaire	1072	1085	1098	+ 2 42
530	Bazar H.-V.	567	573	571	+ 0 70
520	Béghin-Say	519	455	460 •	+ 29 72
300	Berger (Ma)	298	298	298	....
570	Bic	590	585	586	– 0 67
1210	B.I.S.	1290	1301	1301	+ 0 86
2250	Biscuit (Géné.)	2250	2200	2200	– 2 22
1800	Bongrain S.A.	1730	1745	1745	+ 0 86
1110	Bouygues	1158	1172	1172	+ 1 20
3520	B.S.N.	3822	3770	3770	– 1 36
1150	Carnaud	1155	1170	1170	+ 1 29
2800	Carrefour	2860	2945	2945	+ 2 97
1540	Casino	1425	1500	1540	+ 8 07
1220	Casino A.D.P.	1245	1260	1258	+ 1 04
845	Cedis	919	919	919	....
1480	Cetelem	1498	1470	1470	– 1 86
1520	C.F.A.O.	1578	1602	1603	+ 1 58
430	C.F.D.E.	525	523	522	– 0 57
970	C.G.I.P.	1008	1032	1039	+ 3 07
1020	Chargeurs S.A.	1070	1074	1071	+ 0 09
53	Chiers-Châtill.	55 90	56 80	56	+ 0 17
665	Ciments franç.	611	636	635	+ 3 92
480	Club Méditerr.	534	540	545	+ 2 05
225	Codetel	232	235	235	+ 1 29
390	Cofimeg	390	392 50	392 50	+ 0 64
755	Colas	804	800	809	+ 0 62
255	Compt. Entrepr.	270	269	269	– 0 37
515	Compt. Mod.	548	550	551	+ 0 54
1410	Créd. Foncier	1602	1680	1675	+ 4 55

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
495	Crédit F. Imm.	495	495	497	+ 0 40
1820	Crédit Nat.	1900	1940	1949	+ 2 57
335	Crouzet	319	319 90	320 80	+ 0 56
1890	Dassault S.A.	1920	1920	1920	....
3190	Darty	3220	3200	3200	– 0 62
265	Dév. P.d.C. (Li)	253	253	253	....
415	D.M.C.	452	463	461	+ 1 99
1890	Docks France	2130	2130	2130	....
1210	Dumez	1300	1335	1348	+ 3 69
1250	Eaux (Gén.)	1288	1290	1290	+ 0 15
2610	Ecco	2890	2900	2900	+ 0 34
285	Elf-Aquitaine	285	277	276	– 3 15
280	– (certific.)	275	270	270	– 1 81
1800	Epeda-B-Faure	1900	1960	1960	+ 3 15
2530	Essilor	2680	2700	2700	+ 0 74
445	Esso S.A.F.	457	434	439	– 3 93
2660	Eurafrance	2815	2820	2832	+ 0 60
1400	Eurocom ★	1458	1455	1488	+ 2 05
1670	Euromarché	2160	2170	2170	+ 0 46
1340	Europe n° 1	1390	1425	1425	+ 2 51
1460	Facom	1490	1492	1492	+ 0 13
785	Fichet-Bauche	785	790	790	+ 0 63
275	Finextel	294 80	291	291	– 1 28
300	Fives-Lille	300	290 10	290	– 3 33
28	Fonderie (Gén.)	35	38	36	+ 3 86
185	Fraissinet (Ma)	193	194	194	+ 0 51
300	Francarep	315	314	314	– 0 31
1000	Fromageries Bel	1020	1038	1038	+ 1 76
1000	Gal. Lafayette	925	905	905	– 2 16
380	Gascogne	373	370	370	– 0 80
300	Géophysique	285 80	289	289	+ 1 11
1070	Gerland	1200	1200	1200	....
325	GTM-Entrepose	371	377	374	+ 0 80
635	Guyenne-Gasc.	641	640	639	– 0 31
2860	Hachette	2800	2840	2840	+ 1 42
625	Hénin (La)	655	634	636	– 2 90
72	Imétal	64	63	63 40	– 0 93
845	Imm. Plaine-M.	852	846	847	– 0 58
3600	Inst. Mérieux	4160	4270	4270	+ 2 64
700	Interbail	693	698	698	+ 0 72
1750	Intertechnique	1850	1850	1850	....
720	J. Lefebvre	755	765	765	+ 1 32
1360	Lab. Bellon	1515	1515	1514	– 0 06
1240	Lafarge-Coppée	1320	1315	1325	+ 0 37
1420	Lebon	1445	1370	1443	– 0 13
3780	Legrand	3950	3958	3910	– 1 01
1080	Lesieur	1050	1065	1069	+ 1 80
630	Locafrance	653	651	649	– 0 61
1090	Locindus	1060	1035	1050	– 0 94
1080	L. Vuitton S.A ★	1112	1112	1091	– 1 88
620	Luchaire	656	680	673	+ 2 59
1130	Lyonn. Eaux	1363	1460	1440	+ 5 64
210	Maisons Phénix	240	223 20	223 20	– 7
620	Majorette (Ly)	550	550	550	....
103	Manurhin	110	113	113	+ 2 72
345	Mar. Wendel	353	364	363	+ 2 83
1450	Martell	1382	1421	1419	+ 2 67
2060	Matra	2328	2440	2433	+ 4 51
2970	Merlin-Gerin	3090	3225	3220	+ 4 20
2580	Michelin	2900	2949	2949	+ 1 68
5250	Midi (Cie)	5880	5770	5780	+ 1 40
480	Midland Bk S.A.	465	472 50	473	+ 1 72
525	Min. Salsig. (Ma)	518	510	510	– 1 54
48	M.M. Penarroya	45	43	42 50	– 5 55
1950	Moët-Hennessy	2086	2055	2064	– 1 53
825	Mot. Leroy-S ★	850	860	860	+ 1 17
87	Moulinex	81 90	80 10	81 30	– 0 73
955	Navig. Mixtes	997	1015	1012	+ 1 50
164	Nord-Est	179 60	180	180	+ 0 22
500	Nordon (Ny)	484	475 50	475 50	– 1 75
475	Nouvelles Gal.	467	449	449	– 3 85
915	Occident. (Gén.)	983	985	983	....
1480	Omn.F.Paris	1500	1500	1500	....
215	Olida-Caby	201	200 20	201 10	+ 0 04
400	Opfi-Paribas	435	441	444	+ 2 06
3250	Oréal (L')	3480	3550	3525	+ 1 29
1010	Paris-Réescomp	842	857	857	+ 1 78
950	Pechelbronn	1085	1108	1112	+ 2 48
1400	Penhoët	1433	1425	1425	– 0 55
1090	Pernod-Ricard	1135	1149	1149	+ 1 23
114	Pétroles B.P.	111	110 10	110	– 0 90
865	Peugeot S.A.	891	898	900	+ 1 01
65	Poclain	66 10	65	65 20	– 1 36
1470	Pollet	1510	1480	1482	– 1 85
585	P.M. Labinal	640	645	642	+ 0 31
1990	Presses Cité	1945	1935	1921	– 1 23
1600	Prétabail Sic.	1560	1540	1540	– 1 28
425	Primagaz	426	425	424 90	– 0 25
490	Printemps	552	555	555	+ 0 54
1560	Promodès	1651	1651	1651	....
230	Prouvost S.A.	249 10	248	248	– 0 44
895	Radiotechn.	903	902	902	– 0 11
153	Raff. Dist. Total	145	147 10	147	+ 1 37
1840	Redoute (La)	1775	1770	1780	+ 0 28
1250	Roussel-Uclaf	1560	1560	1540	– 1 28
1070	Roussel-C.N.I.	1180	1160	1175	– 0 42
4130	R. Impériale (Ly)	4200	4152	4152	– 1 14
250	Sade	264	260	260	– 1 51
2710	Sagem	2825	2761	2762	– 2 23
655	St-Louis B.	629	600	609 c	– 0 88
1960	Salomon	2000	2000	2000	....
1050	Salvepar	1179	1151	1151	– 2 37
660	Sanofi	719	720	715	– 0 55
435	S.A.T.	444	450	450	+ 1 35
680	Saupiquet (Na)	706	691	691 c	– 0 02
625	Schneider	632	632	631	– 0 15
113	S.C.O.A.	113 50	114	114 90	+ 1 23
77	S.C.R.E.G.	50	44	38	– 24
500	Seb	540	540	537	– 0 55
495	Sefimeg	489	500	489	....
1820	S.F.I.M.	1839	1888	1889	+ 2 71
73	S.G.E.	80	82 80	83 50	+ 4 37
510	Signaux Ent. El.	535	535	536	....
970	Silic	965	967	965	....
555	Simco-U.P.H.	584	576	576	– 1 36
360	Sinnor (Li)	357	354	354	– 0 84
1200	Skis Rossignol	1275	1299	1300	+ 1 96
940	Siminco	951	946	946	– 0 52
255	Sodero (Na)	289	289	289	....
2080	Sodexho	2070	2070	2070	....
440	Sogerap	440	440	440	....
1140	Sommer-Allib.	1250	1271	1280	+ 2 40
680	Source Perrier	730	747	748	+ 2 46
1280	Sovac	1350	1330	1329	– 1 55
480	Strafor	503	506	506	+ 0 59
345	Synthelabo ★	385	385 50	384	– 0 25
535	Talcs Luzenac	516	530	530	+ 2 71
2920	Tél. Elect.	3100	3140	3155	+ 1 77
1170	Thomson-C.S.F.	1305	1338	1335	+ 2 29
370	Total (CFP)	357	357	358	+ 0 28
85	– (certific.)	85	82	82	– 3 52
2580	T.R.T.	2660	2719	2719	+ 2 21
860	U.F.B.	830	834	835	+ 0 60
1020	U.I.S.	1070	1055	1055	– 1 40
650	U.C.B. ★	732	733	742	+ 1 36
490	Valéo	501	488	488	– 2 59
81	Vallourec	86 50	84	85	– 1 73
4850	V. Clicquot-P.	4720	4749	4749	+ 0 61
835	Via Banque	843	835	835	– 0 94

Étrangères

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
820	Elf-Gabon	775	778	776	+ 0 12
92	Amax Inc.	93	92 80	92 80	– 0 21
430	Amer. Express	441	438	438	– 0 68
177	Amer. Teleph.	179 30	180	180	+ 0 39
77	Anglo Amer. C.	79 50	79	79	– 0 62
425	Amgold	397	390	390	– 1 76
900	BASF (Akt)	818	826	848	+ 3 66
930	Bayer	915	938	948	+ 3 60
146	Buffelsfont.	140 80	135 50	135 50	– 3 76
26	Charter	28 60	28 70	28 70	+ 0 34
300	Chase Manh.	306	312	313	+ 2 28
200	Cie Pétr. Imp.	195	195	195	....
46	De Beers	44 60	44 85	44 85	+ 0 56
2600	Deutsche Bank	2451	2460	2458	+ 0 28
42	Dome Mines	38 90	36	36	– 7 46
88	Driefontein Ctd	93 30	92 40	92 40	– 0 96
615	Du Pont-Nem.	589	586	586	– 0 50
430	Eastman Kodak	414	412 80	412 80	– 0 28
27	East Rand	26 90	26 40	26 40	– 1 85
270	Electrolux	273 80	269	269	– 1 68
255	Ericsson	245	247	247	+ 0 81
430	Exxon Corp.	422	426	426	+ 0 94
385	Ford Motors	390 80	391 90	391 90	+ 0 28
58	Freegold	56 10	53 10	53 10	– 5 34
78	Gencor	79 60	78 10	78 10	– 1 88
585	Gén. Electr.	572	582	582	+ 1 74
435	Gén. Belgique	441 10	436	436	– 1 15
555	Gen. Motors	545	553	553	+ 1 46
45	Goldfields	48 90	47 80	47 80	– 2 24
43	Gd Metropolitain	44	43 50	43 50	– 1 13
60	Harmony	54 20	54 40	54	– 0 36
36	Hitachi	36 25	35 60	35 60	– 1 79
835	Hoechst Akt.	830	855	878	+ 5 78
103	Imp. Chemical	107	108 40	110	+ 2 80
94	Inco. Limited	91 40	87 50	87 50	– 4 26
1030	IBM	1035	1042	1042	+ 0 67
320	ITT	372	367 50	366 70	– 1 42
169	Ito-Yokado	164 80	165	163	– 1 09
62	Matsushita	61 80	60 40	60 40	– 2 26
725	Merck	736	744	744	+ 1 08
790	Minnesota M.	795	811	811	+ 2 01
220	Mobil Corp.	221	221 50	221 50	+ 0 22
31750	Nestlé	32490	32900	32900	+ 1 26
162	Norsk Hydro	156 50	154	154	– 1 59
141	Ofsil	127 50	123	123	– 3 52
1240	Petrofina	1300	1317	1320	+ 1 53
480	Philip Morris	529	522	523	– 1 13
162	Philips	147	147 50	147 50	+ 0 34
510	Quilmès	507	506	508	+ 0 19
475	Randfontein	450	460	460	+ 2 22
555	Royal Dutch	562	554	555	– 1 24
68	Rio Tinto Zinc	64 70	65 40	66	+ 2
80	St Helena Co	75 60	74 10	74 20	– 1 72
230	Schlumberger	239 50	237 50	237	– 1 04
84	Shell transp.	84 35	83 40	83 40	– 1 12
2000	Siemens A.G.	1980	2010	2005	+ 1 26
143	Sony	140	137 60	137 60	– 1 71
157	T.D.K.	154	151 50	152	– 1 29
17	Toshiba Corp.	18 15	17 70	17 80	– 1 92
1390	Unilever	1370	1363	1363	– 0 51
340	Unit. Techn.	342	342	343	+ 0 29
385	Vaal Reefs	393	380	379	– 3 56
405	Volvo	382 50	382	383	+ 0 13
188	West Deep	176 80	173	173	– 2 14
405	Xerox Corp.	396	396	396	....
1 17	Zambia Corp.	1 22	1 23	1 27	+ 4 09

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	7730	..
Emp. 8,80 % 77	122 50	0 989
9,80 % 78/93	105 36	9 558
8,80 % 78/86	100 90	4 894
10,80 % 79/94	109 65	8 936
13,25 % 80/90	111 55	1 089
13,80 % 80/87	107 80	9 830
13,80 % 81/89	113 75	6 390
16,75 % 81/87	110 34	13 584
16,20 % 82/90	124 95	7 590
16 % juin 82	127	1 052
14,60 % fév. 83	125	5 280
13,40 % déc. 83	130 80	7 122
12,20 % oct. 84	120 30	8 958
11 % fév. 85	123 31	3 978
10,26 % mars 86	114 40	3 176
ORT 12,75 % 83	1676	..
OAT 10 % 2000	118 70	1 014
OAT 9,90 % 1997	113 95	5 479
OAT 9,80 % 1996	111 65	4 135
Ch. France 3 %	164	..
CNB Bques janv. 82	103 80	0 058
CNB Paribas	104 90	0 058
CNB Suez	105	0 058
CNI janv. 82	103 65	0 058
PTT 11,20% 85	118 30	6 076
CFF 10,30% 86	119 90	0 672
CNE 11,50% 85	116	0 851
CNT 9% 86	108 40	1 931
CRH 10,90% déc. 85	116	4 972

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	413	430 d
A.G.F. (St Cent.)	7200	6910
André Roudière	241	249
Applic. Hydraul.	565	565
Arbel	144	145
Asturg	271	282 10
Avenir Publicité	1800	1849
Bain C. Monaco	450	450
Banque Hypoth. Eur.	460	427
B.G.I.	400	400
Blanzy-Ouest	461	453
B.N.P. Cl	484	484
B.N.P. Intercontin.	385	390
Bénédictine	4180	4120
Bon-Marché	505	532
Calif	990	990
Cambodge	350 40	....
C.A.M.E.	235 50	245
Campenon Bern.	228 60	250 10
Carbone-Lorraine	605	605
C.E.G.Frig.	480 50	485
Centen. Blanzy	1948	1900
Centrest (Ny)	240	225 o
Cerabati	79 80	....
C.E.R.U.S.	186 20	141 o
Chambourcy (M.)	978	....
Champex (Ny)	170	158
C.I.C. (Financ. de)	282	263
C.I. Maritime	410	407 50
Cimen-Sautra	980	....
Cosam (B)	291 50	300
Clause	801	811
Cofradel (Ly)	990	983
Cogifi	558	540
Comiphos	406	....
Cie Industrielle	3450	3350
Comp. Lyon-Alem.	435	450
Concorde (La)	1160	1220
C.M.P.	26 30	25 25 o
Crédit (C.F.B.)	580	557
Créd. Gén. Ind.	1400	1400
Crédit Lyonnais C.I.	726	727
Cr. Universel (Cie)	885	850
Crédisel	198	199 90
Dablay S.A.	432	460
Darty Act. d. p.	2421	2480
De Dietrich	1500	1420
Delalande S.A.	1035	1005
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1200	1180
Didot-Bottin	508	495
Drag. Trav. Pub.	42	40
Eaux Bass. Vichy	1630	1602
Eaux Vittel	1040	1081
Economats Centre	565	558
Electro-Banque	440	440
Electro-Financ.	980	982
Elf-Antargaz	345	358
E.L.M. Leblanc	580	580
Enafi-Bretagne	270	271
Entrepôts Paris	610	585
Epargne (B)	2359	2359
Europ. Accumul.	93	90
Eternit	2300	2300
Exor	3350	3350
Finalens	235	240
FIPP	221 50	212 60
Fnac	958	932
Foncière (Cie)	475	....
Fonc. Agache-W.	843	836
Fonc. Lyonnaise	3850	3850
Foncina	475	456
Forinter	1176	1195
Fougerolle	144 10	145
France I.A.R.D.	415	403
France (La)	6100	6030
From. Paul Renard	530	530
GAN	13350	13400
Gaumont	431	428
Gaz et Eaux	2430	2445
Gévelot	247	257 d
Gr. Fin. Constr.	550	550
Gds Moul. Paris	388	381
Groupe Victoire	3637	3850
G. Transp. Ind.	500	489
Hutchinson	810	815
Imaindo S.A.	474 40	485
Immoinvest	325	312 40
Immobail	530	533
Immobanque	795	827 d
Immob. Marseille	7880	7950
Immofice	590	568
Invest. (Sté Cent.)	3210	3205
Jaeger	277	286
Lafitte-Bail	635	640
Lambert Frères	112	112
Lille-Bonnières	871	841
Locabail Immob.	885	879
Loca-Expansion	375	370
Locafinancière	517	517
Locatel	390	390
Louvre (Sté)	2008	....
Machines Bull	51 30	50
Magasins Uniprix	165 10	181
Magnant S.A.	148	147 50
Maritimes Part.	390	374 40 o
M. H.	....	....
Métal Déployé	477	475
Mors	171	177 80
Naval Worms	116	119 80
Navig. (Nat. de)	160	....
OPB Paribas	390	405 60
Optorg	185	192 40
Origny-Desvroise	249	249
Palais Nouveauté	945	945 c
Paribas-CIP	989	989
Paris France	279	277
Paris-Orléans	314	319
Part. Fin. Gest. Im.	1812	1814
Pathé-Cinéma	317 20	347 d
Pechiney (cert. inv.)	228	228
Piles Wonder	1005	1005
Piper-Heidsieck	748	747
P.L.M.	200	203
Porcher	290	300
Providence S.A.	1576	1639
Publicis	1525	1530
Raff. Souf. R.	223	232
Rhône-Poul. (c. inv.)	421 50	430
Ricqlès-Zan	135 50	137
Rochefortaise S.A.	180	179
Rochette-Cenpa	73 50	70 50
Rosario (Fin.)	190	182 40 o
Rougier et Fils	70 10	....
Sacer	178	....
Sacilor	19 25	19 60
SAFAA	802	802
Safic-Alcan	611	610
SAFT	1550	1570
Saga	281	290
St-Gobain C.S.	302	300
Salins du Midi	512	519
Santa-Fé	182	183
Satam	124 80	129 30
Saulnes	68	68
Saunier-Duval	49	51
Savoisienne (M)	152	....
SCAC	399	396
Senelle Maubeuge	531	531
S.E.P. (M)	237	230
Serv. Equip. Véh.	73 90	74 80
Sfi	92 50	95
Sicotel	453	446
Simim	350	338
Siph (Plant. Hévéas)	348 20	373
SMAC Acieroïd	69 40	66 60
Sté Générale-CIP	1075	1075
Sofal financière	2230	2141
Sofio	340	331
Soficomi	849	840
S.O.F.I.P. (M)	159	....
Sofragi	1056	1013
Soudure Autog.	505	505
Sovabail	811	785
Speichim	119 90	120
S.P.I.	650	650
Spie Batignolles	626	700
Suez (Fin. de)-CIP	1130	1125
Stemi	558	565
Taittinger	1900	1900
Testut-Aequitas	441	....
Tour Eiffel	550	546
Ufiner S.M.D.	580	538
Unibail	870	875
U.A.P.	2800	2900
Un. Imm. France	580	600
Un. Ind. Crédit	1400	1420
Usinor	4 14	5 12 d
U.T.A.	1960	1943
Vicat	585	648
Virax	195	192
Waterman S.A.	467	450
Brass. du Maroc	134 40	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1080	....
Akzo	470	460
Alcan Alum	207 50	207 20
Algemene Bank	1645	....
American Brands	640	639
Am. Petrofina	334	....
Arbed	440	....
Asturienne Mines	138	....
Bco Pop Español	250	255
Banque Morgan	640	620
Banque Ottomane	1090	....
B. Régl. Internat.	28000	30000
Br. Lambert	524	550
Canadian-Pacific	86 55	86 55
Commerzbank	931	965
Dart. and Kraft	453	451
De Beers (port.)	41 70	....
Dow Chemical	393 50	412
Dresdner Bank	1340	1340
Gén. Belgique	441 10	436
Gevaert	880	....
Glaxo	104	....
Goodyear	226 20	....
Grace and Co	385	380
Gulf Oil Canada	76	75 40
Honeywell Inc.	522	521
I. C. Industries	348	358
Int. Min. Chem	254	250
Johannesburg	551	....
Kubota	14 30	14 30
Latonia	282	282
Mannesmann	643	646
Midland Bank Plc	57	58
Mineral-Ressourc.	55	56
Noranda	91 60	91 30
Olivetti	44	42 10
Pakhoed Holding	145 10	151
Pfizer Inc.	507	512
Procter Gamble	574	569
Ricoh Cy Ltd	36	36 60
Rolinco	245 80	247 50
Robeco	282 60	283
Rodamco	403	400
Saipem	28 50	28 60
Shell fr. (port.)	84	....
S.K.F. Aktiebolag	325	....
Sperry Rand	515	517
Steel Cy of Can.	120	125
Stilfontein	39 50	38
Swedish Match	360	....
Tenneco	278	....
Thorn EMI	47 50	48
Thyssen c. 1 000	500	....
Toray indust. inc	25 40	25 95
Vieille Montagne	890	801
Wagons-Lits	880	880
West Rand	16	15 90

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	18 50	....
C.E.M.	....	....
Cochery	82	....
Copanux	400	384
Daboa inv. (Casto.)	690	690
Hydro-Energie	302	....
Hoogovens	260	....
Nicolas	525	....
Révillon	324	300 o
Rorento N.V.	140 50	140 60
Sopalem	212	152 40 o
S.P.R.	250	....
Ufinex	420	....
Union Brasseries	139 50	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1570	1580
Alain Manoukian	700	700
Anystal	310	319
BAFIP	685	690
B.I.P.	1460	1460
Bolloré Technologies	843	839
Boiron	536	542
Cables de Lyon	812	810
Calberson	551	551
Cardif	1810	1830
Cap Gemini Sogeti	1845	1880
C.D.M.E.	799	782
C. Equip. Elect.	238	236
C.G.I. Informatique	480	486
C. Occid. Forestière	138	140
Dafsa	189	199
Dauphin O.T.A.	1760	1785
Devanlay	1350	1390
Deville	943	980
Drouot-Assurances	547	547
Editions Belfond	290	298 50
Elect. S. Dassault	918	900
Expand	396	399
Filipacchi	885	850
Guintoli	400	409
Guy Degrenne	948	950
I.C.C.	312	299 50 o
IN Informatique	445	445
Loca-Investissement	400	390
Marzotan	555	560
Merlin Immobilier	510	525
Métallurg. Minière	175	182
M.M.B	573	596
Molex	345	348 90
Navale-Delmas	571	571
Om. Gest. Fin.	387	380
Patemelle-R.D.	3676	3600
Petit Bateau	218 60	221 70 d
Petrofigaz	432	449
Rezel	840	838
St-Gobain Emballage	1280	1228
S.C.G.P.M.	170	165
Sema-Metra	856	850
S.E.P.	1110	1137
S.E.P.R.	1300	1300
S.M.T. Goupil	328	327
Sofibus	391	375 30 o
Sopra	815	830
Valeurs de France	334	335

SICAV (sélection) — 2/7

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	677 54	661 01
Actions France	439 05	419 14
Actions sélectives	582 82	556 39
Aedificandi	650 07	620 59
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1103 13	1076 22
A.G.F. 5000	509 06	486 64
A.G.F. ECU	1155 41	1143 97
A.G.F. Interfonds	440 47	429 73
A.G.F. OBLIG.	1191 64	1185 71
Agfimo	647 43	631 64
Alcafi	223 44	213 31
A.L.T.O.	201 33	192 20
America-Valor	783 81	767 81
Amérique Gestion	431 20	411 65 c
Arbitrages court terme	......	......
Argonautes	390 11	372 42 ◆
Associc	1236 63	1236 63
Aurecic	1202 74	1167 71
Bourse-Investiss.	442 52	422 45
Bred Associations	2653 29	2645 35
Capital Plus	1620 20	1620 20
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Colombia	861 98	822 89
Convertimmo	393 21	378 09
Cortal court terme	11835 67	11835 67
Cortexa	949 81	906 74
Creditor	449 08	435 03
Croiss. Finance	269 97	258 34 ◆
Croiss. Mercure	2614 08	2537 94 ◆
Croiss. Immobil.	620 93	592 77 ◆
Croiss. Prestige	343 22	327 65 ◆
Démeter	12723 44	12723 44
Drouot-France	601 28	574 01 ◆
Drouot-Investiss.	1030 68	983 84 ◆
Drouot-Sécurité	238 08	228 24 ◆
Drouot-Sélection	151 35	144 49 ◆
Ecucic	1173 26	1155 92
Elicoop Sicav	10868 42	10841 32 c
Energia	235 90	225 20
Epacic	2826 05	2820 40
Epancourt Sicav	7969 15	7949 28
Epargne Associations	24914 52	24877 20
Epargne-Capital	7874 48	7796 52
Epargne-Croiss.	1507 85	1439 28
Epargne-Industr.	710 72	678 49
Epargne-Inter	637 83	608 91
Epargne-Long-Terme	1722 33	1678 23
Epargne-Oblig.	200 22	194 86
Epargne-Unie	1169 13	1116 18
Epargne-Valeur	418 21	399 25
Eparoblig	1303 37	1300 77 ◆
Eurocic	9936 71	9788 88
Euro-Croissance	536 67	512 33
Eurodyn	944 44	944 44
Franciles Plus	26598 68	26335 33
Ficord Placement	63220 83	62010 78
Ficord Trimestriel	1169 70	1142 58
Ficord Valorisation	13169 74	12810 53
Foncier Investiss.	1088 47	1052 90
Foncival	276 83	264 28
France-Garantie	311 33	310 71
France-Investiss.	556 76	531 50
France-Net	125 65	124 41
France-Obligations	461 23	458 86
Francic	368 50	357 77
Fructi-Associations	1263 78	1263 78
Fructicapi	303 80	299 31
Fructidor	259 77	255 93
Fructifrance	729 09	711 31 ◆
Fructivar	79153 90	78956 51
Fructi ECU	567 42	559 03
Fructi-Première	13324 69	13127 77
Futuroblig	1096 83	1095 73
Gestion	58805 99	58459 84 ◆
Gestion Associations	149 38	146 09
Gestion Mobilière	693 41	661 97
Gest. Rendement	487 97	465 84 ◆
Gest. Sél. France	722 75	689 98 ◆
Haussmann Associat.	1268 81	1268 81
Haussmann court terme	1110 99	1110 99
Haussmann Epargne	1376 27	1376 27
Haussmann Europe	1837 04	1753 74
Haussmann Oblicroiss.	1303 28	1303 28
Haussmann Obligation	1534 61	1465 02
Horizon	1196 72	1161 86
I.M.S.I.	604 78	577 34 ◆
Indo-Suez Valeurs	754 20	720 ◆
Ind. française	14089 70	13813 43
Interoblig.	12227 72	11757 42
Intersélect France	440 13	420 17
Intervaleurs Indust.	619 02	590 95 ◆
Invest. net	14572 23	14543 14 ◆
Invest. Obligataire	17477 45	17442 58 ◆
Japacic	155 50	160 97
Jeune épargne	218 92	215 68 ◆
Laffitte-crt-terme	60523 34	60523 34
Laffitte-Expansion	816 99	779 94
Laffitte-France	324 31	309 60
Laffitte-Japon	319 37	304 89
Laffitte-Oblig.	153 84	146 67
Laffitte-Rend.	210 42	200 88
Laffitte-Tokyo	1188	1134 13
Lion-Associations	11727 02	11727 02 ◆
Lion-Institutionnels	24983 10	24920 80 ◆
Lionplus	73609 54	72879 74 ◆
Livret portefeuille	578 18	561 32
Méditerranée	150 43	143 61 ◆
Mondiale Investissem.	459 31	438 48
Monecic	5974 76	5974 76
Monéj.	50498 10	50498 10
Multi-Obligations	458 39	437 60 ◆
Mutuelle Unie Sél.	155 20	148 16 ◆
Natio-Assoc.	6793 97	6780 41
Natio-Epargne	13606 69	13471 96
Natio-Inter.	1099	1088 69
Natio-Obligations	548 81	534 12
Natio-Patrimoine	1380 42	1324 01
Natio-Placements	64105 18	64105 18
Natio-Revenus	1124 92	1113 78
Natio-Sécurité	52310 93	52310 93
Natio-Valeurs	714 97	682 55
Nord-Sud Développ.	1192 94	1190 55
Oblicoop Sicav	1462 87	1424 38
Obliton	1127 87	1097 78 ◆
Optimavalor	583 06	556 62
Orient-Gestion	152 62	145 70 ◆
Paramérique	521 84	488 18
Pareurope	827 51	789 99
Paribas Epargne	15180 08	15149 78
Paribas Gestion	630 61	604 90
Parnasse-Valor	1094 21	1083 12
Patrimoine-Retraite	1639 83	1607 68
Phénix Placements	271 44	270 09
Pierre Investiss.	725 59	692 69
Placement crt-terme	69979 99	69979 99
Placement J	52643 65	52643 65
Prév'Association	22372 39	22372 39
Province Investiss.	495 30	472 84
Rentacic	171 88	169 42
Revenus Trimestriels	6124 77	6064 13
Réseau Vert	1216 65	1215 43
St-Honoré Assoc.	14013 85	13944 13
St-Honoré Bio-aliment.	702 95	671 07
St-Honoré Pacifique	489 75	488 59
St-Honoré P.M.E.	404 93	386 57
St-Honoré Réel	10925 41	10881 88
St-Honoré Rendement	12084 22	12024 10
St-Honoré Technol.	716 56	684 07
St-Honoré Valor	12303 48	12205 83
Sécuricic	10960 45	10949 50
Sécur. Mobilière	435 13	415 40 ◆
Sécuri Taux	......	......
Sélcourt terme	12031 90	11942 33
Sicaden (Cauden BP)	791 72	780 02
Sicav-Associations	1326 37	1323 72
S.F.I. fr. et étr.	563 46	547 05
Sicainvest	790 34	764 50 c
Sicav 5000	326 83	318 08 ◆
Silefrance	510 88	487 21 ◆
Slivam	397 19	386 56 ◆
Slivarente	215 31	209 55 ◆
Slivinter	391 55	381 07 ◆
S.L.-Est	1294 42	1235 72 ◆
S.I.G.	894 67	853 71
S.N.I.	1146	1112 62
Sokinvest	541 63	519 55
Sogepargne	408 51	393 74
Sogenec	52161 70	50842 43
Sogevar	1015 09	969 08
Sogister	1262 73	1205 47
Soleil Investiss.	508 27	485 22
Technocic	1202 02	1167 01
U.A.P. Investiss.	399 69	381 57
Uni-Associations	110 55	110 55
Unifrance	429 78	410 29
Unifoncier	1253 53	1196 69
Uni-Garantie	1437 07	1408 88
Unigestion	871 92	832 38
Uni-Japon	1396 18	1332 87 ◆
Uni-Régions	2464 52	2352 76
Univers	2276 57	2201 71
Univer	167 25	167 25 ◆
Univers-Obligations	1600 57	1547 94
Valorem	487 90	476
Valoblig	60347 64	59750 04
Valorg	1422 89	1421 47
Valrel	76283 51	76225 90

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Agence Havas	313	313
Inst. Mérieux	427	440
Presses Cité	370	....
Souscription		
Cofimeg	5	6
Crédit F. Imm.	....	....
Pétroles B.P.	17 80	11
Sade	....	....
Simco	10	9

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 2/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 870	6 876	6 700	7 250
ECU	6 856	6 855	....	....
Allemagne (100 DM)	319 270	319 170	310	310
Belgique (100 F)	15 611	15 603	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	283 450	283 450	274 500	283 500
Danemark (100 krd)	86 060	86 030	82 500	90
Norvège (100 k)	93 440	93 350	91	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 740	10 753	10 400	11 150
Grèce (100 drachmes)	4 994	4 995	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 652	4 655	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	391 800	391 220	379	399
Suède (100 krs)	98 460	98 380	95	101
Autriche (100 sch)	45 420	45 400	44 500	45 450
Espagne (100 pes.)	5 003	5 005	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 693	4 691	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 055	5 049	4 850	5 300
Japon (100 yens)	4 274	4 288	4 110	4 310

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 2/7
Or fin (kilo en barre)	77800	77550
Or fin (en lingot)	77950	77550
Pièce française (20 fr)	521	516
Pièce française (10 fr)	390	....
Pièce suisse (20 fr)	528	518
Pièce latine (20 fr)	445	440
Souverain	567	565
Pièce de 20 dollars	2940	2870
Pièce de 10 dollars	1480	1420
Pièce de 5 dollars	880	....
Pièce de 50 pesos	2950	2910
Pièce de 10 florins	471	461
Or Londres	345 55	344
Or Zurich	348	343 50
Or Hongkong	345 70	344 10
Argent Londres	5 04	5 10

Le Monde

THÈSE DE NANTES : LES SANCTIONS DU MINISTRE

M. Roques n'est pas docteur

M. Alain Devaquet, ministre délégué chargé de l'enseignement et de la recherche a annulé la soutenance de thèse de M. Henri Roques, niant indirectement l'existence des chambres à gaz.

Un ingénieur agricole inscrit irrégulièrement à l'université de Nantes a soutenu, le 15 juin 1985, une thèse niant indirectement l'existence des chambres à gaz nazies, sous la direction d'un professeur de littérature médiévale qu'il n'avait jamais vu trois mois auparavant. La « soutenance », organisée par un jury de rencontre, a eu lieu en présence de sympathisants de la cause « révisonniste », dont M. Robert Faurisson. Le procès-verbal de cette réunion semi-clandestine porte la signature falsifiée d'un enseignant qui n'y assistait pas, et aboutit à la délivrance d'un diplôme de doctorat d'université non réglementaire.

Ainsi apparaît désormais « l'affaire Roques », une fois décortiquée par l'enquête administrative dont le recteur de Nantes a remis les conclusions le 30 juin à M. Alain Devaquet, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Révélant une accumulation d'irrégularité et de plusieurs faux en écriture, le ministre a annoncé mercredi 2 juillet l'annulation de la soutenance de M. Roques ainsi que la suspension de M. Jean-Claude Rivière, professeur à l'université de Nantes, rapporteur de la thèse et principal instigateur de la réunion de juin 1985. En outre, une plainte contre X sera déposée pour faux en écriture publique sur le procès-verbal de la soutenance. Ces mesures devront formellement être prises par M. Paul Malvy, administrateur provisoire de l'université de Nantes ; celle-ci a en effet refusé les nouveaux statuts de la loi Savary et ne dispose pas d'un président élu.

Section disciplinaire

La première conséquence de ces décisions sans précédent est d'interdire à M. Roques de se prévaloir du titre de docteur ; sa thèse ne devrait plus être diffusée. la seconde est d'écarter provisoirement M. Rivière de l'université (il avait d'ailleurs obtenu récemment un congé sabbatique *« pour recherche »*), et d'annoncer son éventuelle comparution devant la section disciplinaire de sa faculté s'il s'avère qu'il a donné ordre à la secrétaire de la section de lettres modernes d'apposer une fausse signature sur le procès-verbal de la soutenance : celle d'un assistant nantais, dont la caution d'historien aurait été utile pour la reconnaissance de la thèse (*le Monde* du 2 juillet).

M. Devaquet a d'autres part annoncé un renforcement du contrôle des doctorats d'université, rebaptisés depuis un an « diplômes d'étude et de recherche ». S'ils ne donnent accès à aucun emploi, ils *« engagent*, a dit le ministre, *la responsabilité et la respectabilité de l'université française »*. La soutenance des mémoires accompagnant ces diplômes sera désormais soumise aux mêmes conditions que celles requises pour les thèses d'Etat : envoi d'un résumé de la thèse à tous les docteurs de l'université, jury de cinq personnes et présence de trois rapporteurs.

L'enquête du recteur Dischamps fait apparaître le caratère précipité et politiquement déterminé de la cérémonie discrète de juin 1985, mais aussi la connaissance qu'en avaient plusieurs autres enseignants de l'université bien avant que le scandale n'éclate dans la presse, voici moins de deux ans. L'annulation de la soutenance repose sur un faisceau complexe d'irrégularités qui n'ont pu être mises en lumière qu'au prix d'une lourde gymnastique administrative. Il a pu ainsi être démontré que M. Roques, qui avait commencé à préparer sa thèse à l'université de Paris IV aurait dû solliciter une dérogation pour s'inscrire à Nantes le 26 mars 1985 (plus de trois mois après la clôture des inscriptions), ainsi que pour pallier le fait qu'il n'est pas licencié ès lettres comme l'exige en principe les textes sur le doctorat d'université.

L'ingénieur sexagénaire n'a pas non plus subi l'épreuve orale obligatoire qui aurait dû permettre de vérifier *« sa connaissance de la discipline spéciale à laquelle se rattache la thèse »*. *– en l'occurrence les lettres modernes, – puisqu'il présentait son travail sur les chambres à gaz sous cette étiquette trompeuse.*

L'influence de M. Rivière à l'université de Nantes semble avoir tenu lieu de passeport pour M. Roques. Le professeur a ainsi obtenu que la thèse, refusée à Paris à cause de son contenu, soit prise en charge et soutenue à Nantes moins de deux mois après l'inscription de l'« étudiant » Roques. Et quinze jours seulement avant ce qu'il appelle lui-même la *« date fatidique »* du 30 juin 1985 à laquelle les thèses d'université ont été supprimées à Nantes. M. Rivière a aussi, dans un moment de colère, ordonné à sa secrétaire de détruire les cassettes de la soutenance qu'il lui avait lui même confiées. Il a reconnu d'ailleurs devant le recteur qu'il n'a pas pu être le véritable directeur d'une thèse déjà pratiquement achevée, dont il affirme seulement avoir retiré les passages les plus précis revenant à nier l'existence des chambres à gaz.

Selon le rapport du recteur, l'administration universitaire aurait dû vérifier la régularité de l'inscription et interroger le premier rapporteur. Mais le ministre admet lui même que l'aspect administratif de l'affaire Roques n'est pas essentiel, en rappelant que le principe de la souveraineté des jurys et la liberté de recherche constituent *« les fondements de l'université française »* et en annonçant qu'il organiserait à l'automne un grand colloque d'historiens de la seconde guerre mondiale à Nantes.

Il n'était pas possible d'annuler la thèse. M. Devaquet a donc décidé de faire annuler la soutenance qui risquait, selon lui *« d'entâcher la dignité de notre université »*. Une décision qui devrait inciter les universités à se montrer plus vigilants.

PHILIPPE BERNARD.

Bourse du matin
EN HAUSSE : + 2%

Le marché parisien faisait preuve de bonnes dispositions jeudi en fin de matinée, au vu de l'indicateur instantané Générale des eaux (+ 4 %). Elf-Aquitaine (+ 6 %) et Chargeurs SA (+ 4 %) étaient particulièrement en vue, tandis que TRT, Télémécanique et Agence Havas cédaient un peu de terrain.

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 3 JUILLET

Indicateur de séance (%) : + 2

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	425	430	433
Agence Havas	1650	1650	1649
Air Liquide (L')	769	765	773
Alsthom	406	409	411
Bancaire (Cie)	1098	1110	1120
Bongrain	1745	1770	1780
Bouygues	1172	1166	1192
B.S.N.	3770	3835	3835
Carrefour	2945	2975	3030
Chargeurs S.A.	1071	1085	1120
Club Méditerranée	545	549	551
Dumez	1348	1370	1380
Eaux (Gén.)	1290	1325	1360
ELF-Aquitaine	276	284	292
Essilor	2700	2700	2720
Lafarge-Coppée	1325	1329	1332
Michelin	2949	2985	3015
Midi (Cie)	5760	5800	5800
Moët-Hennessy	2054	2054	2055
Navig. Mixtes	1012	1020	1040
Oréal (L')	3525	3560	3610
Pernod-Ricard	1149	1186	1186
Peugeot S.A.	900	913	929
Sanofi	715	720	720
Source Perrier	748	750	763
Télémécanique	3155	3150	3150
Thomson-C.S.F.	1335	1348	1345
Total-C.F.P.	358	372	372
T.R.T.	2719	2710	2710
Valéo	488	495	500

Le numéro du « Monde » daté 3 juillet 1986 a été tiré à 466 783 exemplaires

A B C D E F G

LES DÉCLARATIONS DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE A « MOSCOW NEWS »

Quand M. Molotov refait surface... pour approuver M. Gorbatchev

Encore quatre ans et il sera centenaire. Et surtout, sauf erreur, le seul membre de cette confrérie dans le monde qui soit aussi ancien premier ministre. M. Viatcheslav Molotov, ancien « compagnon d'armes » de Staline, ancien chef de file du « groupe antiparti » destitué par Khrouchtchev en 1957, espère bien battre ce nouveau record après celui d'être, à quatre-vingt seize ans, l'un des tout nouveaux membres du PC soviétique (il y a été réadmis il y a deux ans seulement). C'est en tout cas ce qu'il vient de confier à l'hebdomadaire soviétique en langue anglaise *Moscow News*, dans un entretien dont l'agence TASS s'est empressée de diffuser des extraits – mais pour ses lecteurs étrangers seulement.

Nous apprenons donc que l'illustre retraité vit dans la verdure de sa datcha du village de Joukovska, dans la banlieue de Moscou, grâce à la *« grosse pension »* que lui verse le gouvernement. Lever à 6 h 30, gymnastique en plein air, promenade, lecture au moins six heures chaque jour, visites de sa fille Svetlana et de son mari Alexei Nikonov, tous deux historiens, rassemblement familial chaque samedi avec les petits-enfants et arrière-petits-enfants. Une vieillesse heureuse donc, mais qui l'est devenue encore plus ces derniers temps. *« Les changements qui se produisent actuellement dans notre vie m'enthousiasment,* dit en effet M. Molotov. *Il est dommage que mon âge et ma santé m'empêchent d'y prendre une part active. »*

Autrement dit, le célèbre « M. Niet » de la diplomatie, celui qui avait perdu sa place pour avoir dit « non » à Khrouchtchev, dit « oui » à M. Gorbatchev. Sans doute est-ce là le message que la nouvelle direction veut faire passer par l'intermédiaire des *Moscow News*, un journal que dirigeait jusqu'à ces derniers jours M. Guennadi Guerassimov, nouveau chef du service de presse du ministère des affaires étrangères. Et peut-être aussi un message à M. Gromyko, protégé et disciple de M. Molotov : lui aussi est pour le « nouveau style ».

Reste à savoir ce que pensent de tout cela les autres grands survivants de la purge de 1957 : MM. Malenkov et Kaganovitch, qui n'ont « que » quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-treize ans respectivement, l'ancien planificateur Sabourov (quatre vingt six ans) ou encore le « junior » Chepilov (quatre-vingt-un an), lui aussi ancien ministre des affaires étrangères. Espérons que de prochains numéros de *Moscow News* nous éclaireront sur ce point.

M.T.

[Né en 1890, de son vrai nom Skriabine, M. Molotov a milité dans le Parti social-démocrate russe depuis 1906. Partisan dès le début de Staline et de ses méthodes, il a été président du conseil des commissaires du peuple (gouvernement) de l'URSS de 1930 à 1941, ministre des affaires étrangères pendant toute la période de la guerre, et à nouveau de 1953 à 1956. Membre du Politburo depuis 1926, il en avait été exclu en juin 1957 pour avoir critiqué la politique de Khrouchtchev. Son dernier poste connu est celui de représentant soviétique à l'agence atomique de Vienne, qu'il occupa entre 1960 et 1962, après avoir été exilé pendant trois ans comme ambassadeur en Mongolie].

LA COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE DÉCLARE NUL LE BUDGET DE LA CEE

Statuant sur un recours des gouvernements de la CEE contre le Parlement européen, la Cour suprême de justice vient de déclarer nul le budget de la CEE pour cette année, confirmant ainsi l'ordonnance de référé rendue en mars dernier. La Cour a estimé que l'Assemblée avait outrepassé son autorité en fixant des dépenses trop élevées.

Pour éviter un vide administratif, la Cour a également décidé que les règlements effectués jusqu'au jeudi 3 juillet demeureront valides.

Selon deux sondages

AVANTAGE AUX SOCIALISTES DANS LA COURSE A L'ELYSÉE

Si une élection présidentielle avait lieu aujourd'hui, le candidat socialiste l'emporterait dans la plupart des cas. Tel est le principal enseignement d'un sondage réalisé par l'institut BVA et publié par *Paris-Match* du 3 juillet (1). En effet, dans cinq des six cas de figure retenus pour un hypothétique second tour de scrutin et soumis à l'appréciation des personnes interrogées, c'est le candidat socialiste qui l'emporterait alors qu'au mois de mai la droite l'emportait dans trois cas, la gauche dans deux, deux challengers n'étant pas départagés.

En outre, dans les trois duels faisant intervenir M. Jacques Chirac, celui-ci est battu. Face à M. Michel Rocard, d'abord, qui l'emporterait avec 54,5 % des suffrages (le rapport des forces s'établissait à 50-50 en mai) ; face à M. François Mitterrand, ensuite, qui obtient 54 % des voix (le premier ministre prenait le dessus, le mois dernier, avec 51 % des suffrages) ; enfin face à M. Laurent Fabius, qui devance le président du RPR de quatre points avec 52 % des voix (alors qu'en mai M. Chirac l'emportait avec 54 % des voix).

Face à M. Raymond Barre, MM. Mitterrand et Rocard seraient également les plus chanceux, tous deux l'emportant avec 52 % des suffrages. Seule rencontre favorable à la droite : M. Barre serait élu face à M. Fabius avec 51,5 % des voix.

Si le premier ministre reste le meilleur candidat des électeurs de droite, avec 40 % d'avis favorables, son avance sur M. Barre s'amenuise considérablement puisque ce dernier, avec 30 % d'opinions positives, n'a plus qu'un retard de dix points au lieu de vingt-six le mois précédent. A gauche, le président de la République reste le meilleur candidat avec 35 % d'avis favorables, même si le député des Yvelines le talonne désormais avec 34 % (l'écart entre les deux hommes était de six points en mai).

Une autre étude, réalisée par la SOFRES et publiée dans le *Nouvel observateur* du 4 juillet (2), confirme ces tendances. Ainsi le président de la République recueillerait 53 % des suffrages face au premier ministre en cas de consultation présidentielle anticipée et 53,5 % face à M. Barre. Si M. Rocard était le candidat de la gauche au deuxième tour il serait également vainqueur de M. Chirac (avec 55 % des voix) et du député du Rhône (avec 53,5 % des suffrages).

(1) Sondage réalisé du 13 au 19 juin auprès d'un échantillon représentatif de 948 personnes.

(2) Sondage réalisé du 20 au 25 juin auprès d'un échantillon représentatif de 1000 personnes.

● *M. Jospin précise sa proposition sur le « conseil national de la gauche.* – M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, qui était, le mercredi 2 juillet, l'hôte à déjeuner de l'Association de la presse anglo-américaine, a estimé que le *« conseil national de la gauche »* dont il a annoncé la création dimanche *« sera un conseil de personnalités plutôt qu'un cartel d'organisations »*. Ce conseil devrait être composé de *« dix à quinze personnes de gauche »*, qui *« seront tout à fait libres de leurs engagements ultérieurs »*. Le conseil n'a d'ailleurs, précise-t-il, *« rien à voir avec des préliminaires pour entrer au PS »*.

LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR LA COMMUNICATION AU SÉNAT

Un article voté entre les conciliabules

Et un article de voté ! Le quatrième des cent sept que compte le projet de loi sur la communication a été adopté par le Sénat, le mercredi 2 juillet. Avant de débattre en séance publique de la composition de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), la commission spéciale chargée d'étudier le projet avait dû demander, la veille, une interruption du débat pour un nouvel examen du dispositif proposé et une nouvelle audition de M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. Sur la suggestion de M. Edgar Faure, la commission envisageait de prévoir la présence d'un académicien au sein de la CNCL. Cette innovation avait pour conséquence de faire disparaître la présence d'une des trois personnalités choisies en raison de leurs compétences, initialement prévues dans le texte du gouvernement. Du coup, la presse écrite ne pouvait plus être assurée d'être représentée à la CNCL. Ce que plusieurs sénateurs, forts en l'occurrence de l'appui de M. Jacques Chirac, regrettaient pour le moins. Autre critique : le faible poids (un tiers) des membres désignés par les institutions politiques (présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat).

De conciliabules en négociations, la commission spéciale ne pouvait se sortir du dilemme qu'en augmentant l'effectif de la CNCL. Dans un premier temps, elle se proposait de donner le pouvoir aux institutions politiques de désigner deux membres chacune au lieu d'un. Une nouvelle difficulté apparaissait alors : en faisant passer de neuf à douze le nombre des membres de la CNCL, se multipliaient les risques d'un partage égal des voix. D'autre part, M. Léotard souhaitait que les « politiques » soient minoritaires au sein de la CNCL. Enfin, le système envisagé par la commission ne garantissait pas la présence d'un représentant de la presse écrite. D'où la décision d'élargir à treize membres la composition de la commission.

En outre – et cela répondait à une préoccupation des socialistes – les membres de cette commission resteront en fonctions neuf ans. La commission spéciale souhaite qu'ils soient renouvelés par tiers.

Socialistes et communistes auront tenté en vain de modifier le dispositif mis au point et accepté par la majorité sénatoriale. Pour le PC qui rappelle les réserves qu'il avait émises lors de la création de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, la CNCL n'est qu'un *« faux-semblant d'écran entre le pouvoir et la télévision »*. Dans une série d'amendements, les sénateurs communistes manifestent le désir d'augmenter les effectifs de ladite commission, notamment par l'adjonction de membres élus à la proportionnelle des groupes parlementaires choisis hors de leur sein. Ils veulent, en outre, renforcer le rôle du Conseil national de la communication audiovisuelle institué par la loi de 1982, en lui confiant notamment le soin d'élire des personnalités qualifiées.

De leur côté, les socialistes tentent de rétablir dans le texte les dispositions qui existent pour la Haute Autorité. Satisfaction ne pouvant leur être donnée, ils proposent, comme position de repli, que les magistrats de la Cour de cassation, de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat ne soient pas élus mais désignés, de manière à éviter au sein de ces juridictions l'ouverture de « compagnes électorales ». De même, s'étonnent-ils de la préférence donnée à l'Académie française sur l'Académie des sciences ou l'Institut de France. Ils réussissent, toutefois, à convaincre la commission spéciale de modifier son amendement de façon à ce que les désignations émanant du président de la République ne nécessitent pas le contreseing du premier ministre.

ANNE CHAUSSEBOURG.

La composition et le fonctionnement de la CNCL

Le Sénat a approuvé la composition et le fonctionnement de la CNCL dans la rédaction suivante :

La Commission nationale de la communication et des libertés est une autorité administrative indépendante qui comprend treize membres :

1. Deux membres nommés par décision du président de la République, deux par décision du président du Sénat et deux par décision du président de l'Assemblée nationale ;

2. Trois membres élus respectivement par l'assemblée générale du Conseil d'Etat, l'assemblée générale de la Cour de cassation et la chambre du conseil de la Cour des comptes parmi les fonctionnaires et magistrats en activité ou honoraires ayant au moins atteint le grade de conseiller d'Etat, de conseiller et de conseiller-maître ; au premier tour, la majorité des deux tiers est requise ;

3. Un membre de l'Académie française élu par celle-ci ;

4. Une personnalité qualifiée dans le secteur de la création audiovisuelle, une personnalité qualifiée dans le secteur des télécommunications, et une personnalité qualifiée dans le secteur de la presse écrite, cooptées par les dix membres prévus ci-dessus.

Le mandat des membres de la Commission est de neuf ans ; il n'est pas renouvelable. Il n'est pas interrompu par les règles concernant la limite d'âge éventuellement applicables aux intéressés.

Il est pourvu aux vacances survenant plus de six mois avant l'expiration du mandat des membres de la Commission par une désignation faite, pour la durée du mandant restant à courir, dans les conditions prévues au présent article.

La Commission élit en son sein son président pour la durée de ses fonctions de membre de la Commission.

La Commission nationale de la communication et des libertés ne peut délibérer que si huit de ses membres sont présents. Elle délibère à la majorité des membres présents : en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

DANS LE FINISTÈRE

Manifestation communiste... contre le PC !

De notre correspondant

Brest. – En réaction au licenciement de MM. Louis Aminot et Gérard Bernard, permanents du Parti communiste dans le Finistère (*le Monde* du 2 juillet), une centaine de délégués de sections du département ont manifesté, le mardi 1er juillet, au siège de l'ex-fédération du Sud-Finistère où se tient à présent la direction fédérale. Comme des ouvriers en conflit avec leur patron, ils ont forcé un cadre à écouter leurs réclamations, tandis qu'une banderole portant *« Clavaud* (1), *Bernard, Aminot, même combat, PCF »*, était déroulée dans les locaux.

Les militants du PC, solidaires de MM. Aminot et Bernard, ont demandé l'annulation des licenciements, le respect du code du travail, ainsi que des précisions sur les licenciements, sur les instances et les personnes qui ont pris cette décision, afin qu'un démenti soit adressé à chaque communiste du Finistère à propos d'une « lettre mensongère » à l'encontre de M. Louis Aminot, et selon laquelle celui-ci aurait gardé les indemnités des élus communistes brestois.

Voulant souligner le côté dérisoire de la situation, MM. Aminot et Bernard ont demandé à Mme Sylvie Le Roux, membre de l'Assemblée européenne, ancienne adjointe au maire de Brest, membre du Comité de défense des libertés et des droits de l'homme en France et dans le monde, d'agir auprès de M. Marchais, président de ce comité, afin *« qu'il intervienne auprès de l'employeur des deux personnes licenciées »*.

La direction fédérale du PC a, pour sa part, fait une déclaration dans laquelle elle *« désapprouve les comportements qui cherchent à jeter le trouble et le doute et à diviser les communistes finistériens »*. Elle souligne que *« Gérard Bernard (...), en démissionnant du comité fédéral, a renoncé lui-même (...) à assurer les responsabilités qui lui étaient confiées par la direction fédérale du parti »*. En ce qui concerne M. Aminot, qui *« n'a pas obtenu la confiance de la majorité des communistes finistériens »* (vote à bulletin secret), elle affirme que celui-ci *« avait perçu intégralement les salaires qui lui étaient dus jusqu'au 30 juin 1986 et que tous ses droits acquis étaient respectés »*.

GABRIEL SIMON.

(1) M. Alain Clavaud avait été licencié de chez Dunlop pour avoir donné une interview à *l'Humanité*.